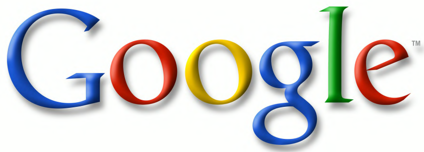
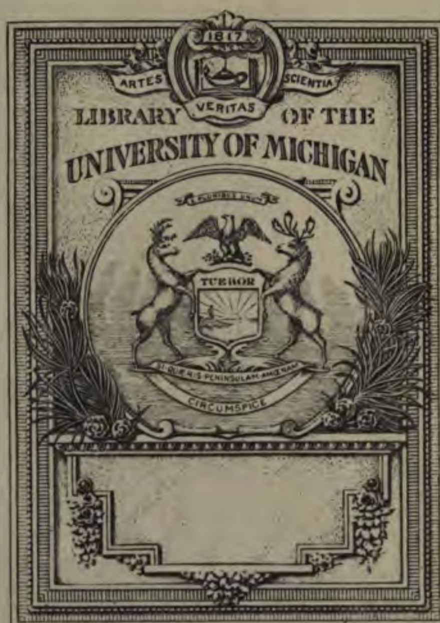





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DU BOURBONNAIS
ET
DES BOURBONS
QUI L'ONT POSSÉDÉ.

A Moulins, de l'Imprimerie de C. PLACE.

HISTOIRE
DU BOURBONNAIS
ET
DES BOURBONS
QUI L'ONT POSSÉDÉ.

PAR M. DE COIFFIER DEMORET,
Membre de la Chambre des Députés de 1815.

TOME PREMIER.



A PARIS,
CHEZ L. G. MICHAUD, LIBRAIRE ET IMPRIM.
RUE DES BONS ENFANS, N°. 34;
ET A LA LIBRAIRIE D'EDUCATION D'ALEXIS EMERY, RUE MAZARINE, N°. 30, PRÈS L'INSTITUT.

M. DCCC. XVI.

PRÉFACE.

Le Bourbonnais n'a pas été le théâtre de bien grands événemens. Peut-être ne doit-il pas s'en plaindre. On sait que le bonheur ne se trouve guères que dans la médiocrité, et cette vérité est encore bien plus applicable à un pays en général qu'à un individu en particulier. Situé depuis long-tems au milieu d'un grand Royaume, sa situation a dû décider de son sort et influer sur le caractère de ses habitans qui ont toujours été disposés à la tranquillité et à la soumission à leurs souverains. Ces dispositions lui ont évité ces grandes secousses qui ont rendu tant d'autres contrées fameuses, en y causant de grands malheurs;

PRÉFACE.

LE BOURBONNAIS n'a pas été le théâtre de bien grands événemens. Peut-être ne doit-il pas s'en plaindre. On sait que le bonheur ne se trouve guères que dans la médiocrité, et cette vérité est encore bien plus applicable à un pays en général qu'à un individu en particulier. Situé depuis long-tems au milieu d'un grand Royaume, sa situation a dû décider de son sort et influer sur le caractère de ses habitans qui ont toujours été disposés à la tranquillité et à la soumission à leurs souverains. Ces dispositions lui ont évité ces grandes secousses qui ont rendu tant d'autres contrées fameuses, en y causant de grands malheurs;

mais, malgré cela, son histoire ne saurait être sans importance, puisqu'il a été plusieurs siècles le patrimoine des fils de Saint-Louis, qu'il a été leur séjour favori, et que les descendans de ces princes ont porté jusque sur le trône de France le nom de Bourbon. Cette Histoire n'était point écrite, (1) j'ai essayé de le faire, j'ai essayé de réunir ce qui était épars dans un grand nombre de volumes; j'y ai joint tout ce que j'ai pu trouver dans des titres

(1) Un Chanoine de la collégiale de Moulins a voulu faire cette Histoire. Son manuscrit, qui existe encore, m'a été communiqué; il commence par ces mots: *Après le Déluge*, *etc.* Viennent ensuite des réflexions sur les enfans de Noé qui ont pu peupler le Bourbonnais; puis la traduction du 7e. Livre des Commentaires de César, et enfin la chronologie des Empereurs Romains et des Rois de France de la première race.

On croit que Dom Turpin, religieux bénédictin, avait entrepris l'Histoire du Bourbonnais, et que son manuscrit a été brûlé dans l'incendie de St.-Germain-des-Prés.

et dans des manuscrits. L'Histoire de la maison de Bourbon par Désormeaux, m'a surtout servi pour les quatrième et cinquième chapitres ; cet ouvrage, quoique assez moderne et assez estimé, n'est pas très-répandu, sans doute parce qu'il est déjà volumineux ; on se tromperait si l'on croyait y trouver l'Histoire du Bourbonnais, dont l'auteur n'a parlé que par occasion ; mais, pour ce qui regarde les Bourbons de la maison royale, il a été mon principal guide, soit par ce qu'il en dit lui-même, soit par les ouvrages qu'il cite et que j'ai pu consulter.

J'ai puisé aussi dans Marillac, Laval, Beaucaire, Doronville, La Thomassière et beaucoup d'autres ; mais la première base de mon travail je la dois à M. DESMORILLON, biblio-

thécaire de la ville de Moulins. (1) Plein de zèle pour sa patrie, il avait recueilli depuis long-tems tout ce qu'il avait pu trouver qui eût rapport à son histoire. D'autres occupations ne lui laissant pas le tems de mettre ces matériaux en ordre, il les mit à ma disposition, en m'engageant à en faire usage.

Je dois aussi à d'autres personnes, des indications, des notes, que toutes se sont empressées de me fournir dès que je le leur ai demandé. Je n'ai donc fait que mettre en ordre et rédiger. Si le résultat peut intéresser quelques momens mes compatriotes, mon but sera rempli ; c'est particulièrement pour eux que j'ai travaillé; et en leur dédiant mon ouvrage, il me semble en assurer le succès.

---

(1) La ville de Moulins l'a perdu depuis que cette Préface a été écrite.

P. S. Cette Préface a été écrite vers la fin de 1812. C'est alors que l'ouvrage fut annoncé et proposé par souscription. Il devait paraître en 1813. Plein de confiance dans l'esprit de modération avec lequel il set écrit, je le présentai à la censure. Une partie du manuscrit fut d'abord approuvée, sauf retranchement de dix à douze pages, dont le contenu ne semble fait pour blesser personne. (1) Ce morceau que j'ai cru utile aux lecteurs qui ne seraient pas familiers avec l'Histoire de France, n'étant pourtant pas indispensable à la marche de celle du Bourbonnais, je crus pouvoir consentir à sa suppression. Mais cette soumission devint bientôt inutile, et l'on avait déjà imprimé quelques feuilles, lorsqu'un ordre du Ministre de l'Intérieur défendit l'impression et la distribution de l'ouvrage. Je dois dire que le Censeur était très-disposé à le laisser paraître. Je dois dire et je me plais à répéter les paroles de M. PAGÈS, chef des bureaux de la direction de la librairie, lorsque lui demandant qu'elle pouvait être la cause

---

(1) Ce retranchement comprenait depuis la page 161 jusqu'à la page 170 du Chapitre III.

de cette singulière proscription, il me répondit d'abord, que l'on avait considéré cette histoire, comme une histoire des Bourbons. Lui ayant ajouté, qu'il n'était pas plus possible de faire l'histoire du Bourbonnais sans parler des Bourbons, que celle de France sans parler de ses Rois ; que je n'avais point fait un panégyrique, mais une histoire, la plus véridique qu'il m'avait été possible ; et que si j'avais dit du bien des Bourbons, c'est qu'il y avait du bien à en dire. Il me répondit, avec une expression dont j'ai toujours conservé le souvenir : *Certes la France n'en doit penser que du bien*. Mais il ne pouvait pas faire révoquer l'ordre du Ministre, et il fallut remettre la publication de l'histoire du Bourbonnais à des tems plus heureux. Ces tems heureux sont enfin arrivés ; c'est sous le gouvernement paternel des Bourbons que je publie un ouvrage qui ne pouvait pas l'être parce qu'on y parle d'eux. Je le publie tel que je l'ai écrit dans ces tems oppresseurs. Je le répéte, c'est une histoire que j'ai voulu écrire, et les tems n'y doivent rien changer; les articles de Moulins, de Vichy, souffriront seuls une exception. MADAME a passé à

Moulins, elle a pris les eaux de Vichy, et a laissé, là comme ailleurs, de touchans souvenirs ; je ne priverai pas ces deux villes de la page de leur histoire qui sera peut-être la plus intéressante pour leurs habitans.

HISTOIRE

DU

BOURBONNAIS.

Chapitre premier.

Des anciens habitans du Bourbonnais, jusqu'à la conquête des Gaules par César, et particulièrement des Boïens.

Si j'écrivais l'histoire d'un grand peuple, je pourrais chercher son origine jusque dans le berceau du monde; j'écris l'histoire d'un petit pays, je ne saurais avoir de si hautes prétentions; mais les habitans de ce petit pays ayant fait partie d'une grande nation, je puis chercher à leur attribuer la part qu'ils

doivent avoir dans la célébrité que cette grande nation s'est acquise.

En parlant des anciens habitans du Bourbonnais, c'est parler des Gaulois mêmes. Il serait cependant déplacé, à propos d'une si petite portion de la Gaule, de vouloir en faire l'histoire; mais tous mes lecteurs ne pouvant pas en avoir également connaissance, je ne saurais m'empêcher d'en indiquer au moins les faits les plus importans, au risque de paraître sortir des bornes de mon sujet.

Les preuves de la gloire militaire des Gaulois ne sont pas suspectes, puisque ce sont leurs ennemis mêmes qui les ont données. On sait qu'un précepte religieux défendait aux anciens Gaulois d'écrire l'histoire. Nous n'avons pu rien apprendre d'eux que par les écrivains Grecs ou Latins, et leurs écrits sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, pleins de monumens élevés à la force, au courage, aux qualités guerrières de ce peuple, le fléau de la Grèce, et si longtems la terreur des Romains; mais s'ils nous apprennent ce que les Gaulois ont fait hors de la Gaule, ils ne nous donnent que des notions bien vagues de ce qu'ils ont fait dans leur pays. Ce n'est que bien tard que l'on

à recueilli des traditions altérées sans doute par le tems, et peut-être par ceux qui nous les ont transmises. On a fait beaucoup de conjectures sur l'origine des Gaulois; moins on a eu de guides dans ce vaste champ, plus on a été maître de s'y égarer; il me siérait mal d'augmenter les hypothèses nombreuses de ceux qui, au moins, y semblaient autorisés par l'objet de leur travail. Je me bornerai donc à dire, avec le dernier historien des Gaulois, (*M. Picot de Genève*) que le seul fait qui semble avéré, c'est que la Gaule était déjà peuplée, dans les tems les plus anciens de l'histoire de l'Europe.

Si les Gaulois avaient été un peuple commerçant, on pourrait supposer qu'ils auraient négligé l'intérieur de leur pays pour habiter les côtes, et alors on pourrait considérer la contrée que le Bourbonnais a occupé depuis, comme étant restée long-tems déserte. Mais cette opinion est suffisamment détruite par ce que l'on sait de leurs mœurs, qui ne les portaient pas vers le commerce, (1) et

(1) On peut les regarder, pour ces premiers tems, comme un peuple pasteur et chasseur, qui cultivait peu; on en trouve la preuve dans leur habitude de manger beaucoup de viande et très-peu de pain.

sur-tout par le fait historique le plus ancien qu'on ait pu constater.

Six cents ans environ avant J. C., époque que l'on peut regarder comme le commencement des tems historiques de la Gaule, Ambigat régnait, disent les historiens, sur le tiers de ce vaste pays; c'est-à-dire qu'il était devenu le chef d'une confédération considérable, formée d'un grand nombre de ces peuples que la Gaule comptait par centaine, qui tous avaient plus ou moins de prétentions à un gouvernement indépendant, et qu'il avait plus ou moins soumis à ses lois. (1) Il paraît qu'il régnait plus particulièrement sur le Berri, puisqu'on lui donnait le nom de roi des

(1) La Gaule se composait d'un grand nombre de petits états qui avaient chacun leur gouvernement particulier, qui était en général aristocratique, et en quelque sorte théocratique, par l'influence qu'y exerçaient les Druides ou prêtres gaulois. Les états les plus faibles devaient nécessairement dépendre un peu des plus puissans, et ils en étaient protégés sous le nom de *Clients*. Parmi ces états puissans, c'était à qui aurait le plus de clients, pour arriver par-là à une sorte de prééminence sur toute la Gaule. Cet état de choses existait au tems de César, et l'on a lieu de croire qu'il avait son origine dans les tems les plus reculés.

Bituriges (1) ou des Berruyers. Une partie du Bourbonnais devait être, comme nous le verrons bientôt, sous sa domination immédiate, et le reste sans doute appartenait à d'autres états qui étaient membres de la confédération. Le tout devait être peuplé, puisque la surabondance de population dans le pays où commandait Ambigat, est une des causes que l'on donne à la résolution qu'il prit de faire faire à ces peuples guerriers et inquiets, une expédition lointaine. Bellovèse et Sigovèse, ses neveux, qu'il nomma chefs de cette expédition, s'étant dirigés, l'un vers l'Italie, et l'autre vers la Pannonie, (Hongrie) y formèrent des établissemens qui amenèrent bientôt d'autres émigrations, que l'histoire nous montre si multipliées et si nombreuses, que l'on peut juger par là à quel point le pays qui les fournissait, était peuplé.

Mais dans les tems de ces expéditions si fameuses, les habitans du Bourbonnais formaient-ils un peuple particulier? quel nom portait ce peuple? ou bien le pays dépendait-il de plusieurs des états qui l'entouraient? Cette dernière opinion semble la plus probable,

(1) Nom des anciens habitans du Berri.

mais ; pour la motiver, on ne peut se dispenser d'entrer dans une discussion un peu étendue.

Une tradition constante, adoptée peut-être avec trop peu d'examen par plusieurs écrivains qui l'ont accréditée, donne les Boïens pour ancêtres aux habitans du Bourbonnais. Des traducteurs des Commentaires de César n'ont pas craint même de rendre *Boïos* et *Boïi* par Bourbonnais ou habitans du Bourbonnais, et *Gergovia Boïorum* par Moulins. Pris sans restriction, l'un n'est vraisemblablement pas plus exact que l'autre ; mais on peut concevoir que ce point minutieux de critique ait été dédaigné par des écrivains occupés d'objets plus vastes, et que, d'un autre côté, les habitans du Bourbonnais aient adopté facilement une opinion, qui les faisaient tous descendre du peuple le plus brave peut-être de toute la Gaule. Mais en écrivant l'histoire particulière de ce pays, il serait moins pardonnable de ne pas chercher à démêler la vérité ; et pour tâcher d'y parvenir, il faut nous arrêter un peu sur ces fameux Boïens.

Si l'on éprouve quelque incertitude sur leur postérité, on en éprouve bien plus sur leur origine. On les trouve sur les rives du Pô,

sur les bords du Danube, aux sources de l'Elbe, vers l'embouchure de la Garonne, près du Rhin, et enfin entre la Loire et l'Allier. Pendant plusieurs siècles, leur nom seul jetait l'épouvante dans les armées romaines. On ne peut pas douter de leurs exploits et de leurs revers en Allemagne et en Italie ; mais d'où étaient-ils venus lorsqu'ils ont paru dans ces contrées ? Malgré l'autorité de quelques auteurs allemands, qui, cédant, comme tant d'autres, à la faiblesse de tout attribuer à leur patrie, en font une nation d'origine germaine, on doit, je pense, en croire plutôt les auteurs latins qui ne devaient pas avoir plus de penchant pour un pays que pour un autre, et qui font sortir les Boïens de la Gaule. Mais si l'on parvient à suivre le fil jusques là, arrivé dans ce vaste pays, on ne s'en trouve pas moins dans un labyrinthe, et sans guide pour y diriger ses pas.

En écrivant l'histoire du Bourbonnais, on doit pencher naturellement vers toutes les opinions qui peuvent contribuer à lui donner plus d'importance ; mais, quoiqu'on puisse s'appuyer de quelques autorités, pour en faire la première patrie des Boïens, il en est une qui me semble l'emporter et trancher la

question. César, qui, à la vérité, n'est pas prolixe, mais parce qu'il dit beaucoup de choses en peu de mots, aurait-il négligé, lorsqu'il parle de l'établissement qu'il donna aux Boïens, dans le pays des Eduens, aurait-il négligé, dis-je, d'ajouter qu'il les avait rendus à leur ancienne patrie, circonstance assez remarquable pour ne pas échapper à un écrivain tel que lui.

Il reste deux points de la Gaule, dont l'un conserve toujours des traces de ses rapports avec les Boïens, et l'autre paraît les avoir eus encore pour habitans, lors de l'invasion de Jules-César. Le premier situé près de Bordeaux, (1) qui s'appelle le pays de Buch, et le second, à-peu-près vers les frontières de l'Alsace, d'où pouvaient bien venir les Boïens qui se trouvaient dans l'armée des Helvétiens,

(1) Si l'on en croit la Thomassière, (Hist. du Berri) les Boïens ou les Bituriges seraient le même peuple; mais il n'appuie cette opinion d'aucunes preuves. Il dit aussi, qu'après l'incendie des villes du Berri, par l'ordre de Vercingétorix, une colonie de Berruyens se réfugia sur les bords de la Garonne, et y fonda Bordeaux. On lui donne bien généralement les Boïens pour fondateurs, mais sans que l'on puisse en tirer aucune conclusion sur leur première origine.

et d'où venaient plus certainement encore les Boïens compris dans le contingent fourni par toute la Gaule, pour aller au secours d'Alize.(1) Mais aucun historien, aucun monument, ne peut nous induire à conclure que les premiers Boïens sortaient de l'un de ces pays, et sur leur première origine, après beaucoup de recherches, on se trouve toujours réduit à des conjectures.

C'est dans une expédition particulière et postérieure à celle de Bellovèse, qu'on voit

---

(1) Dans l'énumération que César donne de ces contingens, les Boïens sont joints aux Rauraques, peuple qui habitait les environs de Bâle. S'ils étaient venus d'entre la Loire et l'Allier, ils auraient été joints aux Eduens. Les Boïens sont encore accolés aux Rauraques, dans l'énumération de l'armée des Helvétiens. Dans les auxiliaires que César donne aux Helvétiens, (Voy. Com. de Cés., liv. 1er.) il nomme les Boïens, comme venant de la Norique (Bavière), mais il semble indiquer qu'ils y étaient depuis peu, et y étaient venus après avoir passé le Rhin, ce qui se rapporterait aux Boïens que l'on trouve vers l'évêché de Bâle, qui sont ceux à qui l'on peut rapporter beaucoup de passages de César, sans qu'on puisse absolument fixer le lieu de leur demeure, ni les donner pour les Boïens primitifs, quoiqu'on puisse le supposer.

les Boïens arriver en Italie; on les y fait pénétrer par le grand St. Bernard (1). Cette route semblerait indiquer des peuples venant du levant de la Gaule, ce qui se rapporterait assez à la situation des frontières de l'Alsace. On les nomme avec les Lingons, peuple de la Bourgogne septentrionale; ce qui ne serait qu'une induction de plus. Quoi qu'il en soit, il fallait que ce fut un peuple bien considérable, ou il faut supposer qu'il ait eu assez de puissance ou d'influence pour donner son nom à quelque grande confédération, qui, après s'être séparée, l'aurait conservé dans toutes les contrées où ses différentes divisions se sont établies. Mais comment donner cette importance à un peuple qui aurait occupé seulement la petite enceinte qui a formé le Bourbonnais, lorsque parmi ceux qui composaient l'armée de Bellovèse, les Bituriges, les Arvernes, (2) les Eduens, (3), sont nommés, sans qu'il soit question des Boïens,

(1) Les Alpes pennines. V. Tit. Liv.

(2) Les habitans de l'Auvergne.

(3) Les habitans de l'Autunois qui comprenait alors presque toute la Bourgogne, et plusieurs pays voisins.

qui, s'ils avaient habités le Bourbonnais, se seraient trouvés au milieu de ces trois peuples; ou bien comment n'auraient-ils pas pris part à cette première expédition, et comment, vu le rôle qu'ils ont joué, les aurait-on oubliés dans cette énumération ?

Il paraît donc assez prouvé que les Boïens n'avaient point habité le Bourbonnais avant la conquête de César, et que ses anciens habitans faisaient partie des trois peuples qui l'entouraient, les Eduens, les Arvernes, les Bituriges; et pour ces tems-là, son histoire est celle de ces peuples.

Frontière de trois états puissans, rivaux et qui cherchaient continuellement à s'enlever la suprématie les uns sur les autres, et sur les états voisins, (1) la contrée qui nous occupe a du, sans doute, être le théâtre d'évènemens

(1) Les Rémois, les Sénonais, les Eduens, les Arvernes et les Bituriges, s'étaient enlevé successivement cette prééminence, ce qui avait causé de très-longues guerres entr'eux. Au reste on en connait très-peu les résultats; et il ne paraît pas que ces guerres eussent changé beaucoup les limites de ces états; ce qui fait que les frontières des trois peuples, dont il est ici question, pourrait bien n'avoir éprouvé, dans ces anciens tems, que peu ou point de changement.

importans; mais chez un peuple qui n'écrivait pas l'histoire, quelques-uns des plus remarquables ont pu seuls percer la nuit des tems. J'ai déjà parlé du plus ancien qui nous soit connu, et sur lequel il faut que je revienne; le Bourbonnais ne pût manquer d'y prendre part, et c'est cet évènement qui a amené les rapports multipliés des Romains et des Grecs avec les Gaulois. Nous savons, par le récit des écrivains des deux premières nations, qu'Ambigat régnait dans le Berri, à-peu-près dans le tems où Tarquin l'Ancien régnait à Rome. Il paraît que les Bituriges étaient alors à la tête d'une confédération qui comprenait tout le pays auquel César donne le nom de Celtique, qui formait au moins le tiers de la Gaule. Le titre de roi, qui n'est vraisemblablement donné à Ambigat que par analogie, et pour indiquer un chef, ne doit rien faire présumer sur le plus ou moins d'étendue de son autorité, ni sur la nature du gouvernement de son pays, qui probablement était aristocratique. Il paraît qu'il ne croyait pas cette autorité si solidement établie, qu'elle ne pût être attaquée par des esprits inquiets et turbulens, puisque, dans les motifs qu'on lui prête pour provoquer une émigration de ses

sujets, on ajoute celui de la crainte de troubles, à celui d'une surabondance de population.

Les suites de cette expédition deviennent étrangères à mon sujet. Laissons aussi les Boïens courir diverses fortunes, faire de nombreux établissemens plus ou moins stables, peupler la Bohême et la Bavière, nous les retrouverons lorsqu'ils viendront habiter une petite partie du Bourbonnais.

Depuis Ambigat jusqu'à la guerre de César, les Bituriges disparaissent de l'histoire; on peut dire même que pendant quatre siècles, elle n'offre rien sur tout l'intérieur de la Gaule: pour elle, les Gaulois n'y sont plus, ils sont dans toute l'Europe, excepté dans leur pays. Il faut que les Romains y pénètrent pour qu'il en soit encore question. C'est environ 123 ans avant J. C. que l'on retrouve enfin deux des trois peuples qui nous occupent : les Eduens et les Arvernes. Ils étaient en guerre, et les Romains, suivant leur habile politique, s'allièrent avec les plus faibles, et leur donnèrent des secours. Il paraît que les Arvernes étaient alors à un haut degré de puissance, c'en était assez pour être ennemi de Rome. Les Eduens, après avoir rivalisé avec eux, venaient d'éprouver des défaites, et destinés à préparer

la ruine de la Gaule, ils se décidèrent facilement à une alliance, dont un jour ils devaient être eux-mêmes les victimes.

Le roi qui régnait sur les Arvernes, est nommé Bituitus; ses richesses étaient immenses, (1) et, si l'histoire n'exagère pas, il faut en conclure que son pays était arrivé à une très-grande prospérité. D'après ce que l'on dit de ses forces militaires, son autorité s'étendait sans doute bien au-delà de l'Auvergne proprement dite, ce qui doit faire penser qu'il réunissait sous ses ordres une de ces confédérations dont j'ai déjà parlé. Malgré cette grande puissance, il fut battu deux fois par les Romains, et fait prisonnier par une infâme trahison, que le sénat blâma, mais dont il ne profita pas moins. Son fils, Congentiatus, fut élevé à Rome, moins pour réparer l'injustice faite à son père, que par une adroite politique, qui eut tout le succès

---

(1) Ce qu'on raconte de Luctérius, un de ses prédécesseurs, que quelques-uns disent son père, est encore plus étonnant : lorsque ce prince se promenait, ses officiers jetaient des pièces d'or au peuple ; sur les routes de ses états, les voyageurs trouvaient des tables servies à ses frais.

qu'on en devait attendre; car il parvint à être rétabli dans les états de Bituitus, et demeura l'allié des Romains.

Depuis cette guerre, les Eduens conservèrent toujours des liaisons avec Rome, où ils eurent souvent des ambassadeurs; c'est tout ce qu'on sait d'eux jusqu'à une des époques les plus désastreuses de l'histoire de la Gaule, et où, selon toute apparence, les bords de la Loire et de l'Allier ne furent point épargnés. Je veux parler de l'invasion des Cimbres. (1) Cette invasion suivit de près les défaites de Bituitus; si, comme on l'a dit, elle arrêta pour le moment le cours des victoires des Romains, il n'en est pas moins vrai qu'en dévastant la Gaule, détruisant ses villes, massacrant ses habitans, elle ne contribua peut-être pas peu à en rendre la conquête plus facile, quarante ans après; d'autant plus qu'elle dût y jeter de grands germes de division, puisqu'on voit des peuples Gaulois se réunir aux Gimbres, et leur aider à piller leurs voisins.

On ne saurait passer sous silence, que les

---

(1) On place la marche des Cimbres, à travers la haute Allemagne, vers l'an 113 avant J. C.

Suèves établis en Bohême et en Bavière, arrêtèrent, dans leur course, ces peuplades venues du nord, les forcèrent à rebrousser chemin et à changer de route pour pénétrer en Gaule. Les Belges leur résistèrent aussi ; mais l'intérieur de la Gaule fut le théâtre de leurs ravages et de leur cruauté, et plus particulièrement encore le pays des Arvernes. On frémit au seul récit des maux qu'ils éprouvèrent, et de la manière courageuse et barbare avec laquelle il les supportèrent : « Assiégés dans leurs villes, et pressés par la « faim, ils n'évitèrent de tomber au pouvoir « de leurs ennemis, qu'en faisant périr leurs « propres femmes, leurs enfans, leurs vieil- « lards, et en se nourrissant de chair hu- « maine. (1)

Il n'est pas de mon sujet de suivre ces Barbares dans leur invasion qui dura onze années consécutives, pendant lesquelles ils parcoururent et ruinèrent la plus grande partie de la Gaule, battirent plusieurs consuls romains, et furent enfin battus à leur tour et exterminés par Marius.

---

(1) Com. de Cés., liv. 7, § 8,
Picot, hist. des Gaulois.

Les

Les Romains fatigués par cette guerre, occupés aussi des troubles civils élevés chez eux par Marius et Sylla, laissèrent respirer la Gaule pendant près de quarante ans ; c'est dire qu'on ne pourrait trouver que peu de choses pendant ce tems-là, tant il semble qu'il n'y a que les incendies allumés par la guerre qui puissent jeter quelque clarté sur l'histoire de ce pays.

Après ce repos qui était si nécessaire à une contrée dévastée, on arrive à une époque et à une guerre où les trois pays, dont le Bourbonnais est sorti, jouent un trop grand rôle pour ne pas nous intéresser. C'est ici que la marche de l'histoire devient un peu plus certaine ; celui qui en fit naître les faits les plus importans, nous les a transmis lui-même, et s'est placé à la fois au rang des plus grands conquérans et des meilleurs historiens : on verra bien que je parle de César. Il est difficile de ne pas le soupçonner de partialité dans les détails de tant de combats qui n'ont pas dû être toujours autant à son avantage qu'il veut le faire croire ; mais on ne peut douter de la vérité des résultats. Ses Commentaires sont tellement connus de tout le monde, que je ne puis que répéter ce que beaucoup de lecteurs sauront déjà ; mais il est impossible

de ne pas s'arrêter sur cette époque où le Bourbonnais s'est trouvé un moment le théâtre de la guerre, et où une partie de cette province a reçu de nouveaux habitans.

Il nous importe peu de savoir les motifs qui firent désirer si ardemment à César le commandement de la Gaule romaine ou cisalpine. On voit clairement que son but, en travaillant à faire la conquête de la Gaule transalpine, était d'amasser et de la gloire et de l'argent. Ce dernier point doit faire supposer que les ravages des Cimbres s'y étaient réparés assez rapidement, puisqu'on espérait de sa conquête de quoi aider à acheter un empire.

Les Eduens étaient restés alliés des Romains, et ceux-ci avaient conservés par là un moyen facile de se mêler des affaires de la Gaule; aussi la première campagne de César sembla-t-elle entreprise pour les secourir; mais ils ne tardèrent pas à éprouver ce que coûtent toujours les secours de plus puissans que soi, et sur-tout l'introduction d'armées étrangères dans son pays. (1) Dès les premiers pas de

(1) Un exemple à jamais mémorable vient de démentir cette opinion; mais il se trouve rarement des Alliés semblables à ceux qui ont si généreusement sauvé la France; et la Providence qui se plaît souvent

César, il fut facile aux Eduens de juger qu'ils ne pouvaient trouver qu'un maître dans un semblable défenseur : faire juger, punir à sa volonté, les plus puissans citoyens ; menacer la capitale même avant d'avoir vaincu les ennemis dont il venait les délivrer, furent les premières récompenses que reçurent les Eduens de leur attachement à l'ennemi né des Gaulois. Ils ne partageaient pas tous cet attachement ; et plusieurs savaient bien apprécier les services qu'ils pouvaient attendre d'un semblable ami ; mais quelques marques d'opposition ne firent que servir de prétexte à l'oppresseur pour crier à la trahison et pour commencer à faire sentir le joug auquel il voulait qu'on s'accoutumât. Enfin les Helvétiens, contre lesquels César avait été

à confondre la prévoyance humaine, envoie rarement des Alexandre pour pacifier les Nations. Le principe établi ici n'en est pas moins fondé en thèse générale ; et suivant la règle que je me suis imposée de ne rien changer à ce que j'ai écrit dans un tems où il n'était pas toujours permis de manifester sa pensée, je le laisse tel que je l'avais exprimé avant les heureux événemens qui lui donnent pour cette fois un démenti qui ne se renouvellera peut-être jamais.

appelé, ennemis moins dangereux peut-être pour la Gaule que les Romains, furent vaincus.

C'est alors que l'on trouve les Boïens qui ont véritablement habité le Bourbonnais; ils faisaient partie de l'armée des Helvétiens; César semble les faire venir de la Norique (Bavière), mais en même-tems il semble indiquer qu'ils venaient depuis peu, comme je l'ai déjà dit, des bords du Rhin qui avoisinent le plus le pays des Rauraques (l'évêché de Bâle), avec lesquels ils sont souvent nommés. L'histoire, par l'organe de leur vainqueur même, rend un hommage remarquable à leur extrême valeur; (1) c'est à cette valeur qu'ils durent la demande faite à César, par les Eduens, pour les garder et les fixer sur une des frontières de leur pays.

Il est incontestable que cette colonie fut établie entre la Loire et l'Allier; mais si l'on voulait lui faire occuper tout le pays compris entre ces deux rivières, on la placerait au moins autant en Nivernais et en Forez qu'en Bourbonnais. Le petit nombre de ceux qui

(1) Voy. Com. de César, livre 1er.

la composaient, (1) ne permet pas de croire qu'ils occupèrent une grande étendue de terrain, et pour rendre hommage à la tradition qui les place exclusivement en Bourbonnais, on peut conclure que les Eduens leur donnèrent seulement la partie la plus méridionale de ce qui leur appartenait entre les deux rivières, (2) et les établirent là comme

(1) Ils étaient trente-deux mille en sortant de leur pays, d'après l'état trouvé dans le camp des Helvétiens; vu leur bravoure, ils ne durent pas faire les moindres pertes pendant la guerre. En suivant la proportion des autres peuples de la confédération, qui, selon César, furent réduits à-peu-près au tiers, la colonie entière des Boïens, n'aurait pas été de plus de dix à onze mille individus, parmi lesquels il devait rester peu de combattans. La proportion d'après l'état général, était, au départ de l'Helvétie, de 92,000 sur 367,000 têtes, ce qui donne les trois-quarts en femmes, vieillards et enfans, et les pertes causées par la guerre avaient dû porter plus particulièrement sur la partie en état de combattre.

(2) On peut dire qu'en les plaçant sur leurs frontières, c'était pour les opposer plus particulièrement aux Arvernes; les Bituriges, comme on le verra bientôt, étant alors leurs cliens. Pour se faire une idée du territoire accordé aux Boïens, il suffit de jeter les yeux sur la carte qui est jointe à cet ouvrage, et où l'on trouve ce territoire indiqué, d'après cette hypothèse.

avant-postes, vers la jonction de leur état avec celui des Arvernes leurs rivaux et continuels ennemis. Il est dit expressément qu'on leur donna des terres à cultiver ; mais il est au moins probable qu'ils durent se concentrer le plus possible pour être dans le cas d'opposer quelque résistance à l'ennemi qui allait se trouver si près d'eux. Je dois remarquer ici que cette partie du Bourbonnais qui, quoique la moins étendue, est devenue en quelque sorte la plus importante par la situation de sa capitale, était sans doute alors d'une assez grande importance aussi, à cause des rivières qui servaient de barrière aux Eduens contre leurs ennemis.

Les Boïens, après leur établissement, eurent quelques années pour respirer ; et c'est pendant ce tems sans doute qu'ils bâtirent *Gergovia*, connue sous le nom de Gergovia des Boïens, pour la distinguer de celle des Arvernes. (1) Cette Gergovia, dont il est fait mention dans la guerre de César, était sans doute plutôt un camp qu'une ville. Elle n'avait

(1) Quelques critiques ont bien voulu prouver qu'il n'y avait eu qu'une Gergovia ; mais, pour adopter cette opinion, il faut renoncer à consulter les commentaires de César, ou les expliquer d'une manière bien étrange.

pas sept ans d'existence lorsqu'elle fut attaquée par Vercingétorix; quelle construction pouvait avoir faite, pendant ce peu de tems, un petit peuple vaincu, qui n'avait apporté que ses bras, et qui devait être au moins autant occupé de sa subsistance que de son habitation? On en a peu parlé depuis; à peine la trouve-t-on dans quelques dénombremens des villes de la Gaule, ce qui prouve que si ses commencemens furent faibles, ses progrès furent peu importans, et il n'est pas étonnant qu'on n'en puisse plus découvrir la trace.

Ce fut la septième année de la guerre de César, que les Boïens, qui se trouvaient alors liés à la cause des Romains, furent attaqués par la confédération qui s'était formée pour s'opposer aux progrès des conquérans de la Gaule. Les Arvernes, dont il est peu parlé depuis l'invasion des Cimbres, étaient à la tête de cette ligue qui avait pour chef leur roi Vercingétorix, dont le nom est resté si fameux. Nous avons vu plusieurs rois chez les Arvernes, on peut se rappeler de Bituitus qui parut avec éclat contre les Romains, et de son fils qui fut renvoyé par eux pour régner sur les sujets de son père; il faut que, pendant le tems assez court qui s'était écoulé depuis

lui jusqu'à César, la royauté eût été abolie chez les Arvernes, car il est dit que le père de Vercingétorix fut mis à mort pour avoir voulu se faire roi de ses concitoyens. Son fils, plus habile que lui sans doute, peut-être aussi plus favorisé par les circonstances, fut non-seulement roi des Arvernes, mais chef de la confédération formée contre les Romains, et dans laquelle il entraîna successivement toute la Gaule.

César, par ses victoires ou ses alliances, semblait maître de ce vaste pays; il avait porté ses armes au-delà de la Manche et du Rhin, et fait trembler les Germains et les Bretons; mais les Gaulois, accoutumés à une grande indépendance, ne souffraient pas sans peine le joug d'un vainqueur qui ne rendait pas toujours ce joug léger. Le mécontentement existait presque par-tout, et pour le faire éclater, il ne fallait qu'un de ces caractères hardis, entreprenans, et qui savent profiter des circonstances. C'est chez les Arvernes que cet homme se rencontra.

Pour tous les évènemens relatifs à notre histoire, qui se sont passés dans cette campagne, la plus fameuse de la guerre de César,

je ne crois pouvoir mieux faire que de laisser parler César lui-même (1)

« Vercingétorix, fils de Celtilus, jeune « Arverne, dont le père avait obtenu le « commandement de toute la Gaule, et avait « ensuite été mis à mort dans sa cité, parce-« qu'il aspirait à la couronne, jouissait alors « d'une grande puissance parmi les siens. Il « convoqua ses cliens, et parvint sans peine, « à les enflammer contre les Romains. Dès que « son projet est connu, on court aux armes; « son oncle Gobanition et les autres chefs « des Arvernes, qui n'étaient pas d'avis de « tenter une pareille entreprise, le chassent « de Gergovia. Loin de renoncer à ses desseins, « il enrôle dans la campagne les pauvres et « les bandits en état de porter les armes. Cette « troupe, une fois formée, il entraîne dans « son parti tous les Arvernes qu'il rencontre: « il les exhorte à s'armer en faveur de la « liberté commune, et bientôt à la tête de « forces considérables, il chasse de Gergo-« via ceux qui, peu auparavant, l'avaient « chassé lui-même. Les siens lui donnent alors « le nom de roi. Il envoie des ambassades à « tous les peuples, et n'oublie rien pour s'as-

(1) Bell. Gall. Liv. 7.

« surer de leur fidélité. Il s'associe rapidement
« les Senones, (1) les Parisiens, les Pictons, (2)
« les Cadurces, (3) les Turons, (4) les Au-
« lerces, (5) les Lémovices, (6) les Andes (7)
« et les autres peuples qui touchent à l'Océan.
« Tous d'un commun accord lui défèrent le
« commandement. Investi du pouvoir qu'on
« lui a offert, il exige des ôtages de toutes les
« cités, il ordonne qu'on lui amène promp-
« tement un certain nombre de troupes, et
« règle la quantité d'armes que doit fabriquer
« chaque état, et à quelles époques elles
« doivent être livrées. Il s'occupe sur-tout à
« rassembler de la cavalerie : à une activité
« extrême, il joint une extrême sévérité ; il
« punit les fautes grâves par la mort au milieu
« des flammes et des tourmens ; ceux qui en
« commettent de plus légères, sont renvoyés
« chez eux avec les oreilles coupées, ou les
« yeux crevés, afin de servir d'exemple aux
« autres, et de les effrayer par la grandeur
« des châtimens.

« Ayant réussi par ces supplices à ras-
« sembler promptement une armée, il envoie

(1) Ceux du pays de Sens. (2) Du Poitou. (3) Du Quercy. (4) De la Tourraine. (5) Du Perche, du Maine et du canton d'Evreux. (6) Du Limousin. (7) De l'Anjou.

« le Cadurce Luctérius, homme d'une sin-
« gulière audace, avec une partie de ses
« troupes, chez les Rhutènes, et se porte lui-
« même vers le pays des Bituriges. A son
« approche, ces peuples dépêchent des am-
« bassadeurs aux Eduens, leurs patrons, pour
« demander des secours qui puissent les mettre
« en état de résister plus facilement à l'en-
« nemi. Les Eduens, de l'avis des lieutenans
« que César avait laissés à l'armée, leur
« envoient de la cavalerie et de l'infanterie;
« mais ces troupes parvenues sur les bords de
« la Loire, qui sépare les deux peuples, (1)
« s'y arrêtent quelques jours et reviennent
« sans avoir osé la passer. Elles annoncent
« aux Romains qu'elles ont craint la perfidie
« des Bituriges, dont le projet, si elles avaient
« passé la Loire, était de les envelopper d'un
« côté, tandis que les Arvernes les enve-
« lopperaient de l'autre. Il serait difficile
« de décider si cette conduite des Eduens

(1) Ce devait être nécessairement au-dessous du Bec-d'Allier; ce n'est que là où la Loire commençait à séparer les deux états; au-dessus ils étaient séparés par l'Allier; le pays des Eduens, s'étendant jusqu'à cette rivière, depuis le Bec-d'Allier jusqu'à la frontière des Arvernes, mais ne la passant pas; et l'on trouve ici, à ce qu'il me semble, la preuve que les

« fut réellement causée par la crainte, « comme ils le prétendaient, ou bien si elle « fut le résultat de la perfidie. Aussitôt après « leur départ, les Bituriges se joignirent aux « Arvernes. »

César était en Italie lorsque ces évènemens se passaient; dès qu'il les apprend, il accourt. Une diversion qu'il fait faire par un de ses lieutenans, du côté des Cévènes, oblige Vercingétorix de quitter le pays des Bituriges, et de revenir dans le sien. Pendant ce tems, César traverse seul le pays des Eduens, arrive chez les Lingons, réunit en peu de tems ses légions dispersées, et forme une armée avant même que les Arvernes eussent pû savoir qu'il était de retour.

« Aussitôt que Vercingétorix en fut instruit, « il ramena son armée chez les Bituriges, et

Boïens n'avaient pas été placés au-delà de l'Allier, et que Bourbon-l'Archambaud est, à tort, donné par de Wailly, pour *Boïa*, qui, où il en est parlé, indique vraisemblablement la cité (le pays) des Boïens en général. S'ils avaient été outre Allier, c'est-à-dire que le territoire des Eduens se fût étendu jusqu'à Bourbon, il eut été naturel qu'ils eussent pris ce chemin pour aller au secours des Bituriges, plutôt que de descendre jusqu'où une grande rivière les en séparait.

« alla ensuite (1) mettre le siége devant « Gergovia, ville des Boïens, que César « avait placé dans cette contrée, et soumis « aux Eduens, après les avoir vaincus dans « la guerre helvétique. (2)

« César se trouva alors fort embarrassé sur « le parti qu'il avait à prendre : s'il retenait « ses légions dans un même lieu, pendant le « reste de l'hiver, il était à craindre que les « Cliens (3) des Eduens ne succombassent, et

---

(1) On a voulu conclure de cette marche, que Gergovia était sur la rive gauche de l'Allier, et on en a fait Bourbon ou même Chantelle; mais on n'a pas fait attention qu'alors elle aurait été dans le pays même des Bituriges, ce qui est assez clairement contredit par le récit de César. Pour arriver au lieu où est Chantelle, qui est sur l'extrême frontière des Arvernes, il n'aurait pas traversé le pays des Bituriges, et il n'y a rien d'extraordinaire qu'il y eût passé pour venir à Thiel, en supposant Gergovia placée sur ce point, ou sur quelqu'autre, entre les deux rivières. Au reste, cette marche contredit bien formellement l'opinion de quelques auteurs, qui ont voulu placer Gergovia et les Boïens en Beaujolais.

(2) Voyez plus haut page 20.

(3) L'auteur se sert des mots STIPENDARIIS *Eduorum expugnatis*. Les Stipendiaires des Eduens. Cette expression est remarquable; elle semblerait indiquer que les Eduens tenaient la colonie boïenne à leur solde;

« que dès-lors toute la Gaule ne l'abandonnât,
« comme étant hors d'état de protéger ses
« alliés ; si, au contraire, il se décidait à
« sortir plus de bonne heure que de coutume
« des quartiers d'hiver, il s'exposait à manquer
« de grains, à cause de la difficulté des trans-
« ports. Il jugea cependant qu'il valait encore
« mieux supporter les plus grandes peines,
« que de risquer, en recevant cet affront,
« d'aliéner tous ses amis. Ayant donc exhorté
« les Eduens à s'occuper du transport des
« vivres, il dépêche aux Boïens des hommes
« chargés de les instruire de sa marche, et
« de les encourager à lui rester fidèles, à
« soutenir avec intrépidité la première attaque
« des ennemis ; et lui-même, laissant deux
« légions à Agendicum, (Sens) avec les
« bagages de toute l'armée, il se mit en route
« pour le pays des Boïens. »

---

mais elle ne s'accorde pas avec ce que nous a dit César lui-même, (liv. 1er, sect. 28) qu'après la défaite de la ligue helvétienne, *il plaça les Boïens sur les frontières des Eduens, qui leur donnèrent des terres, et leur accordèrent ensuite les droits civils et politiques dont ils jouissaient eux-mêmes.* Le premier passage bien plus circonstancié, détruit le second, à moins qu'on ne veuille dire que les Boïens furent d'abord à

« alla ensuite (1) mettre le siége devant « Gergovia, ville des Boïens, que César « avait placé dans cette contrée, et soumis « aux Eduens, après les avoir vaincus dans « la guerre helvétique. (2)

« César se trouva alors fort embarrassé sur « le parti qu'il avait à prendre : s'il retenait « ses légions dans un même lieu, pendant le « reste de l'hiver, il était à craindre que les « Cliens (3) des Eduens ne succombassent, et

---

(1) On a voulu conclure de cette marche, que Gergovia était sur la rive gauche de l'Allier, et on en a fait Bourbon ou même Chantelle; mais on n'a pas fait attention qu'alors elle aurait été dans le pays même des Bituriges, ce qui est assez clairement contredit par le récit de César. Pour arriver au lieu où est Chantelle, qui est sur l'extrême frontière des Arvernes, il n'aurait pas traversé le pays des Bituriges, et il n'y a rien d'extraordinaire qu'il y eût passé pour venir à Thiel, en supposant Gergovia placée sur ce point, ou sur quelqu'autre, entre les deux rivières. Au reste, cette marche contredit bien formellement l'opinion de quelques auteurs, qui ont voulu placer Gergovia et les Boïens en Beaujolais.

(2) Voyez plus haut page 20.

(3) L'auteur se sert des mots STIPENDARIIS *Eduorum expugnatis*. Les Stipendiaires des Eduens. Cette expression est remarquable; elle semblerait indiquer que les Eduens tenaient la colonie boïenne à leur solde;

décide ou force les Bituriges à brûler toutes leurs villes, excepté cette capitale. (1) Plus de vingt villes furent brûlées en un jour, ce qui semblerait indiquer une grande population.

César assiége Avaricum, et Vercingétorix se campe près de lui pour le harceler. Le premier souffre bientôt de la disette. « Il ne « cessait d'insister auprès des Boïens et des « Eduens pour avoir des vivres; mais le peu « de zêle des derniers les lui rendait comme « inutiles, et la faible et petite cité des Boïens « eut bientôt épuisé ses ressources. »

Malgré cela et malgré les efforts des assiégés et de Vercingétorix, Avaricum est pris après un des siéges les plus mémorables de cette guerre. César, près de marcher contre Vercingétorix, est appelé pour apaiser un différent élevé parmi les Eduens, pour l'élection de leur premier magistrat.

« Comme les lois des Eduens ne permettent « pas aux magistrats suprêmes de sortir du

lieues de Bourges; d'autres ont voulu le placer à Nevers, qui portait aussi ce nom; mais il n'y a que cette analogie qui ait pu induire en erreur, du reste l'opinion n'est pas soutenable.

(1) Les pays voisins en firent autant; (*hoc idem fit in reliquis civitatibus.*) Com. liv. 7.

« territoire,

« territoire ; César ne voulant pas paraître
« enfreindre en rien, ni leurs droits, ni leurs
« lois, prit le parti d'aller lui-même dans leur
« pays, manda tout le sénat et les deux con-
« currens à Decetia. (1) »

Après avoir terminé cette affaire » César
« partagea son armée en deux corps. Il confia
« à Labienus quatre légions avec une partie
« de sa cavalerie, pour les conduire chez les
« Sénones et les Parisiens; lui-même se porta,
« avec six légions et le reste de la cavalerie,
« vers Gergovia, ville des Arvernes, en suivant
« le cours de l'Allier. Instruit de ce mou-
« vement, Vercingétorix fit rompre tous les
« ponts et se mit en marche de l'autre côté
« de la rivière. (2)

(1) Decize, petite ville du Nivernais, située dans une île de la Loire, à sept lieues de Moulins et de Nevers.

(2) Il paraîtrait plus naturel que César, après la prise d'Avaricum, eût poursuivi directement Vercingétorix par le Berri, et du Berri en Auvergne; il n'aurait point eu de rivière à passer; au lieu que par la route qu'il dit avoir prise, il faut qu'il ait passé et repassé la Loire, et ensuite passé l'Allier en présence de l'ennemi. L'affaire des magistrats des Eduens qui appelle César à Decize, peut seule motiver cette singulière marche; il croyait peut-être utile de faire rapprocher ses troupes, pour imposer aux Eduens, et

« Comme les deux armées, toujours en
« vue, campaient presqu'en face l'une de
« l'autre, et que des éclaireurs postés par les
« Gaulois, empêchaient les Romains de pou-
« voir construire un pont pour faire passer
« leurs troupes, César avait à craindre que
« ce fleuve ne l'arrêta la plus grande partie
« de l'été, car l'Allier n'est guéable qu'à-peu-
« près vers l'automne. Afin de prévenir un
« événement pareil, il plaça son camp dans
« un lieu très-boisé, vis-à-vis un des ponts
« qu'avait fait rompre Vercingétorix, (1) et

---

les amener à faire ce qui lui convenait. Sans doute son armée passa la Loire d'abord au-dessous de Nevers, puis à Nevers même, (Noviodunum) ville des Eduens, dont il était maître, et l'ennemi, qui retournait de Bourges vers l'Auvergne, ne put l'inquiéter dans ses deux passages.

(1) On voit qu'il y avait plusieurs ponts sur l'Allier, et, comme je le remarquerai plus loin, César a bien pu ne pas faire usage du même pour aller à Gergovia (Arvernorum) et pour en revenir. On a cherché à placer celui dont il est question ici, et ne pouvant le faire que par conjectures, les critiques ne se sont pas accordés. Qu'on me pardonne de m'appuyer ici d'une tradition populaire pour justifier mon opinion. Vis-à-vis Moulins même, il existe un ancien lit de l'Allier, qui, depuis la construction des levées qui contiennent la rivière au-dessus et au-dessous du pont

« il s'y tint caché le lendemain avec deux « légions, tandis qu'il faisait marcher, comme « de coutume, le reste de ses troupes avec « tous les bagages, après avoir eu soin d'en « tirer quelques cohortes, (1) afin que le « nombre de légions parût toujours le même. « Il leur ordonna d'avancer le plus qu'elles « pourraient, et dès que l'heure du jour lui « fit conjecturer qu'elles étaient parvenues au « lieu du campement, il commença à rétablir « le pont sur les anciens poteaux, dont la partie « inférieure était restée intacte. L'ouvrage

---

de cette ville, est en partie cultivé, ou ne sert plus qu'à égouter les champs voisins. On y trouve un passage appelé vulgairement *Pont-Chinard* ou *Pont-Cenar*, et qui a toujours été tenu pour être le pont de César. Sans doute une tradition n'est pas une preuve; mais c'est une indice qui peut en faire trouver, et en servir même lorsqu'elle n'est pas contredite par les faits: et ici elle s'accorde parfaitement avec le nombre de marches que César dit avoir faites depuis son passage de l'Allier jusqu'à Gergovia (Arvernorum), qui en aurait été éloigné d'environ vingt lieues, distance qui se rapporte bien à cinq marches d'une armée.

(1) Je me sers de l'expression vague, *quelques cohortes*, parce que ce passage n'est pas uniforme dans les manuscrits, et que les commentateurs ne sont pas d'accord sur la manière de l'interpréter.

« fut promptement terminé, et les deux lé-
« gions ayant passé le fleuve, il établit son
« camp dans une position avantageuse, et
« rappela le reste de ses troupes. Vercingé-
« torix étant instruit de son passage, devança
« à grandes journées l'armée romaine, afin
« de n'être pas forcé à combattre malgré lui.
« César se rendit de là en cinq marches de-
« vant Gergovia. »

Vercingétorix se retranche sous les murs de Gergovia, que César n'en assiége pas moins. Après une trahison d'une partie des troupes que les Eduens lui fournissent, et qu'il réprime facilement, après une multitude de combats mémorables, étrangers à cette histoire, il est obligé de lever le siége. Voici comment il pallie cet échec.

» Toujours occupé des projets de départ
« qu'il avait conçu avant cet échec, il fit
« sortir l'armée de ses retranchemens, et la
« rangea en bataille dans un lieu propre au
« combat; mais comme Vercingétorix refusait
« de descendre en rase campagne, César fit
« rentrer ses légions dans le camp, après un
« engagement de cavalerie qui se termina à
« son avantage. Il recommença le lendemain
« les mêmes démonstrations, et croyant en

« avoir assez fait pour diminuer la jactance
« des Gaulois, et pour raffermir le courage
« de ses troupes, il prit la route du pays des
« Eduens; n'ayant pas même alors été poursuivi
« par Vercingétorix, il rétablit le troisième
« jour un pont sur l'Allier, et fit passer la
« rivière à son armée. » (1)

« . . . . . . Noviodunum (Nevers) était
« une ville des Eduens, placée dans une po-
« sition avantageuse sur les bords de la Loire;
« César y avait rassemblé les ôtages de la
« Gaule, ses magasins de blé, l'argent du fisc,
« la plus grande partie de ses bagages et de

---

(1) Il est probable que César ne repassa pas l'Allier sur le même pont où il avait passé. J'ai déjà fait remarquer qu'il y en avait plusieurs; qu'on observe qu'il est encore dit qu'il rétablit ce pont; or celui sur lequel il avait déjà passé, l'avait été pour ce passage; et n'ayant pas alors d'ennemi derrière lui, il n'est pas probable qu'il l'eût fait rompre, et il n'aurait pas eu besoin de le refaire. Ce nombre de trois marches convient assez à la situation de Vichi qui est à douze lieues de Clermont, et où il y a eu long-tems un pont sur l'Allier. Je conclurais donc que c'est là où il a passé en revenant de Gergovia, et qu'en y allant, il avait passé près du lieu où est Moulins.

« ceux des troupes, ainsi qu'un grand nombre « de chevaux achetés en Italie et en Espagne, « pour les besoins de la guerre. Parvenus dans « cette place, Eporédorix et Virdumar « apprirent en quel état étaient les affaires « de leurs cités. A peine surent-ils que Litavicus (1) avait été reçu par les Eduens dans « Bibracte, celle de toutes leurs villes, qui « a parmi eux le plus d'autorité, que leur « magistrat Convictolitan, s'était joint à lui « avec une grande partie du sénat, et que « l'on venait d'envoyer publiquement à Vercingétorix des ambassadeurs pour conclure « un traité de paix et d'amitié, ils crurent ne « pas devoir laisser échapper une occasion « aussi favorable. Ayant donc égorgé la

---

(1) Litavicus commandait les troupes que les Eduens avaient fournies à César; il voulut les faire soulever contre les Romains, mais César, aidé de quelques Eduens, prévint ses projets; il s'était sauvé avec ses cliens chez les Arvernes. A la levée du siége de Gergovia, il était revenu dans sa patrie, et la bonne réception qu'on lui fit, indiquait assez que l'esprit n'y était pas favorable aux Romains.

Eporédorix et Virdumar avaient quitté César sous prétexte d'aller prévenir les mauvais desseins de Litavicus.

« garnison et tous les Romains que le com-
« merce ou des voyages avaient attirés à
« Noviodunum, ils se partagèrent l'argent et
« les chevaux, firent conduire au magistrat
« à Bibracte les ôtages des cités gauloises,
« incendièrent la ville, qu'ils jugèrent ne
« pouvoir pas garder, afin qu'elle ne fut
« d'aucun usage aux Romains, se hâtèrent
« d'enlever, sur des navires, autant de grains
« que l'on pût en transporter, et détruisirent
« le reste, en le jetant dans la rivière ou dans
« les flammes. On les vit ensuite tirer des
« troupes des contrées voisines, placer des
« postes et des gardes le long de la Loire, et
« montrer de la cavalerie sur tous les points,
« afin d'inspirer de la terreur ; se flattant,
« ou d'éloigner du pays les Romains, par la
« crainte de manquer de blé, ou de les en
« chasser bientôt par la famine, espérance
« que semblait encore confirmer la crue de
« la Loire, que la fonte des neiges venait
« d'augmenter, au point qu'il paraissait im-
« possible de la passer à gué.

« Instruit de ces évènemens, César jugea
« qu'il devait hâter sa marche, afin de pou-
« voir, si la construction des ponts devait
« offrir quelques dangers, combattre l'ennemi

« avant qu'il eût rassemblé sur ce point de
« plus grandes forces ; car il ne pensait pas
« qu'il fut nécessaire, même après cette dé-
« fection, de changer de plan, et de retourner
« dans la province romaine. Il se sentait dé-
« tourné d'un projet pareil par la honte et l'in-
« famie de la chose elle-même, par la difficulté
« des chemins et du passage des Cévennes, et
« sur-tout par le désir ardent qu'il avait de
« rejoindre Labienus et ses légions. (1) Il
« s'avança jour et nuit à marches forcées, et
« parvint à la Loire au moment où on si
« attendait le moins. Des cavaliers ayant re-
« connu un gué qui fut jugé praticable, vu les
« circonstances, il disposa sa cavalerie dans
« le fleuve, afin d'en rompre le courant, de

---

(1) On ne trouve rien qui indique le lieu où César passa la Loire, ni la route qu'il suivit pour y arriver; mais on peut conjecturer que voulant se rapprocher du pays de Sens, il la passa le plus bas possible; et alors, en supposant qu'il avait passé l'Allier à Vichi, il dût marcher le long de cette rivière, presque jusqu'à son embouchure; le pays d'ailleurs lui offrait une route plus facile, que s'il s'en était écarté, et cette considération put bien encore influer sur sa détermination.

« manière à ce que les épaules et les bras du
« soldat fussent assez libres pour soutenir les
« armes ; et l'ennemi s'étant laissé troubler par
« le premier aspect des Romains, il réussit
« à conduire son armée saine et sauve sur
« l'autre rive ; ensuite, profitant des nombreux
« troupeaux et des grains que lui offrait la
« campagne, il approvisionna ses troupes et
« prit la route du pays des Sénones.

« La défection des Eduens une fois connue,
« la guerre prend un caractère plus grave.
« Ils envoient de toutes parts des ambassades.
« Leurs richesses, leur crédit, la faveur dont
« ils jouissent, tout leur sert à entraîner les
« diverses cités : celles qui hésitent, ils les
« effraient en les menaçant de livrer au sup-
« plice les ôtages que César avait déposés chez
« eux. Ils invitent Vercingétorix à se rendre
« dans leur pays, et à leur communiquer ses
« plans et ses projets. Ce premier point ob-
« tenu, ils veulent exiger que le comman-
« dement suprême leur soit remis, et cette
« demande faisant naître des débats, une
« assemblée de toute la Gaule est convoquée
« à Bibracte. On y accourt en foule ; la
« décision est remise aux suffrages de la
« multitude, et tous d'un commun accord

« confèrent le commandement à Vercingé-
« torix . . . .
. . . .

« Ce n'est pas sans une grande douleur que « les Eduens se voient déchus de leur an- « cienne suprématie ; ils se plaignent de ce « changement dans leur fortune ; ils regrettent « la faveur dont ils jouissaient près de César, « et cependant la guerre une fois entreprise, « ils n'osent se séparer du reste des Gaulois. « Eporédorix et Virdumar, jeunes gens d'une « grande espérance, obéissent à regret à Ver- « cingétorix. »

César voyant les ennemis supérieurs en cavalerie, envoie dans les cités germaines, au de là du Rhin, pour s'en procurer; et pour être plus à portée de couvrir la Province, (1) il gagne le pays des Séquaniens (la Franche-Comté) en côtoyant celui des Lingons. (pays de Langres) Vercingétorix qui a rassemblé toutes ses forces, le suit de près, et vient établir trois camps à dix milles

(1) Ce que César appelle la Province, est la partie de la Gaule transalpine, qui était depuis long-tems soumise aux Romains; cette partie a retenue de cette dénomination, le nom de Provence.

environ des Romains. Plein de confiance dans son armée, après avoir harangué ses principaux officiers, il ne perd pas un moment pour attaquer. Il est battu et se retire sur Alézia, (1) ville des Mandubiens, où il se renferme. César, qui la poursuivi vivement, arrive le lendemain devant la place, et sans perdre de tems, il en entreprend la circonvallation. Ce siége à jamais mémorable n'est pas de notre sujet. César y épuisa tout ce que l'art avait encore appris sur l'attaque des places et sur les moyens de se retrancher dans un camp, et les Gaulois, tout ce que le courage et le désespoir peuvent inspirer à des hommes qui défendent leur patrie et leur indépendance. Les principaux de la Gaule s'étant réunis, décidèrent que chaque cité fournirait un nombre d'hommes déterminé, pour aller au secours de cette importante place. C'est dans la liste de ces contingens que l'on trouve les Boïens réunis aux Rauraques, et devant fournir avec eux trente mille hommes. (2) La réunion générale forma

(1) Alézia, appelé vulgairement Alise; on en trouve la position dans l'Auxois, près de Semur.

(2) Voyez plus haut page 9.

une armée de deux cent quarante mille hommes d'infanterie, et de huit mille hommes de cavalerie. Cette armée formidable, mal commandée par des chefs jaloux les uns des autres, parmi lesquels César lui-même avait eu vraisemblablement l'habileté de jeter la division, fut bientôt dissipée: Alise succomba. Vercingétorix, encore grand dans son malheur, se livra lui-même dans l'espoir d'adoucir le sort de ceux qui se trouvaient renfermés dans la ville. Sa générosité ne put exciter celle de son vainqueur. Le héros de la Gaule envoyé à Rome, y languit dans les fers pendant cinq années, orna ensuite le triomphe de César, et fut enfin mis à mort, suivant la coutume barbare des Romains.

Ainsi finit le plus grand homme dont les annales gauloises nous aient conservé le souvenir; à ce titre et sur-tout comme étant du pays des Arvernes, il devait avoir place dans cette histoire. Avec lui s'éteignit la dernière lueur de la liberté des Gaulois. Malgré quelques résistances partielles, on peut regarder la prise d'Alise et de Vercingétorix, comme l'époque où la Gaule fut conquise sans retour.

Chapitre deuxième.

Depuis la conquête de la Gaule par les Romains, jusqu'à celle de l'Aquitaine par Pepin le bref.

La Gaule n'était plus qu'une province romaine, et les Arvernes, les Bituriges, les Eduens n'étaient plus que des sujets Romains. Leurs cœurs n'étaient pas soumis, mais leurs personnes étaient subjuguées, et tout moyen efficace de résistance leur était désormais interdit. On vit alors un grand effet de la profonde politique des vainqueurs; car c'est à elle sans doute et aux mesures qu'elle prit, que l'on doit attribuer le changement qui se fit assez rapidement dans le caractère des Gaulois.

Cette nation, dont la valeur avait étonné les trois parties du Monde, qui avait ravagé tant d'Empires, qui avait défendu ses foyers avec tant d'énergie, devint en peu de tems sans force, et l'on oserait dire, à quelques

exceptions près, sans courage. Dans le peu de faits que l'on aurait à citer, pendant le tems qui s'écoula depuis la conquête des Romains jusqu'aux incursions des Barbares, on trouve quelques individus courageux, intrépides même, mais une multitude méprisable par sa lâcheté.

Dans la division que César fit des Gaules, dans celles que firent depuis Auguste et quelques-uns de ses successeurs, le pays dont j'écris l'histoire, suivit le sort des trois états dont il dépendait. La partie des Eduens, que l'on peut appeler maintenant le pays des Boïens, fut toujours comprise dans la première Lyonnaise; et les deux autres parties furent, ainsi que l'Auvergne et le Berri dont elles dépendaient, incorporées dans l'Aquitaine. Cet ordre de choses a subi sans doute quelques variations; mais les limites de ces différentes divisions ne sont pas faciles à marquer, et ce serait perdre assez inutilement son tems que de vouloir l'essayer.

Quelle était l'étendue du pays des Boïens? Quelle était la ligne de séparation des Arvernes et des Bituriges? Pour les Boïens, l'Allier, selon toutes les apparences, faisait leur limite au couchant. S'étendaient-ils jusqu'à la

Loire, et occupaient-ils tout ce qui a été depuis du Bourbonnais, entre ces deux rivières ? C'est ce qu'on ne saurait déterminer; mais d'après ce qui a été dit sur eux, il est probable qu'ils n'en occupaient qu'une partie, d'autant plus que le Bourbonnais a pris vraisemblablement sur l'Auvergne tout ce qui de nos jours encore dépendait du diocèse de Clermont, entre la Loire et l'Allier, et les Boïens n'ont pas dû sortir du territoire d'Autun. Quant à la démarcation du Berri et de l'Auvergne, l'induction la plus certaine peut se tirer aussi des limites des diocèses. Les Romains, à ce qu'il semble, ne changèrent rien à la circonscription des cités gauloises, et lors de l'établissement des Evêques, leur juridiction se fixa, dans toutes les cités considérables, sur l'étendue de chacune. (1) Cette division ecclésiastique s'est à-peu-près conservée jusqu'à nos jours, et c'est ce qui

---

(1) Cela ne doit s'appliquer qu'à la Gaule conquise par César; dans ce qu'on appelait la Province, que les Romains possédaient auparavant, lors de l'établissement de la religion chrétienne, presque toutes les villes eurent des évêchés. Cette différence, mérite d'être remarquée.

nous a donné l'idée la plus exacte des anciennes provinces des Gaules. Ceci sans doute peut souffrir quelques exceptions; il y a eu des diocèses démembrés; mais il ne paraît pas que ces exceptions puissent s'appliquer, pour le Bourbonnais, aux diocèses de Bourges et de Clermont. Dans les anciennes limites de ces deux diocèses, changées depuis trop peu de tems pour qu'elles ne soient pas bien connues, on peut donc retrouver la ligne qui séparait les parties du Berri et de l'Auvergne, qui ont été réunies au Bourbonnais.

On se demande quelles villes on trouvait dans cette étendue de pays, lors de la conquête des Romains; et l'on ne peut nommer que cette Gergovia, dont l'existence éphémère n'a laissé aucun moyen d'en fixer la position. On ne la trouve plus dans les itinéraires, quoique la route d'Autun traversât le canton où elle devait être. Si elle avait eu alors la moindre importance, il est permis de croire que cette route, eut-elle dû s'alonger de quelques lieues, y aurait passé. On ne trouve dans ces itinéraires, entre la Loire et l'Allier, que Sitilia, que l'on a reconnu pour être maintenent Thiel, village situé à quatre lieues Est de Moulins. Le silence gardé sur Gergovia

Gergovia Boïorum, pourrait-il faire conclure que la Gergovia des Boïens n'aurait été nommée ainsi que par César, et quelques écrivains qui l'ont copié ; qu'elle n'aurait pas conservé ce nom, et que ce serait cette même Sitilia, le seul établissement que peu après on trouve dans le pays. C'est comme une conjecture seulement que je puis donner cette opinion, mais comme une conjecture sur laquelle l'impossibilité d'en former d'autres plus raisonnables, force en quelque sorte de s'arrêter. Si, comme le prétendent quelques étimologistes, *Gergobie* veut dire fort et canton des Boïens, (1) ce serait un mot générique dont César se serait servi pour désigner la ville ou toute la cité des Boïens, c'est-à-dire, tout ce petit état ; et il serait possible que les Boïens eussent donné un autre nom particulier à leur ville, ou que les Romains eux-mêmes, qui changeaient presque tous les noms Celtes, eussent imposé le nom de Sitilia

(1) D'un roi ou chef des Boïens, que l'on nomme Gargen, on a voulu tirer l'étimologie de Gergovia des Boïens ; mais comme Gergovia des Arvernes existait long-tems auparavant, et qu'elle n'avait aucun rapport avec les Boïens, on en doit conclure que ce nom avait une toute autre étimologie.

à cette Gergovia ou Gergobia, qu'on voit si vîte disparaître. L'opinion qui la place absolument sur les bords de l'Allier, (1) me semble combattue par le détail de la marche de César ; lui qui a côtoyé l'Allier, qui l'a passée et repassée, n'aurait-il pas fait mention,

(1) Quelques-uns de ceux qui voudraient en faire sortir l'origine de Moulins, ne trouvant pas dans Moulins même assez de preuves d'antiquité, veulent placer Gergovia Boïorum à Iseure, bourg situé à un quart de lieue de la ville, et qui est certainement l'établissement le plus ancien de tout le canton. Deux paroisses qui se trouvaient très-rapprochées l'une de l'autre, annonçaient qu'il y avait eu là une population considérable qui a pu augmenter celle de Moulins ; mais on n'a pas d'autres preuves, pas même d'indices, pour en faire Gergovia. On a cherché aussi son emplacement à Chavennes, hameau de la paroisse d'Avermes, le long de l'Allier, à trois-quarts de lieue Nord de Moulins ; mais de même sans preuves, en se fondant seulement sur quelques faibles analogies de nom.

On pourrait trouver ailleurs de semblables analogies ; Beçai, par exemple, en offrirait facilement. On sait qu'après César plusieurs capitales des Gaules quittèrent leurs noms pour celui de leurs cités. En supposant qu'il en fut ainsi chez les Boïens, Beçay, s'étant appelé Bocciaco, un savant étimologiste le ferait aisément dériver de Boïa.

dans le récit de cette marche, d'une ville qui se serait trouvée sur ses bords, et cette ville étant à ses amis, n'aurait-elle pas dû servir à favoriser son passage, qui, la première fois, n'était pas bien facile; et l'on peut se convaincre que dans cette occasion il n'en dit pas un seul mot. Au reste si je penche vers la première opinion, ce n'est pas sans voir qu'elle peut être combattue; mais c'est, comme je l'ai déjà dit, parce que je n'en trouve pas de plus motivée.

Quant à la rive gauche de l'Allier, César, le seul qui nous ait donné des détails un peu certain sur la topographie de la Gaule dans ces anciens tems, ne nomme aucunes villes, aucuns villages, que l'on puisse placer dans la circonscription du Bourbonnais. Les recherches qu'on a pu faire à ce sujet, n'ont jamais produit que des conjectures vagues, et ceux qui ont prétendu que tels ou tels lieux ont été villes de la Gaule, auraient dû ajouter que c'était de la Gaule devenue romaine. Aucun nom ancien ou moderne, ne rappelle la Gaule celtique; il ne reste aucun indice d'un lieu où pût être un établissement des anciens Gaulois. On peut se rappeler que toutes les villes des Bituriges avaient été brûlées par

ordre de Vercingétorix ; cet incendie put bien s'étendre jusqu'en Auvergne, (1) et ce fait explique assez pourquoi, dans cette partie, on ne retrouve aucune trace de villes gauloises.

Le Bourbonnais, rempli d'eaux minérales, ne pouvait manquer d'attirer les Romains, pour qui les bains chauds étaient, pour ainsi dire, un objet de première nécessité ; aussi trouve-t-on sur les tables romaines : *Aquœ Calidœ*, (Vichy) *aquœ Nerœ*, (Néris) *Aquœ Bormonis*, (Bourbon). On trouve aussi sur les mêmes tables *Cantilia*, qui est sans contredit Chantelle, et comme ce lieu n'a pas de bains, on a conjecturé que sa fondation datait de plus loin ; mais il faudrait supposer aussi que les Romains lui avaient donné ce nom qui ne paraît pas d'origine celtique.

Si la topographie de ce tems présente beaucoup d'incertitudes, l'histoire en offre encore davantage. Les événemens qui ont rapport à la Gaule ne manquent pas, mais notre petit pays n'a pu y prendre une part bien importante, et d'ailleurs, les historiens qui les ont racontés, sont en général si obscurs, sont si

(1) On a vu plus haut qu'il fit prendre cette cruelle mesure dans toutes les cités voisines.

souvent en contradiction les uns avec les autres, que les écrivains modernes qui se sont occupés de l'histoire générale, ont eu bien de la peine à les débrouiller, et à en tirer quelque chose de satisfaisant, pour les faits de la plus grande importance ; comment pouvoir y démêler ceux dont il a été à peine parlé ?

Quelle période cependant que celle du plus haut degré de la puissance du plus grand empire du monde, de son déclin et de sa chûte; de l'établissement d'un autre empire, dont la durée, qui ne semble pas près de sa fin, est déjà sans exemple dans les annales de l'univers ; enfin de l'établissement de la religion chrétienne. Trois ou quatre siècles à peine renferment tous ces grands événemens.

L'idée d'un seul Dieu n'était pas étrangère à la Gaule ; c'était la base de son antique religion, qu'à la vérité des barbaries dignes de ces tems d'ignorance déshonoraient. L'idolâtrie s'y était introduite avec les étrangers, et sur-tout avec les Romains; mais les anciens souvenirs n'étaient pas totalement perdus, et peut-être ils contribuèrent à disposer la Gaule, mieux que tout autre pays, à se convertir à la foi chrétienne.

Quand pénétra-t-elle en Bourbonnais? Nous n'y connaissons rien qui puisse l'indiquer ; mais il est probable que lorsque la lumière de l'Evangile éclaira Clermont, Autun et Bourges, quelques rayons arrivèrent jusqu'à la contrée qui, encore de nos jours, faisait partie de ces diocèses. (1)

La plupart des événemens politiques ne sont pas beaucoup plus faciles à constater ; il faut pourtant essayer de faire connaître ceux qui ont quelques rapports avec le Bourbonnais, et nommer au moins les souverains les plus marquans auxquels ce pays a dû obéir. (2)

Dès qu'Auguste eut mis tout l'empire Romain sous sa puissance, il s'occupa des Gaules.

---

(1) On croit que dans le second siècle saint Polycarpe avait prêché la foi à Autun; son premier évêque fut saint Amaton, mais on attribue son entière conversion à Simplicius qui en fut évêque en 364, et qui, d'un signe de croix, renversa la statue de Cybèle que les Eduens portaient autour des champs, pour la conservation des récoltes; celle de Clermont est attribuée à Austremoine, qui avait auparavant converti Nevers ; celle de Bourges à saint Ursin, qu'on dit avoir été disciple des apôtres.

(2) Ne pouvant, sans être très-fastidieux, parler de tous les Empereurs, dont la plus grande partie n'a eu

Il y vint lui-même, changea ou fixa la division que César n'avait fait qu'ébaucher, et n'oubliant pas les Eduens, les plus anciens alliés de Rome en Gaule, il donna son nom à leur capitale, en la fondant en quelque sorte de nouveau. (1) C'est à l'an 737 de Rome, quinze ans avant J. C., que l'on place cette restauration de Bibracte, ou fondation d'Augustodunum (Autun) qui doit nous intéresser comme ayant été plusieurs siècles la capitale de la plus grande partie du Bourbonnais, entre la Loire et l'Allier, et jusqu'à nos jours, l'évêché de cette partie.

L'influence d'un patron aussi puissant qu'Auguste, eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre, et Augustodunum eut bientôt dans les Gaules, une importance aussi grande que pouvait en avoir eu Bibracte. Les sciences et

---

d'autres rapports avec le Bourbonnais, que d'en compter le territoire dans ses états; pour y suppléer, on trouvera, dans le second volume, une table chronologique de tous les souverains auxquels il a été soumis.

(1) Plusieurs critiques, entr'autres Valois et l'abbé de Longuerue, placent Augustodunum à quelques lieuès de Bibracte, et en font deux villes différentes. J'ai cru devoir suivre Danville qui, après avoir été de leur avis, l'a abandonné.

les lettres contribuèrent sur-tout à sa splendeur; elle devint pour la Gaule le centre des lumières ; ses écoles étendirent au loin leur réputation, et ont laissé d'illustres souvenirs. C'est là où la jeunesse gauloise allait s'instruire, et sans doute les maîtres, qui vivaient sous la protection des Romains, devaient lui inspirer des principes favorables à l'autorité de ses vainqueurs, et ce put bien être à leur politique que ces écoles durent leur existence. Cependant un des premiers soulèvemens de la Gaule, et un des plus considérables, fut non-seulement partagé, mais particulièrement soutenu par ces nombreux élèves des fameuses écoles d'Autun.

Déjà, pendant le règne d'Auguste, la Gaule avait été écrasée d'impôts : elle en payait pour le souverain, elle en payait pour ses préposés, dont la part n'était pas la plus petite. Les concussions, non-seulement n'étaient pas punies, mais elles étaient en quelque sorte autorisées. (1) Des signes de

(1) Un nommé Licinius, né Gaulois, et qui avait été esclave de César, devenu intendant en Gaule, inventa une manière de compter quatorze mois dans l'année, et d'augmenter par cette fiction certains impôts qui se payaient par mois. Ayant été convaincu

mécontentement furent toujours étouffés à la seule approche de quelques troupes romaines. Tibère ne fit qu'appesantir le joug, et quelques personnages puissans et ambitieux profitèrent du désespoir des opprimés pour les soulever contre les oppresseurs. Le soulèvement semblait devenir général ; mais il fut promptement arrêté dans une grande partie de la Gaule, par la mésintelligence ou la timidité des chefs, et par la bonne contenance des commandans romains. Le seul Sacrovir, jeune Eduen, d'une famille illustre, rassembla une armée à Autun, si l'on peut donner le nom d'armée à un ramas de jeunes étudians qui n'avaient pas la moindre idée d'un combat, de bourgeois et de paysans sans discipline, et d'esclaves publics qui furent les seuls qui se battirent quelque tems. Tacite porte ce rassemblement à 40,000 hommes, et deux Légions suffirent pour le dissiper,

---

de concussions, il conduisit Auguste aux tas d'or qu'il avait pillés, et lui dit : C'est pour vous et pour les Romains que je les ai ramassés, afin aussi que les gens du pays n'abusassent pas de tant de richesses pour se révolter : et Licinius fut absout comme ayant bien servi le Prince.

Dion. Lib. 54.

à la première rencontre qui eut lieu à douze milles d'Autun. (1) Sacrovir, appelé par quelques-uns le dernier des Gaulois, se sauva d'abord à Autun, puis dans une de ses maisons de campagne où il se tua.

Quelques mots du discours du général Romain à ses troupes, feront juger de l'opinion que l'on avait alors du courage des Gaulois : « Vainqueurs des Germains, leur dit-il, j'ai « honte pour vous de vous mener contre des « Gaulois, comme si c'étaient des gens de « guerre ; vous venez de battre les Angevins « rebelles avec une cohorte, les Trévérois « avec une aile de cavalerie, les Séquanois « avec quelques troupes détachées de cette « même armée ; plus riches et plus volup- « tueux, les Eduens sont plus mous encore ; « vous n'aurez que la peine de les enchaîner « dans leurs rangs, ou de les atteindre dans « leur fuite (2). »

Ce passage prouve ce que j'ai dit sur le changement rapide qui s'était opéré dans les Gaules ; car ce n'était que sept ans après la

---

(1) Près St.-Emiland.

(2) Tac. Ann. Lib. 3. Cap. 46; Trad. de Sigrais, dans ses Com. sur l'esprit militaire des Gaulois.

mort d'Auguste, et à peine s'en était-il écoulé soixante, depuis la conquête. Il prouve aussi l'importance et la richesse de la ville d'Autun; il n'y avait pourtant que trente-six ans qu'elle avait pris le nom d'Auguste, et ce fait appuie l'opinion de ceux qui croient qu'il n'en était que le restaurateur.

Les Boïens partageaient-ils un peu l'opulence de leurs patrons, les Eduens? c'est ce dont il est permis de douter; leur colonie a dû toujours rester pauvre, si l'on en juge par le peu de monumens qu'elle a laissés; néanmoins les événemens qui se passaient dans leur métropole, ne pouvaient pas leur être tout-à-fait étrangers, et il n'est pas hors de mon sujet d'indiquer au moins les plus remarquables.

Les capitales des deux autres parties du Bourbonnais, ne nous offrent point de faits particuliers qui aient été consignés dans l'Histoire. On ne peut douter que Bourges n'ait succédé à Avaricum, et qu'il n'ait été rebâti précisément à la même place; mais on ne sait comment, ni dans quel tems la dernière ville est sortie des ruines de l'autre.

Il en est de même de Clermont qui a succédé à la fameuse Gergovia des Arvernes,

sans être bâtie au même lieu. Les opinions sur sa fondation et sur les premiers tems de son existence, ont trop peu d'autorité, pour que je m'y arrête : cette discussion deviendrait déplacée. Les Auvergnats reparaissent souvent sur la scène, sans qu'il soit toujours question de leur capitale, que l'on trouve cependant sur les Tables romaines, sous le nom d'Augustonemetum, ou quelquefois seulement Nemetum. Ils participèrent, ainsi que les Eduens, plus peut-être qu'aucun autre peuple de la Gaule, aux bienfaits que Claude accorda aux Gaulois, en leur ouvrant la porte du Sénat romain. Ils furent aussi plus particulièrement mêlés dans tous les troubles excités par plusieurs compétiteurs à l'Empire, qui formèrent leur parti en Gaule, et y jetèrent une grande division.

Vindex, le premier, y leva l'étendard de la révolte contre Néron, et ses principaux appuis étaient les Eduens et les Auvergnats. Il était Gaulois et de race royale, ne voulant pas l'empire pour lui-même, il travaillait pour Galba, à qui, malgré sa mort prématurée, il en fraya le chemin.

Après le règne de ce dernier, qui ne fut que d'un moment, Vitellius ne tarda pas à

paraître en Gaule ; il avait été proclamé Empereur par les légions germaniques ; son armée pilla, dévasta tout sur son passage. Il semble que la prudence ou plutôt la patience des Éduens, désarma cette soldatesque effrénée, et qu'ils furent un peu épargnés. Mais l'excès des rapines, des outrages commis par les troupes de Cécinna et de Valens, dignes lieutenans de Vitellius, porta la honte et l'indignation dans le cœur de quelques Gaulois, ranima leur courage, et nos Boïens leur fournirent un chef.

Vitellius et Othon se disputaient l'Empire; le premier, qui avait, pour ainsi dire, fondé sa puissance en Gaule, marchait sur l'Italie où régnait son compétiteur. Déjà ses lieutenans avaient passé les Alpes, il semblait naturel qu'il dût les suivre de près, et l'on pouvait croire que toutes les forces de l'Empire allaient être occupées à vider cette grande querelle; le tems était favorable pour former un parti et pour le consolider. C'est dans ces circonstances que Maricus, homme obscur du pays des Boïens, à ce qu'il paraît de la plus basse naissance, se mit à la tête d'une troupe de séditieux. Cette révolte eut un caractère tout différent des précédentes.

Si la superstition n'en fut pas le seul mobile, au moins elle y joua un grand rôle, chose que l'on n'avait pas encore vue et que l'on ne vit plus de long-tems. Tacite dit que Maricus se portait pour le protecteur des Gaules, même pour un dieu; il avait déjà rassemblé huit mille hommes, et se pressa de marcher sur Autun, où il ne pouvait manquer d'avoir quelques intelligences, déjà même les habitans des campagnes voisines se joignaient à lui; mais Vitellius, ayant laissé à ses généraux le soin de le rendre maître du monde, était resté en Gaule à se livrer à la molesse et à la débauche; sa présence imposa sans doute aux Eduens qui ne purent lui refuser de faire marcher l'élite de leur jeunesse, qui, soutenue de quelques cohortes légionnaires, dissipa assez facilement cette multitude fanatique. Le chef fut pris et livré aux bêtes, qui, dit-on, le respectèrent; et Vitellius, qui assistait à ce spectacle, qui faisait souvent le plaisir des plus doux et des plus civilisés des Romains, fut obligé de le faire tuer par des soldats, craignant l'effet que pouvait produire cette espèce de miracle.

Cette révolte n'eut pas d'autre suite; mais elle est remarquable, en général, parce que

c'est la seule de ces tems là, où l'on ait mêlé la religion à la politique, et en particulier pour nous, par le rôle qu'y jouèrent les Boïens dont l'histoire n'a plus parlé depuis. Elle fut aussi comme le prélude d'une autre bien plus importante par sa durée et par ses succès, qui eût son foyer chez les Bataves et les Belges, et pour chef Civilis, seigneur Batave qui a laissé un nom fameux; l'incendie qui semblait menacer toute la Gaule, ne s'étendit jamais au-delà de Langres, et par-conséquent n'entre pas dans mon sujet.

C'est pendant ce tems que Vespasien arracha l'Empire à l'indigne Vitellius, et qu'il commença une suite, malheureusement interrompue par l'horrible Domitien, de sept Empereurs tous dignes d'être placés au rang des plus habiles ou des meilleurs Souverains; (1) ils reculèrent de quelques siècles la chute de l'Empire Romain; mais ils ne purent remédier à ses vices, ce qui prouve qu'ils étaient irrémédiables.

Malgré la nécessité où fut Vespasien d'employer la force pour apaiser les troubles des

(1) Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle.

Gaules, il paraît qu'en général, ce prince habile et prudent, traita les Gaulois avec beaucoup de douceur, (1) et c'est à l'époque de son règne que l'on rapporte le changement total qui se fit dans leurs idées. Sous Auguste et ses successeurs ils avaient perdu leur courage; les vexations de tous les genres qu'ils éprouvèrent sous Néron, leur rendirent une sorte d'énergie; mais depuis Vespasien, elle

(1) On lui reproche le supplice de Sabinus, chef des Langrois, qui, après avoir été caché neuf ans, et avoir éprouvé toutes sortes de traverses et en même tems de preuves de fidélité de la part de sa femme et de plusieurs amis, fut découvert et condamné à mort, malgré les larmes d'Eponine, cette vertueuse et courageuse épouse, que Vespasien fit aussi périr. Rien n'est plus intéressant que cette épisode, que Plutarque et Dion racontent d'une manière un peu romanesque, et par conséquent peu favorable à Vespasien. Le récit de Tacite est perdu, ainsi que ce qu'il a dit de la fin de Civilis.

Mais, pour en revenir à Vespasien, on peut conclure que des raisons politiques le rendirent cette fois cruel; comme sa douceur et sa clémence dans d'autres occasions, pouvaient de même avoir été dirigées par les intérêts de sa puissance, premier mobile et mobile indispensable de la conduite des souverains.

tourna

tourna toute entière au profit de Rome, et les Gaulois ne furent plus que des Romains.

L'intérieur de la Gaule fut long-tems tranquille et par conséquent l'histoire a été long-tems sans avoir à s'en occuper. Ce n'était que sur les bords du Rhin qu'il se passait quelques événemens importans. Les Germains essayaient sans cesse de le passer pour pénétrer en Gaule, et pour en apprendre le chemin aux Francs, qui sans doute étaient déjà parmi eux ; mais dont l'existence n'a commencée à être connue que vers le tems d'Aurélien, c'est-à-dire deux siècles après Vespasien ; du moins c'est sous ce prince que l'histoire en fait mention pour la première fois.

Un peu avant lui, la Gaule recommença à être agitée. Elle eut la prétention de se donner un empereur. Posthume y fut reconnu l'an 260 de J. C. et s'y soutint malgré Gallien qui vint l'y attaquer en personne. Dans cette guerre Autun fut assiégée (1) par Gallien, qui ayant été blessé leva le siége, quitta

(1) Il paraît qu'Autun fut aussi assiégée par Tétricus, que cette ville ne voulait pas reconnaître, et qu'elle ne se rendit qu'au bout de sept mois, et après avoir demandé inutilement des secours à Claude II,

les Gaules et laissa Posthume y régner paisiblement. Il eut en peu de tems plusieurs successeurs qui, les uns après les autres, s'arrachèrent la pourpre avec la vie. Tétricus qui fut le dernier, fatigué sans doute d'un empire si précaire, appela Aurélien, plutôt qu'il ne fut vaincu par lui, et les Gaules, après avoir vu passer en treize ans cinq usurpateurs, rentrèrent sous son autorité; mais ces usurpations successives laissèrent des germes de troubles qui se développèrent depuis sous toutes sortes de formes, et ne laissèrent presque plus de tranquillité.

C'est à peu-près vers ce tems que commencèrent ces attroupemens populaires auxquels on donna, ou qui prirent eux-mêmes, le nom de Bagaudes, (1) nom à ce qu'il

---

qui régnait alors à Rome. D'autres attribuent ce siège aux Bagaudes qui l'assiégèrent plus tard; mais, comme je le dirai plus loin, ce nom ayant été donné à tous les partis opposés en Gaule aux empereurs de Rome, cela n'a pu manquer de causer quelque confusion dans ce qu'on sait de ces espèces de brigands.

(1) Ce nom, qui avait, à ce qu'on peut croire, la même signification que celui de patriote, eut le même sort que celui-ci a eu souvent; parce qu'il est rare qu'on ne fasse pas mauvais usage des noms qui peuvent servir à former un parti.

paraît, honorable d'abord, mais qui par la suite fut souvent donné à tous les révoltés contre l'Empire. Il est présumable au moins que le Bourbonnais prit part à ces soulèvemens, qui menacèrent la ville d'Autun, et désolèrent tous les pays voisins. Après tant de siéges, tant de ravages, la ville d'Autun était tombée en ruines, et ses écoles fameuses étaient pour ainsi dire fermées. Dans le partage que Dioclétien fit de l'Empire, il donna d'abord les Gaules à Maximilien Hercule qui réprima les Bagaudes ; ensuite à Constance Chlore qui fut le second restaurateur d'Autun. C'est alors que florissait le célèbre rhéteur Eumènes, et par ses soins et son désintéressement (1) les écoles se relevèrent. Elles brillaient d'un nouvel éclat lorsque Constantin parvint à l'empire, et

---

(1) Il abandonna ses appointemens qui étaient de 600,000 follis, environ une livre d'or, pour contribuer à cette restauration. Ces appointemens lui étaient dûs en grande partie pour une place qu'il avait près de l'Empereur, et qui pourrait correspondre à celle de maître des requêtes.

Quelques mots de son panégyrique de Constantin servent d'autorité à ceux qui croient qu'Autun n'a pas été rebâti à la même place que Bibracte.

qu'en en transportant le siége en Orient, et en se convertissant à la religion chrétienne, il fit deux grandes révolutions.

Ce prince fit une nouvelle division des Gaules, mais qui n'apporta aucun changement aux trois parties du Bourbonnais; la rive gauche de l'Allier, resta toujours dans l'Aquitaine ainsi que la partie de la rive droite qui dépendait des Arvernes; et le reste, c'est-à-dire le pays des Boiens, dans la première Lyonnaise. La ville d'Autun continua de fleurir sous son règne, qui ne nous offre rien d'ailleurs qui ait rapport à notre histoire.

Ce fut dans cette même ville d'Autun que Magnence, soldat de fortune, germain de naissance, peut-être de ces Francs destinés à régner bientôt sur toutes les Gaules, après avoir tué Constant, l'un des fils de Constantin, se fit proclamer Auguste à sa place. Son règne ne fut que de trois ans, et Constance, par sa défaite, se trouva réunir sous ses lois tout le vaste empire de son père.

Mais cet empire était, particulièrement dans les Gaules, sans cesse menacé et attaqué par toutes sortes de nations barbares, et déjà, depuis un siécle, les armées romaines, ou

plutôt gauloises, étaient sans cesse occupées à les repousser.

Déjà le nom des Francs et des Bourguignons était redoutable, (1) et sous Constance ils devinrent de plus en plus audacieux et firent même des établissemens sur la rive gauche du Rhin. Le faible empereur pour y remédier y envoya son cousin, ce Julien, dont on a dit tant de bien et tant de mal, et qui a justifié l'un par de grands talens et l'autre par sa cruauté envers les Chrétiens. En arrivant en Gaule il trouva les Barbares qui venaient d'attaquer Autun, d'où ils avaient été repoussés, à ce qu'il paraît, par les seuls habitans ; et l'on ne voit pas que Julien ait défendu les Gaules avec d'autres soldats qu'avec les Gaulois. Le caractère de ce peuple n'était plus ce que nous l'avons représenté au commencement de ce chapitre. Les troubles qui s'étaient élevés chez lui et auxquels il avait pris part, avaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, retrempé ce caractère. On peut voir ce qu'en dit Ammien-Marcellin, un peu panégyriste à la vérité et de Julien et des Gaulois.

(1) On parle d'une irruption des Bourguignons en 275, de J. C. ; d'une autre en 286.

„ Les Gaulois, dit-il, sont en général „ d'une stature élevée, blancs de peau, avec „ des cheveux blonds ou roux, d'un regard „ imposant et farouche, avides de querelles, „ fiers et présomptueux. La plupart ont la „ voix menaçante, même sans être en colère. „ Tout âge, chez eux, est également très- „ propre au métier des armes; le vieillard et „ l'adolescent marchent à la guerre avec la „ même assurance de courage; ils braveront „ également l'âpreté du froid, mépriseront „ de même les plus grands périls; et jamais „ dans la Gaule personne ne s'est coupé un „ pouce, comme en Italie, pour se soustraire „ au service militaire. „ (1)

C'est dans ce même Ammien qu'il faut voir ce que fit Julien dans les Gaules; ces détails sortent des bornes de notre sujet; d'autant plus, qu'après l'attaque sur Autun, dont je viens de parler, on ne trouve rien

---

(1) Tite-Live peint à peu-près des mêmes traits les premiers Gaulois qui attaquèrent les Romains. Tacite dit quelque chose de semblable des Germains, et d'après ce que dit Ammien, de son tems les Gaulois avaient encore tout ce qui caractérisait les anciens peuples du Nord : depuis nous avons pris beaucoup de traits des peuples du Midi.

qui puisse avoir rapport à notre pays. Les Barbares battus et repoussés au-delà du Rhin, y restèrent tranquilles jusqu'au règne de Valentinien Ier. Sous ce règne il y eut plusieurs batailles importantes, où la victoire parut toujours rester aux armées romaines, sans que cela pût dégoûter les Barbares de leurs incursions. Une de ces batailles se donna près de Châlons-sur-Marne ; ce qui prouve jusqu'où ils s'avançaient.

Valentinien, qui habita presque toujours les Gaules (1), dut nécessairement chercher à les défendre ; mais sous ses successeurs, le mal augmenta chaque jour. On se perd dans les noms des Barbares qui attaquaient les Gaules ; nous ne devons nommer que les Francs et les Bourguignons ; et les Visigôts qui venaient de bien plus loin qu'eux, qui arrivèrent bien plus tard, mais qui les premiers ont subjugué la plus grande partie du Bourbonnais.

Au milieu de ce désordre quelques usurpateurs régnèrent sur la Gaule. Maxime, soldat espagnol, élevé par son mérite aux

---

(1) C'est particulièrement à Trèves qu'il avait fixé son séjour.

grades supérieurs, et qui fut bientôt vaincu par Théodose; ensuite Arbogaste, qui ayant d'abord gouverné sous le nom de Valentinien le jeune, régna sous le nom d'Eugène, à qui il donna la pourpre qu'il ne voulait pas porter lui-même; enfin, un Constantin, proclamé empereur dans l'île Britannique, s'empara des Gaules en combattant, et les Barbares et les troupes du faible Honorius, empereur d'Occident. Ces succès ne purent assurer son autorité que pendant environ quatre ans. On trouve encore quelques autres usurpateurs éphémères dont le nom est à peine resté.

C'est en l'an 407, un an avant que l'usurpateur Constantin parut dans les Gaules, que l'on place la grande irruption des Barbares. On nomme d'abord les Alains, les Suèves, les Vandales; cette invasion inspira tant de terreur, qu'on garda long-tems le souvenir du jour où ces trois peuples confédérés passèrent le Rhin: c'était le dernier de l'année 406. Les Francs ne paraissent pas dans cette expédition; mais les Bourguignons, avec qui nous avons tant de rapport, la suivirent de près. Le moment qui devait changer entièrement la face des Gaules n'était pas encore venu; les Alains, les Suèves et les Vandales,

après avoir errés trois ans, traversés et désolés les Aquitaines, se jetèrent sur l'Espagne : les Bourguignons seuls, qui devaient bientôt nous approcher, conservèrent un établissement sur la rive gauche du Rhin.

Malgré le peu d'autorité qu'Honorius avait encore dans les Gaules, il en fit une nouvelle division. L'Aquitaine entr'autres fut partagée en première, seconde et troisième : l'Auvergne et le Berri restèrent toujours partie principale de la première.

C'est pendant ce règne que se forma une confédération des provinces maritimes, sous le nom des Armoriques. Cette espèce de république, qui dura fort long-tems, dont on ne connaît pas bien le gouvernement, et qui, tout en combattant souvent les armées de l'Empereur, reconnaissait encore sa suprématie, a dû changer plus d'une fois de limites ; et l'on ne peut douter, que le Berri, même l'Auvergne, n'en aient fait partie pendant quelque tems. Il paraît qu'elle avait commencé à se former en 409, pendant le règne de l'usurpateur Constantin, et lorsque le pouvoir lui étant disputé par ses généraux mêmes, tout n'était plus que confusion. On voit des traces de cette république pendant quatre-

vingts ans, c'est-à-dire jusqu'à Clovis, auquel elle se soumit; c'est vers son commencement qu'on la voit s'étendre sur la première Aquitaine, qui paraît n'en avoir fait partie que l'espace de sept à huit ans; (1) quoique depuis on voit un général romain (Littorius-Celsus) combattre sur l'Allier une armée armoriquaine. (2) Nos cités revinrent sous l'autorité des Empereurs d'Occident; mais quelle était cette autorité! attaquée de toutes parts, ne pouvant pas toujours communiquer avec ses délégués qui, livrés à eux-mêmes, devenaient souvent autant de tyrans!

Déjà Rome, en 410, avait été prise et pillée par Alaric Ier., roi des Visigôts, et ces Visigôts avaient ensuite fondé, moitié par force, moitié du consentement des faibles empereurs, un empire dans le milieu des Gaules, qui devait bientôt s'étendre jusqu'à la Loire. Les Auvergnats étaient sans cesse aux prises avec eux; ils assiégérent plusieurs fois Clermont qui leur résista toujours.

---

(1) En 412, Rustique, Agroerce et plusieurs nobles de l'Auvergne, furent tués par les généraux d'Honorius, sans doute parce qu'ils favorisaient les Armoriques.

(2) Sidoine-Appollinaire.

Cependant Aëtius, général de Valentinien III, et le plus habile des Romains dans la décadence de l'Empire, soutint encore sa puissance dans la partie des Gaules qu'il ne trouva pas envahie. Il sut réunir sous ses ordres les Visigôts, qui étaient maîtres de la seconde Aquitaine, et les Francs, qui occupaient une partie de la Belgique pour combattre et vaincre Attila à qui rien ne semblait devoir résister.

Après Aëtius, s'écroula le reste de la puissance romaine dans les Gaules ; mais tel était l'empire qu'elle exerçait sur l'imagination, qu'elle n'était réellement déjà plus, que tout semblait se faire encore en son nom. Les nouveaux souverains s'autorisaient du titre de ses officiers ; ses lois civiles étaient toujours suivies. Presqu'au moment de sa chute, l'Auvergne eut encore l'honneur de revêtir de la pourpre impériale, Avitus, un de ses principaux citoyens; (1) il ne régna qu'un an, et eut pour successeur Majorien, qui

(1) Il était beau-père de Sidoine Appollinaire, un des beaux génies de son tems, qui a été évêque de Clermont, qui a laissé des lettres utiles aux historiens et des poésies latines estimées. Il fut ordonné évêque de Clermont en 473 et mourut en 484.

eût régné avec gloire, si alors un empereur romain eût pu vraiment régner.

Les Visigôts faisaient chaque jour des progrès, ils attaquaient continuellement l'Auvergne qui leur résistait avec courage, aidée de quelques troupes impériales qui obéissaient à des fantômes d'empereurs souvent faits par les Barbares mêmes. Enfin, l'un d'eux, Julius Népos, céda à Euric ou Evaric, qui possédait déjà tout le midi de la Gaule, ses droits sur l'Auvergne et le pays jusqu'à la Loire. (1) Quoique les troupes impériales fussent peu considérables, leur retraite et l'espèce de légitimation donnée à la conquête des Visigôts, soumit ces provinces qui cédèrent à regret, si l'on en croit Sidoine Appollinaire, qui, à la vérité, comme grand-seigneur qui avait été attaché au gouvernement romain, ne pouvait que perdre à ce changement, et qui, comme évêque catholique, voyait avec bien plus de peine encore

(1) Il paraît qu'en 468, Anthemius essaya de défendre le Berri; il y fit venir 12,000 Bretons que lui fournit sans doute la ligue Armoriquaine; les Visigôts les défirent à Déols, en 469, dans une bataille sanglante où il y en eut beaucoup de tués; le reste abandonna le Berri.

s'établir la domination d'Euric, Arien zélé, et même persécuteur des autres chrétiens.

Les deux parties du Bourbonnais qui dépendaient du Berri et de l'Auvergne furent donc soumises aux Visigôts; il paraît que cet événement eu lieu en 474. On peut croire que le pays des Boïens, restant toujours incorporé à celui des Eduens, suivit son sort et eut les Bourguignons pour maîtres.

J'ai dit que ces barbares après la grande invasion de 407, s'étaient établis sur la rive gauche du Rhin; depuis ce tems, quoique battus quelquefois par les armées impériales, (1) ils conservèrent et même augmentèrent assez rapidement leurs établissemens. Malgré de continuelles discordes entre leurs chefs, ils s'étaient formés un état puissant dans la Viennoise et la première Lyonnaise, où se trouvait la contrée qui a pris leur nom. Il serait difficile de fixer toutes les époques de cet accroissement; mais il paraît que les empereurs leur cédèrent de bonne volonté une partie de ces provinces pour les opposer aux Visigôts; et lors qu'Euric eut aussi

(1) Aëtius les battit en 436; et en 443 et 456 les empereurs leur cédèrent le pays qu'ils avaient conquis.

obtenu une cession de l'Auvergne et du Berri, après les avoir combattu quelque tems, il fit avec eux des traités qui fixèrent les frontières des deux états.

Euric mourut en 483 ou 484, laissant à son fils Alaric II, encore enfant, un état puissant, et des projets de conquêtes que le jeune prince ne perdit pas de vue, lorsqu'il fut en âge d'agir par lui-même ; projets qui devaient causer sa perte en lui faisant rencontrer un rival plus habile ou plus heureux que lui.

C'était Clovis : lors de la mort d'Euric, il régnait depuis trois ans ou environ sur les Francs qui allaient jouer un si grand rôle ; mais qui jusqu'à lui n'avaient faits dans les Gaules que des progrès bien lents. Toujours divisés sous l'autorité de plusieurs rois ou chefs, ils formaient plutôt des peuplades qu'une nation. Ce prince, par la force ou par la ruse, les réunit toutes sous ses lois. Il vainquit Syagrius, et s'empara des états sur lesquels il régnait au nom de l'Empire romain ; il soumit quelques autres cités qui reconnaissaient encore l'empereur sans obéir à Syagrius ; il subjugua enfin les Armoriques qui vivaient depuis près de quatre-vingts ans dans une indépendance plus ou moins restreinte et avec un territoire plus ou

moins borné, mais qui lors de la conquête de Clovis, était encore considérable. Alors la Gaule se trouva soumise à trois puissances seulement, les Francs au nord, les Visigôts au midi, et les Bourguignons à l'est. Clovis était ainsi devenu voisin d'Alaric; celui-ci, arrivé à l'âge de régner, vit avec inquiétude et avec envie les progrès de Clovis; il ne tardèrent pas à se mesurer. Le sort des armes fut pour son ennemi, et la bataille de Vouillé ou Vouglé, où il perdit la vie, mit la plus grande partie de ses états au pouvoir du roi des Francs. (1) Cette bataille se donna en

(1) D'après ce qu'il est possible de démêler dans les obscurs historiens de ce tems-là, on peut tracer ainsi la marche progressive de la puissance de Clovis. Il succéda à son père Childéric en 481, âgé d'environ quinze ans. Il paraît qu'il régnait sur le Tournaisis: on ne peut pas trop assigner l'étendue de sa souveraineté, mais elle devait être assez bornée. Il avait à peine vingt ans quand il vainquit Syagrius, et s'empara du Soissonnais et d'une partie de la Champagne et de l'Ile de France, où il régnait au nom des empereurs. Peu après il attaqua la cité de Tongres dans la Belgique, qu'on a souvent confondu mal à propos avec la Thuringe, voisine de la Saxe; il s'en rendit maître. C'est à ce qu'on peut croire, par des négociations, peut être sous le titre de patrice romain, qu'il mit sous son obéissance, plusieurs villes (Sens, Melun,

507, et peu après Clovis fit prendre possession de l'Auvergne par son fils Thierry. Il

---

etc.) qui, comme je l'ai dit, reconnaissaient encore les droits des empereurs romains ; mais sans être soumises à Syagrius : on place cet événement vers 493. En 497 la conquête ou la réunion volontaire des Armoriques, qui, selon les apparences, comprenaient toute la Bretagne, l'Anjou, une partie de la Touraine, peut-être la Beauce et l'Ile de France, sur la rive gauche de la Seine, porta ses états jusqu'à la Loire. On croit que la bataille de Tolbiac lui donna une grande étendue de pays sur les deux rives du Rhin. Son baptême, qui suivit de près cette bataille, lui fit beaucoup de partisans dans la Bourgogne et les Aquitaines, pays catholique, et qui obéissaient à regret à des princes Ariens. Il en fit d'autant plus aisément la conquête ; celle de la Bourgogne en 500, et celle des Aquitaines en 507. Il ne conserva point la Bourgogne que ses enfans furent obligés de reconquérir, et il perdit, avant sa mort, une partie des Aquitaines qui fut reconquise par Amalaric, fils d'Alaric, ou plutôt par Théodoric, tuteur et grand-père d'Amalaric. Mais il paraît qu'il conserva toujours l'Auvergne et le Berri. Après toutes ces conquêtes, il employa les dernières années de sa vie à mettre sous sa puissance les petits états, sur lesquels régnaient d'autres rois francs, ses parens ; il les fit tous périr sous divers prétextes, et enfin resta seul roi de France, et mourut, selon l'opinion la plus commune, en 512, âgé de 45 ans.

semble que le Berri était déjà en son pouvoir. Quoi qu'il en soit, c'est de cette époque que l'on peut regarder le Bourbonnais, comme soumis aux Francs. Le pays des Boïens dut rester quelque tems encore aux Bourguignons, mais il ne tarda pas à être aussi sous le pouvoir des enfans de Clovis.

La bataille de Vouillé peut donc être regardée comme l'époque où fut consommé la grande révolution préparée depuis deux siècles, qui changea la face de la Gaule et lui fit perdre jusqu'à son nom. C'est de ce moment que notre pays est devenu France; (On verra plus bas la distinction qu'il y a à faire sur ce nom.) mais le pays n'en était pas moins soumis aux rois Francs. S'il a été quelquefois, en tout ou en partie, soumis aux rois de Bourgogne, ces rois étaient des enfans de Clovis, et leurs états n'étaient plus qu'une division de la France.

L'histoire de tous ces rois étant encore plus obscure que celle dont je viens de tirer quelques traits qui m'ont parut avoir rapport à la nôtre, je crois devoir m'y arrêter moins encore. Ce n'est pas que les trois parties du Bourbonnais n'aient dû avoir leur part dans les malheurs de ces tems désastreux; on voit

l'Auvergne ravagée en 562, par Thierry; le Berri résistant à Chilpéric en 584; Bourges pris après une bataille, où sept mille hommes de chaque côté restèrent sur la place; (1) mais les détails manquent ou n'offrent que confusion, et c'est à l'histoire générale, à nous montrer cette race d'un grand conquérant, exister dans des divisions continuelles qui enfantent des troubles, et ces troubles les crimes les plus atroces. Un siècle et demi était à peine écoulé que cette race, déjà abâtardie, vit s'élever dans son palais même, une autorité, qui ne lui laissa plus, pendant un autre siècle, qu'un vain titre de roi, qui finit par lui être ôté. Si l'on peut nommer dans cette dynastie quelques princes d'un caractère énergique, comme un Clotaire, un Dagobert, un seul Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, mérite d'être placé au rang des bons rois. (2)

(1) On croit que cette bataille fut donnée à Mehun-sur-Yèvre, à quatre lieues de Bourges.

(2) Il ne fut pas exempt de l'esprit de barbarie de son siècle. On rapporte qu'il fit mourir deux médecins de sa femme, qui n'avaient pas pu la sauver d'une maladie dont elle mourut. On trouve déjà sous Gontran un comte de Bourges qui est employé par ce roi dans une expédition en Poitou. *V. Grégoire de Tours.*

Je dois d'autant plus le nommer que le Bourbonnais en entier faisait partie de ses états, qui eurent le bonheur de le voir régner trente-deux ans. Il n'a pas l'honneur d'être compté parmi les rois de France, parce que l'on donne plus particulièrement ce nom aux enfans de Clovis qui avaient Paris dans leur partage.

C'est pendant son règne que commencèrent les querelles si fameuses de deux femmes, Frédégonde et Brunéhaut, qui couvrirent les royaumes de Paris, d'Austrasie et puis de Bourgogne, de leurs forfaits. Brunéhaut, comme conseil de son fils, ensuite tutrice de ses petits-fils qui succédèrent à Gontran, ne nous est pas tout-à-fait étrangère; les églises d'Autun furent enrichies de ses libéralités, libéralités qui lui ont valu, de la part de plusieurs écrivains ecclésiastiques, des éloges qui ont laissé quelque incertitude sur son caractère; le supplice que son petit-neveu Clotaire, digne fils de Frédégonde, lui fit subir en présence de toute son armée, a jeté aussi quelque pitié sur elle; mais s'il était possible de la justifier des crimes dont l'histoire donne des preuves incontestables, ce serait en peignant le tems où elle a vécu,

les grands qui l'entouraient et l'exécrable rivale qui provoquait continuellement sa haine et sa vengeance.

Le midi des Gaules, n'avait pas été entièrement soumis par Clovis; les Visigôts y avaient conservé un territoire qui, réuni à ce qu'ils avaient en Espagne, leur formait encore une puissance assez redoutable; d'autant plus que le fils qu'Alaric laissa en mourant, en bas âge, ayant pour grand-père maternel le grand Théodoric, roi des Ostrogôts d'Italie, celui-ci s'empara, en quelque sorte, des débris de ses états pour y régner au nom de son petit-fils. (1)

Des guerres continuelles avec les rois Bourguignons, et les fils de Clovis, en furent la suite. Ces derniers, après s'être rendus maîtres de la Bourgogne, comme héritiers de Ste.-Clotilde, leur mère, fille d'un des rois de ce pays, ne tardèrent pas aussi à repousser

---

(1) Après la bataille de Vouillé, les Visigôts élurent Gésalic, fils naturel d'Alaric, au préjudice d'Amalaric, son fils légitime, mais qui étant encore dans l'enfance, ne leur parut pas propre à gouverner dans des tems aussi difficiles. Gésalic ne régna que quatre ans, et fut déposé par Théodoric qui fit reconnaître son petit-fils pour régner sous son nom.

les Ostrogôts en Italie (1) et les Visigôts en Espagne. Il paraît que non-seulement ils ne passèrent pas les Pyrennées, mais qu'ils ne se rendirent pas entièrement maîtres du pays des Vascons ou Gascons, qui bordait ces montagnes du côté de l'Aquitaine. Les chefs de ces peuples, sous les titres de ducs ou même de rois, se maintinrent indépendans et ne tardèrent pas à profiter des divisions des rois des Francs, pour s'agrandir. Leur exemple et leur appui sans doute fit soulever peu à peu toutes les Aquitaines. Dagobert réprima ces soulèvemens, mais croyant y mieux remédier, il fit un duc de Guienne; (2) il établit aussi plusieurs comtes et autres grands officiers en Poitou, en Auvergne et en Berri. Ces seigneurs ne tardèrent pas à

(1) Vitigès, roi des Ostrogôts d'Italie, leur rendit, en 836, tout ce qu'il possédait dans les Gaules. On doit remarquer que cette cession fut confirmée par Justinien, tant on attachait encore d'importance aux droits de l'Empire romain.

(2) Aribert, à qui il donna en gouvernement la Guienne, la Saintonge et le Languedoc : il établit sa résidence à Toulouse. Ces provinces avaient d'abord été le partage de son frère Caribert, qui ne vécut pas long-tems.

profiter de la faiblesse des rois fainéans pour chercher à accroître leur autorité. Peut-être est-ce de cette époque que l'on pourrait dater les commencemens de la plupart des grandes seigneuries des Aquitaines, et entr'autres de la baronnie de Bourbon; mais on ne peut en donner aucunes preuves; on ne peut même suivre la chronologie de ces ducs ou comtes qui dominèrent dans ce pays avec plus ou moins d'indépendance, jusqu'à Eudon qui gouvernait la plus grande partie des provinces de la rive gauche de la Loire, lorsque Charles Martel, devenu maire du palais, pris le titre de duc des Français, pour préparer celui de roi à son fils. Eudon, menacé par ce grand homme, appela les Sarrasins à son secours. Il paraît qu'il s'en repentit bientôt, puisqu'on le voit combattre ces mêmes Sarrasins, et contribuer beaucoup à la célèbre victoire que Charles Martel remporta sur eux près de Tours, et qui sembla décider si l'Europe suivrait l'Evangile ou l'Alcoran. Eudon ne se trouvant pas assez bien traité après la victoire, ne tarda pas à former de nouvelles liaisons avec les Sarrasins d'Espagne, et à leur faciliter de nouvelles invasions, qui, sans être aussi menaçantes

que la première, s'étendirent fort loin. La Bourgogne même fut inquiétée. (1) Charles Martel parvint à les repousser, mais occupé aussi par les Frisons, il ne put se venger d'Eudon, qui laissa à ses fils, Hunault et Gaiffre, des états considérables, qui certainement s'étendaient sur le Bourbonnais, au moins pour la partie de la rive gauche de l'Allier. Hunault véeut peu, et Gaiffre régnait seul, lorsque Pepin devenu roi, et ayant déjà vaincu les Lombards, tourna ses armes contre lui. Gaiffre prit d'abord le parti de la soumission, mais ce fut pour peu de tems, et l'année suivante la guerre recommença. Cette guerre dura encore neuf ans, et ne finit que par la mort de Gaiffre et la réunion de ses états à la France. C'est pendant cette guerre, en l'année 759, que Pepin assiégea et prit Bourbon et Chantelle, qui alors étaient des places fortes: il paraît aussi que dans le même tems, pour être plus à portée de ses opérations, il résida plusieurs fois à Néris, lieu chéri des Romains, et qui sans doute conservait encore quelques restes des établissemens qu'ils y avaient faits.

Nous touchons enfin à l'époque où com-

---

(1) Autun fut pris et pillé par eux.

mence vraiment l'histoire particulière du Bourbonnais, et je ne serai plus forcé de la confondre autant dans l'histoire générale ; mais je ne puis terminer ce chapitre, sans remarquer, avec l'abbé Dubos, la distinction qui était encore établie au tems de Pepin, et qui dura presque toute la seconde race, entre les Peuples de delà et de deçà la Loire. Je croirais pouvoir ajouter de deçà et de delà l'Allier, au moins pour notre partie ; cette ligne de démarcation devant quitter la Loire à l'embouchure de l'Allier, et remonter alors cette rivière. (1) Les peuples qui habitaient l'une et l'autre rives étaient, en quelques sortes, deux Peuples différens. La rive droite devint assez promptement France ou Bourgogne, et la rive gauche resta long-tems le pays des Romains. On trouve là l'origine de la Langued'oil et de la Langued'hoc qui ont dû diviser le Bourbonnais en deux parties (2) qui ont long-tems conservé des différences d'usage et de langage, dont il ne serait peut-être pas impossible de retrouver des traces aujourd'hui.

(1) C'est une remarque que l'abbé Dubos, ainsi que beaucoup d'autres, a négligé.

(2) Je développerai cette opinion, dans les observations sur la statistique du Bourbonnais. V. tom. 2.

Chapitre troisième.

Des premiers Seigneurs de Bourbon.

Si dans la plus grande partie de la France, Pepin n'avait eu qu'à ajouter le titre de roi à la puissance royale dont son père avait joui, il n'en avait pas été de même dans les Aquitaines qui peu à peu, s'étaient soustraites à l'autorité des rois fainéans, sans se soumettre à celle de leur maire du palais. On vient de voir qu'il fut obligé d'en faire la conquête. Pour conserver cette conquête qu'Hunault, parent de Gaiffre, (1) chercha plusieurs fois à lui disputer, Pepin, et après lui Charlemagne, établirent des ducs, des comtes et autres seigneurs, auxquels ils donnèrent le gouvernement du pays et presque la souveraineté sur les Peuples, à la charge de rester

(1) Cet Hunault avait un frère nommé Hatton, qu'il fit mourir, et de qui l'on croit que descendait les ducs d'Aquitaine dont l'héritière épousa Louis le jeune, et depuis le roi d'Angleterre.

eux-mêmes vassaux du roi, et d'être ses premiers sujets. Charlemagne, en 778, établit comtes de Bourges, Humbert d'abord, puis après Sturbie. Il fit comte d'Auvergne Ictier, fils d'Hatton, duc d'Aquitaine, que son frère Hunault, avait fait tuer.

Tout semblerait indiquer que eette institution déjà commencée par Dagobert, a dû être l'origine de la baronnie de Bourbon. (1) Cette opinion est appuyée d'ailleurs par toutes les probabilités qui, pour les tems obscurs, suppléent, autant que possible, aux preuves.

Un auteur du 16e. siècle, (2) parle de l'érection de Bourbon en seigneurie, en 509, ce qui se rapporterait à la conquête de l'Aquitaine par Clovis, et il l'a fait ériger en baronnie en 770, par conséquent par Charlemagne. Il est impossible, à la vérité, de faire remonter les Sires de Bourbon jusque là, on ne trouve rien d'authentique sur eux, jusqu'au règne de Charles le Simple; mais les titres qui prouvent l'existence du premier

---

(1) Des notes manuscrites, assez anciennes, la font donner par Pepin, à Nibelonge, son parent.

(2) Jacques Fodéré, visiteur des Cordeliers, dans un ouvrage intitulé *Narrations historiques*.

de ces seigneurs que les généalogistes nomment, prouvent aussi qu'il avait eu des prédécesseurs. Ne pouvant rien constater qui ait rapport à eux ni à leur pays, pendant les règnes de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Louis le Bégue, de Louis et Carloman, de Charles le Gros et Eudes; (1) il faut se borner à commencer au tems de Charles le Simple qui nous offre enfin quelque chose de certain.

I

AIMAR OU ADÉMAR,

Sire et Comte de Bourbon.

Rois de France. — Charles le Simple.

Aimar ou Adémar, le premier seigneur de Bourbon, dont la filiation soit établie par

(1) Eudes fit de fréquens voyages en Aquitaine, qui ne voulut pas d'abord le reconnaître. Bernard, comte d'Auvergne, mort en 886, avait laissé un fils, Guillaume le Pieux, qui résista à Eudes, celui-ci le chassa d'Auvergne, et donna le comté à Ramnulfe, comte de Berri, que Guillaume chassa à son tour et tua. Ce Guillaume fut aussi duc d'Aquitaine, et fonda Cluni en 910.

Quelques auteurs prétendent qu'Eudes, après s'être fait reconnaître en Aquitaine; fit un arrangement avec Charles le Simple, qui la lui céda, et qu'il renonça de son côté à ce qu'on appelait alors la France.

Charles le Simple.

titres authentiques, vivait en 913. C'est cette année que Charles le Simple lui donna, en reconnaissance de sa fidélité, plusieurs terres situées en Berri, en Auvergne et dans l'Autunois, près de l'Allier. (1) Souvigny faisait partie de cette donation, et c'est le seul lieu qui soit désigné par son nom. Il est assez probable que le territoire de Moulins y était aussi compris. Dans la Charte de cette donation le roi qualifie Aimar : Notre fidele comte Adhémar, (*Fidelis nostri Adhemarii comitis.*)

(1) On pourrait conjecturer de ce que dit Coquille, si la critique de cet historien était plus sûre, qu'Aimar possédait avant cette donation, Bourbon, Hérisson, Murat et Chantelle, et ainsi ces quatre chatellenies auraient été le noyau du Bourbonnais. Il est assez probable qu'il avait toute la partie du Bourbonnais qui dépendait du diocèse de Bourges, excepté Montluçon; ce qui appuie l'opinion de Coquille. Au reste on doit conclure qu'Aimar était déjà puissant, ou par lui-même, ou par ses alliances, puisqu'un roi aussi faible que Charles le Simple, lui fit des donations, et qu'il put en profiter. On verra qu'il était parent de Hugues le Grand, comte de France, qui gouverna souvent ou combattit le faible monarque; et il est probable que ce fut ce qui valut à Aimar, ce petit lambeau des propriétés royales que chacun s'arrachait.

Deux ou trois ans après, Aimar fonda, dans ce même Souvigny, un prieuré de Bénédictins, et fit pour cela donation à l'abbé de Cluny, de plusieurs héritages, et spécialement de l'église de Saint-Pierre de ladite ville de Souvigny, qui a été la primitive église de ce prieuré. (1)

Rois de France. — Charles le Simple.

Par un autre acte fait à Autun en 918, il donne encore à l'abbé de Cluny, pour le monastère qu'il établit à Souvigny, un bien situé à *Lisinias* (peut-être Lusigny), diocèse d'Autun, provenant du don à lui fait par le roi Charles.

Il fit son testament le 4 des calendes de mai, la première année du roi Raoul, 923. Ce testament est remarquable parce qu'il est daté de son château des Moulins, proche l'Allier, au territoire d'Autun, et parce qu'il y rappelle son aïeul, le comte Aimar et son

Raoul.

(1) C'est dans les titres de ce monastère qu'on a pu trouver ceux qui constatent l'existence des premiers seigneurs de Bourbon connus ; il n'est pas étonnant qu'on ne puisse pas remonter plus haut que sa fondation. On peut dire que dans ces tems, quiconque n'avait pas de monastère dans ses états, n'avait point d'archives.

père le comte Nibilonge. (1) On voit que le titre de comte était, dans ces trois générations, le titre affecté à cette famille, qui, dans plusieurs générations suivantes, a porté plus particulièrement celui de barons, quelquefois celui de princes; mais on peut observer que ce titre de comte en était un de commandement donné par le roi, et que celui de barons annoncait la propriété, et dans ces tems là était en France le premier des titres, et que Bourbon a toujours été baronie jusqu'à l'érection du Bourbonnais en duché. (2)

Dans son testament Aimar institue Aimon, son fils aîné, héritier de ses biens héréditaires et de ceux qui lui ont été donnés par le

---

(1) On trouve dans les notes manuscrites déjà citées, que ce Nibilonge descendait vraisemblablement d'un autre du même nom, cousin paternel de Pepin le Bref, qui aurait pu lui donner Bourbon lorsqu'il en fit la conquête. Charles le Chauve donna, en 843, à un comte *Nivelong*, plusieurs terres en Bourgogne; la date et le nom pourraient se rapporter au père d'Aimar.

(2) Désormeaux prétend qu'elle était la première baronie de France, et que ce n'est qu'après son érection en duché, que les Montmoreuci ont pris le titre de premiers barons chrétiens.

roi Charles dans l'Autunois, l'Auvergne et le Berri. Il fait des apanages à ses deux autres fils, Archimbaut et Dagobert : l'aîné seul de ces trois enfans paraît avoir eu postérité.

Il avait épousé Ermengarde, qui est nommée avec son mari et ses enfans, dans le cartulaire de l'abbaye de Cluny. On ignore l'année de sa mort, et l'on sait qu'il fut enterré à Souvigny.

II

Aimon Ier.

Quoique ce seigneur eût signé l'acte par lequel son père avait donné des biens pour fonder le prieuré de Souvigny, soit qu'il fut mécontent des religieux, soit seulement par esprit d'intérêt, il rentra dans une grande partie des biens donnés. Cette conduite n'était pas rare dans ce tems, où les grands seigneurs se croyaient obligés par dévotion ou par vanité, de faire de pieuses fondations, et où souvent les droits n'étant pas toujours bien expliqués, ils tâchaient de reprendre d'un côté ce qu'ils donnaient de l'autre. Cependant

il ne tarda pas à s'en repentir, et par deux actes successifs, non seulement il rendit tous ces biens, mais il y ajouta la terre de Longvé, située près de l'Allier.

Il avait épousé Alsende, qui paraît dans un de ces actes qui contient aussi son testament, et qui est adressé à Aimard, abbé de Cluny; ils sont datés du château de Bourbon, et des années 945, et 953. Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires, son cousin le duc Hugues, dont les fils, les comtes Hugues et Othon, sont aussi rappelés dans ce testament.

En rapprochant les dates, les noms et les titres, on trouve aisément dans ces personnages, Hugues le grand, duc de France, et son fils Hugues Capet; ce qui établit la parenté des premiers Bourbons avec la famille royale dont devaient sortir les seconds. (1)

On ignore l'année de sa mort, il vivait en 953, année où il fit son testament, et ne vivait plus en 959 que son fils, était baron de Bourbon; il laissa six fils:

1. Gérard qui mourut jeune.

2. Archambaud qui succéda à son père.

3, 4, 5, 6, Aimon, Ebles, Humbert, et Anseric.

(1) Cette parenté est encore prouvée par une charte d'Hugues Capet, dont on aura occasion de parler.

Ce dernier eut en partage, le château des Thermes, appelé depuis Bourbon-l'Ancy, que l'on croit tenir son surnom d'Anseric, dont on aurait fait par corruption Ancy. Il laissa postérité. (1) Rois de France. — Lothaire.

III.

Archambaud Ier.

On sait peu de choses sur ce premier Archambaud, dont le prénom est devenu commun dans sa famille. Il était seigneur de Bourbon en 959, qu'il confirma tous les dons faits par ses pères, au prieuré de Souvigny;

(1) Voy. tom. 2, art. Sept-Fonds.

Quelques auteurs, que Désormeaux a suivis, ont dit que deux frères nommés l'un Archambaud, l'autre Anseaume, ont fondé les deux Bourbons. Mais on peut opposer à cela que Bourbon-l'Archambaud, qui a bien sans doute pris son surnom des Archambauds qui l'ont possédé, existait depuis long-tems et a pu être seulement augmenté ou embelli par eux. Quant à Anseaume, qui peut bien être le même qu'Anseric, il n'a dû aussi qu'augmenter ou embellir Bourbon-l'Ancy, où il y avait depuis long-tems un établissement romain; mais ils ont pu en bâtir les châteaux.

ROIS DE FRANCE. — Lothaire et Louis V.

il soumit la même année l'église d'Osches de Bourbon à l'abbaye de Déols. (1)

Il mourut en 985.

Il avait épousé Rothilde, vicomtesse de Limoges, dont il eut un fils qui lui succéda.

IV.

ARCHAMBAUD II. (2)

Ce seigneur, comme ses prédécesseurs, enrichit le prieuré de Souvigny, objet parti-

(1) Déols, qui n'est plus qu'un bourg, est situé à la porte de Châteauroux ; c'était autrefois un lieu assez considérable, dont les seigneurs portaient le titre de princes, et étaient suzerains de tout le Bas-Berri. Il n'est pas étonnant que Bourbon, qui était un démembrement de cette province, eût des rapports religieux avec Déols. Une bulle du Pape Jean XIII, de l'an 968, approuva cette donation. D'après la Thomassière, Archambaud porte le titre de vicomte dans cet acte, et sa femme Rothilde y est nommée.

(2) Justel, David Blondel et Guichenon, le font petit-fils d'Archambaud Ier. et lui donnent pour père Eudes, qu'ils qualifient, comte de Bourbon en l'an 1000, mais il est prouvé qu'Archambaud II en était déjà seigneur en 995 et 999. La Thomassière et Anselme, que j'ai cru devoir suivre, ne placent point d'Eudes dans la chronologie de ces seigneurs ; Anselme fait seulement mention de l'opinion des trois écrivains que je viens de citer, mais sans l'adopter.

culier de la dévotion de sa famille, dévotion singulièrement augmentée par les vertus de St.-Mayeul, contemporain d'Archambaud II, qui habita souvent Souvigny, et y mourut l'an 994, après avoir gouverné pendant trente-quatre ans, l'ordre de Cluny, avec beaucoup d'habileté. (1)

Hugues Capet, accorda, par une charte de la neuvième année de son règne, 995, à la prière de ses bien-aimés parens, le comte Archambaud et son fils, et en reconnaissance de sa guérison d'une maladie, pour laquelle il était venu lui-même à Souvigny prier St. Mayeul, au monastère dudit Souvigny, le droit de battre monnaie.

En 999, Archambaud fit la guerre à Landry, comte de Nevers. (2) Cette circonstance de sa vie prouve sa puissance, puisque

---

(1) Voyez tom. 2, art. Souvigny.

(2) Landry fut le premier comte héréditaire de Nevers en 992; il mourut peu après 1027.

Recherches hist. sur Nevers, par Ste.-Marie.

La chronique de Vézelai place cette guerre en 990. Elle en parle ainsi : *Bellum inter ligerim et elaverim fluvios inter Landrium comitem Nivernensem et Archembaldum principem.* On voit qu'on donnait déjà le titre de prince à cet Archambaud.

non seulement, il avait le droit de guerre, mais qu'il osait la faire à un comte de Nevers, qui était encore comte d'Auxerre. Aussi voulut-il appeler le ciel à son secours. Avant de partir pour cette expédition, il se rendit à l'église de Souvigny pour se recommander aux prières des religieux, et déposa sur le tombeau de St. Mayeul, une charte, portant donation de plusieurs fonds de terre et de la justice seigneuriale dans Souvigny : vraisemblablement pour l'enceinte du monastère seulement, comme plusieurs contestations élevées depuis à ce sujet, semblent le prouver.

On ne connaît pas les événemens de cette guerre qui fut causée sans doute par quelques différens sur les frontières des deux seigneuries entre Loire et Allier; le comté de Nevers étant, ainsi que ce que les barons de Bourbon possédaient dans cette partie, démembré de l'Autunois, leurs limites pouvaient bien être sujettes à dispute. Ce n'est pas la seule que ces limites aient causée.

Archambaud II, contribua, ainsi que d'autres seigneurs, au rétablissement de l'église et du chapitre de St. Ursin de Bourges; par un acte fait sous le roi Robert, l'an 1012, il restitua beaucoup de biens usurpés

sur ce chapitre pendant l'absence du prieur Gédéon, qui était allé à la Terre-Sainte. Dans cet acte, on trouve les noms de Geoffroi, vicomte de Bourges; d'Archambaud, prince de Bourbon; d'Ebles, prince de Déols, et de plusieurs autres seigneurs. On ignore la date de sa mort; il vivait encore en 1025, qu'il donna aux religieux de Souvigny, la chapelle de la Fay, située entre les territoires d'Auvergne et d'Autun; c'est-à-dire, entre Loire et Allier. Cette donation, prouve, qu'il eut pour femme, Hermangarde, qui y est nommée; elle était fille d'Herbert, sire de Sully. Il en eut quatre fils: Archambaud III, Gérard,(1)

(1) Justel donne à ce Gérard le titre de seigneur de Montluçon, et en fait la tige de la branche de Bourbon-Montluçon; mais il y a anachronisme dans les générations, comme le prouve Anselme; il paraît d'ailleurs que son petit-neveu, Archambaud IV, possédait encore Montluçon, et ce n'est qu'à un de ces fils qu'il faut commencer cette branche. Il est possible que Gérard en ait porté le titre, qu'il ait même joui de cette seigneurie, ce qui a pu tromper Justel; mais n'ayant point eu de postérité, elle sera retournée à son neveu. On peut conjecturer que Montluçon est venu aux Bourbons par Rothilde, vicomtesse de Limoges, qui, comme on l'a dit, était femme d'Archambaud 1er.

Albin, et Aimon, qui fut archevêque de Bourges. (1)

V.

Archambaud III, dit du Montet.

C'est toujours par des actes de piété que la mémoire de ces premiers seigneurs de Bourbon est parvenue jusqu'à nous; et Archambaud III, marchant sur les traces de ses ancêtres, fit aussi plusieurs donations, particulièrement à Souvigny, dont le monastère, avait pris tant d'accroissement, que sa juridiction spirituelle, s'étendait déjà, moins

(1) L'auteur anonyme de la vie de ce prélat, dit qu'il fut autant recommandable par la sainteté de sa vie, qu'il était illustre par la noblesse de sa naissance. D'après la chronique de Déols, ce prélat réuni à Geoffroi, vicomte de Bourges, fit la guerre à Eudes de Déols, dont Geoffroi avait tué le père. Les troupes du vicomte et de l'archevêque furent battues; ce dernier y était en personne, il fut blessé et s'enfuit avec un très-petit nombre de gens. Le combat eut lieu le 19 janvier 1034, près de Châteauneuf-sur-Cher, dont le prince de Déols s'empara.

Aimon mourut en 1071. Dans ce siècle l'amour de la guerre n'était pas extraordinaire dans un évêque, et ne l'empêchait pas de passer pour un saint homme

d'un siècle après sa fondation, sur vingt-huit églises et plusieurs chapelles. La vénération que l'on avait pour St.-Mayeul et St.-Odille (1) morts l'un et l'autre à Souvigny, et dont les miracles étaient cités dans toute la France, même à Rome, où ils furent l'objet de plusieurs bulles, attirait un concours de pélerins, qui n'y venaient pas sans laisser des aumônes, qui contribuaient à enrichir la maison; le roi Robert fit ce pélerinage en 1031. Archambaud, par une charte, dont la date est incertaine, lui donna encore la terre et l'église de Colombières, situées près de la forêt de Gros-Bois. Sa femme Aure, appelée ailleurs Déaurate, dont on ne connaît pas la famille et leur fils Archambaud, sont nommés dans cette charte. (2)

(1) St.-Odille fut un des plus ardens promoteurs de la trève de Dieu, imaginée et proposée par les évêques les plus sages du tems, pour arrêter les funestes effets que causaient dans toute la France les guerres continuelles que les seigneurs se faisaient entr'eux. Un concile de Tudèle en Gascogne, le premier la promulgua. Mais bientôt, pour la faire exécuter, les censures de l'Eglise furent insuffisantes, des seigneurs s'armèrent pour y forcer les autres; et par là elle ne devint quelquefois qu'un sujet de guerre de plus.

(2) L'acte de cette donation, ou peut-être de sa

Par un autre, que l'on croit de 1048 ou de 1050, il rendit au chapitre de St.-Ursin de Bourges, l'église de Montcenoux, qu'il avait usurpée; (1) il fit cette restitution du consentement d'Albin son frère, c'est-à-dire qu'ils consommèrent celle que leur père avait promis de faire trente-six ans auparavant, par l'acte dont il a été parlé, et qui vraisemblablement n'avait pas eu son entier effet. Aimon, leur autre frère, étant alors archevèque de Bourges, contribua sans doute à faire faire cette restitution.

Le jour de la Pentecôte 1066, étant à la cour du roi Philippe I[er], il approuva le don de la Chapelaude, (2) fait par un de ses vassaux à l'abbaye de St.-Denis en France. On peut, par ces différentes chartes, juger

---

confirmation, par le fils d'Archambaud, porte à la date *in Palatium Molindinorum*. Il est parlé dans ce même acte d'un *Archambaud de Blot*, *Archimbaldus de Blodo*, qui paraît comme approuvant la donation, ainsi que sa femme Belliarde. On le croit la tige de la maison de Blot, qui s'est toujours regardée comme descendant des premiers Bourbons.

(1) Il est question de St.-Léobardin dans cette restitution ou donation.

(2) Située à deux lieues de Montluçon.

de l'étendue de ses terres. Le prieuré du Montet-aux-Moines, fut aussi l'objet de ses dons, et il y fut enterré sans que l'on sache la date de sa mort. On doit en conclure qu'il possédait aussi cette ville du Montet, dont on lui a donné le surnom ; peut-être parce qu'il y a été enterré, peut - être parce qu'il affectionnait ce lieu, ou en avait fondé le monastère. On ne lui connaît d'enfans, que son successeur.

VI.

Archambaud IV, surnommé le Fort.

Sous ce prince, car c'est ainsi qu'il est qualifié, de même que son fils, dans plusieurs actes, commencent les différends avec les religieux de Souvigny, qui se renouvelèrent souvent depuis. Peut - être avaient - ils déjà commencés sous la fin de son père ; on pourrait le conjecturer, en le voyant choisir une autre sépulture que celle de ses ancêtres, choix que dans ces tems, on regardait comme la chose la plus importante de la vie. La principale cause de leurs querelles, était la justice de Souvigny, et tenait à l'interprétation de la charte d'Archambaud II, qui avait donné quelques droits sur la ville à ces religieux,

et qu'ils cherchaient toujours à étendre. Il paraît être le premier Bourbon depuis la fondation du prieuré de Souvigny, qui n'ait fait aucun don à cette église.

Il confirma les donations que son père avait faites, ou permises à ses vassaux de faire, à l'abbaye de St.-Denis, du lieu de la Chapelaude ; cette confirmation est datée de Montluçon la veille de Saint-Jean-Baptiste ; l'année est incertaine et ne peut-être 1066 comme le dit la Thomassière, qui confond la date de la charte du père sur le même sujet, qui était, comme on l'a dit, du jour de la Pentecôte de ladite année.

D'après le nécrologe du prieuré du Montet, où il fut enterré, il mourut le 16 juillet 1078. Il avait épousé Ermangarde, (1) fille de Guillaume VI, comte d'Auvergne, dont il eut quatre enfans :

1. Archambaud qui lui succéda.

(1) Que d'autres nomment Philippine. D'autres la font aussi fille de Guillaume III, d'autres de Guillaume V ; parce que les Auteurs ne sont pas d'accord sur les Guillaumes qui ont porté légitimement le titre de comte d'Auvergne : mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était fille d'un de ces comtes.

2. Aimon, qui usurpa Bourbon sur le fils de son frère aîné, ainsi qu'on le verra.

ROIS DE FRANCE. — Philippe Ier.

3. Ermangarde, mariée en 1070 à Foulques dit *Rechin*, comte d'Anjou, dont elle fut séparée pour cause de parenté ; elle se remaria à Guillaume, sire de Saligny, dont elle eut postérité ; elle avait eu de son premier mari, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, tige des Plantagenets, rois d'Angleterre.

4. Guillaume, tige des seigneurs de Montluçon, dont une descendante épousa Archambaud VIII, baron de Bourbon, et par ce mariage, réunit de nouveau la seigneurie de Montluçon à la baronnie de Bourbon. (1)

VII.

ARCHAMBAUD V.

Ce prince, voulant terminer les différends qu'il avait avec les religieux de Souvigny, assembla, en 1096, en présence d'Urbain II, qui passa huit jours à Souvigny et alla delà visiter le monastère du Montet, une cour de justice pour en décider. Il paraît que plusieurs

(1) Voyez plus bas l'art. d'Archambaud VIII ; et au 2e. vol., art. Montluçon.

seigneurs vassaux ou voisins d'Archambaud, y furent convoqués. On nomme Ubalde de Bourbon, (1) Mathieu de Parigny, Guillefroid de Dun, Guillaume de St.-Amand, Guillefroid de Saligny, Robert de Chatillon, Renaud de l'Ecole, Gérard et Bernard de Cosne, frères; Bernard de Villars et Aimon, sénéchal de Bourbon; ces deux derniers sont expressément désignés comme chargés des intérêts de leur seigneur. (2)

L'arrangement qui fut la suite de cette assemblée, prouve que les religieux, pour étendre leurs droits, se servaient du prétexte de défendre ceux du peuple; moyen usité dans ce tems là par tous les monastères, qui ne contribuait pas peu à augmenter leur influence et par conséquent à les enrichir; mais qui, en même-tems, était vraiment très-profitable aux classes inférieures que leurs seigneurs pouvaient si facilement opprimer.

---

(1) On ne peut conjecturer quel était ce Bourbon que l'on ne trouve mentionné que dans cet acte; peut-être Bourbon n'est-il là qu'indicatif du lieu d'où était cet Ubalde.

(2) On voit par le titre de *sénéchal*, donné à cet Aimon, que les barons de Bourbon avaient dès-lors des grands officiers.

Un des articles convenus fut que les hommes de Souvigny ne seraient tenus de servir Archambaud que dans trois occasions, savoir: lorsqu'un ennemi l'attaquerait; lorsque cet ennemi voudrait fortifier une place qui lui ferait préjudice; et lorsqu'il serait nécessaire d'en fortifier une pour la sûreté du pays. Cette convention prouve bien que les religieux se regardaient comme les protecteurs des habitans de Souvigny, et prouve aussi la puissance des seigneurs de Bourbon par les précautions que l'on prenait pour n'être pas obligé de les suivre à quelque expédition lointaine. Ces contestations avaient déjà été portées à un concile de Charlieu, du vivant d'Archambaud IV, ensuite au concile de Clermont, ce qui décida sans doute Urbain à venir lui-même sur les lieux.

Il paraît que c'est ce même Archambaud (1) qui reconnut tenir en fief, de l'évêque de Nevers, la moitié de Château-sur-Allier, Aveurdres, Cosne-en-Bourbonnais, Bussières, Azi-en-Surgier, (2) Beaulieu, la Chapelle

(1) Et non son père, comme on le trouve dans les notes manuscrites, dont l'auteur a fait un anachronisme prouvé par les dates.

(2) Qui devait être en Nivernais.

rendre à son neveu ce que la justice exigeait, on retrouve bientôt Aimon jouissant de la baronnie de Bourbon. Il est probable que son neveu mourut peu après la contestation; et sans doute il rentra dans les bonnes grâces de Louis le Gros, puisqu'on voit son fils devenir beau-frère de ce monarque. (1)

Vers l'an 1099, par conséquent du vivant de son frère Archambaud, et sans doute avec son secours, il fit la guerre à Guillaume Ier., comte de Nevers, dont il avait épousé la petite-fille, pour les droits de sa femme; on ne connaît pas l'étendue de ces droits, ni les suites de cette guerre. (2)

---

(1) On pourrait être moins étonné de l'audace d'Aimon, en voyant Louis le Gros mettre un tems considérable à réprimer un petit seigneur de Puiset en Beauce; mais il faut considérer que ce faible ennemi était d'abord soutenu par beaucoup d'autres seigneurs voisins, qui formaient une espèce de confédération fomentée et appuyée par le duc de Normandie, alors roi d'Angleterre. Ils furent tous soumis successivement, et Puiset, plus opiniâtre et ayant un château plus fort, résista le dernier. Aimon paraît bien avoir eu quelque espoir de secours du comte d'Auvergne, peut-être aussi avait-il quelque liaison avec le duc de Guienne.

(2) Cette guerre est citée dans la chronique de Vézelai.

Il fit des donations au chapitre de St.-Ursin de Bourges, ou peut-être ne fit-il que confirmer celles qu'avaient faites ses prédécesseurs ; car il est encore question des objets donnés par eux.

Rois de France. — Louis le Gros.

Il avait épousé Alsuinde, fille unique du comte de Tonnerre, second fils de Guillaume Ier., comte de Nevers ; il en eut:

1. Archambaud qui lui succéda.

2, 3. Gérard et Guy, morts sans postérité.

On ignore le tems de sa mort, et le lieu de sa sépulture. Il ne vivait plus en 1137.

IX.

Archambaud VI.

Une preuve qu'Archambaud dit le jeune, fils d'Archambaud V, n'a point compté parmi les barons de Bourbon, et qu'il n'a jamais joui des terres de son père, c'est que le titre d'Archambaud VI, qui aurait dû être le sien, est donné à son cousin, que tous les généalogistes s'accordent à compter ainsi.

L'époque de la mort d'Aimon II, étant ignorée, on ne sait pas en quel tems son fils lui succéda ; mais on le trouve sire de

Louis VI dit le Jeune. (*)

(*) Après le mariage de Louis le jeune, on apporta d'Auvergne et d'Aquitaine, des modes qui scanda-

ROIS DE FRANCE, — Louis le Jeune.

Bourbon vers 1137 qu'il bâtit Villefranche, à trois lieues de Montluçon, et lui donna des coutumes. (1)

Archambaud VI, augmenta la splendeur de sa maison, en devenant beau-frère du roi Louis le Gros. Il avait épousé, du vivant de son père, Agnès de Savoie, fille de Humbert II, comte de Savoie et de Maurienne, et sœur d'Alis ou Adélaïde, reine de France. (2) Il suivit Louis le jeune, son neveu, à la croisade; il prit la croix à Vézelai, ainsi que le roi et beaucoup d'autres seigneurs. Avant de partir pour ce grand voyage, il fut obligé de faire un emprunt. Les religieux de Souvigny, qui étaient parvenus à une grande opulence, lui prêtèrent de leur monnaie. Les cautions de cet emprunt,

lisèrent les saintes ames: habits écourtés, cheveux à mi-tête, barbe rasée à la façon des bâteleurs, dit la chronique. La reine, qui était d'Aquitaine, favorisait ces modes, contre lesquelles prêchèrent les évêques; elles finirent par être rejetées. On voit par là, que dans les tems anciens, si l'on changeait peu de modes, c'est qu'on tenait beaucoup à celles qu'on avait, et dont on faisait une bien plus grande affaire qu'aujourd'hui.

(1) Voyez tom. 2, art. Villefranche.

(2) C'est cette reine qui étant veuve de Louis le Gros, épousa Mathieu de Montmorency, connétable de France.

nommées dans le titre, sont sa femme Agnès de Savoye, Ebles de Charenton, qui était ou devint son gendre, Gilbert Caldéron, N. de Jaligny, Amblard et Anselme Boëciaco ; (1) Roger de Cérilli, Guillaume de Parey, Guillaume Dubois, Bernard de Murat, Bernard et Girault de Montesche, Pierre de Juleir, Raymond d'Origny, Guillaume vicaire d'Hérisson, Roger de Belleperche, Eudes de la Porte, Pierre de Parigny, Bégon de Nun, Arnould et Raymond de Villeines, Hugues et Girard de Colnes, Etienne-Jean et André de Villars, Etienne, maître de l'hôtel du dit sire de Bourbon, Foulques, duc de Moulins, (*Fulco*, *dux de Molinis.*) (2)

On voit que les religieux de Souvigny, avaient pris leur précaution pour assurer leur créance.

Cet acte est de 1147 ; Archambaud était revenu de la Terre Sainte en 1149, et en 1151 il accorda des franchises au village de Limèse (Limoise), situé dans le diocèse de Bourges.

---

(1) Bessai, à trois lieues de Moulins, sur la route de Lyon. Les seigneurs de ce lieu sont ainsi nommés, (Boëciaco) dans des actes de fondations faites par eux au couvent du Donjon. Dans des actes plus anciens cette seigneurie est nommée Bethaico.

(2) Tout ce qu'on peut conclure de ce titre, c'est que Moulins était déjà une place fermée, et que *dux* est pris ici pour gouverneur.

Rois de France. — Louis le Jeune.

On trouve une preuve de la considération dont jouissait ce seigneur, dans un accord fait entre Guillaume VIII, comte d'Auvergne, et l'évêque et le chapitre de Clermont. Cet accord fut fait par l'entremise du pape Alexandre III et sous l'arbitrage d'Archambaud VI, Baron de Bourbon, qui le scella de son sceau.

En 1162, son beau-frère, le roi Louis le jeune, vint le visiter et tint sa cour à Souvigny, où il fit venir les vicomtes de Polignac, pour redresser les griefs qu'avait contre eux l'évêque du Puy.

Archambaud VI, mourut en 1171 (1), et laissa de sa femme Agnès de Savoie:

1. Archambaud VII, né le 29 juin 1140.

2. Guiberge, mariée à Ebles de Charenton, de la maison des princes de Déols.

3. Adelaïde, femme du seigneur de Perreux.

4. Milesende.

X.

ARCHAMBAUD VII.

La Thaumassière, l'histoire des grands fiefs et la chronique de Cluni, suivie par Anselme,

(1) Chronique de Cluni.

font mourir ce seigneur en 1169, deux ans avant son père ; alors il y aurait eu contradiction en lui donnant un rang dans la chronologie des barons de Bourbon ; cependant il a toujours été compté non-seulement par les écrivains modernes, mais dans les titres de sa famille, puisque son petit-fils, fils de sa fille Mahaut et de Guy de Dampierre, y est toujours désigné huitième du nom. On en pourrait conclure qu'il a survécu à son père, et a réellement possédé la baronnie de Bourbon ; cette opinion est appuyée, par les notes manuscrites déjà citées plusieurs fois, où il est fait mention d'une charte qui prouvait qu'il vivait en 1187, et était alors baron de Bourbon. D'ailleurs on ne sait de lui, que son mariage avec Alix de Bourgogne, fille d'Eudes II, duc de Bourgogne, issu de la maison de France. il n'en eut qu'une fille : Mahaut, dame de Bourbon.

XI.

Mahaut, Gaucher de Vienne.

Mahaut épousa en premières noces, Gaucher de Vienne, sire de Salins, d'une branche cadette de cette même maison de Bourgogne, dont était sa mère. Elle était encore avec lui, en 1196, qu'ils accordèrent ensemble diffé-

rentes immunités aux habitans de la ville de Bourbon.

Ils furent séparés pour cause de parenté, par bulle du pape Célestin III, après avoir eu une fille unique, Marguerite de Vienne, dame de Salins, qui épousa l'an 1200, Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, et transigea pour la succession de sa mère, comme on le verra. Elle se remaria en secondes noces à Josserand le Gros, seigneur de Brancion.

Mahaut de Bourbon et Guy de Dampierre.

Mahaut après avoir été séparée de son premier mari, se remaria peu de tems après, en 1197, à Guy II de Dampierre, seigneur de St.-Just et de St.-Dizier en Champagne, fils de Guillaume Ier., seigneur de Dampierre, et d'Ermangarde de Moncy.

Cette famille de Dampierre qui a donné trois barons de Bourbon, et plusieurs comtes de Flandres, tirait son nom de la terre et baronnie de Dampierre (1), située en Champagne, à huit lieues de Troyes. Elle était ancienne et puissante par ses propriétés et ses

---

(1) Et non de Dompierre-sur-Besbre, comme le prétend Coquille, dans son histoire du Nivernais.

alliances. Guy, dont il est ici question, paraît avoir joui d'une grande considération. Plusieurs années avant d'épouser Mahaut de Bourbon en 1189, sa piété et sa valeur lui avaient fait entreprendre le voyage de la Terre Sainte et il s'était croisé comme presque tous les grands seigneurs d'alors se croyaient obligés de le faire.

Étant bien jeune encore, en 1184, il avait fait différens dons à l'église de Villiers, pour le *remède* de son âme et de celles de ses prédécesseurs; et au moment de partir pour la Palestine, il aumôna l'abbaye des Trois-Fontaines, pour obtenir le succès de son voyage.

Sa réputation contribua peut-être à lui faire épouser la riche héritière de Bourbon, qui lui apporta de grands biens; mais qui, à la vérité, avait déjà une fille de son premier mariage, qui n'était pas moins légitime quoique le mariage eût été déclaré nul. En 1199, Guy obtint de Philippe Auguste des lettres datées de Loris, par lesquelles ce monarque reconnaissait ne rien prétendre à Souvigny, ni dans sa forêt (1) et dépendances, que la

(1) Sans doute la Forêt appelée maintenant Messarge.

Rois de France. — Philippe-Auguste.

mouvance féodale. Cette déclaration était sans doute nécessaire au moment où la baronnie de Bourbon tomba dans les mains d'une fille, pour les propriétés, autrefois du domaine royal, qui venaient de la donation de Charles le Simple.

Le même roi Philippe lui donna la suzeraineté sur Montluçon, qui devait appartenir alors à une branche cadette de Bourbon.

Le même roi le reçut son vassal-lige (1) en 1202 ; il l'avait déjà donné en 1200, pour *plege* (2) à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, qu'il observerait les conventions faites avec elle, touchant la garde et l'éducation de sa fille jusqu'à l'âge de douze ans, et qu'il ne la marierait, que par le conseil et la volonté de sa mère. Ce seul fait prouve de quelle considération jouissait Guy et quelle était l'importance de sa personne.

En 1210, le roi le chargea d'une expédition

(1) Le vassal-lige était sans doute une imitation des Leudes ou Fidèles de la première race ; il devenait l'homme du prince et lui devait service personnel en tout tems et tous lieux, indépendamment du service que pouvaient devoir ses terres ; mais aussi le roi lui devait la protection la plus étendue.

(2) Caution.

contre Guy II, comte d'Auvergne, qui s'était révolté. Cette guerre, dont les détails ne sont pas conservés, dura trois ans, pendant lesquels il fit diverses conquêtes sur ce comte, dont le roi, à ce qu'il paraît, lui donna une partie en lui laissant le gouvernement du tout. Ce put être cet événement qui le mit en possession de Gannat, dont on voit jouir sa postérité.

C'est pendant la durée de la guerre d'Auvergne que furent réglés les droits de Marguerite de Vienne, fille du premier lit de Mahaut de Bourbon, sur la succession de sa mère. Ceux qui en ont parlé comme d'une suite de contestation, n'ont pas fait attention que Mahaut vivait encore, comme cela est prouvé par plusieurs actes authentiques, et que sa succession n'était pas ouverte; (1)

(1) Désormeaux, qui n'a donné, pour ainsi dire, qu'une note sur les premiers Bourbons et pour laquelle il paraît qu'il avait fait peu de recherches, tombe ici tout-à-fait dans l'erreur. Il fait soutenir un fameux procès, pour cette succession, par Archambaud VIII, en 1211, tems où sa mère vivait encore, et où Archambaud, qui ne pouvait avoir que douze à treize ans, avait aussi son père et ne jouissait de rien; ce procès ne peut avoir eu lieu qu'en 1218, époque de la mort de Mahaut.

ce fut plutôt un acte de prudence de la part de cette mère et de son second mari, pour prévenir cette contestation. Cet acte mérite qu'on s'y arrête, parce qu'il sera rappelé plusieurs siècles après, dans le fameux procès du connétable de Bourbon, comme devant faire autorité pour la succession du Bourbonnais. Il fut fait sous la garantie du roi Philippe-Auguste, et l'on y consacra que la baronnie de Bourbon ne pouvait se partager, et que, dès qu'il y avait un enfant mâle, les filles n'y pouvaient prétendre qu'une légitime convenable. En conséquence il fut stipulé que Marguerite aurait 1200 marcs d'argent, moyennant quoi, elle renoncerait à tous droits et prétentions sur la succession de sa mère. Cet accord fut cependant attaqué par la même Marguerite, remariée en secondes noces à Josserand le Gros, et l'on trouve un nouveau traité fait par eux avec Archambaud VIII, leur neveu, en 1221, trois ans après la mort de Mahaut, par lequel ils le tiennent quitte de leurs droits sur la baronnie de Bourbon, moyennant 1300 marcs d'argent, et sous des réserves de droits, expression toujours vague et dangereuse, surtout entre gens puissans. On ne sait pas si

ces 1300 marcs, comprenaient les 1200 déjà stipulés dans l'acte précédent, ou si ces 1200 marcs avaient déjà été acquittés, (1) mais on n'en doit pas moins conclure qu'il y avait eu incertitude sur la validité ou au moins la suffisance du premier traité.

On trouve encore une confirmation de Philippe-Auguste d'un accord fait entre Guy et les habitans de Souvigni, par lequel ceux-ci s'obligent de le servir dans ses guerres et expéditions militaires. En 1214 il confirma les priviléges du monastère de cette ville et promit de les maintenir. Il en fit donner acte scellé à Moulins, au mois de mai de cette année. (2)

Il mourut en 1215, et fut inhumé à Blois, dans l'église de St.-Laumer, à laquelle il avait fait plusieurs dons. Sa femme Mahaut de Bourbon lui survécut trois ans, et mourut, suivant le nécrologe du Montet-aux-Moines, où elle fut enterrée, le 20 juin 1218.

Elle eut de son second mari :

1. Archambaud VIII.

---

(1) On peut croire qu'ils comprenaient les 1200 marcs du premier arrangement qui avaient été seulement augmentés de 100 marcs, cette somme étant déjà bien considérable pour le tems.

(2) Titres de Souvigny.

2. Guillaume qui succéda à tous les biens paternels et épousa Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainaut; de ce mariage sont descendus les derniers comtes de Flandres, dont l'héritière épousa Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et la petite-fille de celui-ci, ayant épousé l'empereur Maximilien Ier., on doit remarquer, avec Désormeaux, que la maison impériale d'Autriche et la maison royale de France, tiraient également leur origine, par les femmes, de la première maison de Bourbon.

3. Guy de Dampierre, mort sans postérité, fondateur du couvent de Champaigue, où il fut enterré. (1)

4. Mahaut, première femme de Guigues IV, comte de Forès, d'où sont sortis les comtes de Forès et les sires de Beaujeu.

5. Marie, mariée 1°. à Hervé II, seigneur de Vierzon, qui mourut à Damiette en Egypte, à la première croisade de St.-Louis. Elle se remaria à Henri Ier., Sire de Sully.

6, 7. Jeanne et Marguerite, dont on ne trouve que les noms.

---

(1) Voyez tom. 2, art. Champaigue.

XII.

ARCHAMBAUD VIII, surnommé le GRAND.

Rois DE FRANCE.

Philippe-Auguste.

Il succéda à sa mère et prit le nom et les armes (1) de Bourbon. Cette circonstance prouve de quelle importance était cette baronnie de Bourbon, et de quelle considération jouissait la famille qui la possédait, puisque l'aîné d'une autre famille ancienne et puissante aussi, renonçait au sien et à ses armes, chose de si grande importance alors.

La fortune de ce seigneur, qui fut considérable, quoiqu'il eût abandonné à ses frères tous les biens paternels, venait uniquement de sa mère, à laquelle il ajouta, à la vérité, quelques places et terres dont jouissait déjà son père, provenant des dépouilles du comte d'Auvergne. Au moyen de cette réunion il se trouvait posséder à peu près tout ce qui a fait depuis le Bourbonnais, si l'on en excepte Montluçon, qui paraît lui être venu par sa femme, mais sur lequel il avait au moins des droits de suzeraineté qui avaient été donnés

(1) Les armes des anciens Bourbons étaient d'or au lion rampant de gueule, à l'orle de huit coquilles d'azur.

Rois de France. — Philippe-Auguste.

à son père par Philippe-Auguste, (1) peut-être même avec quelques parties de domaine utile. Il jouissait aussi, à titre de gardien et défenseur du pays d'Auvergne, titre qu'avait eu son père, et que le roi lui continua quoiqu'il eût à peine dix-huit ans, (2) de toutes les forteresses de ce comté, qui ne sont pas restés en propriété à sa famille. C'est à ce titre qu'il rendit par l'ordre du roi, à Guillaume, comte de Clermont, le château de Pont-Gibaut, sous la caution de plusieurs grands seigneurs, qu'il ne s'en servirait pas contre le roi, ni contre lui. Bertrand, seigneur du Broc, Etienne de Montaigu, Ponce, vicomte de Polignac, Guillaume de Mont-Rognon, Bertrand de la Tour.

Il reçut l'hommage de plusieurs seigneurs qui tenaient des terres dans sa mouvance féodale, entr'autres Guillaume de Chauvigny, prince de Déols et sire de Châteauroux qui se reconnut son homme-lige, pour la seigneurie

(1) Voyez plus haut, page 120.

(2) Quelques auteurs, Anselme entr'autres, lui donnent le titre de connétable d'Auvergne. On trouve une trève conclue en 1229 entre le maréchal du seigneur de Bourbon et Guillaume, comte d'Auvergne, ce qui prouve qu'ils se firent encore la guerre.

de la Roche Guillebaud, (1) et s'obligea à le servir envers et contre tous, excepté le roi, le comte de Blois, et l'abbé de St.-Sulpice de Bourges. Il renouvela cet hommage, qui avait été fait en l'an 1220, le jour de Pâques 1227, avec les mêmes promesses, et de plus, de l'aider spécialement contre le comte de la Marche; le même jour, Guillaume, seigneur de la Roche Guillebaud, promit qu'en cas que le seigneur de Châteauroux son suzerain, ne tint pas ses promesses, il viendrait au bout de quarante jours, prendre son fief directement du seigneur de Bourbon. Guillaume de Brosse, seigneur de Boussac, lui fit de même hommage, aussi sous la réserve du roi et de l'archevêque de Bourges, qu'on est étonné de ne pas trouver dans les réserves du prince de Déols, qui était un des défenseurs de son église.

Il traita, ainsi qu'il a été dit, avec la comtesse de Forcalquier, sa sœur utérine, pour les droits qu'elle pouvait réclamer sur la baronnie de Bourbon. Il traita aussi pour le même objet avec son frère Guy de Dampierre, qui déclara ne rien prétendre à cette baronnie,

(1) La Roche Guillebaud est situé en Berri, dans l'arrondissement de la Châtre.

sinon le bail des enfans mineurs de son frère, s'il y avait lieu, promettant de les laisser jouir paisiblement de leurs biens dès qu'ils seraient en âge : clause assez remarquable, et qui prouve qu'alors les usurpations des tuteurs, n'étaient pas rares. On peut juger aussi, par cet acte, que Guillaume, frère puîné d'Archambaud, étant investi de la succession paternelle, était devenu comme étranger à tout ce qui avait rapport à la succession maternelle, sans cela, il aurait eu droit à cette tutelle avant Guy qui était son cadet.

On trouve des preuves nombreuses de la piété et de la bienfaisance d'Archambaud VIII : il donna aux églises, à ses parens, et même à des étrangers. Ses premiers dons, faits du consentement de sa mère, avaient été à l'abbaye de St.-Laumer à Blois, en mémoire de son père, qui venait d'y être inhumé ; il lui donna une rente de cent livres à prendre sur la terre d'Ainai ; rente bien considérable en 1215, date de la donation. (1) Il fit à l'abbaye de Bellaigue, en Combrailles,

(1) Nicolaï lui attribue la restauration du prieuré de St.-Pierre-le-Moûtier, dont il fit rebâtir le couvent, en lui donnant le nom de St.-Pierre.

des

des dons considérables, qui furent confirmés par son fils, et qu'il assigna sur la Chatellenie de Montluçon. (1) Rois de France. — Louis VIII.

Il donna la terre de Pierremont en augmentation de fief à son parent, Archambaud de Bourbon-Montluçon, seigneur de St.-Gerand le Puy. (2) Il fit plusieurs dons à Guichard de Montpensier, à Guillaume de Brosse, à Pierre de Jaucourt ses vassaux, et à beaucoup d'autres. On a vu qu'il jouissait, par droit de conquête, du comté d'Auvergne, il remit généreusement à Péronelle de Chambon, veuve de Guy II, comte d'Auvergne, le douaire que son époux lui avait promis, et lui donna pour cet objet, la terre d'Auzance; ce qui fut confirmé par lettres de Louis VIII, données à Pontoise, au mois de mars 1224.

Il ne borna pas sa bienfaisance à des dons

---

(1) On voit par les titres de Bellaigue qu'Archambaud possédait la Combraille, et particulièrement Montaigu. *Gallia christiana.*

(2) Voy. tom. 2. art. Montluçon. Cet Archambaud devint beau-frère d'Archambaud VIII, il est même possible qu'il le fut déjà, et que ce ne fut qu'un arrangement de famille.

Rois de France. — St. Louis.

particuliers, plusieurs actes attestent qu'il s'occupait du bonheur de ses peuples ; on connaît de lui, une confirmation des coutumes de Villefranche, un affranchissement des habitans de Gannat en 1236 ; (1) et ce fut, par tant de générosité et de munificence, et sans doute ausi par sa bravoure, dont il donna des preuves, qu'il mérita jeune encore, le surnom de Grand. Ayant suivi Alphonse comte de Poitou dans une expédition contre la Guienne, il fut tué à la bataille de Cognac en 1238. (2) Son corps fut apporté à l'abbaye de Bellaigue, où il fut enterré.

---

(1) La charte de concession, qui existait avant la Révolution dans les titres de la Voûte de Moulins, portait: *Archambaud, seigneur de Bourbonnais.* On trouve rarement dans les actes des premiers Bourbons, cette dénomination, devenue depuis, celle du duché. On la trouve dans une vieille chronique de Normandie, écrite en vieux langage ; il y est dit: qu'Henri 1er., roi de France, marcha contre les Normands avec deux armées: dans l'une, qui fut battue à Mortemer, était les hommes du *Bourbonnais* ; du reste cette chronique est passablement menteuse, et montre toujours le roi de France, battu par les Normands.

(2) Après une longue et brillante carrière, dit Désormeaux : il parait qu'elle a été brillante, mais elle

Il avait épousé Béatrix, dame de Montluçon sa parente au cinquième degré. Il en eut:

1. Archambaud IX.

2. Guillaume, seigneur de Becai, (1) qui se maria deux fois, et laissa postérité qui existait encore lorsque la baronnie de Bourbon passa, par sa petite-nièce Béatrix, au fils de St.-Louis, après avoir été déjà portée, aussi par sa nièce Agnès, à la maison de Bourgogne.

Cette circonstance est difficile à accorder avec l'usage de la loi salique, que l'on à prétendu avoir été établie pour cette baronnie. L'existence de la branche de Bourbon-Montluçon était déjà contraire à l'effet de cet usage, puisque Bourbon avait passé à la maison de Dampierre par une femme, pendant qu'il existait encore des mâles dans cette branche de Montluçon. (2) Plusieurs auteurs font encore exister jusqu'en 1351 des descendans de mâle en mâle d'Anseric de Bourbon, à qui l'on attribue la construction du château de Bourbon-l'Anci. (3)

---

ne peut pas être appelée longue, puisqu'à sa mort il ne pouvait pas avoir plus de 40 ans, son père ne s'étant marié qu'en 1197.

(1) A trois lieues Sud, de Moulins.

(2) Voyez tom. 2, art. Montluçon.

(3) Voyez plus haut, page 97.

Les deux femmes de Guillaume, seigneur de Beçai, sont : Marguerite dame de Boisrosier, dont il n'eut pas d'enfans, et Isabeau de Courtenay ; elle mourut en 1296, et fut enterrée à Beçai, auprès de son mari. De ce mariage, vint un autre Guillaume, seigneur de Beçai et de Chemilly, qui épousa Mahaud de Montgascon, (1) héritière en partie de Humbert, sire de Beaujeu. Il fut père de Guillaume de Bourbon, seigneur de Beçai, Chemilly, etc. qui épousa Luques, fille de Gérard, seigneur de Varennes. Il mourut sans enfans en 1310, c'est à dire plus de trente ans après le mariage de Béatrix, sa petite-nièce, qui porta le Bourbonnais à Robert de France.

3°. Guy, seigneur de Néry, doyen de la cathédrale de Rouen. Il donna à sa nièce, Agnès de Bourbon, les droits qu'il avait en la baronnie de Bourbon et à Montluçon, moyennant une rente, et se réservant sa maison de Néry. On voit par là, que la seigneurie de Montluçon, était encore distincte de la baronnie de Bourbon, ce qui appuie l'opinion que la première était le bien de la mère.

---

(1) D'une branche cadette de la maison d'Auvergne.

4°. Dreux de Bourbon, chanoine et chevecier de l'église de Chartres.

5°. Marguerite, mariée en 1332, du vivant de son père, à Thibaud VI, comte de Champagne et de Brie, depuis roi de Navarre. Elle eut, dit Anselme que Désormeaux a suivi, trente-six mille francs de dot. somme énorme dans ce tems-là; mais il paraît que ce fut en faveur du mariage qu'elle faisait, et que ses sœurs ne furent pas si bien partagées.

6°. Béatrix, mariée à Beraud VIII, seigneur de Mercœur, qui traita pour ses droits sur Bourbon et Montluçon, avec Eudes de Bourgogne, mari de sa nièce.

7°. Marie, qui épousa en 1240, Jean Ier, comte de Dreux. Elle eut dix mille francs pour tous ses droits.

XIII.

Archambaud IX.

Si le mérite d'Archambaud VIII, avait accru la considération de sa maison, son fils la porta à un bien plus haut degré de splendeur. Ces deux barons de Bourbon, étaient comptés en France parmi les vassaux de la couronne, qui, à l'hommage près, jouissaient

chez eux du pouvoir de la royauté. Archambaud IX, assura de plus, d'immenses domaines à sa famille, en épousant Iolande de Châtillon, qui devint la plus riche héritière de France, et qui laissa à ses enfans, les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, les seigneuries de Montjai et de Thorigny, en Normandie, et celles de Donzi, Broigny, et St.-Aignan.

Archambaud de son côté, avait une fortune considérable. Il ne paraît plus avoir eu, comme son père, la garde du comté d'Auvergne, mais il en conserva en propriété héréditaire quelques démembremens, comme Gannat, St.-Pourçain, etc. Par les actes que l'on a de lui, et par quelques-uns de ses titres, on voit que la baronnie de Bourbon, comprenait Bourbon, Hérisson, Ainai, Montluçon, Néry, la Bruyère, Montaigu, Chantelle, Charroux, Moulins, Billy, Murat, Gannat, Vichy, Belle-perche, Limoise, Souvigny, Rochefort, Verneuil. Presque toutes ces chatellenies avaient des châteaux habitables. Il paraît qu'il sejournait souvent dans celui d'Ainai. Il entretenait un chapelain dans chacun de ces châteaux, ainsi qu'on le voit par son testament où ils sont tous nommés : il les appele, mes chapelains.

Il possédait aussi St.-Pourçain, ou du moins y avait des droits, comme on le voit par un compromis entre lui et le prieur de St.-Pourçain, par lequel ils nomment l'un et l'autre, Henri de Sully, arbitre de leurs différends. (1) ROIS DE FRANCE. — St. Louis.

En 1245, il affranchit les habitans de Charroux. Il nomme dans l'acte, comme garans et comme intéréssés: Guillaume son frère, sire Roger-Lapalisse, et ses maréchaux, (2) sire Bernard Volumelas et sire Blains-les-Lops, (3) et plusieurs sires ou châtelains.

Il est assez remarquable, que le puissant

---

(1) Cet Henri de Sully, était oncle d'Archambaud, et il faut croire qu'il jouissait d'une grande réputation de probité, pour que les religieux se soumissent au jugement d'un si proche parent de leur partie adverse.

(2) On a déjà pu remarquer un sénéchal, un maître de l'hôtel de Bourbon, preuve de la puissance de cette maison; on trouve ici des maréchaux, mais on ne sait si c'était un office de la maison, comme cela est encore en Allemagne, ou place militaire, à l'imitation des rois de France; on a vu souvent les mêmes personnes, avoir le titre de maréchal et de sénéchal.

(3) Cette famille, possédait Beauvoir, qui n'est qu'à quelques lieues de Charroux, et elle a possédé depuis, Bellenave et Veauce, qui en sont encore plus rapprochés.

Rois de France. — St. Louis.

Archambaud ne prend, dans cet acte, que la qualité de sire: *je, Archambaus, sires de Bourbon*; et qu'il donne le même titre à ses vassaux.

Il transigea avec le comte de Poitou, frère du roi, pour différens fiefs, pour lesquels ils relevaient mutuellement l'un de l'autre; et enfin, entraîné par son zéle pour la religion, par l'esprit de son siècle, et par son attachement pour St.-Louis qui lui accordait beaucoup de considération, il prit la croix; et avant de partir pour la Terre-Sainte, il fit son testament, et nomma ses exécuteurs testamentaires, Alphonse, comte de Poitou; Guy de Mello, évêque d'Auxerre, son parent; Guy de Dampierre, seigneur de St.-Just, et Henri de Sully ses oncles.

Dans ce testament, (1) Archambaud, rappelait son père Archambaud VIII, son grand-père Guy, sa mère Béatrix, et le père de sa mère, le seigneur de Montluçon. Il institue ses héritières, Mahaut et Agnès ses filles, l'ainée déjà mariée à Eudes de Bourgogne, et l'autre accordée seulement avec Jean,

(1) Ce testament, existait dans les titres de Souvigny, avant 1789.

frère dudit Eudes. Il donna la garde de celle-ci, à Guy de Dampierre, son oncle, et au seigneur de Mercœur, son beau-frère, en recommandant l'accomplissement de son mariage, dès quelle serait nubile. Il faisait un grand nombre de legs pieux à ses chapitres d'Hérisson et de Verneuil, et pour l'entretien de tous les chapelains de ses châteaux, qui étaient nombreux comme on l'a déjà remarqué.

Après avoir fait ces arrangemens, il partit pour la Terre-Sainte en 1248, emmenant avec lui, sa femme Iolande, qui voulut le suivre. Les malheurs de cette croisade sont connus ; Archambaud en fut la victime, il mourut dans l'île de Chypre, le vendredi 15 janvier 1249. (1) Sa femme lui survécut, et revint

(1) C'est lui dont Le Moine a fait un des héros de son poëme de St.-Louis. En sa qualité de poëte il ne s'est pas cru obligé de s'attacher à la vérité historique. Il fait arriver son héros en Egypte où il n'alla jamais ; il lui fait éprouver de grandes traverses dans sa route ; il suppose que tandis que St.-Louis est resté dans l'île de Chypre, Bourbon :

« Ne pouvant rester tant de mois en repos,
» Captif du mauvais tems et prisonnier des flots,

s'embarque pour aller sur le continent combattre les Sarrazins ; il est pris par un corsaire, mais, comme cela doit être, après le combat le plus opiniâtre. Sa

en France, où elle mourut environ deux ans après son époux, peu de tems après la bataille de la Massoure en Egypte, où périt son frère,

---

valeur touche le pirate qui fait panser grand nombre de blessures qu'il ne manque pas d'avoir reçu. A force de soins il est sauvé et conduit au Sultan de Damas, qui est charmé de sa bonne mine, mais moins encore que sa fille, la belle Almazonte. Il est comblé de faveurs, mais dans un tournois il a le malheur de tuer le fils unique du Sultan. On doit bien prévoir le courroux du père; Bourbon est renfermé dans une sombre tour et s'attend à périr. On doit bien s'attendre aussi que la sensible Almazonte viendra à son secours. C'en était fait de lui si cette Chimène musulmane

« Par une généreuse et noble trahison
« Au meurtrier innocent n'eût ouvert la prison.

Bourbon, sans se faire prier, profite de la générosité de sa libératrice; il part en emportant son cœur, et sans doute en laissant le sien, ce que le poëte ne dit pas. Il ne donne pas plus de détail sur son voyage, pendant lequel il retrouve ses compagnons, puisque

« Archambaud de Bourbon à Damiette arrivé,
« Des pirates, du fer, de la prison sauvé,
« Conduisait cependant le long de la rivière
« Un renfort qui s'était rangé sous sa bannière.
« La recrue était belle et venait de ces lieux
« Où la Loire d'un cours superbe et glorieux,
« Sans obstacle roulant, sa vague précipite
« Vers le riche terroir où la Beauce l'invite;

le preux et vaillant Châtillon', comte de Nevers, dont il paraît qu'elle n'eut pas le tems de recueillir la succession, qui passa à sa fille

« Vierzon et Suilly, (a) Chateauneuf et Culans,
« Egalement hardis, également galans;
« La Châtre adroit et fort, Montlusson riche et brave, (b)
« Le courageux de Bar, le courtois Bellenave,
« Lignères, curieux de chiens et de chevaux;
« Chabanes, invincible aux belliqueux travaux,
« Le jeune Montfaucon et le sage Sancerre,
« Avaient tous sur la croix voué la sainte guerre. (c) »

Bourbon remonte le Nil avec ses braves : il ne tarde pas à rencontrer un vaisseau sarrazin, et le combat est bientôt engagé. On ne saurait compter le nombre de ces grands coups d'épée, que M^de^. de Sévigné ne hait pas, qui se donnent de part et d'autre; les plus braves Sarrazins sont occis, mais aussi plus d'un chevalier a le même sort. Enfin Bourbon, après maints prodiges de valeur, saute à bord de l'ennemi. C'est Zahide, une femme, brave comme Clorinde, qui commande les Sarrazins. Elle veut combattre Bourbon, mais sa lance se rompt au premier coup, et elle reste sans défense. Archambaud ne voulant pas d'une victoire si

(a) Nous avons vu qu'un Suilly épousa Marie de Bourbon, veuve d'un Vierzon.

(b) Il y avait eu deux Montluçons, oncles maternels d'Archambaud.

(c) Tous les noms que cite le Moine appartenaient à des parens ou des vassaux d'Archamband.

aînée. Elle fit son testament à Nismes, en 1250, au mois d'avril, et un codicile au mois d'août suivant, au Puy en Velai. Il paraît qu'elle fit un nouveau testament en 1251, sans doute au

---

facile, laisse à Curton (a) le soin de cette belle désarmée. Un autre combat l'attend ; une autre amazone plus fière, plus terrible se présente. Les Marphise, les Bradamante n'auraient rien été auprès d'elle. Elle presse Bourbon avec une vigueur qu'il n'avait pas trouvé dans tous ces héros musulmans qu'il venait de vaincre. Il s'en étonne un moment, il ménage d'abord cet adversaire d'une si faible apparence ; mais bientôt, irrité par trop de résistance, il se décide à employer toutes ses forces ; le vaisseau est ébranlé du choc du combat.

« L'air au loin retentit et les vagues raisonnent,
« Le champ de soi petit s'étend par leur vertu,
« L'un et l'autre à son tour est battant et battu.

Tous les spectateurs, et Zahide particulièrement, dont le bras est enchaîné, voient avec effroi ce terrible combat. Mais enfin Archambaud doit triompher et l'héroïne succombe. Son casque tombe, Archambaud haisse sa visière ; qu'elle surprise ! c'est Almazonte ! Que l'on juge du désespoir d'Archambaud ; ce ne serait pas trop de se tuer lui-même, pour payer un sang si cher qui coule par ses coups ; mais Almazonte

(a) Surnom d'un Chabanes.

moment de sa mort, où elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires, l'archevêque de

---

commence par chercher à calmer son vainqueur désespéré, elle répond à ses plaintes :

« Que le blâme en doit être à la seule fortune,
« Ne nous imputons pas un mal qu'a fait le sort,
« Conservez votre vie et me laissez ma mort.

Cela ne suffirait pas sans doute à Bonrbon ; mais les blessures d'Almazonte ne sont pas mortelles, et tout peut s'arranger. Dans sa conclusion, le Poëte donne à son héros, plus de pitié que de tendresse ; il mène ses belles prisonnières au roi qui les donne à garder à un vieux chevalier, pour qui de si beaux yeux ne sont plus dangereux. Archambaud est bientôt distrait de son souvenir par des soins plus importans, St.-Louis tombe malade, et il ne doit être guéri que par une eau miraculeuse, qu'on ne peut avoir qu'en courant mille dangers ; c'est Archambaud qui se charge de cette entreprise dont il vient à bout. Dans son voyage il rencontre un hermite, qui semble avoir été le modèle du vieillard de Jersey, dans la Henriade. Il fait à Bourbon le portrait des héros et des rois, qui doivent descendre de lui et porter son nom. Après cette aventure, Archambaud paraît dans plusieurs batailles, la belle Almazonte reparaît aussi; mais pour se livrer à une jalousie qui lui fait chercher la mort qu'elle trouve dans un combat, ce qui délivre Archambaud des scrupules qu'il avait d'aimer une mahométane.

J'ai cru que cette note ne serait pas déplacée. Citer un poëme abandonné depuis un siècle à la poussière des bibliothéques, c'est citer un ouvrage nouveau.

Bourges, l'évêque de Nevers, et le doyen du chapitre d'Hérisson. Elle eut d'Archambaud son époux, deux filles seulement:

1. Mahaut, d'abord dame de Bourbon, puis comtesse de Nevers, Auxerre et Tonnerre, mariée en 1247 à Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne.

2. Agnès, accordée, en 1247, à Jean de Bourgogne, frère d'Eudes, mari de Mahaut; le mariage fut consommé quelque tems après.

XIV.

Mahaud et Eudes de Bourgogne.

Il est incontestable que la fille aînée d'Archambaud IX, a joui du Bourbonnais avant sa sœur; on en a la preuve, par plusieurs actes des années 1249, 1252, et 1254, relatifs à l'exécution du testament de son père. Selon Coquille, elle en portait encore le titre en 1260, mais elle ne le possédait certainement plus. D'après le même auteur, elle était morte en 1262, n'ayant laissé que des filles.(1)

(1) Elle pouvait porter le titre de baronne de Bourbon, de même que sa sœur a porté quelquefois celui de comtesse de Nevers, comme ayant eu des droits à cette seigneurie, et pour rappeler sa descendance de la famille qui en portait le nom. Elle laissa

On a vu que la mort de Gaucher de Chatillon, avait laissé à sa sœur, veuve d'Archambaud, une riche succession, qu'elle n'eut pas le tems de recueillir; mais cette succession ne fut entièrement ouverte qu'au décès de Mathilde, comtesse de Nevers, femme d'Hervé de Donzi, et bisaïeule de Mahaut et d'Agnès de Bourbon, qui n'arriva que vers 1254. C'est alors vraisemblablement qu'il se fit de nouveaux arrangemens entre les deux sœurs. L'ainée en devenant comtesse de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre, abandonna le Bourbonnais à sa cadette, qui conserva quelque chose à Nevers, comme on le voit par un don qu'elle fit aux frères Prêcheurs (Dominicains) de ses maisons et manoirs, sis en cette ville. (1)

---

quatre filles, dont une morte sans alliance ; l'aînée Iolande, épousa Jean Tristan, quatrième fils de St.-Louis ; la seconde, Alix, épousa Jean de Châlons, seigneur de Rochefort, second fils de Jean, comte de Bourgogne ; et la troisième, Marguerite, fut la seconde femme de Charles l'Ancien, roi de Sicile, frère de St.-Louis.

(1) On lisait sur les vitraux de l'église de ces religieux :

Agnès, dame de Bourbonnais,
Qui fut des hoirs de Nivernais,
Donna aux Prêcheurs sa maison,
Pour y faire lieu d'oraison.

Rois DE France.

St. Louis.

XV.

Agnès de Bourbon, et Jean de Bourgogne, comte de Charollais.

On peut conclure de ce qui vient d'être dit qu'Agnès devint dame de Bourbon, vers 1254. Elle le possédait certainement en 1260, que son mari, leva une taille sur ses vassaux du Bourbonnais et du Charollais, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie. En 1261, il confirma, comme ses prédécesseurs, les privilèges de la ville et du prieuré de Souvigny. (1)

Il fit son testament en 1268, et mourut la même année. Il ordonna par ce testament, la fondation d'un hôpital à Moulins, ce que sa veuve commença à exécuter, mais qui ne fut consommé que par sa fille et son gendre Robert de France.

Agnès étant veuve, fit en 1269, une transaction avec les religieux de St.-Pourçain concernant la justice de cette ville.

(1) La charte qu'il donna à cette occasion est souscrite par Radulphe de Breschard, Jean d'Olimas, Guillaume de Murat, Guy de la Fay, Pierre de Fontenay, Guillaume de Montfand, N. de Brançat, et quelques autres dont on n'a pu lire les noms.

Elle

Elle se remaria en 1278 à Robert II, comte d'Artois, neveu de St.-Louis et fils de Robert I[er], tué à la Massoure en Egypte. Elle n'en eut point d'enfans. Rois de France — St. Louis.

D'après une inscription qui existait dans l'église de Champaigue où elle fut enterrée, elle mourut à Lille en Flandres en 1288. Cette inscription parlait aussi de son grand oncle Guy de Dampierre, seigneur de St.-Just, fondateur de la dite maison de Champaigue.

Elle laissa de son premier mari, une fille unique :

Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, mariée en 1272, à Robert, comte de Clermont, fils de St.-Louis.

Ainsi finirent les deux premières races de Bourbon, connues particulièrement, l'une sous le nom de Bourbon l'ancien, (1) et l'autre sous celui de Bourbon Dampierre. Sous la première, on voit se former le Bourbonnais, et on voit la seconde, le porter au point où, à de petites différences près, il est resté. En comptant depuis Aimar, le premier

(1) On s'est trompé en croyant que Bourbon-l'Ancy, voulait dire Bourbon-l'Ancien.

Voyez plus haut pag. 97.

des anciens Bourbons dont on ait des actes, jusqu'à Agnès, la dernière des Bourbons Dampierre, on trouve treize générations et quinze seigneurs ou dames, qui se sont succédés pendant l'espace de 374 années, depuis 913, date du premier acte que l'on puisse rapporter, jusqu'à la mort d'Agnès, époque où le Bourbonnais passa à la branche de la maison royale, qui en prit le nom. Dès le commencement, l'autorité de ces seigneurs, a été celle de presque tous les grands vassaux. Ils ne relevaient que du roi, pour leur fief principal. On leur voit un sénéchal, ce qui annonce une cour de justice supérieure; on leur voit faire la guerre à leurs voisins, résister au roi même. Malgré le droit de battre monnaie, accordé au monastère de Souvigny, on ne peut douter qu'ils ne l'eussent aussi, puisque Philippe le Long acheta ce droit de Louis Ier., duc de Bourbonnais. Les coutumes et franchises accordées par eux à plusieurs villes, constatent leur puissance législative.

Comment s'était formée cette puissance? sans doute d'abord, comme toutes celles du même genre, par une suite de la faiblesse des derniers rois de la seconde race, et par l'établissement du régime féodal; mais on

peut dire, que si dans ces tems de désordre, une famille s'est élevée sans secousses et sans violence, c'est la famille de Bourbon. Si l'on en excepte quelques parties de l'Auvergne, conquises par Guy de Dampierre, mais d'après l'ordre du roi Philippe Auguste, et que ce roi lui donna, les accroissemens des états de cette maison, ont toujours eu lieu, ou par donations royales, ou par des alliances, ou par des acquisitions faites de gré à gré.

On doit remarquer que ces premiers Bourbons ont paru toujours attachés aux intérêts de la couronne; l'espèce de désobéissance d'Aimon II, ne fut, pour ainsi dire, qu'une querelle de famille, dont le roi voulut se mêler; et c'est le seul exemple d'un Bourbon désobéissant à l'autorité royale. On peut même conjecturer que la guerre que l'on attribue à Archambaud II, contre Landry, comte de Nevers, (1) fut entreprise du consentement du roi, qui dans le même tems attaquait le duc de Bourgogne qui avait Landry pour allié. Cet attachement pour la maison royale, pourrait être attribué à la parenté qui existait entre ces deux maisons,

---

(1) Voyez ci-dessus page 99.

si ce lien entrait pour quelque chose dans les débats des princes. Ce fut plutôt une sage politique de la part des Bourbons, qui jugeaient que les Capétiens, qui n'avaient pas commencé d'une manière aussi éclatante que les Carlovingiens, marchaient lentement, mais sûrement, vers une puissance solide et durable.

On peut conclure de ce que l'on sait d'eux que leur conduite fut toujours sage et prudente. On ne leur voit point éprouver de catastrophes; leur pays ne paraît point s'être ressenti, sous leur gouvernement, de ces ravages si communs dans ces tems orageux.(1) On voit au contraire des villes s'élever

---

(1) Les Normands en approchèrent sans doute lorsqu'ils étendirent leurs courses sur une grande partie de la France; ils y pénétrèrent peut-être, mais rien n'atteste qu'ils y aient faits de grands maux. Il est bien probable que dans le tems où ils pillèrent Autun, le Bourbonnais s'en ressentit. Ces pirates avaient des embarcations assez légères pour remonter les rivières bien haut; peu-à-peu ils s'étaient enhardis à s'éloigner de leurs rives, et c'est après avoir remonté la Loire qu'ils allèrent jusqu'à Autun, et l'on peut croire que les bords de l'Allier ne furent pas exempts de leur visite.

des monastères, seul asile du peu de sciences qui se conservaient, et seul appui du peuple auprès des grands, se fonder et s'accroître : des coutumes sont données, des priviléges accordés, et dans un siècle d'oppression, on aperçoit des seigneurs, qui cherchent à en adoucir les effets; et si le Bourbonnais a toujours été une des provinces qui s'est le moins ressenti de l'excès du régime féodal, c'est sans doute à ses premiers seigneurs qu'il l'a dû.

On a plus de certitude sur la sépulture de ces seigneurs que sur la demeure de la plupart pendant leur vie. Bourbon et Souvigny offrent des preuves que plusieurs d'entr'eux y ont résidés; mais on trouve, dès les premiers tems, des actes datés de Moulins; on en trouve aussi, dans d'autres tems, datés de Montluçon, de Murat, d'Ainai : ce dernier lieu paraît avoir été affectionné particulièrement par le dernier des Bourbons Dampierre. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont eu de bonne heure un grand nombre de châteaux; leur capitale a été d'abord Bourbon ; mais leur piété les ayant rapproché du monastère qu'ils avaient fondé, et qui était devenu fameux par l'ordre puissant auquel il appartenait et par les vertus

de St.-Mayeul et de St.-Odile qui y étaient enterrés, Souvigny l'avait emporté, et il paraît que leur chancellerie y a été long-tems fixée, quoique l'on trouve un acte de Guy, scellé à Moulins. (1) Quoi qu'il en soit, ils avaient une cour formée sur le modèle de celle des princes souverains, on en voit la preuve dans le nom de leurs grands officiers cités en diverses occasions.

Depuis Charlemagne toutes les parties de la France avaient été continuellement en fermentation ; chaque province avait été divisée, subdivisée, puis réunie, puis divisée encore; de là cette bigarure, qui s'était établie dans les coutumes, les lois, non-seulement d'une grande province à une autre, mais souvent du plus petit canton au plus petit canton voisin. Depuis que l'on avait, dans une grande partie de la France, abandonné peu à peu les lois romaines, chaque seigneur était devenu, pour ainsi dire, le législateur de ses vassaux, ce qui ne pouvait manquer d'établir une grande variété de jurisprudence. (2)

---

(1) Voyez plus haut, page 128.

(2) Après la conquête des Francs, la Gaule se trouvant peuplée de différentes nations, les rois,

Le Bourbonnais participa, au moins autant que toute autre province, à cet ordre de choses. Ses seigneurs, sans doute pour ménager l'esprit du peuple, peut-être par suite de la modération que l'on remarque en eux, n'avaient point cherché à introduire dans leurs états une uniformité que la force seule peut établir. Chaque châtellenie se régissait d'après ses usages particuliers, et l'on a compté jusqu'à dix-sept châtellenies. (1) Il en est resté des traces que plusieurs siècles de réforme n'ont

croyant gagner par là les esprits, laissèrent à chacun sa loi : la loi suivait l'homme en quelque lieu qu'il fût établi. Les Gaulois, ou Romains, était jugés par les lois romaines ; les Gôts, par les lois gothiques, dont le code avait été rédigé par les ordres d'Euric ; les Bourguignons, par la loi dite Gombette, du nom de Gondebaud, roi de Bourgogne, qui avait fait commencer un code que son fils Sigismond fit publier, et enfin les Francs, par la loi salique ou la loi ripuaire, car eux-mêmes ne suivaient pas tous la même loi ; presque toutes ces lois étaient une réunion d'usages des Barbares, auxquelles les rois qui les avaient fait compiler, avaient mêlé plusieurs choses du droit romain, qui peu à peu avait prévalu dans une grande partie de la France, sur-tout dans le Midi.

(1) Jusqu'au dernier Bourbon Dampierre, il y en avait tout au plus quatorze, Chaveroche y ayant été, selon les apparences, ajouté par Agnès ; et l'on n'en

pu effacer. Il n'y avait d'uniforme que le nom des officiers qui rendaient la justice. Le tribunal du sénéchal (1), auquel les châtellenies appelaient, jugeait pendant long-tems en dernier ressort; mais il devait juger suivant les coutumes de chaque châtellenie, et comme plusieurs n'en avaient point d'écrites, on était obligé de consulter, pour les cas qui se présentaient rarement, les anciens, les vieillards, ce qui donnait à l'âge une importance qu'il a bien perdu depuis. On peut croire que cet ordre de choses a été à peu près le même tout le tems des deux premières dynasties des Bourbons. Elles finissaient, lorsque St.-Louis apporta de grands changemens dans l'ordre judiciaire en instituant les grands baillages auxquels on devait appeler pour les cas royaux, qui d'abord étaient en petit nombre, mais auxquels les rois, à mesure

---

comptait que quinze du tems de Louis Ier, son fils: Bourbon, Souvigny, Ainay, Belleperche, Germigny, Montluçon, Montaigu, Gannat, Hérisson, Murat, Chantelle, Chaveroche, Billy, Verneuil, Moulins.

(1) Ce titre est celui qui me semble avoir toujours prévalu, ainsi que pour le tribunal celui de sénéchaussée, quoiqu'il y ait eu aussi des baillis de Bourbonnais.

qu'ils se sentirent plus puissans, donnèrent une extension qui réduisit à peu de chose les tribunaux des seigneurs, et fut un des moyens qui contribua peut-être le plus, à les affaiblir, sans qu'ils eussent pu le prévoir.

Le gouvernement ecclésiastique, n'avait pas beaucoup plus d'unité que le gouvernement civil ; la province n'ayant point d'évêché dans son sein, faisait partie de trois diocèses, Bourges, Clermont, et Autun ; (1) chaque diocèse divisait bien de même sa partie de territoire en archiprêtrés ou archidiaconés : Autun en avait deux, Moulins et Pierrefite ; Bourges deux, Bourbon et Montluçon ; (2) et Clermont aussi deux, Souvigny et Cusset ; mais quoique réunis pour les principes de la foi, chacun avait son rituel qui différait bien plus alors de celui de son voisin qu'on ne l'a vu depuis. Les priviléges des monastères,

(1) On ne compte pas Nevers, qui n'a jamais eu que quelques paroisses.

(2) Dans une charte de Vulgrin, archevêque de Bourges, datée de 1124, adressée au prieur de Souvigny, il fait mention d'un archidiacre de Bourbon et d'un archiprêtre de Chirac, ce qui prouve que cette division a pu éprouver quelques variations, quoique en général, l'ordre ecclésiastique ait eu une grande stabilité.

augmentaient encore cette variété ; ces privilèges s'étendaient sur un grand nombre de paroisses, qui dépendaient d'eux, beaucoup plus que des évêques.

Charles Martel, en prenant les biens de l'église, sous prétexte de faire la guerre aux Sarrazins, avait donné un funeste exemple ; Pepin, ensuite Charlemagne, en avaient bien rendu une grande partie, mais ils n'osèrent pas faire rendre ce qui se trouvait dans les mains de ceux, qui par leurs services, avaient contribué à leur assurer le trône, et sous leurs faibles successeurs, tous les seigneurs qui se trouvaient un peu puissans, non-seulement se continuèrent dans la possession de ces usurpations, mais ils en firent sans cesse de nouvelles. Ils étaient propriétaires et des églises et de ce qui en dépendait ; ils les laissaient sans prêtres, ou les faisaient desservir à peu de frais. Cependant les exhortations de plusieurs saints personnages, éveillant les scrupules, la plupart de ces seigneurs, fondèrent, en expiation, des monastères, et leur donnèrent ces églises, avec une partie de leurs dépendances, à la charge de les faire desservir, et le clergé régulier qui était alors, par rapport au

séculier, ce qu'il était encore il y a peu de tems en Allemagne, et ce qu'il est encore en Russie, acquit peu à peu le patronage d'un grand nombre de cures, succursales ou chapelles. C'est ainsi, que le prieuré de Souvigny, par exemple, avait une suprématie sur une grande quantité de paroisses : c'était une espèce de métropole pour le pays. Plusieurs autres monastères, comme St.-Pourçain, le Montet, St.-Menoux etc. dominaient aussi sur leur canton, et les évêques, n'avaient d'influence sur la composition du clergé de ces cantons, que celle que leur laissait la nécessité où l'on était de recourir à eux, pour l'institution canonique; encore la faculté de recourir quelquefois aux évêques voisins, que ces monastères réclamaient comme protecteurs, quelquefois même au pape, affaiblissait-elle cette influence. Quelques cures ou succursales, étaient desservies par les religieux mêmes, mais dans le plus grand nombre, ils placaient des prêtres séculiers, qu'ils payaient le moins possible, et à qui ils ne donnaient souvent que le droit de recevoir les dons de leurs paroissiens. On peut juger par cet ordre de choses, de la dépendance du clergé séculier. Ce ne fut que plus

tard, qu'on fixa pour les curés ou desservans, le traitement appelé depuis, portion congrue. La piété des fidèles, suppléa peu à peu à la parcimonie des patrons: mais cette amélioration, ne se fit que lentement, et très-inégalement, selon qu'une image ou une relique de saint, échauffait la dévotion des donateurs; et c'est long-tems après l'époque dont il est ici question, que les curés eurent enfin de quoi vivre décemment et d'une manière assurée; encore, à bien peu d'exceptions près, jamais en Bourbonnais, n'ont-ils été dans l'opulence.

Il serait difficile de donner des notions bien étendues sur le commerce du Bourbonnais, depuis le dixième jusqu'au treizième siècle. S'il n'était pas alors bien considérable dans toute la France, à plus forte raison dans la province la plus méditerrannée du royaume. Dans un canton et dans un tems, où l'on ne connaissait les grandes routes, que par quelques restes de voies romaines ou de ces chaussées appelées vulgairement chemins de Brunehaut, devenues impraticables, que l'on admirait encore, mais sans se mettre en peine de les réparer; les communications ne pouvaient être que difficiles, et les transports considérables, presque impossibles. Il fallait

se contenter de ce qu'on trouvait à sa portée, et le luxe, qui naît du commerce, et puis qui l'alimente, n'existait pas encore. Les croisades cependant commencèrent à éveiller l'un et l'autre, en donnant une idée des richesses de l'Orient, et en faisant désirer l'usage de ses productions, et surtout en accoutumant aux entreprises de toute espèce et de long cours ; mais si les provinces maritimes, la capitale peut-être, se sentirent assez promptement de cette révolution, l'effet n'en fut que lent et faible pour les provinces de l'intérieur. C'est pourtant de cette époque, que date l'établissement des principales foires, seul lien du commerce d'alors. La dévotion a vraisemblablement décidé du lieu où se sont établies les plus anciennes, le concours d'étrangers, attirés par les reliques d'un saint révéré, engageait des marchands, à se réunir dans le même lieu. Et comme il ne reste guère de documens sur l'origine de ces premières foires, on peut regarder celles qui ont lieu un jour de fête d'un saint dans l'endroit où reposent ses reliques, comme celles dont l'origine remonte le plus haut, et l'on ne se tromperait peut-être pas, en disant que la foire de Souvigny, dite de St.-Mayeul, le 11 mai, est

la plus ancienne du Bourbonnais. L'agriculture qui s'augmente par l'activité du commerce, ne pouvait être, dans un tems où il y en avait si peu, qu'en raison de la population. On cultivait pour se nourrir seulement; une grande partie du pays, était couverte de bois, preuve qui dispense d'avoir des états de population pour se convaincre qu'elle était moindre qu'aujourd'hui. Quoique l'on ait quelquefois représenté nos pères comme gourmands, on peut présumer qu'ils consommaient moins que nous; les familles vivaient plus réunies, et si la nourriture était abondante, elle était simple et n'entraînait pas le gaspillage incalculable qui est la suite de la recherche qui existe maintenant. On doit remarquer, qu'au milieu de bois immenses que l'on ne vendait point, on se chauffait très-mal, et le palais d'un grand seigneur en consumait moins que n'en consume aujourd'hui, la maison d'un simple particulier. Avoir deux cheminées chauffées à la fois, était déjà une espèce de luxe, qui n'appartenait qu'à un rang élevé.

C'est sans doute la facilité de se procurer du bois, à peu près pour rien; peut-être aussi, l'ignorance des ouvriers, qui était grande alors, qui rendaient si rares les cons-

tructions en pierre ; on ne l'employait guères que pour quelques églises et pour quelques tours de châteaux , ou quelques murailles de forteresse ; (1) encore aurait - on bien de la

(1) Je ne puis me refuser à donner ici, la description d'un château qui devait exister vers le onzième siècle, sur les confins du Bourbonnais et de la Marche. Il était composé d'une seule tour quarrée de huit à neuf toises de face ; à un des angles, était accolé une tourelle au bas de laquelle était la porte d'entrée qui se fermait avec un pont levis ; l'édifice étant entouré de larges fossés ; dans la tourelle, était un escalier tournant, dans lequel on ne pouvait guères passer qu'une personne à la fois, et qui servait à monter aux différens étages de la grosse tour. Le rez de chaussée de cette grosse tour, servait d'écurie et de logement aux palefreniers, dont la couche ne différait pas de celle des animaux qu'ils pansaient. Au dessous, était un souterrain, dont une partie servait de cave, et l'autre de prison. Cette prison ne recevait de jour, que par une meurtrière de cinq à six pouces de haut, sur trois ou quatre de large, et l'on n'y descendait que par une ouverture, pratiquée au haut de la voute, où l'on plaçait une échelle, lorsque l'on voulait faire entrer ou sortir un prisonnier. C'est au premier étage, que logeait le baron et sa famille, et l'étage ne formait qu'une seule et énorme pièce ; sur un des côtés, était la cheminée qui avait dix - huit pieds d'ouverture, sur deux autres on trouvait deux fenêtres de deux à trois pieds de haut, sur un à deux de large,

peine à trouver en Bourbonnais quelques traces de ces constructions plus anciennes que le treizième siècle, et le peu de monumens anciens qui existent encore en tout ou en partie, si l'on en excepte quelques fragmens d'antiquité romaine, n'annoncent pas un tems bien reculé, et ils ne peuvent appartenir pour

---

percées dans des murs de sept à huit d'épaisseur. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable, était la manière dont on y avait disposé ces lits. Au milieu de cette immense salle, on avait pratiqué un retranchement ou très grand cabinet de forme circulaire de trois toises au moins de diamètre, dans lequel était une énorme machine dont les tours de religieuses pourraient donner une idée en petit; ce tour était attaché au centre à une forte pièce de bois qui servait de pivot, et vers les bords intérieurs, il circulait avec des roulettes sur un plancher ciré, et on pouvait le faire mouvoir avec assez de facilité. Il était divisé en huit ou dix cases, et chacune contenait un lit. Chaque case avait une porte, mais le cabinet n'en ayant qu'une qui communiquât à la grande salle, quand on voulait entrer dans une case, il fallait tourner la machine, jusqu'à ce que la porte de la case, se trouvât vis-à-vis celle du cabinet. Les cases étaient numérotées, afin que chacun reconnût son numéro quand on allait se coucher.

Les étages supérieurs de la tour, servaient de greniers et de magasins, le tout était surmonté par un donjon crénelé, et entouré de machicoulis.

la

la plupart, qu'à celui des princes de la maison royale, dont nous allons nous occuper dans le chapitre suivant; mais, en terminant celui-ci, je ne crois pas déplacé de jeter un coup d'œil rapide sur les rois, qui, pendant l'espace de tems qui en fait le sujet, ont régné sur la France, et par conséquent sur le Bourbonnais.

Le vaste empire créé par Charlemagne, se trouva trop étendu pour la faiblesse de son successeur, et sous ses petits-fils il éprouva ce qu'éprouve toujours une trop grande masse politique, qui, arrivée à un certain point de grandeur, tend toujours à décroître et à se partager. C'est peut-être moins ces princes qu'il faut accuser de leurs divisions, que la force des choses, qui aurait entraîné des hommes même plus qu'ordinaires. Charles le Chauve, qui, par l'adresse de sa mère et puis par lui-même, devint roi de France, ne paraît pas avoir été dénué du talent de régner; il est resté de lui, des Capitulaires, qui prouvent, qu'au milieu des troubles dont la plus grande partie de sa vie fut agitée, il s'occupait de la police intérieure de ses états, premier devoir d'un monarque. Les commencemens de son règne, virent cette mémorable bataille de Fontenay, qui, si l'on en croit

quelques historiens, coûta la vie à trois cent mille hommes, mais qui serait encore assez sanglante, en réduisant ce nombre au tiers, comme on le fait généralement. Ce qu'on peut croire, d'après les souvenirs terribles qu'elle a laissés, c'est qu'on n'avait pas vu un semblable carnage depuis Attila. Elle se donna près d'Auxerre; la commotion se fit ressentir au loin, et les bords de la Loire et de l'Allier étaient trop près pour ne pas en retentir. Charles qui combattait avec Louis, contre Lothaire leur frère aîné, fut victorieux, et s'affermit sur le trône de France, auquel il joignit, vers la fin de sa vie, la couronne impériale qui ne lui donna guère qu'un vain titre; malgré cela on peut le regarder comme le dernier des Carlovingiens qui ait pu vraiment régner. Son fils, Louis le Bégue, qui eut pourtant aussi le titre d'empereur, ne fit que paraître; après lui deux de ses bâtards s'emparent de l'autorité et se font compter au nombre des rois de France. Ils meurent jeunes tous deux, et le fils légitime de Louis le Bégue, fameux par sa faiblesse et que l'histoire a peint d'un seul mot, en lui donnant le surnom de Simple, étant encore dans l'enfance, Charles le Gros, du sang du

grand Charles, est appelé d'Allemagne pour gouverner les Français, et après neuf ans de règne, déposé et relégué dans le monastère de Reichnau, situé dans une île du lac de Zell, près Constance, où il meurt dans la misère. Le faible fils de Louis le Bégue, qui alors devait avoir onze ans, ne règne pas encore; Eudes, comte d'Anjou, est appelé à la régence, et se fait vraiment roi; il se justifie par ses talens, mais son règne est court, et enfin Charles le Simple, qui, par ses dons au premier Bourbon connu, n'est pas étranger au Bourbonnais, prend le titre de roi, qu'il porta long-tems sans en avoir presque jamais l'autorité. Robert le Fort, frère de cet Eudes qui avait donné le funeste exemple d'un étranger aux Carlovingiens, assis sur leur trône, y voulait aussi prendre place; il périt sans y parvenir, et légua, à son fils Hugues le Grand, des projets que Hugues Capet devait exécuter.

Le coup était porté à cet état chancelant. Les grands seigneurs disputaient aux Normands à qui le déchirerait le plus. Un comte de Paris, un comte de Vermandois s'arrachent le fantôme de souverain, pour tâcher de gouverner en son nom; le comte de Vermandois

parvient à s'en rendre maître, et le confine dans une prison où il meurt après y avoir langui plusieurs années. Un roi est encore pris hors de la famille des Carlovingiens; Raoul de Bourgogne règne treize ans, et, au milieu de la plus horrible confusion, montre des talens et de la fermeté. C'est au règne de Charles le Simple surtout qu'on peut rapporter l'accroissement du régime féodal qui s'appuyait sur quelques dispositions des Capitulaires de Charles le Chauve, que les seigneurs interprétaient les armes à la main.

La race de Charlemagne devait encore reparaître; le fils du malheureux Charles le Simple, Louis, surnommé d'Outremer, est rappelé d'Angleterre où sa mère l'avait conduit, par un parti à la tête duquel étaient Hugues le Grand et l'archevêque de Reims. Comme son père il fut le jouet de ses grands vassaux, qui au moins ne le privèrent pas de la liberté; il laissa son fils Lothaire sans puissance, mais non pas sans un caractère qui lui en fit trouver quelquefois : c'était comme la dernière étincelle sortie des cendres de Charlemagne. Son fils Louis, flétri du nom de Fainéant, ne lui survécut qu'un peu plus d'une année.

Hugues Capet, plus puissant que le dernier rejeton de cette illustre race, crut utile de prendre le titre de roi, qui, quoique devenu presque sans autorité, en avait encore une sur l'opinion, qu'il comptait bien faire valoir. Il ne pouvait espérer de s'attirer dans les commencemens, tout le respect que ce titre doit inspirer, et qu'on n'accordait même plus à ceux que deux siècles de possession faisait regarder comme les légitimes monarques; aussi mit-il dans toute sa conduite une mesure et une prudence qui n'a pas jeté un grand éclat, mais qui le faisait marcher plus sûrement à son but. Son fils Robert, prince vraiment pieux, se servit avec d'autant plus d'utilité de la religion pour s'affermir, qu'il agissait avec sincérité et conviction; son fils Henri Ier., prince ami de la paix, eut des commencemens qui semblaient annoncer un règne orageux, et qui devint un des plus tranquilles de la dynastie. Ces rois, qui ont peu fait pour l'histoire, ont pourtant beaucoup fait pour assurer le trône dans leur famille. Philippe Ier., prince indolent et voluptueux, aurait pu l'ébranler, s'il n'avait été déjà bien affermi; il conserva presque toujours la paix au milieu de l'Europe en feu, et n'aurait

peut-être eu de démêlés avec personne, s'il n'avait voulu garder une maîtresse malgré les censures du pape. Son règne est marqué surtout par le commencement des Croisades qui furent résolues à un concile tenu à Clermont, qu'il encouragea, peut-être pour éloigner un grand nombre de seigneurs turbulens, ce qui put contribuer à la tranquillité de son royaume. Il se croisa lui-même, mais ses goûts ne le portaient guères à exécuter un semblable projet et peut-être son excommunication s'y opposait. Après quarante-neuf ans de règne, passé dans un repos étonnant pour un tems semblable, il laissa la France à son fils, Louis le Gros, qui était doué d'un caractère bien différent, et qui trouva à l'exercer.

Si les Croisades avaient écarté momentanément quelques esprits turbulens, elles avaient, en accordant beaucoup de priviléges à ceux qui portaient la croix, souvent sans perdre de vue leurs châteaux, répandu un nouvel esprit d'indépendance. Le règne long et paisible, mais faible, de Philippe, avait aussi donné une nouvelle activité au régime féodal; beaucoup de seigneurs en avaient profité pour augmenter peu à peu leur puissance, et pour se fortifier chez eux, de manière à braver leurs

voisins et même l'autorité royale. Louis le Gros les poursuivit tous à outrance; il ne dédaigna pas d'aller combattre lui-même les plus faibles; c'est ainsi que nous l'avons vu marcher contre Aimon II, sire de Bourbon. C'est peut-être dans le même tems, et en suite de cette expédition, qu'il descendit jusqu'à mesurer ses armes avec un sire de Ste-Sévère, sur les confins du Berri et du Bourbonnais, qui osa l'attendre et qui en fut justement puni. C'est à lui que l'on attribue l'institution des pairs de France tels qu'ils ont existés depuis, et dont il régla le nombre à l'occasion du sacre de son fils Louis VII, dit le Jeune. Il eut beaucoup d'enfans, et commença cette fécondité remarquable, dans la dynastie des Capétiens, et qui a dû contribuer à leur prospérité. Louis VII lui succéda, et par son mariage avec l'héritière du duché de Guienne, il avait apaisé les querelles continuelles qui régnaient entre les deux états, et augmenté beaucoup sa puissance; mais ce prince faible et jaloux, ayant commencé son règne par un voyage à la Terre-Sainte, mécontent de la conduite de sa femme, la répudia à son retour, et écoutant plus sa délicatesse que la raison d'état, lui rendit tous ses biens qu'elle porta au roi d'Angleterre,

qui se trouva par là, en France même, une puissance qui devait être la source de bien des maux. Quarante-trois ans de règne d'un roi très-médiocre, ne pouvaient pas avoir produit un grand bien, mais il devait avoir pour successeur Philippe-Auguste, fait pour en dédommager. Ce prince, est le premier descendant de Hugues Capet qui ait montré ces qualités, que l'on a nommées depuis chevaleresques, et qui ont distingué plusieurs de ses successeurs, et les ont fait chérir des Français. Son amour pour la gloire, le porta jusqu'en Asie; mais après avoir payé cette dette à l'esprit de son tems, il sut employer ses armes au profit de la monarchie, et la Flandres et la Guienne humiliées, la Normandie soumise, attestèrent et son courage et ses talens. Les noms de Philippe et de Bovines, sont inscrits ensemble dans les annales de la gloire. La guerre seule ne l'occupa pas toujours, et l'on a encore des ordonnances de lui, qui le placent parmi nos législateurs. Il est un des rois de France, que le Bourbonnais a vu sur son territoire; et pendant son expédition de Guienne et de Poitou, il séjourna quelque tems à Montluçon.

Il laissa la couronne à un fils brave comme lui, mais bien moins habile, qui, après avoir

été appelé au trône d'Angleterre par un parti qui ne put pas le lui conserver, passa le peu de tems qu'il régna sur la France, à faire la guerre aux hérétiques albigeois, et vint mourir d'excès de continence à Montpensier. Il laissa la France à un enfant; mais cet enfant avait pour mère, Blanche de Castille, et devait être St-Louis.

Des gens irréligieux, et beaucoup d'autres seulement légers, qui ont mal lu ou qui n'ont pas lu du tout l'histoire de France, à ce nom de saint, sans examen, sans réflexion, conçoivent dédaigneusement l'idée d'un homme bon à reléguer dans un couvent. Qu'ils lisent l'histoire avec attention, et s'ils veulent un guerrier, un héros, qu'ils suivent Louis IX dans son expédition de Poitou contre la ligue formée par le comte de la Marche, et soutenue par les rois d'Angleterre et d'Arragon; qu'ils le voient aux bords de la Charente, payant de sa personne, mettre pied à terre, se jeter l'épée à la main au milieu des ennemis, et après avoir fait le métier de général dans ses dispositions, faire dans la bataille celui de soldat; qu'ils le suivent, dans ces Croisades tant blâmées, et qui, si elles furent une faute, furent une faute soutenue avec une grandeur

de courage, une fermeté et une résignation dans les malheurs, dignes de faire l'admiration de tous les siècles. S'ils veulent un roi ferme, qu'ils examinent sa conduite avec tous ces grands vassaux si difficiles à contenir, et qu'il força à le craindre et à le respecter. S'ils veulent enfin un roi vraiment père de ses sujets, qu'ils le voient leur rendant la justice sous ce fameux chêne de Vincennes, dans ce bois qui semble encore retentir de ses oracles; mais si, pour donner un grand exemple, ils descendait jusqu'à juger lui-même, dans son conseil, il redevenait législateur, et ses lois connues sous le nom d'Etablissement de St.-Louis, et la formation des quatre premiers grands baillages, ont commencé à donner des bases régulières à l'ordre judiciaire et à le sortir du plus horrible cahos; et l'on peut remarquer que ce roi dévot a cherché, autant que l'esprit de son siècle le permettait, à en écarter la superstition. Son règne, moins éclatant que celui de Charlemagne, est, sous le rapport administratif, une époque au moins aussi remarquable dans les annales de la monarchie; il en fait une aussi pour le Bourbonnais, où nous allons voir son fils commencer une nouvelle dynastie de Bourbons.

Chapitre quatrième.

Des Ducs de Bourbonnais.

XVI.

Béatrix et Robert de France.

Une nouvelle perspective semblait s'offrir pour le Bourbonnais : on l'avait vu sur le point d'être confondu dans les immenses terres de la puissante héritière de Nevers, peut-être même incorporé à la Bourgogne, et par les arrangemens faits entre Agnès et sa sœur, et le mariage de sa fille avec Robert, il devenait l'objet le plus important de la fortune d'un fils de France. Béatrix était elle-même princesse du sang, la maison de Bourgogne, étant issue d'un fils de Robert, roi de France; ainsi elle était parente de son mari du côté paternel, mais bien plus encore du côté maternel, puisqu'elle descendait par ce côté de cette même maison de Bourgogne, par Alix, femme d'Archambaud VII, et

de plus d'Agnès de Savoie, mariée à Archambaud VI, et sœur de la femme de Louis le Gros, la cinquième aïeule de Robert. Si l'on ajoute la parenté qui existait entre les premiers Bourbons et la famille d'Hugues Capet, et plusieurs femmes de ces premiers Bourbons, prises dans des maisons qui tenaient à la maison royale, on verra que du côté de la naissance le fils de St.-Louis, ne pouvait faire une alliance plus convenable. Du côté de la fortune, que les enfans de France comptaient alors pour quelque chose dans leurs mariages, Béatrix était un parti très-avantageux; elle apportait à son époux le Bourbonnais, le Charollais et la seigneurie de St.-Just, (1) et ces trois objets réunis, formaient un revenu considérable.

Le fils de Louis IX, n'avait eu de son père qu'un assez modeste apanage: avant de partir pour sa dernière Croisade, le saint roi lui avait donné, par une charte datée de 1269, le

(1) C'est ainsi, dit Désormeaux, que le Bourbonnais, cette belle province, le Charollais plus fertile encore, et la seigneurie de St.-Just, entrèrent dans la maison de France. Le Charollais repassa bientôt à la maison de Bourgogne, après avoir été un instant dans celle d'Armagnac.

comté de Clermont en Beauvoisis, et les seigneuries de Creil et de Gournai. Le jeune prince n'avait alors que treize ans, et restait en France sous la garde de la reine sa mère, et par conséquent, il n'avait que quatorze ans lorsqu'il perdit son père devant Tunis. A quinze ans, il fit ses premières armes dans une expédition du roi, son frère, contre le comte d'Armagnac et quelques autres grands seigneurs de la Guienne, qui méconnaissaient l'autorité royale. Le jeune Robert y montra les dispositions courageuses, communes dans sa famille.

Né le sixième fils de St.-Louis, il en devint le second; tous ses frères aînés étant morts jeunes, sans postérité, (1) excepté le roi Philippe, qui, étant beaucoup plus âgé, avait pour lui une tendresse paternelle. Il

(1) L'aîné de tous, nommé Louis, mourut à l'âge de seize ans, long-tems avant son père; Philippe le Hardi était le second; le troisième, nommé Jean, mourut au berceau; le quatrième, Jean Tristan, comte de Nevers, nommé Tristan en mémoire des malheurs de la seconde Croisade, pendant laquelle il était né, mourut peu avant son père, devant Tunis; il avait épousé Iolande, fille d'Eudes IV de Bourgogne et de Mahaut de Bourbon (Voyez plus haut page 143)

Rois DE France. — Philippe le Hardi.

crut lui en donner une preuve en lui faisant épouser l'héritière de la maison de Bourbon.

On ne sçait pas exactement l'époque de ce mariage ; on croit cependant qu'il eut lieu vers 1272. Dans l'incertitude de cette date on doit, ce me semble, la porter un peu plus tard, puisque dans le tournoi donné par le roi à cette occasion, le jeune prince se distingua particulièrement ; on ne peut guères alors lui supposer moins de dix-sept à dix-huit ans, et comme il était né en 1256, (1) les noces

---

et par conséquent cousine germaine de Béatrix ; il n'en laissa pas d'enfans ; il fut marié cinq ans et sa veuve, après un an de veuvage seulement, se remaria à Robert III, comte de Flandres, aussi de la maison de Bourbon Dampierre, dont les enfans réunirent quelque tems le comté de Nevers à celui de Flandres. Enfin le cinquième fils de St.-Louis, fut Pierre, comte d'Alençon, qui mourut aussi sans enfans, mais il vivait encore en 1279.

(1) La Thomassière et Désormeaux le font naître en 1256, et ensuite le dernier ne lui donne que douze ans lors de la mort de son père arrivée en 1270, tant il est difficile de ne pas s'égarer quelquefois dans la concordance des dates. Le même Désormeaux place le mariage de Béatrix quelques années après l'expédition de Guienne, qui se fit en 1271 ; ce qui appuie l'opinion qu'il a eu lieu plus tard que 1272.

n'auraient dû avoir lieu, au plutôt, qu'en 1273 ou 1274. Le succès qu'il obtint dans ce tournoi lui coûta cher ; fier de son adresse et de l'admiration qu'on lui avait accordée, il voulut être le principal tenant dans de nouvelles fêtes données en 1278, à l'occasion de l'arrivée du prince de Salerne, héritier de la couronne de Sicile, et prince, ou comme on le disait alors, seigneur du sang de France, de la branche d'Anjou. (1) Robert, décidé à mourir plutôt que de ne pas remporter le prix, reçut de si furieux coups sur la tête, que son esprit et son corps, s'en ressentirent également. Sa santé se rétablit, mais son esprit ne guérit jamais entièrement, et il n'eut, pendant une assez longue carrière, que quelques intervalles de bon sens.

On voit pourtant son nom figurer dans des négociations importantes; on lui fait l'honneur de la conclusion d'un traité entre Philippe le Bel, et l'empereur Henri VII; mais s'il l'a signé le premier, il paraît que les vrais négociateurs étaient : Louis, son fils, et son petit-neveu le roi de Navarre, depuis roi de France sous le nom de Louis le Hutin. On le voit aussi

(1) Charles, surnommé depuis le Boiteux, fils du frère de St.-Louis.

sur la liste des membres qui ont composé les conseils des rois Philippe III et IV, mais il était frère de l'un, et oncle de l'autre, c'est plutôt à ces titres qu'il y était appelé que comme pouvant y être utile, et l'on peut conclure de ce que l'on sait de lui, qu'il passa les trente-neuf ans (1) qu'il vécut encore après son funeste accident, dans un état qui approchait beaucoup de l'imbécilité. D'après cela, on ne sera pas surpris si pendant sa vie, le Bourbonnais ne gagna rien à appartenir au frère d'un roi de France; soit par suite de son attachement au séjour de la cour, soit plutôt par raison de santé, il l'habita rarement, et il est resté très peu d'actes de sa longue carrière. Un des plus importans, fut le procès qu'il soutint contre sa belle-mère, Agnès de Bourbon, qui, en mariant sa fille, lui avait assuré tous ses biens, et qui, s'étant remariée elle-même, comme on l'a vu, avec Robert II, comte d'Artois, voulut disposer d'une partie de ces mêmes biens, en faveur de ce second mari. L'affaire fut portée au parlement, et jugée en la présence du roi: la baronnie de Bourbon fut déclarée indivisible, et les biens

(1) Désormeaux, dit quarante ans, mais l'accident lui arriva en 1278, et il mourut en 1317.

d'Agnès

d'Agnès conservés en entier à Béatrix. (1) Cet arrêt est de 1282; mais ce n'est qu'à la mort d'Agnès, en 1288, que sa fille et son gendre en prirent possession. (2) Ce qui est prouvé par une nomination de commissaires faite par eux, au mois de juin de cette année, pour traiter avec le prieur et les religieux de Souvigny, relativement au droit de nouvel avénement à la seigneurie de Bourbon.

Deux ans après, (en 1290), le comte et la comtesse de Clermont, (3) en exécution

(1) N'ayant pas l'arrêt sous les yeux, je rapporte ce qu'en dit Désormeaux. Cette décision mériterait sans doute d'être expliquée. La baronnie de Bourbon s'étant augmentée sous ses derniers possesseurs et par Agnès elle-même, ainsi qu'il paraît par une donation qu'elle fait à sa fille de la châtellenie de Chaveroche, comme d'une propriété qui lui était particulière; on pourrait croire que l'arrêt était plutôt motivé sur la donation entière qu'elle avait faite de ses biens à sa fille, en la mariant, qui ne lui permettait plus de disposer d'aucune partie.

(2) Jusqu'à cette époque, Béatrix jouissait seulement de la châtellenie de Chaveroche, et de mille livres par an, que sa mère lui payait.

(3) Robert conserva toute sa vie le titre de comte de Clermont, ce ne fut que son fils qui porta celui de duc de Bourbonnais, que leurs descendans ont

du testament de Jean de Bourgogne, leur père et beau-père, assignèrent différens fonds et rentes pour doter un hôpital à Moulins, dont la fondation avait été ordonnée par ce testament. (1)

Béatrix vivait encore en 1309, que, du consentement de son époux, elle engagea les châtellenies de Montluçon, de Chantelle, d'Hérisson et de Verneuil, pour le paiement des dettes de Louis, leur fils aîné, en cas qu'il vint à mourir avant son père et sa mère. Elle ne survécut qu'un an à cet acte, et mourut dans son château de Murat, en Bourbonnais, le premier octobre 1310; elle fut enterrée près de sa mère, dans l'église des Cordeliers de Champaigue; elle laissa six enfans:

1°. Louis Ier., qui fut duc de Bourbonnais;

2°. Jean de Clermont, qui épousa Jeanne d'Argies, veuve du comte de Soissons, ce

---

porté depuis. Dans les actes ils sont souvent titrés ducs de Bourbonnais, quoique vulgairement on les appela plus souvent ducs de Bourbon, nom qui a fini par être celui de la famille. Le fils aîné porta toujours le nom de Clermont, pendant la vie de son père.

(1) Voyez pour cette fondation, le 2e. vol. art. Moulins.

qui a fait que, dans quelques généalogies, on l'a appelée Jeanne de Soissons. Il mourut jeune, et ne laissa qu'une fille.

3°. Pierre, grand archidiacre de l'église de Paris.

4°. Blanche, épouse de Robert VII, comte d'Auvergne.

5°. Marie, qui quitta le monde, étant promise au marquis de Montferrat; elle fut prieure de Poissy.

6°. Marguerite, femme de Jean de Flandres, comte de Namur.

Robert vécut encore sept ans après la mort de sa femme; il termina sa triste carrière en 1317, âgé de 59 ans, et fut enterré dans l'église des Jacobins de la rue St.-Jacques à Paris, dans une chapelle qui prit le nom de Bourbon, et sous une tombe de marbre noir, sur laquelle on lisait:

Chy gist le fils Mos St. Loys, jadis roi de France, c'est à scavoir M. Robert, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, qui trépassa l'an M. CCC. XVII, le septième jour de février, et fut le lundi après la purification de Nôtre-Dame.

Priez Dieu pour son âme.

Rois de France. — Philippe-le Bel.

Santeuil, à la vue de ce simple mausolée du père de tant de princes et de rois, fit cette épitaphe.

Hic stirps Borbonidum, hic primus de nomine princeps
Conditur; hic tumuli, velut incunabula regum,
Huc veniant proni regali è stirpe nepotes:
Borbonii hic regnant, invito funere, manes.

Les grands événemens de la monarchie, qui se passèrent pendant la vie de Béatrix et de son époux, n'eurent guères d'influence sur le Bourbonnais. Les règnes de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, furent remplis par les guerres de Naples, d'Arragon et de Flandres, par des projets de Croisades qui n'eurent point de suite; et par les fameuses disputes de Philippe le Bel avec les papes. Dans un tems où le clergé exerçait un grand empire sur toutes les consciences, on peut croire qu'il n'y eut pas un coin de la France qui vit ces querelles d'un œil indifférent. Il ne fallait pas moins qu'un prince adroit et ferme, pour éviter les troubles qui semblaient en devoir être la suite. Comme le reste du royaume, le Bourbonnais s'en occupa sans doute, et n'en resta pas moins tranquille. Il pouvait aussi prendre quelque intérêt à ce qui se passait en Flandres, dont les comtes sortaient assez récemment des barons de

Bourbon. (1) Mais l'événement dont il dut sentir le plus les effets, parce qu'ils furent communs à toute la monarchie, c'est l'entrée du tiers-état dans les assemblées de la nation, qui eut lieu sous Philippe le Bel. Cette révolution, germe peut-être de beaucoup d'autres, se fit, non pas sans opposition, mais sans secousses, et comme on peut en faire utilement, lorsqu'une main forte et prudente les conduit.

On ne saurait terminer l'article du fils de St.-Louis, sans parler de la canonisation du père de tous les Bourbons. Philippe le Bel la poursuivit auprès du pape avec la plus grande chaleur; et l'on peut dire qu'il avait des droits à l'obtenir. Louis joignait à tous les talens d'un grand roi, toutes les vertus religieuses et civiles, et l'on ne saurait trop répéter que le plus saint homme de son tems, a été un de nos meilleurs et de nos plus habiles monarques. La cérémonie qui eut lieu en 1297, 27 ans après la mort de ce grand prince, fut aussi magnifique qu'imposante. Le corps fut levé à St.-Denis et apporté avec la plus grande pompe à la Sainte Chapelle de Paris, où il fut

(1) Voy. chap. 3 pag. 124.

exposé pendant plusieurs jours à la vénération publique; les princes, les grands, les simples citoyens, s'empressèrent de venir en foule, voir et honorer les restes sacrés d'un prince révéré. L'enthousiasme était général; chacun croyait avoir acquis un intercesseur dans le ciel, et la nation entière, un nouveau patron.

Le roi et ses deux frères, le comte de Clermont, seul des enfans de St.-Louis qui vécut alors, et ses deux fils, ne permirent à personne de partager l'honneur de rapporter ces précieuses reliques à St.-Denis; ils firent le chemin à pied, chargés de ce vénérable fardeau et ce spectacle ne put que rendre la cérémonie plus touchante.

XVII.

LOUIS Ier, dit le GRAND et le BOITEUX, *duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, seigneur d'Issoudun, de St.-Pierre-le-Moûtier, de Montferrand, de Creil et de Gournay; roi titulaire de Thessalonique, pair et grand chambrier de France.*

Louis Ier avait plus de trente ans, lorsque par la mort de sa mère, il entra en possession du Bourbonnais. Il avait déjà signalé sa

jeunesse par de nombreux exploits. Il était à peine âgé de dix-sept ans, lorsque le roi Philippe le Bel, son cousin-germain, l'arma chevalier, au moment de partir pour sa première expédition de Flandres. Il se montra promptement digne de cette faveur.

On a peu vu de guerre plus acharnée que ces malheureuses guerres de Flandres, qui montrèrent ce que peut un petit peuple fanatisé par de chimériques idées d'indépendance et de liberté. Notre jeune prince y fit des prodiges de valeur; à la bataille de Furnes, il arracha aux ennemis, son jeune cousin et son frère d'armes, Philippe d'Artois, qui, blessé mortellement, était tombé en leur pouvoir, et contribua beaucoup à la victoire, en forçant le poste important de Pont-à-vendin. Il rendit un plus grand service à la funeste bataille de Courtray; s'étant trouvé éloigné au commencement de cette bataille, engagée avec une précipitation extravagante, il accourut, et arriva pour être témoin de la fuite de ce qui avait pu échapper au fer de l'ennemi. Dans la confusion générale, il montra une présence d'esprit et un sang-froid rare à dix-neuf ans qu'il avait alors; il rallia sous les yeux du vainqueur, et ramena en bon ordre

ROIS DE FRANCE.

Philippe le Bel.

sur la frontière, environ vingt-sept mille hommes, triste reste de l'armée la plus florissante qu'on eut vue depuis longtems. (1)

La sage conduite de Louis-Monsieur, comme on appelait alors notre jeune prince, sauva la frontière d'une invasion, et la campagne suivante, on put reprendre l'offensive avec quelque avantage. Louis, aidé du connétable de Châtillon, battit plusieurs fois les Flamands dans de petites affaires, qui, sans être décisives, les affaiblissaient. Enfin, Philippe le Bel ayant rassemblé une armée formidable, marcha en personne, et gagna la célèbre bataille de Mons-en-Puelle, où

---

(1) L'armée était commandée par le comte d'Artois, père de celui qui avait été tué à Furnes, et second mari d'Agnès de Bourbon. Ce prince, qui passait pour le plus brave et le plus habile général de son tems, ayant une animosité particulière contre les Flamands, ses voisins, vit avec mépris et indignation un ramas de paysans, de gens de métier, commandé par un simple artisan qui n'avait jamais fait la guerre, (Pierre Leroy, tisserand, qui avait un boucher pour lieutenant ;) ne songeant qu'à exterminer le plutôt possible cette troupe qu'il regardait comme une troupe de bandits, il ne voulut point examiner que la position qu'elle avait prise pouvait suppléer à l'expérience et à la valeur. Bien loin de vouloir écouter les sages

Louis eut encore l'honneur de voler un des premiers au secours du roi qui, lui vingtième, soutint le premier choc des Flamands qui avaient surpris l'armée française.

On ne doit pas omettre que pendant toutes ces campagnes, Louis-Monsieur avait avec lui neuf compagnies d'hommes d'armes levées aux frais et dans les terres de son père et de sa mère, dont le Bourbonnais faisait plus de la moitié. Ces compagnies peuvent être regardées comme ayant beaucoup contribué à la victoire de Mons - en - Puelle, en entourant le roi lorsqu'il était le plus en danger, en arrêtant l'ennemi, et donnant au

---

remontrances du connétable de Nesle, il eut l'air de le soupçonner de trahison. Ce vieux et loyal chevalier, outré de fureur, lui répondit : *Je ne suis point un traître, suivez-moi seulement, je vous menerai si loin, que vous n'en reviendrez jamais* ; à ces mots, par une démence de courage, entraînant avec eux l'avant-garde et une partie de l'armée, ils se précipitent à travers l'ennemi, qui, retranché dans les marais, n'eut pour ainsi dire, que la peine de tuer. Le comte d'Artois y resta comme le connétable le lui avait promis, mais ce brave connétable y perdit aussi la vie ; les deux maréchaux, plusieurs grands seigneurs, et plus de quatre mille chevaliers eurent le même sort. On évalua la perte totale à plus de 20,000 hommes.

comte de Vallois, qui, comme beaucoup d'autres, avait fui au moment de la surprise, le tems de revenir avec le corps d'armée, et de mettre les Flamands en fuite à leur tour. (1)

A la fin de cette guerre, qui avait duré huit ans et avait fourni à Louis - Monsieur l'occasion de montrer son courage et de développer de grandes qualités militaires, il eut

(1) Il est difficile de dire précisément de combien d'hommes les compagnies étaient composées. Ce ne fut que sous Charles VII qu'il y eut quelque chose de fixe à cet égard; elles étaient généralement de cent hommes d'armes, quoiqu'on en trouve, au moins depuis ce roi, qui n'étaient que de cinquante. Chaque homme d'armes devait avoir à sa suite plusieurs autres hommes, qui furent alors fixées à cinq ou six au plus: trois ou quatre gens de guerre et un ou deux valets. Il paraît qu'auparavant, ils en avaient souvent davantage, et en estimant par approximation les neuf compagnies dont il est ici question, on pourrait bien les porter à cinq ou six mille hommes, mais dont les deux tiers seulement auraient été en état de combattre. En considérant le Bourbonnais comme faisant aussi environ les deux tiers des terres du comte de Clermont, il aurait fourni plus de deux mille cinq cents hommes sans compter les valets ou goujats, comme on les appelait alors dans les armées; ce qui semble considérable, et suppose une population bien peu inférieure

la satisfaction de voir son cousin le comte de Flandres, (1) qu'il avait été forcé de combattre, rétabli dans ses états ; mais non pas sans payer les frais de la guerre, pour lesquels le roi lui retint quelques places à sa convenance, et lui fit payer deux cents mille francs.

Le mariage d'Isabelle, fille de Philippe, avec Edouard roi d'Angleterre, qui fut une des conditions de la paix, ayant amené la célébre réunion de Boulogne-sur-mer, où l'on vit ensemble cinq rois, trois reines et quatorze

---

à celle d'aujourd'hui. Il faut noter que les hommes d'armes et même une partie de leurs suivans, étaient nobles, ce qui en porterait le nombre au moins à mille; et en 1789, on n'en aurait pas trouvé en Bourbonnais trois cents peut-être en état de porter les armes; mais on ne peut douter que malgré les annoblissemens qui s'étaient faits, la noblesse n'eût diminué beaucoup de nombre dans les deux ou trois derniers siècles. Les compagnies d'hommes d'armes, se sont aussi appelées compagnies de lances fournies, puis compagnies d'ordonnance.

(1) Guy, comte de Flandres, était fils de Guillaume de Dampierre, qui avait épousé l'héritière de Flandres; et qui était fils lui-même de Guy de Dampierre, sire de Bourbon, et de Mahaut de Bourbon. voy. chap. 3, page. 124.

Rois de France. — Philippe le Bel.

fils ou petits-fils de rois, Louis - Monsieur malgré le triste exemple de son père, se porta avec ardeur un des premiers tenans du tournois qui fut donné à cette occasion; il en partagea tous les prix avec le prince Jean, son frère. Couvert des applaudissemens de la cour et de ceux du roi même, il fut chargé d'accompagner la jeune reine à Londres, et il ne la quitta qu'après l'avoir vu couronner à Westminser. On ne prévoyait pas alors que cette alliance, en servant de prétexte aux premières prétentions des rois d'Angleterre, descendans d'Isabelle, à la couronne de France, devait causer tant de maux.

C'est à son retour, que le roi, en récompense de ses services, lui donna l'importante place de grand chambrier de France, l'une des quatre premières de la couronne, (1) et qui, depuis lui, fut héréditaire dans la maison.

(1) Celui qui possédait cette charge, avait le droit de souscrire les chartes du roi, et d'assister aux jugemens des pairs; il avait la surintendance des ornemens royaux, du trésor particulier et des joyaux de la couronne; sa juridiction s'étendait sur dix-sept corps de marchands et d'artisans; il jouissait à Paris et ailleurs du droit de justice et de beaucoup de cens et rentes.

de Bourbon, jusqu'à la défection du Connétable.

Soit que les revenus de cette charge ne pussent pas suffire à la dépense qu'elle entraînait dans un prince naturellement magnifique, soit que ses campagnes et son voyage à Londres, lui eussent beaucoup coûté, il se trouva des dettes si considérables, que son père et sa mère furent obligés d'engager pour lui plusieurs châtellenies du Bourbonnais. (1) Sa mère survécut peu à cet arrangement, et le Bourbonnais venant d'elle, c'est de l'année de sa mort, que Louis peut être regardé comme en étant investi. C'est à peu près dans le même tems, qu'il signa le traité entre Philippe-le Bel et l'empereur Henri VII, que son père et Louis, roi de Navarre, signèrent avec lui; mais dont il fut le principal négociateur.

Toujours occupé de guerres ou de négociations, il était arrivé à plus de trente ans, sans avoir songé à se marier; (2) enfin en

(1) Voy. plus haut page 178.

(2) Il paraît qu'il était né vers 1280, puisqu'il est mort en 1341 à 61 ans: ainsi Désormeaux a tort, en ne lui donnant que 27 ans lors de son mariage qui eut lieu en 1311.

1311, il épousa Marie de Hainaut, fille de Jean II, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, un des plus puissans princes de son tems, après les têtes couronnées. Le mariage fut célebré à Pontoise, en présence du roi et de toute la cour. Robert lui abandonna tous ses biens, ne se réservant que des usufruits, et ne faisant que des apanages à ses filles et à son fils cadet.

Peu après son mariage, Louis eut occasion de faire usage de son esprit conciliateur, pour apaiser des différends qui s'étaient élevés entre son parent le comte de Flandres et son beau-père le comte de Hainaut. La guerre était prête d'éclater, lorsque Louis parvint à les accorder sans qu'il y eut d'effusion de sang.

C'est presque dans le même tems que le concile de Vienne, condamna l'ordre des Templiers; toute la France était occupée de ce grand procès, que le roi faisait suivre avec chaleur, et qui, entraînant la chute de l'ordre, fit périr des chevaliers de toutes les parties de la France. (1) En dédommagement, ou en expiation, une Croisade fut résolue;

(1) Le Bourbonnais en comptait plusieurs. Voy. tom. 2.

le roi lui-même prit la croix; mais tout annonçant bien que ce n'était de sa part qu'une vaine cérémonie, le concile jeta les yeux sur Louis - Monsieur, pour être chef de cette grande entreprise. Le prince, encore animé des sentimens de son aïeul, s'y porta avec ardeur. Le rendez-vous fut donné à Lyon à un grand nombre de seigneurs qui s'étaient croisés; mais un demi siècle avait bien changé les dispositions des esprits, et ils ne se crurent ni déshonorés ni exposés aux censures de l'église, en manquant à leur engagement, et le prince Louis, se trouvant seul avec ses vassaux qu'il avait amenés, fut obligé de s'en retourner. Il n'abandonna cependant pas tout-à-fait ce projet, et c'est ce qui lui fit acheter d'Eudes de Bourgogne, le vain titre de roi de Thessalonique, qui ne lui procura d'autre avantage, que de compter parmi les nombreux rois, princes, ducs, comtes *in partibus*, que les Croisades avaient enfantés, et qui trafiquèrent quelques tems de ces titres, qui tombèrent bientôt dans le ridicule, qu'on jette toujours sur les prétentions de grandeur sans réalité de puissance.

Louis ne pouvait pas perdre de vue le Bourbonnais, la plus importante partie de

Rois de France. — Philippe le Bel.

ses propriétés, qui lui avait fourni des hommes et de l'argent dans toutes ses campagnes, même du vivant de sa mère, et qui, à ce qu'il paraît, avait partagé son zèle pour la Croisade, et avait composé la plus grande partie de ceux qui l'avaient accompagné à Lyon; il en jouissait depuis 1310, mais c'est en 1314 qu'il en prit vraiment possession, en allant remplir à Souvigny, la cérémonie d'usage à chaque avénement. (1) En 1315, il jeta les fondemens du chapitre de Bourbon, en y établissant sept vicairies, que dix-sept ans après il changea en six canonicats et une place de trésorier. (2)

Louis le Hutin.

C'est en 1317, à la mort de son père, qu'il prit le titre de comte de Clermont, et peu après, il renonça pour quinze mille francs, au droit de battre monnaie dans ses seigneuries de Bourbon et de Clermont. Il coopérait par

Philippe le Long.

là, au grand projet, qu'avait formé Philippe le Bel, et que son fils Philippe le Long, cherchait à exécuter, celui de n'avoir qu'une monnaie, de même qu'un poids et une mesure

---

(1) V. tom. 2. art. Souvigny.

(2) V. tom. 2. art. Bourbon.

pour

pour tout le royaume ; mais ces deux projets froissaient trop d'interêts et surtout choquaient trop d'habitudes, pour ne pas trouver de grandes oppositions. Les rois qui avaient un avantage direct à l'un, en vinrent pourtant à bout; mais ils finirent par renoncer à l'autre, dégoûtés des clameurs du peuple, qui était pourtant le plus intéressé à son exécution.

Le comte de Clermont, admis dans les conseils, employé dans les négociations les plus importantes, avait acquis une grande réputation de sagesse, qu'il augmenta encore, lorsque seul des princes du sang, il défendit la loi Salique, et montra dans cette occasion, un jugement sain et ferme que l'exemple ne pouvait ébranler. Le duc de Bourgogne, le comte de Valois, dont le fils devait bientôt régner à l'exclusion des filles, le comte de la Marche, roi depuis sous le nom de Charles le Bel, entraînés par ces petites passions, que l'intérêt personnel même ne peut pas toujours faire surmonter, voulaient exclure du trône, Philippe le Long, pour y placer la fille de Louis le Hutin. Le comte de Clermont n'aida pas peu, dans cette importante affaire, Philippe le Long, qui heureusement pour la loi Salique, était déjà régent du royaume, ce

qui lui donnait plus de moyens pour appuyer ses droits.

Philippe fut reconnaissant envers le comte de Clermont, l'admit à son conseil, et lui accorda toujours sa confiance; Charles le Bel qui succéda bientôt à son frère, et qui trouva alors qu'on avait bien fait de soutenir la loi Salique, lui continua cette confiance, et l'employa particulièrement en Guienne, contre le roi d'Angleterre, où il eut d'heureux succès.

Occupé des grands intérêts de l'état, le comte de Clermont ne pouvait donner beaucoup d'attention à ses terres, et il y résidait peu; mais le moment était venu, où le Bourbonnais allait acquérir, pour lui et pour sa postérité, une nouvelle importance, en élevant son seigneur à la dignité de duc et pair.

On n'est pas d'accord sur l'origine de la pairie en France: ce n'est guères que sur la foi des romanciers, qu'on l'a fait remonter jusqu'à Charlemagne, et si elle a existée de son tems et même plutôt, l'histoire ne nous instruit guères sur ses prérogatives, qui n'étaient certainement pas alors ce qu'elles ont été depuis. Hugues Capet reconnu roi véritablement par ses pairs, en prenant ce

mot dans sa signification naturelle, semblerait bien, comme le dit Pasquier, dans ses Recherches sur l'histoire de France, être le véritable instituteur de la pairie; mais ce n'est qu'au sacre de Louis le Jeune, d'autres même veulent que ce ne soit qu'à celui de Philippe-Auguste, qu'on voit leur nombre fixé à douze, six ecclésiastiques, et six laïques. (1) Ces douze pairs, eurent et conservèrent seuls le privilége d'assister au sacre des rois en cette qualité; cette auguste fonction et le droit de prendre séance au Parlement, dûrent donner une grande importance à ce titre, aussi les rois ne tardèrent pas à s'en faire un moyen de récompenser de grands services, ou de contenter de grandes ambitions. Si les douze premiers pairs restèrent seuls en possession d'être les compagnons d'un nouveau roi, le

(1) Je crois devoir rappeler ici, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, et qui ne voudraient pas le chercher ailleurs, que les six pairs ecclésiastiques, étaient: l'archevêque de Rheims, les évêques de Laon et de Langres, avec le titre de ducs, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Châlons-sur-Marne, avec le titre de comtes: les six pairs laïques, étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, et les comtes de Flandres, de Toulouse et de Champagne.

jour de son sacre, les autres prérogatives de la pairie, furent attachées successivement à plusieurs grandes seigneuries; mais pendant assez long-tems, ces érections se firent seulement sous le titre de comte, celui de duc semblait encore ne pouvoir être donné qu'à des souverains; il était réservé au Bourbonnais d'être le premier duché, dont le titulaire n'était que vassal sujet; il est vrai que ce sujet était un des premiers princes du sang, mais ce n'en était pas moins une innovation qui fait époque, parce que l'exemple ayant été suivi depuis, il changea, en quelque sorte, la nature de la duché-pairie. Charles le Bel, paraît le sentir dans ses lettres d'érection, (1) par l'emphase avec laquelle il relève, non-seulement les grandes qualités et les services du nouveau duc, mais l'importance de l'imprenable château de Bourbon, l'étendue et les richesses du Bourbonnais, et jusqu'aux agrémens de sa situation.

Un motif d'inclination, détermina dans cette affaire le roi Charles le Bel, peut-être bien plus que tous les motifs de reconnaissance. Il était né à Clermont en Beauvoisis, il aimait

---

(1) Ces lettres sont rapportées au 2e vol.

à y habiter, et était contrarié de le voir dans les mains d'un seigneur particulier. Louis Ier en profita pour se faire donner en échange le comté de la Marche, les seigneuries d'Issoudun, de Montferrand et de St.-Pierre-le-Moûtier, et pour obtenir le titre de duc. St.-Pierre, Montferrand, Issoudun, furent joints au nouveau duché, mais la Marche resta un comté à part, dont le roi renouvela l'érection en pairie, qui avait déjà été faite plus anciennement en sa faveur, par son père Philippe le Bel.

C'est à cette époque, que Louis Ier, prit le titre de duc de Bourbon, (1) mais en conservant les armes de France pour que son origine ne put jamais être contestée, comme l'a été depuis, faute de cette précaution, celle des Dreux et des Courtenai.

Charles le Bel mourût l'année suivante; il ne laissait point d'enfans, mais sa veuve était enceinte, ce qui ouvrait la porte aux prétentions pour la régence, et à de plus

(1) Quoique le véritable titre fut duc de Bourbonnais, ces princes, comme je l'ai déjà dit, se sont plus souvent appelés duc de Bourbon, et je me conformerai à l'usage, dans le courant de cette histoire.

grandes espérances pour l'avenir. Le roi d'Angleterre, fils de la fille de Philippe le Bel, annonçait déjà les siennes. Le duc de Bourbon, fidèle à ses principes et à ceux de la monarchie, se joignit aux autres princes français, pour faire donner la régence à Philippe de Valois, qui devint bientôt roi lui-même, la reine étant accouchée d'une fille.

Ce règne dont la fin fut si malheureuse, commença d'une manière brillante: la bataille de Cassel, où le duc de Bourbon rendit encore de grands services, fut gagnée sur les Flamands toujours prêts à se révolter, et les força pour quelque tems à la soumission.

Le roi, plein de reconnaissance pour les services que son cousin lui avait rendus, lui remit le comté de Clermont, (1) sans reprendre la Marche et les autres seigneuries que Charles le Bel avait donnés en échange; et de plus il le couronna lui-même duc de Bourbonnais, en présence de toute la cour, voulant confirmer ainsi d'une manière éclatante, le titre que son prédécesseur lui avait donné.

---

(1) La seigneurie de Creil fut sans doute gardée par Philippe, car on la retrouve maison royale sous Charles V et Charles VI.

La duchesse de Bourbon, partagea cet honneur avec son mari.

Jamais famille royale n'avait été aussi florissante que celle qui régnait alors sur la France : elle comptait quinze branches, (1) dont plusieurs occupaient des trônes, et les

(1) Désormeaux, de qui j'ai pris cette assertion, ne détaille point ces quinze branches. Il y avait alors dans la branche d'Anjou-Sicile, quatre princes dont l'un était roi de Hongrie, l'autre roi de Naples, l'autre titré empereur de Constantinople, et le quatrième Jean de Duras ou Durrazo qui finit si tragiquement. Sans doute Désormeaux en fait quatre branches ; la branche d'Evreux, dont était le roi de Navarre ; celle de Bourbon ; celle de Valois, arrivée au trône, mais dont le cadet commençait la branche d'Alençon ; celle d'Artois ; la maison de Bourgogne divisée alors en quatre branches, en comptant le roi de Portugal qui en sortait, et deux branches cadettes qui portaient le nom de Montagu ; la branche de Dreux divisée en deux, celle de Dreux et celle de Montfort, dont était le duc de Bretagne ; et enfin celle de Courtenay ; on trouve ainsi, les quinze branches qui occupaient cinq trônes : France, Navarre, Hongrie, Naples, Portugal, et avaient des prétentions sur d'autres. Il existait dans le même tems, des branches cadettes de celle de Dreux et de Courtenay, mais qui étaient déjà trop dans l'obscurité, pour croire que Désormeaux ait voulu les compter.

autres étaient fécondes en braves guerriers, qui tous paraissaient disposés à défendre avec zèle et leur chef et l'état. L'avenir se présentait sous le plus heureux aspect; Philippe de Valois, portait et paraissait mériter le surnom de Fortuné; mais le roi d'Angleterre, l'ennemi naturel et continuel de la France, et de plus l'ennemi particulier du roi, songeait à troubler ce bonheur. Le tems n'étant pas encore favorable, il fut pourtant forçé de se reconnaître le vassal de celui qu'il comptait bientôt faire regarder comme un usurpateur. Le duc de Bourbon, chargé de toutes les négociations difficiles, fit encore le voyage de Londres, il obtint d'Edouard tout ce qu'il était chargé de demander, et retarda de quelques années les malheurs qui se préparaient.

Cet intervalle de repos, fit reparaître la chimère d'une Croisade; c'était particulièrement celle du duc de Bourbon, il rêvait toujours à son titre de roi de Thessalonique, et avec beaucoup de grandes qualités, il payait, par là, son tribut à l'esprit de son tems, et à la faiblesse humaine. C'est pendant qu'on préparait tout, pour marcher contre l'Orient, qu'Edouard ourdissait une ligue formidable, et armait contre la France,

l'Allemagne et les Pays-Bas ; et levant enfin le masque, il prit le titre de roi de France. (1)

ROIS DE FRANCE.

Philippe de Valois.

Le duc de Bourbon, dans cette circonstance, ne songea plus qu'à être utile à son pays, il parut avec avantage dans le commencement de cette lutte qui devait être si longue ; il aida encore Philippe de son bras, de ceux de ses vassaux, et surtout de ses conseils. Il fit tous ses efforts pour rendre la paix à la France, dans une négociation auprès d'Edouard dont il fut encore chargé ; mais cette fois, il ne put que faire prolonger de deux ans la trève que l'on avait signée pour entamer ces négociations. Peut-être serait-il parvenu à son but, si la mort ne l'avait enlevé au moment où son expérience et sur-tout l'empire que de grands services, et une longue habitude de confiance, lui avait donné sur l'esprit

(1) On rapporte qu'Edouard, ne paraissait pas penser à cette démarche, lorsque Jacques d'Artevelle, qui gouvernait les Flamands, lui déclara de leur part, qu'ayant juré fidélité au roi de France, et promis, entre les mains du Pape, de lui payer deux millions de florins s'ils manquaient à leur serment, ils ne pouvaient servir qu'un roi de France. Cette déclaration décida Edouard qui prit ce titre, pour lever les scrupules des Flamands, qui embrassèrent alors ouvertement son parti.

emporté de Philippe de Valois, le rendait plus nécessaire à la France.

Ce prince mourut en 1341, âgé de soixante et un ou soixante-deux ans, laissant une réputation qui lui avait mérité le surnom de Grand; il éleva le Bourbonnais au-dessus des plus grandes seigneuries du royaume, et presqu'à l'égal de beaucoup de souverainetés. Il fut trop employé aux grandes affaires de l'état, pour l'habiter beaucoup, et cependant il ne le négligea pas, et Bourbon particulièrement se ressentit de ses bienfaits; (1) il jeta les fondemens de la sainte chapelle, et rebâtit une partie du château. On lui attribue aussi le commencement de celui de Moulins, mais sans doute à la place d'un autre qui incontestablement existait avant lui. Il ne paraît pas qu'il ait rien fait de particulier pour la ville de Souvigny, mais il y fit en 1337, son entrée solennelle comme duc de Bourbonnais, et sembla par là, la reconnaître toujours pour sa capitale, quoique, dans les lettres d'érection, ce soit Bourbon qui paraît en avoir le titre.

Il fut enterré près de son père, dans la chapelle de Bourbon, aux Jacobins de la rue St.-Jacques, à Paris; sa femme, Marie

(1) Voy. tom. 2. art. Bourbon.

de Hainaut, vécut encore treize ans après lui, et mourut le jour de la décolation de St.-Jean-Baptiste 1354; son corps fut inhumé dans l'église des cordeliers de Champaigue; son époux laissa d'elle six enfans:

1.° Pierre Ier, qui lui succéda au duché de Bourbonnais.

2.° Jacques, comte de la Marche et de Ponthieu, qui mérita le surnom de la fleur des Chevaliers; il eut l'épée de connétable, et montra, dans le commandement des armées, la bravoure souvent inconsidérée, si commune de son tems; il mourut en 1361, des blessures qu'il avait reçues au combat de Brignais, près de Lyon, qu'il livra imprudemment aux brigands appelés Tard-venus. C'est de lui, qu'est sortie l'illustre branche qui prit le nom de Vendôme, en conservant cependant celui de Bourbon, et qui à produit Henri IV. L'histoire de cette branche, nous devient étrangère; mais en écrivant celle du Bourbonnais, on ne peut s'empêcher de rappeler que c'est une illustration peu commune, que d'avoir donné son nom au bon Henri, et à sa famille.

3.° Jeanne, épouse de Guigues VII, comte de Forez, dont la petite fille, Anne,

dauphine d'Auvergne, fut mariée à son cousin Louis II, duc de Bourbonnais, et lui apporta le Forez et d'autres terres considérables.

4°. Marguerite, mariée d'abord à Jean, sire de Sully, de la maison des anciens comtes de Champagne, puis à un simple chevalier, nommé Hutin de Vermeilles.

5°. Marie, femme de Guy de Lusignan, fils aîné de Hugues, roi de Chypre et de Jérusalem, et remariée en secondes noces, à Philippe, prince de Tarente, empereur titulaire de Constantinople.

6°. Béatrix, mariée d'abord à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et ensuite à Eudes, sire de Grancey.

XVIII.

Pierre Ier, *duc de Bourbon, comte de Clermont, pair et grand chambrier de France, souverain capitaine en Languedoc, Guienne, Gascogne, Poitou, Berri, la Marche, Auvergne et Bourbonnais.*

Lorsque Pierre perdit son père, il avait trente ans, et se trouvait dans l'âge, où le courage est dans toute sa force, et où l'expérience commence à l'éclairer. Il avait besoin de l'un et de l'autre dans le moment où il

arrivait à être un des premiers personnages de la monarchie. Il possédait le premier au moins au même degré que son père; mais il était loin de l'égaler pour les talens, et surtout pour cette fermeté de principes, seul guide sûr, en politique et en morale, dans des momens orageux.

Il avait épousé en 1336, Isabelle de Valois fille de Charles de France, comte de Valois, et, par ce mariage, il était beau-frère de Philippe de Valois, roi de France, et de l'empereur Charles IV. Cette alliance, et les grands services de son père, ne pouvaient manquer de lui donner une grande part aux affaires de l'état; il en fut continuellement occupé; c'est ce qui fait, sans doute, que ses rapports avec le Bourbonnais, se sont bornés à en tirer les revenus, et qu'il n'y a rien fait, qui puisse rappeler autre chose que son nom, qui est inscrit dans la liste de ses ducs; ce n'est guères que par là, qu'il appartient à son histoire, et ce serait en excéder les bornes, que d'entrer dans le détail de tous les événemens qui se sont passés pendant la courte carrière de ce prince, qui vit commencer un des siècles les plus désastreux de la monarchie; et je crois devoir m'en tenir à les indiquer.

La première marque de confiance qu'il reçut du roi son beau-frère, fut d'être chargé, avec son frère le comte de la Marche, de la conduite de la guerre contre la Bretagne, que le comte de Montfort (1) disputait à Charles de Blois que protégeait Philippe. L'armée française était sous les ordres du fils du roi, le jeune duc de Normandie, mais elle était réellement commandée par le duc de Bourbon. Ce que cette guerre eut de plus remarquable, c'est le courage extraordinaire de la femme du malheureux Montfort, Marguerite de Flandres, de la famille de Bourbon Dampierre, qui, après que son mari eut été fait prisonnier, loin d'abandonner la Bretagne, livra des combats sur terre et sur mer, et défendit avec tant de résolution quelques forteresses qui lui restaient, qu'elle donna le tems au roi d'Angleterre de lui envoyer des secours. C'est à cette époque, que les cruautés exercées par Philippe de Valois contre des seigneurs de Bretagne et de Normandie, furent comme le présage des malheurs qui allaient fondre sur lui, et trop venger ses victimes.

(1) Il était, comme je l'ai déjà indiqué dans une note, de la branche royale de Dreux.

Les Anglais avaient détruit le peu de troupes que Philippe avait dans ses provinces du Midi, et ils y faisaient de grandes conquêtes. Le duc de Bourbon y fut envoyé avec le titre de souverain capitaine, dans toutes les provinces au-delà de la Loire : ce titre lui donnait sur le pays un pouvoir illimité. (1) C'était tout ce que pouvait faire Philippe qui n'avait ni argent, ni soldats à lui donner. Le duc de Bourbon trouva des ressources, et parvint à repousser les ennemis au delà de la Dordogne. Il allait probablement obtenir les plus grands succès, lorsqu'il fut rappelé pour marcher contre Edouard, qui, après avoir débarqué en Normandie sans obstacle, portait la désolation jusqu'aux portes de Paris.

C'est aux historiens de France, à peindre ce moment si malheureusement célèbre. Pierre I[er] se trouva à la bataille de Crécy, y

(1) Les rois donnaient souvent de semblables pouvoirs aux commandans ou gouverneurs de provinces, et toujours pour qu'ils pussent trouver dans le pays même des ressources qu'on ne pouvait pas leur fournir d'ailleurs, et aussi pour pouvoir opposer cette autorité à la puissance féodale qui entravait sans cesse toutes les opérations ; et l'on cherchait ainsi, comme au reste cela est très-commun en politique, à corriger un mal par un autre mal qui quelquefois devint plus dangereux.

combattit vaillamment, y fut dangereusement blessé, mais non pas tué comme on l'a écrit dans quelques relations de cette bataille. Il devait périr en combattant, mais plus tard, et il devait vivre encore pour faire des fautes, et être témoin de nouveaux désastres. Sa blessure l'empêcha sans doute de suivre le roi, qui, abandonné de presque tous les siens, fut arraché du champ de bataille où il voulait mourir, par le frère du duc de Bourbon, le comte de la Marche, blessé lui-même, Jean de Hainaut, Montmorency, Montfort et d'Aubigny, qui lui servirent d'escorte et le suivirent dans sa retraite. Ces cinq braves ont été souvent nommés, mais on se plaît à répéter les noms de sujets si fidèles à leur roi malheureux. (1)

(1) Il me semble qu'on ne remarque pas assez le mot de Philippe de Valois arrivant avec ses cinq libérateurs aux portes du château de Broies, et criant au châtelain : *Ouvrez, c'est la fortune de la France.* Le mot de César à son pilote qu'on a tant répété, annonce plus de jactance, et une grande confiance en sa destinée; celui de Philippe, a, ce me semble, quelque chose de plus touchant, c'est le noble sentiment d'un roi qui ne doute pas de la force du lien qui attache le sort des sujets à celui du monarque, et rend leur bonheur ou leur malheur inséparable.

Philippe

Philippe, malgré cette grande défaite, aurait encore tenté le sort des armes, si ses vassaux avaient voulu le seconder; mais la plus grande partie s'autorisant des lois féodales, l'abandonna sous prétexte d'aller veiller à la sûreté de ses propriétés. A la tête du petit nombre qui resta près de lui, on compte Pierre de Bourbon, son frère, et Montmorency.

On vit alors, ce qu'on verra toujours dans les grandes catastrophes, beaucoup d'ingratitude, de lâcheté, de trahison, des crimes, des atrocités; et au milieu de cela quelques traits admirables, à la tête desquels on place le dévoûment des six bourgeois de Calais. L'histoire a déjà eu bien des tems malheureux à décrire, elle en aura bien encore, et sous des formes différentes, elle présentera toujours à peu près les mêmes effets et la même marche du cœur humain. Les services des deux Bourbons, ne restèrent pas sans récompense; le roi donna au comte de la Marche, le comté de Ponthieu qu'il venait de confisquer sur le roi d'Angleterre, mais dont la jouissance, à la verité, n'était pas bien assurée; et deux ans après la bataille de Crécy, la fille du duc de Bourbon, épousa

le petit-fils de Philippe de Valois qui fut roi depuis, sous le nom de Charles V. On donne à ce mariage un motif particulier. Le roi faisait négocier auprès de Humbert, dernier dauphin de Viennois, la donation du Dauphiné pour son petit-fils; l'affaire était presque assurée, lorsque Humbert devint amoureux de Jeanne, fille du duc de Bourbon, et la fit demander en mariage. On ne trouva rien de mieux pour remédier à ce contre-tems, que de la faire épouser à Charles, fils du duc de Normandie, et petit-fils du roi. Humbert forcé de renoncer à cette alliance, renonça aussi au Dauphiné, en faveur de celui qui lui enlevait celle qu'il aimait, et se fit Dominicain. (1)

Peu de tems après, Philippe termina une carrière agitée, (2) et dont il avait voulu

---

(1) Tous les auteurs contemporains, ont parlé avec éloge de Jeanne de Bourbon, et voici le portrait qu'en fait Désormeaux : « Sa beauté touchante était le « moindre des dons qu'elle eût reçue de la nature : « la douceur, la modestie, la bienfaisance et la supé- « riorité de son génie, lui méritèrent jusqu'au dernier « soupir, l'amour et la confiance de son époux, devenu, « sous le nom de Charles V, le plus grand des rois « Valois ; elle fut toute sa vie son conseil et ses « délices. »

(2) Au mois d'août 1350.

embellir la fin, en se remariant dans un âge déjà avancé, à une jeune et jolie princesse, Blanche de Navarre; ce qui ne contribua pas peu à abréger ses jours. Son fils, Jean, lui succéda, et fut surnommé le Bon, sans doute à cause de la résignation qu'il montra dans sa captivité, peut-être aussi par rapport à une franchise qu'il poussait quelquefois jusqu'à la simplicité; mais le commencement de son règne, ne fut rien moins que celui d'un bon prince.

Pierre, duc de Bourbon, oncle du roi, et beau-père de son fils, avait bien des titres pour jouer un rôle sous ce règne; le premier avantage qu'il en tira, fut d'assister avec beaucoup de princes et de grands, au supplice nocturne du connétable d'Eu, que Jean fit décapiter presque sans forme de procès; assassinat à moitié juridique, auquel on semblait n'avoir appelé tant d'illustres témoins, que pour les encourager à imiter un pareil exemple, dès qu'ils le pourraient impunément. C'est ce que ne manqua pas de faire Charles le Mauvais, roi de Navarre, prince dont le caractère était digne de ces malheureux tems et du surnom qui lui est resté. Il fit à son tour assassiner le nouveau connétable Charles

d'Espagne, favori du roi, sûr de l'approbation et peut-être de l'appui de beaucoup de gens puissans, parmi lesquels on peut croire qu'il comptait le duc de Bourbon; et aussi le roi fut-il obligé de paraître au moins lui pardonner.

C'est pendant ces horreurs qui devaient avoir de si longues suites, que le duc de Bourbon maria Blanche, sa seconde fille, à Pierre le Cruel, roi de Castille, et lui prépara une carrière bien malheureuse, qui fait trouver dans l'histoire un véritable sujet de roman. (1)

(1) Mariana dit que Blanche était une des princesses les plus accomplies pour le corps et pour l'esprit. Pierre était amoureux de Marie Padilla, mais l'on espérait que les rares qualités de Blanche le détacheraient de sa maîtresse: il en fut tout autrement. Dès les premiers jours, Pierre montra autant d'éloignement pour Blanche, que d'empressement pour se rapprocher de Padilla. Pour autoriser sa conduite, il fit courir le bruit que Dom Frédéric, son frère, qui avait été chargé d'aller chercher la reine, en avait obtenu les faveurs. Il ne se borna pas à vouloir la déshonorer, il la fit bientôt garder à vue, et, sans renoncer à Padilla, qu'il conserva jusqu'à sa mort, étant devenu amoureux de Jeanne de Castro, il fit déclarer son premier mariage nul par quelques évêques qui se prêtèrent à cette infamie, l'épousa et l'a renvoya le lendemain. La

Charles le Mauvais, ayant obtenu, les armes à la main, une amnistie pour lui et pour ses partisans, produisit la liste de ces derniers, à la tête desquels, le roi eut la douleur de voir le duc de Bourbon. Il fallut bien non-seulement pardonner, mais même se servir de ceux qu'il reconnaissait pour avoir de si mauvaises dispositions, et s'il ne tarda pas à faire éclater sa vengeance sur le roi de Navarre, il ne paraît pas qu'il ait conservé

---

reine Blanche continua d'être persécutée par son injuste époux; il l'a fit transférer du château d'Arevallo, où il la retenait prisonnière, au château de Tolède. Mais l'intérêt qu'elle inspirait, lui avait formé un parti; arrivée à Tolède, elle entra, sous prétexte d'aller faire sa prière, dans l'église Métropolitaine, et ne voulut plus en sortir. Les soldats de Pierre ayant essayé de l'en arracher, le peuple s'arma en sa faveur, et bientôt elle se vit maîtresse de la ville. La plupart des grands de l'état secondèrent cette insurrection; mais ce triomphe ne fit que lui préparer de plus grandes persécutions. Pierre abandonné de presque tous les siens, fut d'abord obligé de se rapprocher d'elle, mais le malheur lui ayant rendu des partisans, il retourna à Padilla, parvint à faire arrêter presque tous les grands qui avaient favorisé Blanche, les fit périr, en tua même de sa main. Elle perdit encore sa liberté, et enfin son barbare époux, craignant quelques nouvelles tentatives

Rois de France. — Jean le Bon.

la moindre malveillance pour le duc de Bourbon, qui au reste, ne tarda pas à expier sa faute, en la lavant dans son sang.

La guerre avec l'Angleterre avait recommencée, et le prince de Galles, si célèbre sous le nom de prince Noir, avait fait de grands progrès dans le Midi de la France, sous les yeux de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à qui le roi avait donné l'épée de connétable, et du comte de Foix, qui, ne

pour la délivrer, la fit empoisonner à Médina-Sidonia, où il la tenait étroitement renfermée.

« Le premier jour de son mariage, fut le commen« cement de ses misères, qui ne finirent qu'avec sa vie; « à peine la cérémonie en fut-elle achevée, qu'elle se « trouva abandonnée, haïe, persécutée de celui auquel « le Ciel venait de l'unir par les liens les plus sacrés; « on l'a renvoya, on l'enferma dans une étroite prison, « elle n'eut de consolation que ses larmes. Les misères, « les chagrins furent son unique partage; on lui en« leva tous ses domestiques, toutes les femmes des« tinées pour la servir; sa rivale régnait, elle avait « enlevé à cette reine, le cœur et le lit de son époux; « une mort violente fut la récompense de sa fidélité. » (*Mariana*, hist. d'Esp.)

Dans un tems où l'on croyait aux sorts et aux choses merveilleuses, on attribua l'éloignement de Pierre pour Blanche, à une écharpe que cette infortunée avait

pouvant s'accorder sur le commandement, restèrent dans l'inaction chacun de leur côté. Le prince de Galles ne s'en tint pas là, il traversa bientôt l'Auvergne en vainqueur, entra en Bourbonnais, puis en Berri, mit le siége devant Bourges que cependant il ne put pas prendre, et s'étendit jusqu'à la Loire. Il paraît que le projet du jeune prince était de passer cette rivière, et de rejoindre son père qui était débarqué en Normandie. Le

---

donnée à son époux le jour de leurs nôces, et qu'elle avait achetée d'un juif aposté, dit-on, par Padilla.

Une famille illustre d'Espagne, les Henriquez, a cru réhausser son extraction en se faisant descendre de cette reine infortunée, et en tirant vanité de son déshonneur; elle a accrédité la fable inventée par Pierre et sa maîtresse, qui donnait pour amant à la reine, Dom Frédéric frère du roi, et de ces amours faisaient naître un enfant, élevé dit-on, en secret par une femme nommée *la Palumba*. Mais ce fait est démenti par Mariana, qui dit que les gens éclairés et raisonnables ne l'ont jamais cru, et que cette Palumba était la véritable mère de l'enfant.

Blanche fut vengée par Jean de Bourbon, comte de la Marche, son cousin-germain, qui contribua à mettre Henri de Transtamare sur le trône de Castille, et à en chasser Pierre, qui fut tué par son frère et successeur en 1362.

roi Jean le prévint, et accompagné du duc de Bourbon, et suivi d'une armée quatre fois plus nombreuse que celle des Anglais, il les repoussa aisément jusqu'à Poitiers. C'est là, où sa trop grande confiance devait lui faire perdre cette trop fameuse bataille, plus funeste encore à la France que celle de Crécy. Elle se donna le 13 septembre 1356.

Pierre de Bourbon y termina glorieusement une carrière qui n'était pas exempte de reproche; mais sur laquelle sa mort, et les malheurs du tems où il a vécu, appellent l'indulgence. Son frère, le comte de la Marche, et son fils naturel Jean de Bourbon, seigneur de Rochefort, furent blessés dangereusement et faits prisonniers en défendant le roi.

Pierre Ier fut tué à l'âge de 44 à 45 ans; il laissa de sa femme, Isabelle de Valois, huit enfans:

1.° Louis II, duc de Bourbon.

2.° Jeanne, reine de France. Elle fut mariée à Charles V, qui n'était encore que Dauphin, en 1350, dans l'église des bénédictins de la ville de Tain, en Dauphiné.

3.° Blanche, reine de Castille.

4.° Bonne, qui épousa, en premières nôces, Godefroy, duc de Brabant; le mariage ne fut

pas consommé, et elle se remaria à Amé VI, comte de Savoie, surnommé le comte Vert.

5.° Catherine, femme de Jean VI, comte d'Harcourt et d'Aumale.

6.° Marguerite, mariée à Arnaud Amanieu, sire d'Albert.

7.° Isabelle non mariée.

8.° Marie, prieure de Poissy;

Et un fils naturel: Jean, bâtard de Bourbon, seigneur de Rochefort, mort sans postérité.

XIX.

Louis II, surnommé le Bon et le Grand, *duc de Bourbon, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Mercœur, de Château-Chinon, de Beaujolais et du pays de Combrailles; prince souverain de Dombes, pair et grand chambrier de France.*

Le nom seul d'un bon prince, doit porter avec lui quelque chose de satisfaisant pour l'humanité; en rappelant son souvenir, il semble rappeler aussi celui du grand nombre d'heureux qu'il a dû faire. C'est ce que l'on doit éprouver, en parlant de Louis II, duc de Bourbonnais. On le surnomma le Bon, et il avait mérité ce titre. Le premier trait de

sa vie que l'on a conservé, est un acte de piété filiale. Pierre Ier avait porté le luxe et la magnificence si loin, qu'il était mort chargé de dettes. Ses nombreux créanciers, n'ayant pu attaquer autrement un puissant prince, avaient eu recours aux foudres de l'église, que l'on employait souvent à faire rendre justice aux faibles, et il était mort dans les liens de l'excommunication. Son corps avait été transporté, avec celui de beaucoup d'autres grands seigneurs, dans l'église des Cordeliers de Poitiers; mais il y restait sans qu'on osa lui donner la sépulture, et il n'en aurait pas eu les honneurs, si son fils ne se fût hâté d'offrir tous ses biens, pour répondre des dettes de son père. Par ce moyen, il obtint la révocation de l'anathême prononcé contre lui, et il fit conduire son corps à Paris, où il fut inhumé aux Jacobins, dans la chapelle de Bourbon.

Les Anglais n'avaient pas profité de leur victoire, ils supposaient sans doute, qu'ayant la personne du roi, ils n'avaient pas besoin de faire d'autres efforts pour parvenir à ruiner le royaume, et la conduite des Français, les autorisait à le croire. Au lieu de se réunir pour réparer un si grand désastre, ils l'aggravaient,

en se livrant à toutes sortes de divisions intestines. Les soldats échappés de la défaite de Poitiers, épars et fugitifs, par goût peut-être autant que par nécessité, cherchaient des ressources dans le brigandage. A ces brigands français, se joignirent des Anglais, des Bretons, et autres gens de diverses nations qui se trouvaient dans les armées des deux partis. Il se forma différens corps qui se répandirent dans toutes les provinces, se cantonnèrent dans des châteaux forts, sans autre but que le pillage. Les paysans désolés par cette soldatesque, maltraités par les gentilshommes, dont plusieurs s'étaient fait chefs et partageaient les excès de ces bandes forcenées, les imitèrent, et s'étant soulevés dans plusieurs provinces, et particulièrement en Picardie, enchérirent encore sur les horreurs dont la France était le théâtre. Il n'est point d'atrocités dont ils ne se rendirent coupables; et l'on ne put y trouver de remèdes, qu'en les exterminant. (1)

(1) Cette insurrection de paysans fut nommée *la Jacquerie*, parce que les soldats dans leurs débauches, avaient pris l'habitude de dire: *Jacques bon homme*, nom qu'ils donnaient aux paysans, *paiera tout*; en se promettant, par leurs pillages, de trouver chez ces malheureux, de quoi continuer leur vie licencieuse.

Rois DE France. — Jean le Bon.

Tel était l'état de la France, lorsque Louis devint duc de Bourbonnais, et malgré le dérangement des affaires de son père, un des plus grands personnages de la monarchie. Le Dauphin Charles, qui montra tant de sagesse dans la position difficile où il se trouvait, était son beau-frère, et à peu près de son âge. Cette circonstance et la conformité de leurs heureuses dispositions devaient les attacher l'un à l'autre, aussi le jeune duc vola-t-il à son secours avec ce qu'il put rassembler d'hommes d'armes en Bourbonnais et dans ses autres terres, et le servit-il avec zèle, pendant tous les troubles suscités par Charles le Mauvais.

Dès que le Dauphin, qui était parvenu à se faire déclarer régent, eut pris le dessus, il envoya Louis à Londres, visiter son père, et le chargea sans doute de quelque commission particulière dont l'histoire n'a pas rendu compte. Enfin le traité de Bretigni, ayant rendu la liberté au roi Jean, le duc de Bourbon fut un des ôtages donnés au roi d'Angleterre pour gage de l'exécution de ce traité qu'on ne devait pas exécuter, et les obstacles, les retards qu'on y apporta, firent qu'il y resta près de huit ans. Il y fut juste-

ment apprécié, et y obtint de grands succès. « Aux grâces de la physionomie la plus « touchante, il joignait la franchise, la « candeur, l'élévation de l'âme, et le grand « art de plaire : on ne l'appelait que le roi « d'honneur et de liesse. » (1)

Louis était très-près parent de la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, ce qui ne contribua pas peu aux bons traitemens qu'il éprouva. (2) Il eut tout le royaume pour prison, mais il n'en obtint pas plus aisément la liberté de retourner en France, qu'on mettait à un très-haut prix. Il s'était rendu *Pleige* (caution) pour le roi Jean, d'une somme de cent mille florins ; ses vassaux la lui envoyèrent ; mais après qu'il l'eût payée, on trouva d'autres prétextes pour le garder encore, et ce ne fut qu'à une petite intrigue de cour, qu'il dut enfin sa liberté. Guillaume Wicam, favori d'Edouard, ne pouvait obtenir les bulles qui lui étaient nécessaires pour prendre possession de l'évêché de Vinchester, le duc de Bourbon les obtint, et fut relâché.

---

(1) Désormeaux d'après Doronville.

(2) Doronville dit, qu'il jouait souvent aux dés avec la reine, dont c'était le jeu favori ; mais il n'explique pas quelle espèce de jeu de dés.

Il fut à peine libre, qu'il vola en Bourbonnais; cette province, ainsi que ses autres terres, venaient encore de payer pour lui cent quarante mille livres, pour acquitter les engagemens qu'il avait pris pendant sa prison. Ses principaux chevaliers lui avaient sacrifié leur fortune; jamais prince ne fut plus disposé à la reconnaissance, et il ne tarda pas à leur en donner des preuves. Les brigandages, qui avaient été la suite de la bataille de Poitiers, étaient bien loin d'être réprimés. La France semblait bien être au moins en trève avec l'Angleterre; mais leurs généraux faisaient toujours la guerre au moindre mal-entendu, et il y en avait beaucoup dans l'exécution des traités. Le royaume était toujours infesté de bandes, qui disputaient à qui ferait les coups de mains les plus hardis. Le Bourbonnais avait eu sa part de cette calamité. Les partis anglais avaient occupés successivement toutes les petites places du pays, ils venaient jusques dans les fauxbourgs de Moulins. (1) On ne retrouve plus les noms de la plupart des lieux où ils s'étaient établis, sans doute parce que

(1) Ils ruinèrent, fort près de la ville, l'église des Carmes, nouvellement fondée.

les auteurs contemporains les ont défigurés de manière à ce qu'on ne puisse pas les reconnaître ; (1) mais on en découvre assez pour juger que toute la province, excepté quelques villes un peu considérables, éprouva à peu près le même sort. On reconnaît entre la Loire et l'Allier, St.-Gerand-le-Puy , Bourg-le-Comte, Chante-Merle ; du côté du Cher, St.-Amand , Mont-Rond , Blet ; et plus près de Moulins, la Roche-sur-Allier. (2) Beauvoir. (3)

---

(1) Voici les noms que donne Doronville dans sa vie du duc Louis : Verrières, Blet, Veros, le bourg des Barres, St.-Amand , Laithier, Mont-Rond , St.-Germain-le-Pui (ce doit être St.-Gerand ,) Péffo , les Borbes , Bourg-le-Comte , Baignols , sans doute Bagneux ,) Chante-Merle, la Roche-sur-Allier, Beauvoir, (qu'il nomme aussi Beaunoir et Beaumanoir,) et Montescoth.

(2) On ne retrouve point maintenant de la Roche-sur-Allier à portée de Moulins, mais comme par la narration , on voit que ce lieu était près de Villeneuve, on pourrait le reconnaître dans un endroit appelé *Roches* qui n'en est qu'à une lieue ; il est probable que la forteresse était dans le voisinage.

(3) Il existe encore plusieurs Beauvoir en Bourbonnais, comme il est dit que ces trois forts n'étaient pas éloignés les uns des autres, on peut conclure que

Rois de France. — Charles V.

et enfin un lieu appelé Monteschot, ou Montescot. (1)

Le duc à son retour, trouva presque toutes ces places reprises par ses chevaliers, excepté trois: la Roche, Beauvoir et Montescot. Content de leur zèle, il forma le projet de réhausser encore leur courage et de l'épurer en quelque sorte, par une institution capable de ramener la chevalerie à l'esprit qui devait l'animer, et de la porter à servir d'appui au faible et à l'opprimé.

Il arriva à Souvigny l'année 1368, deux jours avant Noël; les gentilshommes du Bourbonnais et des provinces voisines, accoururent près de lui. Le prince les accueillit avec une grâce et une bonté qui lui étaient propres, et après leur avoir parlé à tous ensemble, et à chacun en particulier, de ce qu'ils avaient fait pendant sa prison, il leur dit en

c'est Beauvoir sur Besbre. Les mémoires du tems disent que les Anglais y avaient construit une prison qu'ils appelaient l'enfer, et où l'on faisait éprouver aux prisonniers toutes sortes de tourmens pour en obtenir de plus fortes rançons; mais ce peut bien être un conte populaire, ramassé par de crédules annalistes.

(1) Il est probable que c'est Montesche qui n'est plus qu'un hameau entre Neuilly et Moulins, et près duquel on trouve quelques vestiges de retranchemens.

riant,

riant, qu'il ne voulait point encore les en *mercier*, parce que alors ils s'en iraient chacun chez eux, ce qui lui serait une grande *desperance*. « Depuis sept ans, ajouta-t'il, je ne « fus aussi *lie* (joyeux) comme je me trouve « entre vous, car je suis en la compagnie où « je veux vivre et mourir. »

Après avoir traité splendidement, pendant plusieurs jours, tous ses barons et chevaliers, qui, charmés de son accueil, s'écriaient : *Béni soit Dieu, car nous avons seigneur et maître*, il les engagea à se réunir près de lui à Moulins, le premier jour de l'an 1369. La veille le duc se rendit dans cette ville, où il logea chez son procureur général Huguenin Chauveau. Tous les seigneurs et gentilshommes n'eurent garde de manquer au rendez-vous, et le matin du premier de janvier, ils allèrent prendre le duc dans son appartement, pour se rendre de-là avec lui à la messe dans la chapelle du château. (1)

(1) Désormeaux dit à l'église collégiale de Notre-Dame; mais le chapitre et l'église n'existaient pas alors; il y avait une chapelle au château, qui servait aussi de paroisse. Sans doute le château, auquel Louis Ier. avait pourtant fait travailler, ne se trouvait pas en état de recevoir son seigneur, puisqu'il alla loger dans une maison particulière.

Le duc avant de sortir, pour les *étrenner*, dit l'auteur de sa vie, leur déclara que, « pour « le bon espoir qu'il avait en eux, il porterait « avec eux une ceinture sur laquelle il y aurait « pour devise le joyeux mot Espérance. » Alors il leur distribua les marques de ce nouvel ordre, qui consistaient en une ceinture brodée d'or, ayant pour fermoir ou agraffe un écu d'or, (1) orné d'une bande de perles, et sur lequel était gravé le mot *Allen*.

Après cette distribution ils allèrent tous entendre dévotement la messe, et au retour le duc harangua ses nouveaux chevaliers à peu près en ces termes :

---

(1) De cet écu l'ordre se nomma l'ordre de l'Ecu d'or, mais on l'a appelé aussi l'ordre de Bourbon, l'ordre de l'Espérance, à cause de la devise qui était sur la ceinture, et l'ordre du Chardon, parceque le fermoir sur lequel était gravé *Allen*, était émaillé en verd, avec des feuilles de chardons et une figure de la Vierge. On peut conjecturer que le duc avait choisi le mot *Allen*, qui veut dire *Tous* en anglais, en mémoire de son séjour en Angleterre. La fête principale de l'ordre était le jour de la Purification, 2 février. Les chevaliers devaient être au nombre de vingt-six. Voyez au 2e. volume la liste de ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous.

« Mes Seigneurs, je vous mercie tous de mon
« ordre qu'avez pris; ledit ordre signifie que
« tous nobles qui l'ont et le portent, doivent
« être tous comme frères, et vivre et mourir
« l'un avec l'autre en tous leurs besoins. C'est
« à savoir en toutes bonnes œuvres, que che-
« valiers d'honneur et nobles hommes doivent
« mener; et outre qu'ils ne soient en lieu à
« ouïr blasphémer Dieu qu'il ne puisse achever;
« et prie à tous ceux de l'ordre, qu'ils veuillent
« honorer dames et demoiselles, et ne souffrir
« en ouïr mal dire; car ceux qui mal en dient
« sont petit de leur honneur, et dient d'une
« femme qui ne peut se revancher; ce qu'ils
« n'oserait pas dire d'un homme, dont plus
« en accroît leur honte; et des femmes après
« dieu, vient une partie de l'honneur de ce
« monde : le second article de cet ordre, si
« est que ceux qui le portent ne soient jon-
« gleurs et médisans l'un de l'autre, qui est
« une laide chose à tout gentilhomme, mais
« porter foi l'un à l'autre comme il appartient
« à tout honneur et chevalerie. Mes amis, à
« travers mon écu d'or, est une bande où il
« y a écrit *Allen*, c'est-à-dire : allons tous
« ensemble au service de Dieu, et soyons tous
« un en la défense de nos pays, et là où nous

« pourrons trouver où conqueter honneur,
« par fait de chevalerie, et pour ce, mes frères,
« je vous ai dit ce que signifie l'ordre de l'Ecu
« d'or, laquelle un chacun à qui je l'ai baillé,
« le doit jurer et promettre de le tenir, et
« moi le premier. »

Après ce discours le duc leva la main et fit le serment de défendre la religion, la patrie, l'innocence et la faiblesse. Il reçut ensuite le même serment de la part de tous les chevaliers. l'un d'eux Guillaume de Damas, seigneur de Vichy, prit la parole et dit :

« Très-haut, très-puissant prince, notre
« très-redouté seigneur, véez ici votre che-
« valerie qui vous mercie très-humblement
« du bel ordre et grands dons que leur avez
« donnés, lesquels ne vous savent que donner
« en ce jour, fors qu'ils vous offrent leurs corps
« et leurs biens, qu'il vous plaise les recevoir
« à cettuy premier jour de l'an, nonobstant
« qu'ils y sont obligés, mais leur cœur est
« ferme et leur volonté est pareille. »

Le duc attendri lui répondit : « j'ai reçu
« aujourd'hui les plus belles étrennes que
« seigneur pût recevoir, quand j'ai reçu le
« cœur de tant de nobles chevaliers.

Cette scène si noble et si touchante fut suivie d'une autre d'un genre bien différent, mais où le duc fit encore plus éclater sa magnanimité. Il était impossible, qu'au milieu des désordres qui depuis tant d'années affligeaient le Bourbonnais, ainsi que toute la France, ces braves chevaliers, tout en cherchant à y remédier, se fussent tous conduits d'une manière irréprochable. Huguenin Chauveau, grand procureur du duché de Bourbonnais, peut-être un peu jaloux de la noblesse, avait tenu registre des torts qu'il prétendait que le duc avait éprouvé de sa part. Il en avait composé un gros livre (1) qu'il lui apporta, comme étrennes, au moment où il se livrait à la joie avec ses chevaliers. Se mettant à ses genoux, il lui présenta son livre en lui disant, qu'il trouverait sujet suffisant pour confisquer les biens de la plupart des nobles et chevaliers, dont quelques-uns avaient même mérité la mort; *et*, ajouta-t-il, *je vous fais la plus belle offre qui fut jamais faite.* Le duc, après avoir regardé en silence l'assemblée,

(1) On donne à ce livre le nom de *le Peloux*; je ne sais quel en pourrait être l'étimologie ni la signification.

qu'une semblable démarche avait jeté dans la consternation, dit à son procureur-général, d'un ton grave et sévère : *Chauveau, avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus ?* et prenant le livre, il le jeta, sans l'ouvrir, dans un grand brazier. Cet acte de clémence et de grandeur d'ame, rendit le calme à ceux qui se sentaient coupables. On peut croire qu'ils en conçurent bien quelque ressentiment contre Chauveau ; mais sans doute que le duc, aussi juste que bon, tout en ne voulant pas profiter de son zèle, peut-être indiscret, ne voulut pas non plus qu'il en fût la victime, il le maintint dans sa place, et il ne paraît pas qu'il ait eu à se repentir de sa démarche. (1)

Le reste de cette journée fut employé à un grand festin, et à prendre des mesures relatives à la situation du pays. Après le dîner, et après l'action de grâces à laquelle on ne manquait pas alors à la fin du repas, Philippe d'Isserpans, portant la parole pour tous les chevaliers, dit au duc : « Notre très-« redouté seigneur, véez-cy votre brave

---

(1) Son frère fut bientôt après nommé premier doyen du chapitre que le duc Louis fonda à Moulins.

voir qui furent pris en onze jours ; tout ce qui était dans Beauvoir fut tué, excepté le capitaine qui s'appelait le Bourg, et qui fut amené à Moulins.

Ces expéditions, faites au milieu de l'hiver, avec tant de rapidité, délivrèrent le pays pour quelque tems de la présence des ennemis et du brigandage qui en était la suite ; alors le duc songea à régler sa maison, et à la composer comme devait être celle d'un grand prince (1), et peu après, en 1369, il épousa Anne, Dauphine d'Auvergne (2), fille unique

(1) Il nomma pour son maître d'hôtel, Jean Demoret, sage chevalier ; messire Goussot de Thoury, pour son conseiller ; le seigneur de Barberi, qui l'avait suivi en Angleterre, pour son écuyer tranchant ; le sire de Champlopin, pour son panetier ; Jean de Confez, pour son écuyer d'écurie ; et Jean de la Haye ou de Laye, pour son maréchal.

(2) La branche aînée de la maison d'Auvergne ayant été dépouillée en 1157, par un cadet (Guillaume dit le Vieux) du comté d'Auvergne, cette branche prit le titre de Dauphin, à cause d'une mère qui était de la maison des Dauphins de Viennois ; un arrangement ayant été fait et une partie de l'Auvergne lui ayant été cédée, cette partie prit le nom de Dauphiné d'Auvergne, Issoire en était la capitale. Cette branche continua de porter le titre de Dauphin.

et héritière de Beraud II, qui lui apporta des biens considérables, entr'autres le Forez et le Dauphiné d'Auvergne.

Charles V.

Charles V s'étant décidé sur les représentations qu'il s'était fait faire par tous les grands de l'Etat, à ne pas tenir le traité de Bretigny, la guerre recommença d'une manière plus générale, et le roi appela bientôt le duc de Bourbon à la défense de la Picardie, où commandait déjà le duc de Bourgogne. Pendant qu'il était occupé loin du Bourbonnais, un corps d'aventuriers anglais, fondit à l'improviste sur cette province, y commit beaucoup de ravages, occupa la Bruyère l'Aubépin, près Cérilly, et prit Belleperche, où se trouvait la duchesse douairière de Bourbon, qu'il fit prisonnière. Le duc apprit cette triste nouvelle au milieu de succès peu brillans, mais très-utiles, qu'il avait contre le duc de Lancastre. Il demanda envain au roi des troupes pour aller délivrer sa mère et son pays; le roi ne pouvait lui en donner, et réduit à ses seules forces, il n'entreprit pas moins de le faire; il appela près de lui ses chevaliers, assembla les milices du Bourbonnais, et après avoir enlevé un corps d'anglais et un convoi destiné à

rafraîchir Belleperche, il mit le siège devant cette place, où l'ennemi s'était renfermé, et où il retenait toujours la mère du duc. (1)

Avant que le duc arriva, les Anglais qui étaient commandés par Cicot de la Saigne, et Ottingo d'Orteuil, avaient étendus leurs courses jusqu'à Souvigny et jusqu'auprès de Moulins. Dans un escarmouche qui eut lieu près de Montilly, entre Belleperche et Moulins, Robert de Chaslus et le commandeur de la Marche, furent pris par les Anglais, avec une trentaine d'hommes. Presque dans le même tems, un parti anglais commandé par Michelet la Guide, (2)

(1) Doronville place la prise de Belleperche par les Anglais en 1382, et le siége fait par Louis II, en 1383, ce qui ne peut s'accorder avec l'histoire. En général son ouvrage, imprimé avec fort peu de soin, et fait avec très-peu d'ordre, est plein de fausses dates. Désormeaux porte ces événemens à 1369, ce qui est plus exact; mais le siège n'eut lieu que pendant l'hiver, et dura une partie de 1370. Belleperche est situé sur la rive gauche de l'Allier, à trois lieues au-dessous de Moulins, et à trois quarts de lieues de cette rivière.

(2) On ne doit pas être surpris de trouver dans l'armée anglaise beaucoup de noms français; le roi d'Angleterre possédait alors une grande partie de la

s'avança jusqu'à Souvigny, et y fit prisonnier le frère du prieur, et un chevalier nommé Lancelot de Chenillac; mais le brave Château-Morand, Oudin de Rollat, et quelques autres, étant accourus, les prisonniers furent délivrés, et Michelet et les siens furent pris à leur tour; ces braves poussèrent jusqu'à la Bruyère-l'Aubépin, reprirent ce château, et, ne pouvant le garder, le brûlèrent.

Le duc n'eut donc à porter son attention que sur Belleperche, où sa mère était toujours détenue. Il l'attaqua avec ses hommes d'armes et deux cents arbalétriers, et avec six *engins* d'artillerie, dont les deux plus gros avaient été amenés de Chantelle (1), et qui les

---

France; et d'ailleurs, sans compter ceux qui s'attachaient par intérêt à un parti plutôt qu'à un autre, l'esprit d'indépendance, qui animait la chevalerie, faisait que beaucoup de chevaliers se croyant un droit indéfini de disposer de leurs bras, servaient sans scrupule, tantôt une puissance, tantôt une autre.

(1) On ne sait si ces engins étaient des espèces de canons, dont on faisait déjà quelque usage, ou seulement des machines à lancer des pierres. Dans le détail de ce siége, on cite les deux grosses arbalètes de Chantelle, qui, dans le tems, à ce qu'il paraît, étaient fameuses dans le pays.

premiers jours de siége battirent la place sans discontinuer; mais la vie de la princesse se trouvant exposée, elle fit prier son fils de cesser de tirer, et le duc, après quelques tentatives pour emporter le poste de vive force, se vit forcé de convertir le siége en blocus.

Ce retard donna le tems au comte de Buckingham de venir du Limousin, avec huit mille hommes, au secours de la place. Le duc, quoique se trouvant très-inférieur en force, ne voulut pas lever le siége, et bientôt il fut en quelque sorte assiégé lui-même, comme Cézar devant Alize; comme lui il mit en usage ce qu'on savait alors sur l'art de se retrancher. Le comte de Buckingham, fier de sa supériorité, lui envoya un de ses chevaliers pour lui proposer de se rendre; pour toute réponse, le duc montra à l'envoyé environ deux cents chevaliers qu'il avait avec lui, en lui disant d'aller raconter à son maître à quels gens il avait à faire. Après plusieurs attaque, où les Anglais furent toujours repoussés, ils se décidèrent à la retraite; et les forces du duc étant trop peu considérables pour bien investir la forteresse en présence d'une armée, la garnison parvint à l'évacuer

la nuit, après y avoir mis le feu, et emmenant la duchesse douairière. Aussitôt que le duc s'en aperçut, il fit escalader la muraille de la place où l'on éteignit aisément l'incendie; désespéré de voir enlever sa mère presque sous ses yeux, il rassembla ses chevaliers et les conjura de ne pas perdre un moment pour poursuivre les Anglais. Tous s'y portèrent avec le plus grand zèle et le plus grand courage, et firent éprouver à l'ennemi, qui se retirait par Montluçon, des pertes considérables. Dans un seul village, non loin de cette ville, trois cents Anglais furent tués ou pris avec un de leurs plus fameux chefs de parti, surnommé le grand David, qui portait toujours deux épées, l'une à son côté et l'autre attachée à l'arçon de sa selle; mais le but principal fut manqué, et la duchesse douairière fut conduite au château de la Roche-Vauclaire, en Auvergne; ce ne fut que quelque tems après qu'elle fut échangée par les soins de sa fille, la reine de France; cette princesse ne tarda pas à se retirer, au monastère des Cordeliers du faubourg St. Marcel, où elle finit saintement sa vie. (1)

(1) On peut se souvenir qu'elle était sœur de Philippe de Valois, et par conséquent grande tante du roi Charles V, et en même-tems sa belle-mère.

Ce siége de Belleperche, qui n'eut pas assez d'influence sur les affaires générales, pour que l'histoire s'en soit occupée, n'en est pas moins un des faits d'armes remarquables de ce tems où l'on se battait tous les jours.

Quelques années auparavant, et pendant que Louis II était encore en Angleterre, le fameux Duguesclin, accompagné de Jean de Bourbon, comte de la Marche, avait vengé sur Pierre le cruel, la mort de l'infortunée Blanche, sœur du duc; en revenant du siége de Belleperche, il trouva ce grand homme auprès du roi, et de ce moment, il s'établit entr'eux une fraternité d'arme et une amitié que rien ne put altérer. Le roi ne tarda pas à les employer tous deux; Louis fut envoyé avec le duc de Berri en Limousin, dont ils firent la conquête, tandis que Duguesclin attaquait les frontières de la Guienne, du côté du Poitou. Bientôt rappelés par le roi, qu'une armée formidable menaçait jusque dans sa capitale, ils accoururent et détruisirent en détail cette armée anglaise, commandée par Knolles, qui se sauva presque seul en Bretagne.

Cependant le duc de Bourbon, qui entretenait toujours à ses frais huit cents hommes d'armes et deux cents arbalétriers, voyait

Rois de France. — Charles V.

épuiser ses moyens et ceux de ses chevaliers; il le représenta au roi qui voulait l'envoyer en Poitou. Le roi lui fit de belles promesses, qui eurent peu d'effet; et lui et ses chevaliers n'en continuèrent pas moins à le servir.

L'expédition du Poitou fut suivie d'une autre en Bretagne, où la duchesse tomba entre les mains du duc, avec les dames de sa cour. *Ah! beau cousin*, lui dit-elle, *suis-je prisonnière?* — *Nenni*, répondit Bourbon, *car nous n'avons pas de guerre aux dames*; et il renvoya la princesse à son époux.

C'est pendant cette expédition, que le duc ayant eu occasion d'admirer la valeur des chevaliers bretons, en attira plusieurs à son service. (1) La grandeur des princes de ce tems-là était surtout d'avoir pour commensaux les guerriers les plus renommés; plus ils en entretenaient, plus leur réputation était grande. Le duc Louis poussa cette magnificence plus loin qu'aucun de ses contemporains, aussi l'hôtel de Bourbon passait-il pour être l'école de la véritable chevalerie, et l'on a conservé les noms d'un grand nombre de chevaliers

(1) Entr'autres les sires de Rieux, de Lohéac, de Piédreux, de Kersalio, de Mauny, de Tonguédec, etc.

qui

qui y étaient attachés. (1) Leur réputation était telle que le comte de Buckingham, au nom des chevaliers de son armée, les envoya défier à un combat de quinze contre quinze; le défi fut accepté, mais les Anglais n'ayant pu se trouver au rendez-vous, parce qu'ils étaient assiégés dans Nantes, le combat fut remis et réduit au nombre de cinq contre cinq. Il eut lieu près de Vannes; les cinq chevaliers de l'hôtel du duc de Bourbon, étaient Jean de Château-Morand, messire le Barrois, le bâtard de Glairins, le vicomte d'Aunai et Tristan de la Jaille. On se battit à la lance, à l'épée et à la hache, en présence du comte de Buckingham et du duc Louis. Les Anglais furent tous blessés, et cédèrent le champ de bataille; Château-Morand se battit contre Harington, et le vainquit.

Une trève étant venu enchaîner les bras de tous ces chevaliers, pour qui le repos était un

(1) On remarque parmi ceux du Bourbonnais, Château-Morand, Le Barrois, de Blot, Bressolles, Damas, seigneur de Vichi, le Brun, Gléniers, l'Hermite, La Faye, Blain le loup, la Mothe, le Borgne de Veauce, Chaslus. Parmi ceux d'Auvergne ou d'autres provinces; Guichard Dauphin, Montagut, la Queille, Vendach, Gouffier, le fameux Boucicaut; Chastelus, etc.

tourment, ils demandèrent à leur maître d'employer leur loisir à aller en Prusse combattre les Russes et les Tartares, sans cesse aux prises, alors, avec les chevaliers de l'ordre Teutonique. Le duc y consentit, à condition qu'ils seraient de retour à l'expiration de la trève ; ce qu'ils promirent et exécutèrent. On a de la peine à comprendre aujourd'hui ces longs voyages que des particuliers se décidaient à faire, seulement pour signaler leur courage ; mais alors le courage et l'expérience pour l'exercer, étaient la moitié de la fortune des chevaliers. Une expédition plus utile, fut celle que le duc fit en Auvergne, où s'était cantonné un grand nombre d'aventuriers anglais, devenus de véritables brigands. Il s'empara successivement des forts qui leur servaient de retraite, entr'autres de la Roche-Ambures, les Trois-Croix, la Roche Sennadoire, Charlieu le Pailloux, et rendit la tranquillité à ce pays désolé depuis vingt ans.

Le roi de Castille, Henri de Transtamare, lui ayant envoyé un héraut à Moulins, pour l'inviter à une expédition contre les Maures, regardée alors comme une Croisade, il n'hésita pas à s'y engager, et après avoir réuni cent de ses plus braves chevaliers ou écuyers, il partit

pour l'Espagne, passa à Avignon, où il alla recevoir la bénédiction du pape Grégoire XI, qui y faisait sa résidence, et fit à Burgos une entrée solennelle, au milieu de tous les grands de Castille, qui étaient allés à plusieurs lieues pour le recevoir. Mais Henri de Transtamare ayant voulu l'employer contre le Portugal, et non contre les Maures, il s'y refusa, et revint sans avoir rien fait. (1)

Henri de Transtamare crut mettre le comble à l'empressement qu'il montra au duc, en le conduisant au château de Ségovie, où il tenait prisonniers les enfans que Pierre le Cruel avait eu de cette Padilla, cause de tous les malheurs de Blanche de Bourbon : *Véez là*, lui dit-il, *les enfans de celui qui fit mourir votre sœur; et si vous voulez les faire mourir, vous les délivrerez. Nenni*, répondit le duc indigné, *je ne serais mie consentant de leur mort, car de la male volonté de leur père, ils n'en peuvent mais.*

(1) Quand il fit part de ce voyage à ses chevaliers, il leur dit : « Messeigneurs, frères et amis, au plaisir » de Dieu, vous avec moi et moi avec vous, irons en » son saint service contre les mécréans, dont nous » devons tous nous réjouir, car meilleur maître ne » pouvons avoir, tout soi fait en son saint nom. »

A son retour, le duc de Bourbon éprouva deux violens chagrins : le premier fut la perte de sa sœur la reine de France, perte sensible, non seulement pour lui, mais pour le roi son époux, et pour tout le royaume; le second fut la disgrâce du connétable Duguesclin.

Le roi attribuait au connétable le mauvais succès d'une entreprise qu'il avait faite pour s'emparer de la Bretagne; Bourbon prit sa défense avec chaleur : « Monseigneur, dit-il « au roi, vous faites aujourd'hui l'une des « plus grandes pertes que vous fites piéçà « long-tems, car vous perdez le plus vaillant « chevalier, le plus prud'homme que je « connaisse oncques; ont mal fait ceux qui « ont commecé ceci ; » *ceux qui avaient commencé ceci*, étaient la Rivière et quelques autres conseillers du roi qui n'aimaient pas le connétable. Le roi ne tarda pas à reconnaître son erreur, et Duguesclin qui, dans son esprit avait résolu de se retirer en Espagne, céda aux représentations du duc de Bourbon et à l'attachement que lui avait toujours inspiré ce prince; il revint à la cour, et Charles V, lui ayant rendu la confiance qu'il méritait, ne tarda pas à l'employer.

Les Anglais, pendant que les troupes du roi étaient occupées dans la Bretagne, s'étaient

emparés de plusieurs places dans le Velai et dans le Limousin, d'où ils incommodaient l'Auvergne qui avait demandé des secours pour les en chasser. Duguesclin fut chargé de cette commission; en allant la remplir, il passa par Moulins, (en 1379) où le duc de Bourbon le reçut comme son maître en l'art de la guerre, et comme son ami. Il lui donna son ordre de l'Écu d'or, que le connétable accepta avec reconnaissance, comme une marque d'honneur et d'amitié; il lui fit aussi présent d'un superbe *hannap* d'or (une coupe) émaillé de ses armes, en le priant d'y boire toujours pour l'amour de lui. Le connétable fut touché jusqu'aux larmes des marques d'attachement et de considération que lui donnait le duc. Ces deux grands personnages, si bien faits pour s'apprécier, après avoir passé plusieurs jours ensemble, se séparèrent pour ne plus se revoir. Dix chevaliers, des plus braves de la suite de Bourbon, tous connus et estimés de Duguesclin, le suivirent jusqu'à Chateauneuf-Randon, petite place du Limousin que les Anglais occupaient, et devant laquelle le plus grand guerrier de son tems, l'homme qui avec Turenne a réuni au plus haut degré les vertus domestiques aux talens militaires, devait

terminer sa vie. Tout le monde sait que le commandant de la place se rendit pour ainsi dire à l'ombre de ce héros, en envoyant déposer les clefs de la ville sur son cercueil.

On me pardonnera de m'être arrêté un peu sur ce grand homme, s'il n'appartient pas particulièrement à l'histoire du Bourbonnais, il fut le maître dans l'art de la guerre, l'ami du meilleur de ses ducs, et l'attachement qu'ils eurent l'un pour l'autre doit être rappelé, parce qu'il les honore tous deux.

Les chevaliers qui avaient suivis Duguesclin, dans l'espoir de se signaler sous ses yeux, ramenèrent tristement son corps que le roi avait ordonné de transporter à St.-Denis, dans la sépulture des rois. Le duc de Bourbon, accablé de douleur fit arrêter le convoi à Moulins, arrosa le cerçueil de ses larmes, et fit célébrer avec toute la pompe possible un service pour le repos de l'ame de ce héros; et ne bornant pas là les marques de l'attachement qu'il lui portait, il se rendit à St.-Denis pour assister à ses obsèques.

Charles V, surnommé justement le Sage, survécut peu au connétable; plusieurs historiens disent que le chagrin de la perte de sa femme, Jeanne de Bourbon, contribua à abréger ses jours. La dernière année de sa vie

fut troublée par une invasion des Anglais qui pénétrèrent en Picardie et en Champagne. Duguesclin n'était plus, il leur opposa le duc de Bourbon, qui, joint au duc de Bourgogne, et suivant les ordres du roi, sans donner de batailles, avait en peu de tems détruit une grande partie de l'armée anglaise. Charles ne vit pas terminer cette expédition si bien commencée, et mourut le 16 septembre 1380, âgé seulement de 45 ans, après avoir pendant sa vie calmé les maux de la France, qu'une plus longue carrière lui promettait de réparer, et que sa mort rendit irréparables.

De ses proches parens, le duc de Bourbon était le seul qui lui inspirât de la confiance, mais ses frères avaient plus de droits à la régence pendant la minorité de son fils, et il y avait peut-être autant de danger à vouloir les en exclure qu'à la leur abandonner. D'ailleurs il arriva ce qui arrive presque toujours après la mort d'un monarque, sa volonté fut comptée pour peu de chose, et ce ne fut pas sans danger d'effusion de sang, que l'on parvint à régler que le duc d'Anjou, comme l'aîné des oncles paternels, (1) aurait l'administration du

---

(1) Les oncles paternels étaient les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri; le duc de Bourbon n'était qu'oncle maternel.

Rois de France. — Charles VI.

royaume, et que la surveillance du jeune roi et de son frère, serait entre les mains des ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc de Berri se contenta d'aller exploiter le Languedoc et presque tout le midi, en y agissant en maître absolu. Le duc de Bourgogne ne tarda pas à en faire autant en Normandie, tandis que le duc d'Anjou n'employait son autorité que pour amasser de l'argent, et se préparer des moyens pour faire valoir ses droits à la couronne de Naples. Des quatre tuteurs, comme on les a appelés depuis, il n'y a que le duc de Bourbon qui se soit distingué par ce qu'il n'a pas fait; je dis par ce qu'il n'a pas fait, parce qu'alors on ne fit que du mal. Cependant il trouva encore à en éviter. On pensait bien à autre chose qu'à poursuivre les Anglais, qui, au moment de la mort de Charles V, étaient dans une situation critique. Buckingham qui les commandait, profita des querelles de la cour, pour sauver les débris de son armée, qu'il parvint à conduire en Bretagne. Le duc de Bourbon, au milieu des désordres qui s'élevaient, envoya en toute hâte Château-Morand et le Barrois avec six cents hommes d'armes, se jeter dans Nantes dont ils empêchèrent Buckingham de s'emparer, ce qui le décida bientôt à quitter le continent.

Le dernier des comtes de Flandres, de la maison de Bourbon-Dampierre, avait été chassé de ses états par ses sujets; le duc de Bourgogne qui avait épousé sa fille unique, et se trouvait en conséquence son héritier, sut bientôt intéresser le jeune roi à son malheur, et la guerre contre les Flamands fut résolue. Le roi marcha en personne avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon. A la première affaire où le connétable de Clisson défit un corps de dix mille hommes, les troupes particulières du duc de Bourbon, commandées par le brave Saintpy, eurent une grande part à la victoire; mais à la fameuse bataille de Rosbec, qui termina cette campagne, le duc lui-même fit des prodiges de valeur, et fut *moult bien aidé* de ses braves chevaliers. Robert de Damas portait sa bannière, et près du prince combattirent Château-Morand, le Barrois, un Couci, un Boucicaut, Gouffier, la Fayette; ses maréchaux Jean de Laye et Blain le Loup; Jean de St-Priest, appelé le petit maréchal, Tachon des Glainiers, surnommé le bon bailli de Bourbonnais, Regnaud de Bressolles, le Borgne de Veauce, Philippe Beraud, Baudequin Méchin, Hugues de Chastelus, l'Ermite de la Faye, Pierre de Fontenay, Jean de Tilly, et plusieurs autres.

L'amour des expéditions lointaines était toujours dans tous les cœurs, et s'éveillait encore au seul mot de croisade; une campagne que, malgré la victoire de Rosbec, la France avait été obligée de faire encore contre les Flamands, ou plutôt contre les Anglais qui étaient venus à leur secours, ayant été suivie d'une trêve, tous ces braves guerriers, honteux, pour ainsi dire, de se trouver dans l'inaction, résolurent de se croiser pour aller combattre les Sarrasins d'Afrique; ils en obtinrent l'agrément du roi, à qui ils demandèrent aussi le duc de Bourbon pour les commander. Un prince ami de la gloire, quelque sage qu'il fût d'ailleurs, ne pouvait refuser un semblable commandement. Sous ses ordres se réunirent, non-seulement des Français, mais des Flamands, des Bretons, des Anglais. Il rassembla huit cents chevaliers ou écuyers, et un corps considérable d'hommes d'armes. Il les conduisit heureusement à Tunis, mais forcé de se rembarquer faute de vivres et de munitions, il ne retira de son expédition qu'une gloire qui nous paraît stérile, mais que dans ce tems là on comptait sans doute pour beaucoup.

A son arrivée, il fut employé d'une manière plus utile contre les Anglais qui avaient

rompu la trève, et s'étaient emparés de la plupart des places du Poitou. Il les reprit toutes successivement; (1) son dernier siége fut celui de Verteuil, qui doit être noté dans les annales du Bourbonnais, par la bravoure qu'y montrèrent le duc et ses chevaliers. (2) C'est à ce siége que le duc de Bourbon fit un acte de témérité, qui hâta la reddition de la forteresse, mais qu'on aurait de la peine à excuser dans un chef expérimenté, si l'on ne se reportait pas au tems où il vivait. Voulant avoir part au péril et à la gloire sans être connu, il descendit un jour dans une mine qui communiquait à la place, accompagné seulement de quelques-uns de ses chevaliers, à qui il recommanda de ne pas le nommer, et défia le plus brave des assiégés, au combat de la hache et de l'épée. Aussitôt le gouverneur,

(1) Il prit entr'autres un château nommé le Faon, où commandait un cordelier qui passait pour le meilleur archer qui fut en France. Ce cordelier avait tué l'écuyer du sire de Roie, qui était un des chefs de l'armée sous le duc, et ce seigneur demanda qu'on le lui remit pour le pendre de ses propres mains.

(2) Presque tous ceux qui étaient à la bataille de Rosbec, et que j'ai nommés, se trouvaient aussi à cette campagne du Poitou.

Régnaud de Montferrand, se présenta. Le duc était déjà aux mains avec lui, lorsqu'un de ses chevaliers, effrayé du danger qu'il courait, s'écria malgré sa défense : *Bourbon, Bourbon, Notre-Dame.* A ce cri de guerre des Bourbons, connu dans les deux armées, Montferrand recula, et baissant son épée, il demanda si c'était contre le duc de Bourbon qu'il combattait ; et sur la réponse qui lui fut faite : « Je dois louer Dieu, s'écria-t-il, quand il « m'a fait tant de grâce et d'honneur ; » et s'adressant au Borgne de Veauce qu'il connaissait : « Et vous, sire de Veauce, dites- « lui que je lui requiers, qu'en cette honorable « place, il me fasse chevalier de sa main ; car « je ne le puis jamais être plus honorablement ; « et pour l'honneur et vaillance de lui, je suis « prêt à lui rendre la place. » Ce n'était pas acheter trop cher ce que peut-être il aurait fallu payer encore du sang de beaucoup de braves ; aussi Montferrand reçut-il sur-le-champ l'accolade. L'action du duc fut trouvée très-belle, et celle du gouverneur ne fut pas blâmée, tant le courage était alors estimé par-dessus tout : heureux quand il n'excusait que des imprudences !

Une courte expédition en Flandres, un

grand projet d'invasion en Angleterre, inexécutable peut-être, mais qui manqua sur-tout par les retards et l'avarice du duc de Berri, sortent tout à fait de mon sujet; mais je dois faire mention d'un secours de 500 hommes d'armes, envoyés sous les ordres de Gauthier de Passac et de Guillaume de Naillac, (1) par le duc de Bourbon, au roi de Castille, et qui s'étant trouvés inutiles à ce monarque, servit à purger la Guyenne d'un grand nombre de ces partis cantonnés dans les châteaux forts, qui ravageaient le pays. Le duc aidé de l'argent du célèbre Gaston Phœbus, comte de Foix, détruisit la plupart de ces repaires de brigands.

Le jeune roi était parvenu à l'âge de vingt ans, et malgré l'édit de son père qui avait fixé la majorité des rois à quatorze ans, on prolongeait encore sa minorité; enfin ses tuteurs (2) jugèrent pourtant que le terme était venu. et lui remirent les rênes du gouvernement.

---

(1) Ce Guillaume de Naillac s'était distingué particulièrement à la bataille de Rosbec. Son nom est écrit Neulach, dans Doronville.

(2) Comme les jeux de mots ont toujours été de mode, peut-être encore plus autrefois qu'aujourd'hui, le peuple les appelait les *tueurs*.

Le duc de Bourbon resta un des premiers membres du conseil; mais sa probité et son désir de voir les peuples heureux, y étaient déplacés, et l'on trouva bientôt moyen de l'éloigner, en lui donnant le commandement d'une nouvelle expédition en Afrique, qui fut plus longue et plus importante que la première, sans produire de plus grands avantages. (1)

La France touchait à une catastrophe qui devait agraver ses maux; Charles VI, de qui l'on concevait peut-être un peu légèrement de belles espérances, devint fou en marchant contre le duc de Bretagne, pour le forcer à rendre le meurtrier du connétable de Clisson. (2)

La cour fut bientôt remplie d'intrigues et de cabales, au milieu desquelles se préparaient

---

(1) Il paraît certain que c'est en revenant d'une de ces expéditions d'Afrique, que le duc rapporta à Moulins un crocodile, dont la peau a été conservée jusqu'en 1790, suspendue à la voûte d'une chapelle de l'église de Notre-Dame, et qui est encore au musée de Moulins. Cet animal a été l'objet de contes populaires, dont il sera fait mention à l'art. Moulins, tome 2.

(2) Pierre de Craon, qui avait fait assassiner le connétable de Clisson à Paris même; le connétable fut grièvement blessé, mais ne mourut pas de sa blessure.

deux partis qui devaient conduire la France si proche de sa ruine totale. Le duc de Bourgogne, prince plus riche et plus puissant que beaucoup de rois, se trouvait, par son rang et son âge, naturellement à la tête du gouvernement; le duc de Berri son frère, quoique peu lié d'amitié avec lui, le secondait ou le laissait faire, pourvu qu'il lui fût permis d'amasser de l'argent. Le duc d'Orléans, frère du malheureux roi, trop jeune encore pour se soutenir par lui-même, s'appuyait du duc de Bourbon, trop honnête-homme pour ne pas mettre le bien de l'état au-dessus de tout, et par conséquent pour bien servir ses intérêts particuliers. Trois femmes qui voulaient aussi jouer un rôle, ne pouvaient manquer d'augmenter la confusion. La reine, Isabelle de Bavière, trop connue sous le nom d'Isabeau; Valentine de Milan, épouse du duc d'Orléans, femme ambitieuse et portée à l'intrigue comme une italienne; enfin Marguerite, héritière de Flandres, dernier rejeton des Bourbon Dampierre, ambitieuse, aussi altière, d'un caractère plus noble, mais non moins dangereux; de ces trois femmes, la reine fit par elle-même assez de maux, et les deux autres en causèrent en en faisant faire à leurs maris. On peut

Rois de France. — Charles VI.

remarquer que ce moment fait époque pour l'influence que les femmes prirent en France sur les affaires de l'état, et que depuis, si l'on en excepte le règne de Louis XI, et peut-être celui de Louis XIII, elles ont plus ou moins exercée jusqu'à nos jours.

Au bout de quelques années le duc d'Orléans parvint à partager le gouvernement avec son oncle, et ce ne fut pour la France qu'un malheur de plus. Il était pour ainsi dire l'élève du duc de Bourbon, mais il n'était pas formé à ses exemples. Il trompa les espérances qu'il avait fait concevoir; son mentor lui-même ne pouvant parvenir à le diriger, pensa à s'en éloigner. Il avait déjà cherché à réparer quelques funestes effets des dilapidations de son neveu; il avait soutenu à ses frais, pendant une année entière, les nombreux commensaux de la maison du roi, qu'on faisait languir presque dans la misère; (1) mais sa fortune n'y pouvant suffire, et ne pouvant plus faire de bien à la cour, il se décida tout à fait à se

(1) Le duc de Bourbon les admettait à sa table; pour exciter l'ardeur martiale de ses convives, il faisait lire pendant le repas l'histoire des rois de France et des anciens preux.

Dcronville, vie du duc Louis;

retirer

retirer à Moulins. L'infortuné Charles VI, fit ce qu'il put pour le retenir; mais son parti était pris, et il lui répondit seulement, qu'étant dans ses terres, il serait toujours prêt à revenir quand il l'ordonnerait. (1)

La première occupation du duc de Bourbon, dès son arrivée à Moulins, fut de mettre ordre à ses affaires. Ses libéralités lui avaient fait contracter beaucoup de dettes. Il paya ses créanciers les plus pressés, et prit des termes avec les autres, de manière à ce que tout fut acquitté en deux ans.

Le revenu qu'il tirait de ses domaines montait à environ quatre-vingt mille livres, il en affecta la moitié à l'entretien de sa maison, qu'il conserva sur le même pied que celles des plus grands princes; un quart fut employé en aumônes ou fondations, et l'autre quart en réparations ou en nouvelles constructions;

---

(1) Ha, ha, ha, beau oncle, lui dit Charles, il n'est pas tems de vous en aller. Monseigneur, lui répondit le duc, si, il est tems, car je suis vieux *mésoüen*, et est tems que je me *retrahie* avec mes chevaliers et mon pauvre peuple, qui m'a aidé à vivre, et pour crier merci à Dieu des maux que je puis avoir fait, et pour moi acquitter à ceux que je dois. *Doronville*.

douze mille livres qu'il tirait de sa place de grand chambrier, et dix-huit mille livres de pension qu'il avait sur le trésor royal, continuèrent d'être employés à l'entretien d'un corps d'hommes d'armes, qu'il tenait toujours prêts pour le service de l'état.

Il avait confié le gouvernement général de ses terres à Guillaume de Nourry, gentilhomme du Nivernais, qui avait sous lui Lorrin de Pierrepont, et le sieur Gaiget, regardé dans le tems comme l'homme le plus instruit dans les usages et coutumes du pays. Il paraît qu'il n'aurait pas pu faire de meilleur choix, et que ses revenus s'augmentèrent par leurs soins, car il fut bientôt en état d'acheter la Combrailles qu'il réunit au Bourbonnais, et la moitié de la principauté souveraine de Dombes; l'autre moitié, ainsi que le Beaujolais, lui fut abandonnée par le sire de Beaujeu, qui aurait peut-être péri sur l'échafaud, si le crédit du duc ne l'avait sauvé.

Tant de soins domestiques ne l'empêchaient pas de venir au secours de ses parens et de ses amis. Le cardinal de Luxembourg, élu évêque de Metz, ne pouvant se faire reconnaître par les habitans de sa capitale, le duc fit partir de Moulins Château-Morand, avec un corps de

troupes, pour aller à son secours; et non-seulement il força les habitans de Metz à se soumettre, mais il reprit plusieurs places appartenant à l'évêché, dont quelques petits princes voisins s'étaient emparés. Le duc s'occupa d'un intérêt plus cher, en marchant lui-même au secours de sa sœur, Bonne de Bourbon, veuve du comte de Savoie, à qui son petit-fils refusait un douaire légitimement dû. A sa seule approche, le jeune comte se soumit, et sa grand-mère rentra dans la jouissance de tous ses droits.

L'ordre que le duc de Bourbon avait établi, et qu'il maintenait dans sa maison, augmentait et ses possessions et sa réputation d'homme sage. Il en recueillit le fruit, en obtenant pour son fils, le comte de Clermont, Marie de Berri, fille unique du duc de Berri, et la plus riche héritière du royaume; elle avait déjà été mariée deux fois, (1) elle avait trente ans, et le jeune prince n'en avait que vingt; mais les autres convenances firent passer sur cette différence d'âge. Cette grande fortune fut encore achetée [illegible]r des conventions qui ont eu des suites [illegible]es. Le duc de

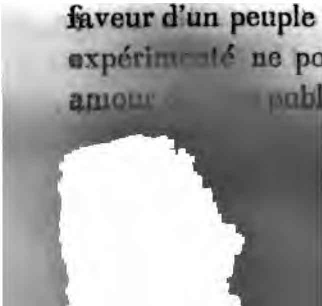
(1) A Jean de Ch[illegible]is, et à Philippe d'Artois, [illegible]

Berri avait donné au roi le comté de Montpensier pour en jouir après sa mort, et le duché d'Auvergne était un apanage dont il ne pouvait pas disposer ; le roi renonça à la donation du comté de Montpensier, et, par lettres-patentes, il autorisa son oncle à disposer du duché d'Auvergne en faveur de sa fille et de sa postérité, mais sous la condition que non-seulement ce duché resterait reversible à la couronne, à défaut d'hoirs mâles, descendant de son mariage avec le comte de Clermont, mais même le Bourbonnais et le Forez, propriétés particulières de la maison de Bourbon, et qui n'avaient jamais été soumises à la loi des apanages. Par cet arrangement le duc de Bourbon dépouillait les branches collatérales de sa maison, d'une brillante expectative, et l'on peut croire que d'autres raisons que celle de l'intérêt le décidèrent à consentir à cette espèce d'injustice. On peut raisonnablement conjecturer qu'il voulait se fortifier de l'alliance du duc de Berri, pour chercher à balancer la puissance du duc de Bourgogne.

Les nôces furent célébrées à Paris, (en 1400) avec beaucoup de magnificence ; la bénédiction nuptiale fût donnée par le légat du pape, et entre beaucoup de princes qui y assistèrent,

l'on remarqua l'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue, qui était venu chercher des secours pour défendre contre les Turcs son empire réduit presqu'à la capitale. Le duc de Bourbon, toujours grand et généreux, lui fournit de l'argent, et lui donna son brave Chateau-Morand avec quelques troupes qui lui rendirent de grands services.

L'alliance des ducs de Bourbon et de Berri ralentit pour quelques momens l'animosité des ducs de Bourgogne et d'Orléans, mais non pas la corruption des mœurs qui ne pouvait manquer de faire de grands progrès sous un gouvernement dilapidateur et mal réglé, où ceux qui gouvernaient avaient besoin eux-mêmes de l'oubli de tous les principes de morale et d'équité. Le duc de Bourgogne mourut bientôt, mais son fils, connu sous le nom de Jean sans-peur, le fit bientôt regretter. On a pu reprocher au duc de Bourbon un peu de partialité pour son neveu le duc d'Orléans, dont l'indigne conduite semblait autoriser les démarches coupables de son rival qui trouvait à les justifier, en paraissant toujours agir en faveur d'un peuple opprimé; mais un homme expérimenté ne pouvait être la dupe de cet amour [illegible] publ[illegible] t presque toujours.



de voile aux projets les plus ambitieux, et ne produit guères que la tyrannie. Ne voyant que mauvaise conduite de chaque côté, il était naturel qu'il préférât le parti qui, s'il en faisait mauvais usage, avait au moins le droit pour lui.

Plusieurs années se passèrent en manœuvres odieuses, et l'on voyait à chaque instant des commencemens de guerres civiles; des armées mêmes furent en présence, mais tant que vécut le duc d'Orléans, il n'y eut guère de sang répandu que sur les échafauds que les deux partis dressaient successivement, et couvraient de victimes qu'ils s'arrachaient, et quelquefois même s'abandonnaient mutuellement dans leurs traités éphémères.

On aurait de la peine à concevoir comment l'Angleterre ne profita pas de cet état de choses, si l'on ne savait pas que, moins sage peut-être encore que la France, elle était divisée par des factions qui, ne respectant pas même la personne du roi, jetaient une funeste incertitude sur les droits au trône, germe des troubles dont elle s'est si long-tems ressentie. Malgré leurs divisions intestines, les deux puissances se firent cependant la guerre; mais cette guerre se sentit de leur situation, et

n'eut rien de bien important, que quelques conquêtes faites en Guyenne, par le comte de Clermont, que son père y avait fait employer pour l'arracher à la corruption de la cour. Enfin un crime affreux vint couronner les odieuses querelles des deux factions qui désolaient la France, et servir de prélude et de prétexte à bien d'autres crimes. Le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans, et malgré tout ce que put faire le duc de Bourbon qui se trouvait à Paris, cet attentat commis presqu'à la porte du palais du roi, resta impuni. (1) On joua la même comédie qui avait eu lieu pour l'assassinat du connétable d'Espagne par Charles le Mauvais, et le roi pardonna parce qu'il ne pouvait ou n'osait pas punir. Le duc de Bourbon s'étant retiré à Moulins, après avoir improuvé hautement cette faiblesse, le duc de Bourgogne, pour s'en venger, excita, par l'entremise du comte de Savoie, un sire de Viry, seigneur assez

---

(1) Lorsque le duc d'Orléans fut tué, il revenait de chez la reine, monté sur une mule, ayant à côté de lui plusieurs pages qui portaient des flambeaux, et deux écuyers montés sur le même cheval, chose qui paraîtrait bien singulière aujourd'hui dans l'escorte d'un grand prince.

puissant, à faire une incursion en Beaujolais, avec un corps d'aventuriers Savoyards et Bourguignons, et à s'emparer de plusieurs places appartenant au duc de Bourbon. Celui-ci, quoique âgé de 71 ans, rassembla à la hâte quatre mille hommes de cavalerie, parmi lesquels on comptait 1200 gentilshommes, marcha avec une rapidité étonnante de Moulins vers Villefranche ; regardant Viry comme traître et félon, il traita ses troupes comme des brigands, et ayant repris d'assaut la ville d'Ambérieux, il en fit pendre la garnison ; intimidées par ce terrible exemple, toutes les autres places se rendirent, et le duc allait entrer en Savoie, où le sire de Viry s'était retiré, si le comte de Savoie, qui ne se voyait pas en état de résister, ne lui eût livré ce malheureux seigneur, qui n'avait pourtant agi qu'à son instigation. Viry, qui avait commencé cette expédition par des actes d'insolence envers le duc, s'attendait à périr, mais il en fut quitte pour quelques jours de prison, et pour la perte de la plupart de ses terres, avec lesquelles il paya les frais de la guerre que le duc de Bourgogne et le comte de Savoie avaient voulu faire faire au duc de Bourbon.

Le duc de Bourgogne agissait comme on

devait s'y attendre d'un criminel qui n'a de sûreté que dans sa puissance; il avait reconnu la faiblesse de la cour, et était parvenu aisément à la dominer. Cependant son insolence ne tarda pas à révolter les princes et les grands qui ne profitaient pas de ses vexations. Le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, fut un des premiers à se rallier aux enfans du malheureux duc d'Orléans, qui ne cherchaient qu'une occasion pour venger la mort de leur père. Son exemple fut bientôt suivi par les comtes d'Alençon, de Richemont, d'Armagnac, et par le connétable d'Albret : le duc de Berri même, entra dans cette coalition qui se lia par un serment. (1) Le comte de Clermont avait imprudemment promis pour son père, qui, fatigué de tant de dissensions, formait alors le projet de se retirer aux Célestins de Vichy qu'il venait de fonder. Quand on lui apporta le traité conclu entre les princes, et la promesse que son fils avait faite pour lui, il le blâma vivement : « Le fils, dit-il « à l'envoyé, n'a pas le pouvoir de lier en nul « serment le père ; j'ai fait une fois serment « à monseigneur le roi, si ne le peux, ne

(1) Le traité fut signé à Gien, le 15 avril 1410.

« doit faire à nul autre, et le beau fils Jéhan, « a ce fait sans mon sçu, fort m'en déplait. »

L'âge du duc de Bourbon, la réputation dont il jouissait dans toute la France, rendaient son nom seul si important à la coalition, que le duc d'Orléans lui envoya un de ses gentilshommes, en qui il avait le plus de confiance, pour réclamer son appui au nom de leur proche parenté, et de l'amitié qu'il avait eue pour son père, et en ajoutant que la chose était trop avancée pour reculer. « Vous n'avez « mie bien pensé, dit le duc au confident de « son petit-neveu, qui est de commencer « guerre ; le commencement est brief, mais « la fin est tardive ; vous êtes un fol, qui con« seillez mes neveux à faire la guerre : ils « sont trop jeunes et ne savent qu'est de tel « métier. Allez-vous-en vers eux, et les aver« tissez pourtant qu'au besoing, ne leur fauldrai « (manquerai) mie contre qui les oppresse ; « mais serais bien d'accord qu'ils fussent en « âge. » (plus âgés.)

On voit par ces discours, que malgré l'inclination qu'il avait pour ses petits-neveux, et la haine qu'il portait au duc de Bourgogne, le duc de Bourbon voyait avec peine une levée de bouclier qui allait ensanglanter toute la

Il ordonna avant de mourir que son corps fut porté à Souvigny, pour y être enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir; (1) il ordonna aussi que la cérémonie se fit sans pompe et sans appareil, et qu'on donna aux pauvres l'argent que pourraient coûter de somptueuses obsèques. Ses volontés furent exécutées, mais son convoi n'en fut pas moins le plus beau que pût avoir un prince. La route de Montluçon à Souvigny (2) était couverte de gens de tous les états, des villes et des campagnes, qui étaient accourus de fort loin pour se trouver sur le passage du convoi; on n'entendait que des gémissemens; jamais la mort du père le plus adoré ne fut pleurée plus sincèrement. « Ha, ha, mort, « s'écriait la multitude désolée, tu nous as « ôté en ce jour notre soutennement, celui [illegible]i nous gardait et nous défendait de toutes [illegible]ions ; [illegible]tait notre prince, notre [illegible] le plus prud'homme, [illegible]nce et de la meilleure [illegible] (3)

[illegible] aux Célestins

[illegible] en Bour-
voi [illegible]
Désorm[illegible]

de ceux qui assistèrent à ses derniers momens :
« Mes amis, disait-il à ses chevaliers, et à ses
« serviteurs qui fondaient en larmes, je
« regratie Dieu de tout mon cœur qui m'a presté
« vie telle que j'ai vécu jusqu'ici par son com-
« mandement, certes, la mort ne me déplaist
« mie, mais si au créateur eu plu j'eusse
« volontiers veu la santé de monseigneur le
« roi, l'union des princes des fleurs de lys,
« et la paix de cettui très-désolé royaume de
« France. Je y ai de mon pouvoir besongner
« à le pacifier, et était mon vouloir en ce
« voyage, où aller cuidois m'employer en
« manière que bon accord s'y fut mis, et
« pour ce qu'aller je n'y puis, je recommande
« l'affaire à Dieu tout-puissant. » Puis parlant
avec beaucoup de tendresse de la duchesse
son épouse, il dit à tous ceux qui l'entouraient :
« Elle n'est mie ici, ne Jehan mon fils qui est
« mon héritier, il est votre seigneur après
« mon décès, conseillez-le et aimez et honorez
« loyaument ; de ce je vous en supplie, et lui
« direz de par moi qu'il soit défenseur contre
« tous les oppresseurs de la couronne de
« France. »

N'ayant plus qu'un souffle de vie, il voulut se lever et recevoir à genoux le saint viatique.

Il ordonna avant de mourir que son corps fût porté à Souvigny, pour y être enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir; (1) il ordonna aussi que la cérémonie se fit sans pompe et sans appareil, et qu'on donna aux pauvres l'argent que pourraient coûter de somptueuses obsèques. Ses volontés furent exécutées, mais son convoi n'en fut pas moins le plus beau que pût avoir un prince. La route de Montluçon à Souvigny (2) était couverte de gens de tous les états, des villes et des campagnes, qui étaient accourus de fort loin pour se trouver sur le passage du convoi; on n'entendait que des gémissemens; jamais la mort du père le plus adoré ne fut pleurée plus sincèrement. « Ha, ha, mort, « s'écriait la multitude désolée, tu nous as « ôté en ce jour notre soutennement, celui « qui nous gardait et nous défendait de toutes « oppressions; c'était notre prince, notre « confort, notre duc, le plus prud'homme, « de la meilleure conscience et de la meilleure « vie qu'on sçut trouver. » (3)

(1) On croit que son cœur fut porté aux Célestins de Vichy.

(2) Cette route passait alors par Cosne en Bourbonnais, où le convoi s'arrêta.

(3) *Doronville*, *Désormeaux*.

La mort de ce prince arriva le 19 août 1410. On a dit que ses vertus consolèrent la France des malheurs du règne de Charles VI, en contrastant avec les vices des oncles paternels de ce monarque. Sous ce règne ses états seuls en France furent heureux. (1) Son cœur était comme son palais l'asile de l'honneur et de la vertu. (2) S'il fut un des guerriers les plus courageux de son tems, il fut aussi un des princes les plus religieux. Il entendait souvent plusieurs messes par jour, et en l'ensevelissant, on trouva sur lui la haire, le cilice et tous les instrumens de la plus austère pénitence. Sa piété ne se bornait pas à de simples pratiques; on a vu que le quart du revenu de ses domaines était employé en aumônes. Ses fondations sont sans nombre : les principales sont : la collégiale de Moulins, le monastère des Célestins de Vichy, l'hôpital de St.-Nicolas à Moulins. (3) Il fonda aussi au Mans une messe à perpétuité, pour le rétablissement de la santé du roi qui était tombé en démence près de cette ville. Il fit faire des constructions considérables; il bâtit entièrement les châteaux

---

(1) Encycl. hist. tom. 1er.

(2) *Désormeaux.*

(3) Voyez tom. 2, art. Moulins et Vichy.

de Verneuil et d'Auzance en Combrailles, et la plus grande partie de celui de Moulins; il répara ceux de Montluçon, de Belleperche, de Billy, de Murat, et commença les deux grosses tours de celui de Bourbon; il fit paver et entourer de murs les villes de Vichy, Varennes et Villefrauche. On citerait encore dans ses autres provinces un grand nombre de monumens édifiés ou réparés par lui. Le Bourbonnais s'est long-tems souvenu du bon duc Louis, et ce nom seul, qu'on lui a toujours donné, indique quels étaient les souvenirs qu'il a laissés. Outre les bienfaits qu'il répandit par lui-même sur ce pays, il lui dut encore d'y avoir fixé la résidence de sa famille, qui depuis lui, jusqu'au connétable de Bourbon, y fit son principal séjour, et l'enrichit en y dépensant souvent tous ses revenus.

On me pardonnera bien d'avoir parlé un peu longuement de cet excellent prince. Je passerai plus rapidement sur les quatre premiers qui vont suivre.

Il nomma pour ses exécuteurs testamentaires, sa femme, Anne Dauphine d'Auvergne, Hutin de Baneux, l'hermite de la Faye, et Pierre de Chantelle, son confesseur.

Il eut quatre enfans légitimes,

1°. Jean Ier., duc du Bourbonnais;
2°. Louis, mort sans alliance à 17 ans;
3°. Catherine, morte au berceau;
4°. Isabelle, morte sans alliance.

On lui donne trois enfans naturels, dont deux seulement furent reconnus.

1°. Hector de Bourbon, né d'une fille de qualité, tué au siége de Soissons, en 1414.

2°. Jean de Bourbon, renommé par son courage, et par les services qu'il rendit à l'état.

3°. Perceval, chevalier, cru fils naturel de Louis II, *duc de Bourbon.*

X X.

JEAN Ier., *duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de Montpensier et de Lille en Jourdain; prince souverain de Dombes, seigneur de Beaujolais et de Chateauchinon; capitaine général de Languedoc et de Guyenne; pair et grand chambrier de France.*

La mort du bon duc Louis, en ôtant au parti d'Orléans le chef le plus sage qu'on pût trouver alors, fut un grand malheur pour la France, à qui il n'aurait pas pu rendre sans doute une entière tranquillité, mais à qui il aurait évité probablement

probablement quelques maux. La situation où il la laissa était peut-être encore plus affreuse que celle où il l'avait trouvée; elle était moins désolée par les Anglais; mais ils étaient toujours prêts à fondre sur elle, et en se déchirant de ses propres mains, elle leur préparait des succès plus aisés.

Bernard, comte d'Armagnac, par ses talens, et sur-tout par l'énergie de son caractère, devint le chef principal du parti d'Orléans, et eut la triste gloire de lui donner son nom. Tout fut bientôt Armagnac ou Bourguignon, et ces deux noms, dont chacun s'honorait de son côté, était une grosse injure de l'autre. Les armes temporelles ne suffisaient pas à la rage de ces factions, et l'on vit l'excommunication employée pour rendre les Armagnacs plus odieux, et ne pas être sans effet.

C'est dans ces fâcheuses circonstances que Jean Ier. succéda à son père, sans pouvoir succéder à sa sagesse et à sa réputation. Un courage aveugle, appuyé d'un grand nom et d'une grande fortune, le rendait un personnage important pour le parti d'Orléans ou des Armagnacs, et il ne l'abandonna pas, quoique le parti Bourguignon l'emportât souvent, et qu'il fut, dès les premiers tems, le prince qui

y perdit le plus. Il vit le Beaujolais et la Dombes envahis par le comte de Savoie, et par ce même Viry, que le duc Louis avait assez châtié pour qu'il en conservât du ressentiment, mais pas assez pour le mettre hors d'état de nuire. Il vit ses enfans en bas âge, qu'il avait envoyés à Montceaux, château en Normandie qui passait pour imprenable, pour les soustraire aux malheurs de la guerre, enlevés par surprise, et répondre de la tête du sire de Croi que le duc d'Orléans voulait faire mourir. Il vit enfin son parti réduit aux abois, et n'ayant, pour ainsi dire, de ressource que dans la ville de Bourges, où le vieux duc de Berri s'était enfermé, et que Bourbon secourut avec audace et succès, mais non pas sans que le Bourbonnais ne se sentit des approches du théâtre de la guerre, et sans qu'il lui en coûtât de l'argent, et un bon nombre de chevaliers.

C'est tout ce qu'on peut recueillir sur cette province, pendant les cinq années qui précédèrent la bataille d'Azincourt; ce qui doit faire croire qu'elle fut encore moins malheureuse que plusieurs autres que leurs malheurs ont rendu célèbres. Je crois donc pouvoir m'épargner l'horrible tableau des divisions de ces princes qui, dans leur rage, ne rougissaient pas plus

les uns que les autres de s'allier avec les Anglais, qui secouraient successivement les deux partis, pour prolonger leur lutte; de ces princes qui, lorsqu'ils ne se menaçaient plus de l'épée, avaient encore le poignard levé les uns sur les autres.

On doit dire cependant que le duc de Bourbon rendit de véritables services dans les momens où les deux factions suspendaient leurs fureurs. Il imita son père en délivrant les provinces méridionales des brigands qui les infestaient; mais la guerre n'était pas sa seule occupation, sa galanterie et sa magnificence étaient citées, et son goût inventif pour les fêtes lui donnaient un grand mérite auprès de la reine Isabeau, lorsque d'autres circonstances ne l'éloignaient pas d'elle et de la cour; alors dispensateur des plaisirs il le devenait des grâces et exerçait une grande influence sur le Gouvernement.

Tel était l'excès des maux, que les horreurs d'un massacre ne laissaient pas une assez profonde impression pour empêcher de se livrer bientôt à la joie bruyante d'un bal. Une conspiration affreuse s' ... die à Paris, et avait été sur le point de ... our et la France en deuil, et de r... nage: la cour quitt... un.

C'est peu de tems auparavant, et dans un court intervale de repos, que Jean, duc de Bourbon, fit une démarche que sa singularité ne permet pas de passer sous silence. Il fit publier dans toute l'Europe les lettres suivantes:

« Nous Jehan, duc de Bourbonnais, etc., « désirant échiver (1) oisiveté, et explecter (2) « notre personne en avançant notre honneur « par le métier des armes, pensant y acquérir « bonne renommée, et la grâce très-belle « de qui nous sommes serviteurs, avons « naguères voué et empris que nous, accompa- « gnés de seize autres chevaliers et écuyers de « nom et d'armes, savoir Jacques de Chatillon, « Jehan de Châlons, le seigneur de Barbasan, « le seigneur du Châtel, Raoul de Jaucourt, « Robert de la Heuse, Guillaume de Gamache, « le seigneur de St.-Rémi, le seigneur « de Montsurat, Guillaume Bataille, messire « Drouet d'Asnières, le seigneur de la Fayette, « le seigneur de Poularguel, le seigneur de « Carnavalet, Louis Cochet, écuyer, et Jean « Dupont, écuyer; porteront en la jambe « sénestre chacun un fer de prisonnier, pen- « dant à une chaîne, qui seront d'or pour les

(1) *Esquiver*, *éviter*.

(2) *Exploiter*, *tenir en activité*.

« chevaliers, et d'argent pour les écuyers, « tous les dimanches de deux ans entiers, « commençant le dimanche prochain, après « la date de ces présentes. Au cas que plutôt « ne trouverons pareil nombre de chevaliers et « écuyers de nom et d'armes, que tous ensem- « blement nous veuillons combattre à pied, « jusqu'à outrance, armés chacun de tel har- « nois qu'il lui plaira, portant lance, hache, « épée et dague, ou au moins de bâtons de telle « longueur que chacun voudra avoir, pour être « prisonnier les uns des autres, par telle con- « dition que ceux de notre part qui seront « outrés, soient quitte en baillant chacun un « fer et chaîne pareille à ceux que nous por- « tons, et ceux de l'autre part qui seront outrés, « chacun pour un brasselet d'or aux chevaliers, « et d'argent aux écuyers, pour donner où « bon leur semblera. Item, seront tenus, nous « duc de Bourbonnais, quand nous irons en « Angleterre, ou devant le juge qui sera ac- « cordé, de le faire savoir à tous ceux de notre « compagnie qui ne seront pas de çà, et de « bailler à nosdits compagnons, telles lettres « de monseigneur le roi qui leur seront néces- « saires pour leur licence et congé. Fait à Paris, le 1er. janvier 1414. »

Cette bravade, qu'on ne peut guères concevoir aujourd'hui, n'eut même dans le tems aucun effet. Le roi d'Angleterre ne pensait pas à faire battre ses chevaliers pour leur gloire particulière, ou pour l'honneur des dames, il pensait à profiter de l'état où se trouvait la France, pour y faire des conquêtes. Il était débarqué en Normandie avec une armée. Il prit Harfleur, après un siége qui, joint aux maladies qui se mirent dans son armée, lui coûta tant de monde qu'il songeait à s'en retourner, et une tempête ayant écarté sa flotte, il se vit obligé de se porter vers Calais, et dans cette marche, il se trouva à peu-près dans la même situation que le prince Noir à Poitiers, et la même bravoure inconsidérée, la même présomption de la part des Français, lui valut la célèbre victoire d'Azincourt, qui accabla la noblese française, et particulièrement le parti d'Armagnac que le dauphin (1) avait cette fois appelé à son secours. Quatre princes du sang furent tués, et cinq furent faits prisonniers, entr'autres le duc de Bourbon.

(1) C'était le dauphin Charles, depuis Charles VII. Ses deux frères aînés, Louis et Jean, avaient été successivement dauphins, et avaient pris plus ou moins de part au gouvernement, en favorisant ou en étant appuyé tour à tour par les deux factions dont ils étaient le jouet.

C'est à ce moment qu'on devrait terminer son histoire ; le reste de sa vie, qu'il traîna dans une captivité qui dura dix-huit ans, et ne finit qu'à sa mort, n'offre rien d'intéressant ni d'honorable pour lui, si ce n'est le voyage qu'il obtint de faire sur sa parole, pour venir en France travailler à la paix, mais sur des bases qu'il aurait dû rejeter lui-même ; n'ayant pas réussi dans sa négociation, fidèle au serment qu'il avait fait de retourner en Angleterre, quoiqu'il s'attendît à y être resserré davantage, il alla reprendre ses fers, qui depuis lui parurent si lourds, que pour les briser il eut la faiblesse de faire un traité honteux, qui n'eut point d'effet par le refus du comte de Clermont son fils, de livrer les places du Bourbonnais et de l'Auvergne, comprises dans ce traité. Ce n'est pas que son fils et le Bourbonnais même n'eussent fait des efforts pour lui faire rendre la liberté. Soit de contributions volontaires de ses vassaux, soit de la vente de quelques domaines, on lui fit passer trois fois, cent mille écus chaque fois. (1) On assure que l'Angleterre reçut l'argent, le

(1) Cet argent lui fut porté par Jean Cadier, un des officiers de sa maison, qui fit trois fois le voyage d'Angleterre à ses frais.

garda, et remit toujours l'élargissement du prisonnier au moment où le royaume de France serait entièrement soumis au roi d'Angleterre, ainsi que Henri V l'avait recommandé en mourant, ce qui peut faire croire qu'il redoutait le courage du duc de Bourbon. Celui-ci fit plusieurs autres tentatives qui n'eurent pas plus de succès, et il mourut à Londres, en 1433, âgé de 53 ans. Il n'avait pas eu le tems de s'occuper beaucoup de l'amélioration et l'embellissement de ses terres; il fonda pourtant les Cordeliers de Montluçon, et l'on croit qu'il acheva la collégiale de Moulins. Son corps fut d'abord inhumé dans l'église des Carmes de Londres, puis transporté dix-huit ans après, dans celle des Bénédictins de Souvigny, près de celui de sa femme, Marie de Berri, qui lui avait peu survécu, et était morte en 1434. Il avait eu d'elle :

1°. Charles 1er, duc de Bourbonnais ;

2°, Louis, mort en bas âge ;

3°. Louis, comte de Montpensier, tige de la branche de Bourbon Montpensier, d'où est sorti le connétable de Bourbon.

Il laissa aussi cinq enfans naturels.

1°. Jean, évêque du Puy, abbé de Cluny, élu archevêque de Lyon, puis lieutenant

général du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Languedoc, mort en 1485, avec la réputation d'un grand prélat.

2°. Alexandre, bâtard de Bourbon, célèbre par sa valeur, et que le roi Charles VII fit noyer à Bar-sur-Aube, pour ses brigandages.

3°. Guy, gouverneur du pays de Rouanais, mort en 1442.

4°. Marguerite, épouse de Rodrigue Villandrado, comte de Ribadéo, chambellan de Charles VII.

5°. Edmée, morte sans alliance.

XXI.

CHARLES Ier., *duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, prince souverain de Dombes, seigneur de Beaujolais, de Lille Jourdain, du pays de Combrailles et de Château-Chinon, pair et chambrier de France.*

Charles n'avait que quinze ans, lorsque son père fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et quoiqu'il ne devint duc de Bourbonnais que dix-huit ans après, on peut [illegible] le regar[illegible] dès-lors comme admi-

nistrateur des grandes terres de sa maison; (1) à ce titre, il fut déjà recherché par les deux partis. Celui d'Armagnac avait fait d'immenses pertes à Azincourt; mais il lui restait encore le célèbre comte Bernard, qui, opposant son audace et son génie à toute la puissance du duc de Bourgogne, se maintint à la tête du gouvernement : le jeune comte de Clermont lui resta attaché; mais deux ans s'étaient à peine écoulés qu'une révolution coûta la vie à d'Armagnac, et mit au pouvoir de son rival la capitale, le roi, la cour et le comte de Clermont lui-même, qui fut quelque tems renfermé dans la tour du Louvre. Il obtint bientôt sa liberté, mais sous le serment de servir le parti Bourguignon; le duc de Bourgogne lui offrit la main de sa fille, et le jeune prince, quoiqu'il fut fiancé à Madame Catherine de France, fille du roi, ne crut pas pouvoir la refuser. Le mariage fut célébré et non-consommé. Il resta à la cour de son nouveau beau-père qui était le véritable régent du royaume, sous le nom de la reine, qui en prenait le titre, tandis que le dauphin le prenait aussi de son côté,

(1 Pendant plusieurs années, les actes civils se firent au nom de Marie de Berri sa mère, comme ayant la procuration de son mari.

et était reconnu dans les provinces de la France qui avait toujours suivi le parti d'Armagnac, et l'héritier du trône n'était, pour ainsi dire, qu'un chef de parti. C'est dans cette situation honteuse et précaire que ce jeune prince, il avait dix-huit ans, cédant aux conseils de plusieurs de ceux qui l'entouraient, et particulièrement de Tanneguy du Châtel, consentit à l'assassinat de Jean sans Peur, qui s'exécuta sous ses yeux à Montreau, dans une entrevue où il avait mis la sûreté de sa personne sous la foi des sermens. Le comte de Clermont qui l'accompagnait fut presque couvert de son sang; mais se croyant, par cette mort, délié de ce qu'il avait juré au défunt, il passa dans le parti du dauphin, et rompit entièrement avec le nouveau duc de Bourgogne, en lui renvoyant sa sœur, déclarant nul le mariage qu'il avait contracté avec elle.

Cet horrible assassinat fut jugé comme on juge dans un tems de factions : les uns l'appelèrent justice, et les autres crime. Rien ne peut l'excuser sans doute, et il est affligeant de penser que sans lui, peut-être, Charles VII n'eut pas régné, et que les Anglais auraient fini par partager, au moins, la France avec [illegible] duc de Bourgogne.

La crainte qu'il inspirait s'évanouissant avec lui, dans le premier moment le parti du dauphin s'en accrut ; tous les princes du sang, hormis la branche de Bourgogne, s'attachèrent à lui, et il n'eut dans ses proches qu'une violente ennemie : ce fut sa mère.

Le 21 mai 1420, vit signer ce fameux et honteux traité de Troies, par lequel la reine régente, au nom du roi, donna sa fille, cette même Catherine qui avait été fiancée au comte de Clermont, à Henri V, roi d'Angleterre, qui fut déclaré héritier de la couronne de France, et régent pendant la vie du malheureux Charles VI ; le dauphin Charles fut deshérité et banni du royaume, par arrêt du conseil et du parlement réuni.

Le comte de Clermont s'attacha plus que jamais au dauphin ; il disposait de toutes les provinces de son père, (1) qui, après les ducs de Bourgogne et de Bretagne, était le plus puissant des vassaux de la Couronne ; il apportait de plus un grand courage et un caractère très-prononcé qui fut utile, mais aussi plus d'une fois incommode à son souverain.

Pour lui témoigner sa confiance, le dauphin

---

(1) Le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais et la Dombes.

lui donna le gouvernement du Languedoc, la plus importante des provinces qui reconnaissaient son autorité. Il y rendit des services, mais en jeune homme ardent et emporté, et la manière dont il traita Béziers, inspira une telle terreur, que toutes les places occupées par l'ennemi, se soumirent. Mais pendant qu'il contenait ou soumettait le Languedoc, un sire de Roche Baron, à la tête de huit cents hommes d'armes, et poussé par le duc de Bourgogne, désolait le Forez et le Beaujolais; le comte de Clermont ne pouvant y marcher lui-même, y envoya le comte de Perdriac, qui ayant réuni la noblesse du Bourbonnais et de l'Auvergne, défit entièrement Roche Baron, à qui il en coûta des terres considérables qu'il possédait en Forez.

La guerre se faisait dans toutes les provinces du royaume, parce qu'il n'y en avait presque point où les deux partis n'eussent quelques places; les succès furent variés : le parti du dauphin gagna la bataille de Beaugé en Anjou, mais il perdit Melun, où un Bourbon, Bourbon-Préaux, secondé du fameux Barbazan, s'illustra par la plus [illegible]le défense (1)

(1) Ce Bourbon-Pr[illegible] ande part à la confiance du dauphin, [illegible] chelle,

Enfin la mort de Henri V, roi d'Angleterre, et celle du déplorable Charles VI qui suivit de près, le 22 octobre 1422, vinrent changer la situation des partis, en donnant un droit plus décidé au dauphin qui fut proclamé roi au château d'Espaly, en Velai, où il se trouvait quand il apprit la mort de son père.

Dans le même moment on proclamait à Paris le fils de Henri V, qui ayant pour lui la capitale, et le duc de Bourgogne, semblait devoir l'emporter. Charles VII n'était pourtant pas sans moyens, et il ne faut pas se laisser tromper par ce titre de *roi de Bourges*, que ses ennemis lui donnaient pour diminuer encore l'idée que l'on pouvait prendre de sa puissance. Le Berri en fut en quelque sorte le centre, mais il avait pour lui le Languedoc, le Dauphiné, le Lyonnais, le Poitou, la Touraine, où à quelques places près, occupées par des partisans des Bourguignons ou des Anglais, son autorité était entière; il pouvait compter de plus sur l'Auvergne, le Bourbonnais, le Beaujolais, la Dombes, le Forez, dont le duc de Bourbon était seigneur, et sur

---

sous les ruines de la chambre du Conseil qui s'écroula, et écrasa une partie de ceux qui le tenaient. Le dauphin fut le seul qui en fut quitte pour quelques légères blessures.

l'Anjou et le Maine, terres de la maison d'Anjou; il avait aussi, jusques dans le cœur des provinces ennemies, quelques places que lui conservaient des sujets fidèles; mais ce qu'il n'avait pas, c'est une réputation qui pût inspirer de la confiance à ses partisans : sa jeunesse était loin de promettre ce qu'il fut depuis : on peut dire que la providence y suppléa.

Le comte de Clermont ne fut pas un de ceux qui contribuèrent le moins à la restauration de la monarchie. Ayant cédé le gouvernement du Languedoc, il prit le commandement du Nivernais, du Lyonnais, du Mâconnais, et de toutes les provinces dont son père était seigneur, et, avec un faible secours de mille hommes d'armes et de cinq cents hommes de traits que Charles lui donna, et qu'il faisait subsister dans ses provinces, il y maintint la tranquillité, et elles ne furent presque jamais entamées par l'ennemi.

Le Bourbonnais et l'Auvergne se distinguèrent particulièrement par leur fidélité et par leur zèle; indépendamment des secours qu'en tirait le comte de Clermont, cinq ou six cents gentilshommes de ces deux provinces, avec une suite nombreuse de gens de traits, se réunirent d'eux-mêmes à Moulins, en 1425,

et furent de là à Bourges offrir au roi leurs bras et leur vie. Charles VII, touché d'un si beau dévoûment, leur en témoigna toute sa reconnaissance en disant, que si toutes les provinces lui montraient le même attachement, il aurait bientôt reconquis tout son royaume; n'ayant pas dans le moment d'armée en campagne; il leur confia la défense des places les plus importantes. (1).

De son côté le comte de Clermont continua de combattre les ennemis de Charles VII; mais suivant l'exemple de son tems, et de tous les tems, peut-être, s'il rendait des services; il les faisait bien valoir. Le connétable de Richemont (2) et lui tourmentaient continuellement le roi dans ses affections particulières, on les appelait *le fléau des favoris*; et pour forcer leur maître à chasser ceux qui leur déplaisaient, ils employèrent souvent la

(1) *Daniel*, hist. de France. *Rosset*, patriotisme français.

Il paraît qu'ils étaient commandés par la Baume le Blanc, seigneur de la Baume, près le Veurdre sur Allier, un des ancêtres de madame de la Vallière.

(2) Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France. Il fut un moment duc de Bretagne, après la mort de son frère aîné.

violence

violence. Ces dissensions intérieures ne contribuèrent pas peu à mettre les affaires de Charles VII dans le plus grand danger. Il avait perdu toutes ses places d'au delà de la Loire, Orléans était assiégé, les provinces voisines paraissaient incertaines, Bourges même semblait craindre, et lui donnait de l'inquiétude ; on parla de retraite en Languedoc ou en Dauphiné ; deux femmes, qui ne devaient pas être réunies d'affections, Marie d'Anjou et la belle Agnès Sorel, (1) se réunirent pour combattre ce projet, et empêcher la perte de la monarchie, dont une autre femme vint bientôt assurer le salut.

Rois de France. — Charles VII.

Je ne m'arrêterai pas sur ce grand événement ; Jeanne d'Arc a été assez citée, louée, injuriée ; son histoire est écrite partout, et a été commentée de toutes les manières ; mais ses détracteurs mêmes ne peuvent nier les services qu'elle a rendus et la reconnaissance que lui ont dû les véritables Français.

Le comte de Clermont ne partagea point

---

(1) Quelques historiens ont prétendu que la belle Agnès ne fut jamais que l'amie de Charles VII ; ce qui a pu autoriser cette opinion, c'e[illegible]'il parait qu'elle conserva toujours l'amitié de [illegible] à la maison de laquelle elle était att[illegible]

ses premiers succès ; il avait été blessé à la journée dite des Harengs, (1) où il fut battu, moins par sa faute, que par suite de cette bravoure toujours inconsidérée des Français, qui fit précipiter l'attaque, sans qu'il en eût donné l'ordre. On ne le voit reparaître qu'au sacre de Charles VII, où il représentait le duc de Normandie.

Les succès s'étaient attachés aux armes de Charles VII, et le comte de Clermont, employé dans l'île de France, où le roi lui avait donné le gouvernement des conquêtes qu'il avait faites, et de celles qu'il pourrait faire, se rendit maître de Corbeil, de St.-Denis, du bois de Vincennes, et fut sur le point d'entrer dans la capitale qu'il gênait de toutes parts.

Mais le service le plus important qu'il devait rendre, c'était d'amener enfin la réconciliation

(1) Cette bataille qui eut lieu à Rouvrai-St.-Denis, en Beauce, fut ainsi nommée, parce qu'on cherchait à enlever un convoi destiné à l'armée anglaise qui assiégeait Orléans, et que ce convoi était principalement chargé de barils de harengs ; on était alors en carême, et l'on voit que les armées observaient encore les abstinences ordonnées par l'Eglise. Il y avait à cette affaire un assez grand nombre de gentilshommes du Bourbonnais.

de deux ennemis qui semblaient devoir être irréconciliables, le roi et le duc de Bourgogne.

Un double lien unissait ce prince avec le comte de Clermont; il avait épousé sa sœur utérine, Marie d'Eu, (1) et ce mariage avait fini par renouer celui qui avait déjà été célébré entre Agnès de Bourgogne et le jeune Clermont, qui avait été rompu et qui fut enfin consommé huit ans après sa première conclusion. Ces puissans motifs de rapprochement n'eurent pourtant leur effet que lentement, et après une rupture éclatante entre les deux beau-frères. Le comte de Clermont, devenu duc de Bourbon par la mort de son père, osa, en son propre et privé nom, déclarer la guerre au puissant duc de Bourgogne. Le prétexte était l'inexécution des conventions de son mariage avec Agnès. Sans autres forces que celles qu'il avait tiré du Bourbonnais, de l'Auvergne et de ses autres provinces, il eut d'abord d'assez grands succès, et pénétra jusqu'en Franche-Comté; mais son adversaire ayant rassemblé une armée considérable, il fut repoussé, et obligé de se renfermer dans Villefranche, d'où il voyait ravager la Dombes et le Beaujolais. Le roi, qui

(1) Elle était fille de Marie de Berri, mère du duc de Bourbon, et de Philippe d'Artois, comte d'Eu, son second mari.



l'avait encouragé à cette entreprise qui faisait une utile diversion, ne pouvant l'aider, il aurait fini par succomber, si les deux épouses de ces princes ne les avaient disposés à la paix. Leurs ministres se réunirent à Mâcon, et après avoir arrêté les principales conditions, ils convinrent d'une entrevue de leurs maîtres, qui eut bientôt lieu à Nevers, au mois de janvier 1435. (1)

Cette entrevue est importante, même pour l'histoire générale, puisque c'est au milieu des fêtes brillantes qu'elle amena, et auxquelles assistèrent un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes du Bourbonnais et du Nivernais, que furent jetés les fondemens du traité d'Arras, si fameux par l'humiliation à laquelle Charles VII, quoique victorieux, crut devoir se soumettre envers son vassal, pour donner enfin un peu de repos à ses sujets. (2)

Cette paix avec le duc de Bourgogne, dont

---

(1) *Sainte-Marie*, Recherches hist. sur Nevers.

(2) Non-seulement il désavoua le meurtre de Jean Sans Peur, mais il en fit demander pardon par ses ambassadeurs, à son fils. *Le duc de Bourbon et le Connétable de Richemont, la main sur la croix, prièrent merci au duc de Bourgogne, de la part du roi, pour la mort de son père, lequel pardonna pour l'amour de Dieu.* Monstrelet.

on peut faire honneur au duc de Bourbon, assurait la tranquillité d'une grande partie de la France, particulièrement du Bourbonnais, d'où les Anglais, les seuls ennemis qui restaient à combattre, n'approchaient plus. Mais le duc de Bourbon lui-même y attira la guerre. Jusqu'alors, il n'avait eu à se reprocher que sa jalousie contre les favoris du roi, qui l'avait entraîné plusieurs fois à des démarches insultantes pour son souverain, et nuisibles aux affaires de l'état; mais encore la conduite de ces favoris avait-elle pu souvent lui servir d'excuse; cette fois il s'arma contre son monarque même, et ce qu'il y eut de plus odieux, il arma le fils contre le père; il s'empara de la personne et bientôt de l'esprit du dauphin Louis, et réuni avec le duc d'Alençon et quelques grands seigneurs, sous le prétexte banal du bien public, il ne cherchait pas moins qu'à s'emparer du gouvernement, et à mettre Charles VII en tutelle; mais ce monarque, qui, dans sa jeunesse, paraissait laisser presque tout faire à la fortune, finit par se montrer digne de ce qu'elle avait fait pour lui, et dans cette occasion, il déploya une fermeté et une activité qui déconcertèrent imprudens ennemis.

Rois de France. — Charles VII.

Le dauphin était à Moulins, où le duc de Bourbon lui avait donné asile; le roi marcha sur le Bourbonnais et l'Auvergne avec la plus grande rapidité. Son armée venait du Poitou; Pothon qui en commandait une partie, prit d'emblée et rançonna Chambon et Evaux; Ebreuilles se rendit au roi lui-même qui y logea; Ecurolles suivit cet exemple; Charroux, qui voulut faire résistance, fut emportée d'assaut, et pillée pendant plusieurs jours. (1) Après s'être rendu maître d'Aigueperse, le roi, pour imposer davantage à toute l'Auvergne, alla à Clermont, qui n'avait pas voulu suivre le parti des princes; le seul succès qu'eurent leurs troupes, fut dû à Jacques de Chabannes, sénéchal du Bourbonnais, qui enleva près d'Ebreuil un convoi d'artillerie. Le duc de Bourbon qui était à St.-Pourçain, jugeant bien qu'il ne pouvait résister long-tems, entra en négociation, par le moyen du comte d'Eu, son frère utérin; mais le dauphin ayant essayé de se retirer en Bourgogne, où le duc ne voulut pas le recevoir, et se trouvant forcé de revenir de Decise, où il était allé, et de se réfugier encore à Moulins, le roi supposa que le duc ne cherchait qu'à l'amus

(1) *De Serres*, Invent. général de l'hist. de F

et à gagner du tems, et sans s'arrêter davantage, il s'avança vers Vichy où il passa l'Allier; s'étant emparé de la place, il s'y établit, et poussa de là des partis jusqu'à Varennes, qui se rendit. Il n'y avait plus à reculer, et le duc ayant obtenu un sauf-conduit, prit le parti d'aller implorer la clémence du roi, qui était à Cusset, et de lui amener le dauphin. *Loys*, lui dit son père, qu'il avait abordé ainsi que le duc de Bourbon, en se jetant à genoux, et lui criant trois fois merci, *vous soyez le bien venu, vous avez moult longuement demouré, allez-vous-en reposer en votre hôtel pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous.* Puis, s'adressant au duc de Bourbon, il lui reprocha cinq occasions où il s'était écarté de ce qu'il devait à son roi; il lui pardonna pourtant encore, mais sous la condition que ce serait la dernière fois.

On a cité partout la réponse qu'il fit à son fils, qui menaçait de repartir, parce que son père ne voulait pas recevoir la Trémouille et quelques autres; il l'assura que si les portes n'étaient pas assez grandes pour sa sortie, il ferait abattre un pan de muraille.

En général, la conduite du roi fut celle d'un prince ferme et sage, mais le Bourbonnais,

n'en souffrit pas moins pendant cette expédition, quoique par ses ordres, les troupes dussent avoir des logemens réguliers et des magasins, pour que les habitans ne fussent pas obligés de les nourrir à leurs frais, comme c'était alors l'usage; mais on pense bien que cet essai d'un ordre aussi essentiel, ne put avoir qu'une faible exécution.

Le duc de Bourbon n'en fut pas quitte pour des remontrances; il s'était approprié pendant la guerre, plusieurs places dans l'île de France et dans d'autres provinces que le roi lui avait laissées, et qu'il lui reprit. (1)

Le duc de Bourbon ne fut pas encore corrigé. Charles VII, ne pouvant pas satisfaire l'ambition de ceux qui lui avaient rendu service, était regardé par eux comme un ingrat; les princes de son sang, qui avaient bien voulu qu'il fut roi, parce qu'ils ne pouvaient pas l'être, auraient voulu en avoir l'autorité; une nouvelle ligue se forma en 1442, et Bourbon ne manqua pas d'y entrer. Cette fois

(1) Corbeil, le bois de Vincennes, Sancerre, Loches. Cette guerre est connue sous le nom de la Praguerie; elle s'annonçait d'une manière si affreuse, qu'on lui donna ce nom, en la comparant à celle que les Catholiques et les Hussites s'étaient faite en Bohême.

Charles VII y mit tant de modération, qu'il en fit une guerre de plume, et en opposant les prétentions des uns à celles des autres, il parvint à diviser tous ces princes, et bientôt à dissiper cette ligue qui avait d'abord paru bien plus dangereuse que celle de la Praguerie.

Le duc de Bourbon, fatigué d'une agitation dont il n'avait pas obtenu l'effet qu'il désirait, prit le sage parti de se retirer dans ses domaines, où sa tranquillité ayant bientôt fait oublier au roi ses fautes passées, pour ne laisser que le souvenir des services qu'il lui avait rendus en grand nombre, il lui accorda pour son fils, le comte de Clermont, sa fille, Jeanne de France, princesse d'un rare mérite. Le duc Charles Ier. continua de vivre dans ses terres, et particulièrement à Moulins. Il eut la satisfaction de voir son fils contribuer puissamment à chasser enfin les Anglais du royaume, où depuis un siècle ils avaient causé tant de désordres et exercé tant de ravages, que le souvenir en est toujours resté dans le cœur des Français. (1) Il vit la France reprendre une nouvelle face, et l'autorité royale un

(1) On place l'expulsion totale des Anglais, à l'entière soumission de la Guienne, en 1454, année qui par cela mérite d'être notée dans l'histoire de France.



véritable pouvoir, par l'établissement d'une armée soldée par le roi, qui commença à s'en servir pour réprimer le brigandage qui était porté à son comble. L'avantage qu'on en retira, fut balancé par l'imposition de la taille, destinée à payer cette armée, et que le roi ne put obtenir qu'en ménageant beaucoup de priviléges, et par conséquent en la répartissant inégalement. Les provinces des ducs de Bourgogne et de Bretagne n'y furent point soumises, et les autres grands vassaux voulurent en avoir au moins leur part; le duc de Bourbon, entr'autres, obtint quatorze mille livres sur celle du Bourbonnais, dont ses successeurs, jusqu'au connétable, ont toujours joui; mais on peut dire que dès ce moment, le monarque commença à gagner son procès, et la monarchie à reposer sur des bases plus assurées.

Charles Ier. mourut à Moulins, le 4 décembre 1456, âgé d'environ cinquante-six ans, et laissa, d'Agnès de Bourgogne, qui lui survécut vingt ans, onze enfans, savoir :

1°. Jean II, duc de Bourbonnais.

2°. Philippe de Bourbon, mort fiancé à Marie de Chypre, de la maison de Lusignan.

3°. Charles, cardinal, archevêque de Lyon, etc, duc de Bourbonnais après J[illegible]

4°. Pierre II, duc de Bourbonnais, après ses frères.

5°. Louis de Bourbon, évêque de Liège. Avant d'être promu aux ordres sacrés, il avait eu d'une princesse de la maison de Gueldres, trois enfans naturels: 1°. Pierre, tige des comtes de Bourbon-Busset; 2°. Louis, mort sans postérité; 3°. Jacques, grand prieur de France, auteur d'une relation du siége de Rhodes, par Mahomet II.

6°. Jacques de Bourbon, mort jeune;

7°. Marie, épouse de Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné de René d'Anjou, roi titulaire de Sicile et d'Arragon, morte en couche.

8°. Isabelle, épouse de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, dont elle eut Marie de Bourgogne, femme de Maximilien d'Autriche, et grand'mère de l'empereur Charles-Quint.

9°. Catherine, épouse d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres.

10°. Jeanne, épouse de Jean de Châlons, premier du nom, prince d'Orange.

11°. Marguerite, épouse de Philippe II, duc de Savoie, mère de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême.

Charles Ier. eut sept enfans naturels :

1°. Louis de Bourbon, comte de Roussillon, gouverneur et lieutenant général du Bourbonnais, d'Auvergne et de Forez, grand amiral de France, fameux par sa valeur ; il épousa Jeanne, fille légitimée de Louis XI et de Marguerite de Sassenage.

2°. Renaud, archevêque de Narbonne, qui eut un fils naturel, qui fut évêque de Clermont.

3°. Pierre, proto-notaire du St.-Siége, qui laissa deux filles naturelles.

4°. Jeanne, légitimée en 1452, et mariée à Jean, seigneur du Fau, maître d'hôtel du roi.

5°. Sidoine, mariée à René, seigneur du But.

6°. Charlotte, mariée à Odille de Senay.

7°. Catherine, abbesse de Sainte-Claire d'Aigueperse.

XXII.

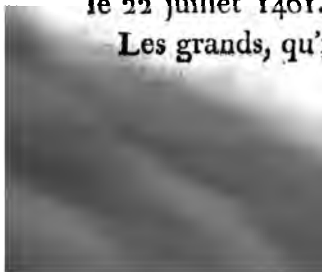
Jean II, *duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de Villers et de Lille Jourdain ; prince de Dombes, seigneur de Châteauchinon et de Roussillon, chambrier et connétable de France, chevalier de St.-Michel, surnommé le Bon et le fléau des Anglais.*

Jean II s'était illustré sous le nom de comte de Clermont, et jouissait de la réputation d'un

prince courageux et habile, lorsqu'il succéda à son père, et prit le titre de duc de Bourbon. Il avait gagné, en 1450, contre les Anglais, la bataille de Formigny en Normandie, et contribué à la conquête de cette province; il aida puissamment aussi à celle de la Guienne, dont il eut le gouvernement; ses victoires et le zèle avec lequel il avait combattu les ennemis de la France, l'avait fait surnommer le fléau des Anglais.

Charles VII son beau-père, traînait la fin d'une vie glorieuse, dans des craintes d'autant plus affreuses, qu'elles lui étaient inspirées par son fils. Ce monarque, que l'on a surnommé quelque fois l'Heureux, qui avait vaincu ses ennemis, qui avait remis un peu d'ordre et de police dans l'intérieur de la France, voyait ses derniers jours abreuvés d'amertume et de dégoûts. Sa mère avait persécuté sa jeunesse, et sa vieillesse devait être abrégée par son fils. Tel fut l'excès de son malheur, que, si l'on en croit l'histoire, il ne crut pas pouvoir échapper au danger d'être empoisonné, qu'en se laissant mourir de faim. Il mourut au château de Mehun-sur-Yèvre, en Berri, le 22 juillet 1461.

Les grands, qu'il avait cherché à contenir,



le regrettèrent peu, et accoururent au-devant du dauphin, qui s'était retiré chez le duc de Bourgogne, et qui se hâta de revenir prendre possession d'un trône après lequel il avait tant soupiré. Le duc de Bourbon fut un des premiers à lui rendre hommage. La place de connétable était vacante, et il se flattait que son beau-frère lui donnerait cette grande dignité. On peut juger de son dépit, lorsque le nouveau roi, bien loin de remplir ses espérances, lui ôta bientôt le gouvernement de la Guienne, dont la conquête lui était due en grande partie, et qu'il avait, pour ainsi dire, payé de son sang.

Louis XI, dont le caractère peut faire le sujet de profondes observations, et dont le règne pourrait faire un beau morceau d'histoire, montra bientôt à tous ces grands, que s'ils avaient perdu un maître, qui gênait leur ambition, ils en avaient trouvé un qui ne pensait qu'à la sienne, et à qui tous moyens étaient bons pour la satisfaire. Trois ans s'étaient à peine écoulés, qu'une conspiration dont le duc de Bourbon était l'ame, s'était déjà formée. Les plus puissans seigneurs, le duc de Bourgogne même, entrèrent dans la ligue, que l'on décora selon l'usage du nom imposant du bien-

public. Louis XI n'en eut pas plutôt connaissance, qu'abandonnant la Bretagne qu'il attaquait alors, il vola vers le Bourbonnais (en 1465) qu'il regardait comme le foyer de la révolte. Le duc de Bourbon qui ne s'attendait pas à une attaque si subite dans ses propres foyers, ne se trouvait pas en mesure pour la repousser; mais après la lettre insolente qu'il avait écrite au roi, il n'osait plus reculer; il jeta des troupes dans Bourges, espérant arrêter la marche de Louis, qui, laissant cette place, marcha sur St.-Amand dont il se rendit maître, et s'empara ensuite de Montluçon. Il était dans cette ville lorsque la duchesse de Bourbon, sa sœur, vint le trouver pour tâcher de le raccommoder avec son mari. Elle obtint d'abord une trève; mais le roi s'étant aperçu que Bourbon appelait pendant ce tems-là le secours de ses alliés, rompit la trève et marcha sur Moulins. Il n'était plus tems, les deux frères du duc, l'archevêque de Lyon, et le sire de Beaujeu, couvraient la place avec six mille hommes qu'ils avaient amenés de Bourgogne. Le roi alors marcha sur l'Auvergne, et alla attaquer Riom, où se trouvaient plusieurs chefs du parti, et Bourbon lui-même, qui n'eut que le tems d'en sortir pour aller cher-

chercher les troupes qui étaient à Moulins; mais Louis, qui, pendant toute sa vie, ne s'en rapporta jamais entièrement au sort des armes, négociait, et il parvint bientôt à gagner Albret et les Armagnacs, et enfin, par l'intervention de sa femme, le duc de Bourbon obtint, par un traité fait à Moissac, des conditions plus favorables qu'il n'aurait dû l'espérer. Voici quel fut l'effet de la guerre du bien-public en Bourbonnais. Ce n'était pas de son gré que Louis XI traitait si bien le duc de Bourbon; il voulait le détacher à tout prix de la ligue, parce qu'il savait que le comte de Charolais, ce fougueux Charles, connu sous le nom de Charles le Téméraire, s'avançait déjà vers Paris, avec une puissante armée. C'est alors qu'un Bourbon donna un bel exemple, et qu'on ne peut passer sous silence: le comte de Vendôme était de tous les princes celui qui avait le plus à se plaindre du roi; dès qu'il le vit en danger, il vola à son secours, en exposant ses terres au ravage des troupes du duc de Bretagne, qui marchaient pour se joindre aux Bourguignons.

La bataille de Montlhéry, où le roi céda la victoire au comte de Charolais, ayant relevé les espérances des princes confédérés, le duc de

de Bourbon, malgré le traité qu'il avait fait à Moissac, marcha encore contre son roi, et loin d'en être puni, il obtint, par le traité de Conflans, de l'argent et quelques domaines en Auvergne.

Quoique l'épée de connétable manquât encore à son ambition, il parut s'attacher sincèrement au parti du roi; il lui avait enlevé la Normandie pour Monsieur, il la reconquit sur Monsieur pour la lui rendre; et en 1474, après la mort du duc de Guienne, qu'on soupçonnait d'avoir été empoisonné par les agens du roi son frère, une ligue formidable s'étant encore formée contre Louis XI, le duc de Bourbon, sollicité vivement par le duc de Bourgogne, refusa d'y prendre part; et s'il ne put d'abord joindre le roi, c'est qu'il était menacé en Bourbonnais même par les Bourguignons. Il évita à cette province de devenir le théâtre de la guerre, en le portant en Nivernais; et pendant qu'il était retenu par la goute à Moulins, ses troupes, sous les ordres du dauphin d'Auvergne, battirent les Bourguignons, à Château-Chinon, s'emparèrent de cette place, et s'avancèrent jusqu'à Bar-sur-Seine. Louis XI, selon sa coutume, employa les négociations pour diviser ses ennemis, et eut la satisfaction,

en terminant la guerre, de pouvoir exercer sa vengeance sur le connétable de St.-Paul, qu'il envoya à l'échafaud, où il fut suivi de près par le duc de Nemours, (1) qui expia les maux que la maison d'Armagnac avait si long-tems causé à la France.

Dégoûté de la cour, effrayé peut-être par ces terribles exécutions, le duc de Bourbon se retira à Moulins, laissant près du roi ses deux frères, le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon, que l'on voit avec étonnement dans la faveur de Louis XI, à qui ils ne ressemblaient guères; l'un, l'archevêque, était d'un caractère ouvert et gai, au-delà de ce qu'il appartient à un archevêque, et l'autre doux, mais faible et souple: c'est sans doute cette dernière disposition qui lui valut d'être toujours bien avec le Tibère

---

(1) Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Son supplice est peut-être celui qui a jeté le plus d'horreur sur le règne de Louis XI; sa femme, Marie d'Anjou, cousine germaine du roi, était morte de saisissement au moment où le sire de Beaujeu vint arrêter son mari au château de Carlat, en Auvergne; il fut promené deux ans de prison en prison, souvent dans une cage de fer; et lorsqu'il fut décapité, ses enfans, très-jeunes encore, habillés de blanc, furent placés sous l'échafaud, pour que le sang de leur père réjaillît sur eux.

de la France, qui finit par lui faire épouser sa fille, que nous verrons gouverner le Bourbonnais après avoir gouverné la monarchie.

Le duc de Bourbon vivait tranquillement à Moulins; mais il frondait hautement la conduite du roi, qui y était plus sensible que s'il l'eût attaqué les armes à la main. Sa colère fut encore excitée par des délations qu'il provoqua peut-être. Ayant fait recevoir ces délations juridiquement, il fit nommer, par le Parlement, des commissaires chargés de se transporter en Bourbonnais et en Auvergne, pour informer contre l'illustre accusé. Un homme, né son vassal, Doyac, fameux par sa fortune et par sa chute, (1)

(1) Il était né à Mont-Ferrand, dans une condition obscure, quelques auteurs le font naître à Cusset; il devint gouverneur d'Auvergne, et étala dans sa patrie le luxe le plus insolent; mais après la mort de Louis XI, il fut condamné à être fustigé dans tous les carrefours de Paris, à avoir une oreille coupée et la langue percée; on le transporta ensuite à Mont-Ferrand, où l'on renouvela son supplice. Il survécut à sa honte et à sa mutilation, et trouva moyen de se faire encore employer dans l'expédition d'Italie, par Charles VIII. C'était un homme de beaucoup d'esprit et même de talent, mais à qui tout moyen avait [illegible] pour faire fortune.

Rois de France. — Louis XI.

après avoir été l'accusateur, fut un des informateurs. On peut concevoir ce que le duc de Bourbon, ambitieux et fier, dut souffrir; mais par nécessité sans doute il se résigna; peut-être aurait-on désiré, et espérait-on même quelque résistance qui aurait donné prise sur lui; ne trouvant pas de prétextes suffisans, on n'osa pas l'arrêter, mais on arrêta son chancelier, son capitaine des gardes, le procureur-général du Bourbonnais, et quelques autres de ses principaux officiers, qui furent conduits à la Bastille, où ils restèrent assez long-tems; mais leurs réponses, dans le procès criminel qu'ils eurent à soutenir, furent si sages et si mesurées, qu'on fut obligé de les relâcher, après avoir reconnu leur innocence et celle de leur prince. (1)

L'année 1482 fut signalée par trois évènemens remarquables pour la maison de Bourbon: le duc perdit sa femme, Jeanne de France, qui fut aussi regrettée par les habitans du Bourbonnais, que par son époux; Louis de Bourbon, évêque de Liège, qui n'avait jamais eu d'un prélat que le titre, termina une vie

(1) On doit regretter que les noms de ces braves serviteurs n'aient pas été conservés.

turbulente les armes à la main, en tombant sous les coups du comte de la Mark, connu sous le nom de Sanglier des Ardennes ; et pendant ce tems-là, par un sort tout contraire, le comte de Beaujeu, gagnant de plus en plus la confiance du roi son beau-père, était nommé tuteur et chargé de l'éducation du dauphin, qui, par suite de la défiance de Louis XI, était arrivé à l'âge de 13 ans sans savoir lire.

Louis XI touchait à sa fin, et vengeait en quelque sorte son père, en passant ses derniers jours dans une terreur plus cruelle peut-être que celle qu'il lui avait inspirée : entouré de murs et de grilles, il termina, le 30 août 1483, un règne qui a laissé d'affreux souvenirs, et qui ne fut pourtant pas sans utilité pour la monarchie. (1)

---

(1) Louis XI réunit à ses états, le Roussillon et la Cerdagne, la Bourgogne et quelques autres parties de l'immense succession de Charles le Téméraire. Son règne vit finir cette maison de Bourgogne qui troublait la France depuis un demi-siècle, et servait d'appui à tous les ennemis de l'autorité royale. Il affermit cette autorité en commençant l'abaissement des grands vassaux de la couronne, mais il excita des haines qui auraient pu la mettre en danger pendant la jeunesse de Charles VIII, sa[ns] la fermeté de madame de Beaujeu.



Anne de France sa fille, femme d'un Bourbon, et ce Bourbon lui-même, étaient désignés par le testament du feu roi, pour gouverner l'état pendant la jeunesse de Charles VIII, qui allait avoir 14 ans, et par conséquent devait être déclaré majeur. La comtesse de Beaujeu n'avait que 22 ans, mais elle avait reçu les leçons de son père, et elle prouva qu'elle en avait profité; elle gouverna d'après ses principes, mais non pas avec ses manières; on peut admirer comment elle sut se maintenir à la tête du gouvernement, au milieu des prétentions qui s'élevèrent de toutes parts; et le duc de Bourbon, son beau-frère, ne fut pas le moins ardent à présenter les siennes. Il fut, comme les autres, forcé de les abandonner, mais il obtint l'épée de connétable, depuis long-tems l'objet de ses vœux. Les princes, qui cherchaient toujours à contrarier madame de Beaujeu, la forcèrent, en quelque sorte, à convoquer les états-généraux; ils furent assemblés à Tours, en 1484. L'adresse avec laquelle cette princesse sut manier les esprits, et prévenir les dangers que pouvait entraîner une semblable assemblée, dans des circonstances difficiles, est admirable. Elle lui laissa faire beaucoup de

règlemens, mais dont l'exécution restait entre ses mains, et qui dès-lors ne l'inquiétèrent guères. Les princes continuèrent d'être mécontens, et le duc de Bourbon n'était pas celui qui voyait avec le moins de peine la puissance de sa belle-sœur et de son frère cadet. Il n'avait point d'enfans, et ce frère paraissait destiné à devenir son héritier; quoique déjà avancé en âge et très-incommodé de la goute, il résolut de se remarier, et choisit la fille de l'infortuné duc de Nemours; ce nouveau lien ne modéra pas le dépit qu'il avait de n'être consulté sur rien, pas même sur les opérations militaires, malgré les droits que lui donnait son titre de connétable.

Le duc d'Orléans, depuis Louis XII, toujours en querelle avec madame de Beaujeu, profita de ces dispositions pour l'attirer à son parti; mais il marcha trop tard à son secours, et il n'arriva auprès de Bourges, avec les troupes qu'il avait rassemblées dans ses provinces, que pour apprendre la ruine du duc d'Orléans qui avait été obligé de se rendre. (1) Il obtint cependant pour lui des

(1) Cette guerre fut c[illegible] si légèrement par le duc d'Orléans et son [illegible] lui donna le nom de *la guerre folle*.

conditions plus honorables que sa démarche ne le méritait, et retourna à Moulins, où il continua de déclamer contre le gouvernement de madame de Beaujeu.

Il ne tarda pas à éprouver une bien grande satisfaction. La gouvernante, menacée à la fois par le duc de Bretagne et par l'archiduc Maximilien, se vit enfin forcée d'appeler le connétable.

Il se refusa d'abord à la première invitation, sous prétexte que la goute ne lui permettait pas de monter à cheval, mais une seconde, faite au nom du roi, lui ayant prouvé qu'il était absolument nécessaire, il partit à la tête d'une armée qu'il avait préparée, se réjouissant d'aller humilier madame de Beaujeu, et se promettant de bien faire payer ses services. Il ne fit en quelque sorte que passer à la cour, pour y prendre place une fois au conseil, où il parla en maître; et sans prendre même congé du roi, il marcha à l'ennemi; mais une violente attaque de goute le força bientôt de laisser l'armée sous les ordres de deux maréchaux, et de renoncer au grand projet qu'il avait de se mettre à la tête du gouvernement. Après s'être raccommodé avec madame de Beaujeu, il revint à Moulins. Il avait perdu

sa seconde femme, et malgré ses infirmités, ne pouvant renoncer à l'espérance d'avoir des enfans légitimes, il se remaria en troisièmes nôces, au mois de juin 1487, à Jeanne de Bourbon, fille de Jean II, comte de Vendôme, (1) jeune princesse célèbre par sa beauté, et ce mariage contribua sans doute à abréger ses jours. Sa mort arriva à Moulins, le 1er. avril 1487; (2) son corps fut enterré à Souvigny, et son cœur dans la collégiale de Moulins.

Jean II, qui plusieurs fois avait été dangereux pour l'état, avait été bon pour ses vassaux qui lui en donnèrent le titre. Il était libéral, magnifique; il combla toujours de biens ses amis et ses serviteurs; on vantait sa probité, et il aimait la gloire; mais il était fier, opiniâtre et ambitieux; jaloux, plus qu'aucun des grands vassaux, des progrès de l'autorité royale, il le fut sur-tout de celle de son frère

---

(1) Etant veuve, elle se remaria en secondes nôces, à Jean Ier. comte de la Tour d'Auvergne, et en troisièmes, à François de la Pause, baron de la Garde.

(2) Désormeaux le fait mourir en 1488, mais il se trompe; il en donne lui même la preuve en citant le traité passé à Chinon, le 19 mars 1488, entre le comte de Montpensier, et Pierre, alors [illegible] de Bourbon.



et de madame de Beaujeu, et ce sentiment répandit de l'amertume sur les dernières années de sa vie. (1)

C'est lui qui commença la Ste.-Chapelle de Bourbon-l'Archambaud. (2)

Malgré ses trois mariages, il ne laissa pas d'enfans légitimes.

Il n'en avait point eu de Jeanne de France sa première femme.

Il avait eu, de Catherine d'Armagnac :

Jean ou Louis, qui ne vécut que seize jours, et fut inhumé près de sa mère qui était morte en couche le 21 mars 1486, dans le chœur de l'église collégiale de Moulins.

Il avait eu aussi, de Jeanne de Bourbon-Vendôme, Louis de Bourbon, mort au berceau.

Il laissa cinq enfans naturels :

1°. Mathieu de Bourbon, surnommé le grand bâtard de Bourbon, qui fut conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Guienne et de Picardie, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, et le premier des neufs preux que Charles VIII choisit pour l'accompagner

---

(1) Désormeaux.

(2) Voyez tom. 2. art. Bourbon.

dans son voyage d'Italie ; il mourut en 1505, avec la réputation d'un héros.

2°. Charles, seigneur de Lavedan et de Malause, qui laissa postérité, et fut la tige de trois branches de Bourbons bâtards ; Lavedan, Malause et Bazian.

3°. Hector, archevêque de Toulouse, chancelier du Bourbonnais, chef du conseil des ducs de Bourbon.

4°. Marie de Bourbon, épouse de Jacques de Ste.-Colombe.

5°. Marguerite, mariée à Jean de Ferrières.

XXIII.

CHARLES II, *duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Forez, prince souverain de Dombes, seigneur de Beaujolais, cardinal du titre de St.-Martin des Monts, archevêque de Lyon et de Bordeaux, évêque de Clermont, légat d'Avignon, chef des conseils de Louis XI.*

Ce prince n'a fait que porter le titre de duc de Bourbonnais, il n'en a jamais joui réellement. Après la mort de son frère, Jean II, il se trouvait l'aîné de la branche royale de Bourbon, et il songea à prendre possession

de l'immense succession qui lui appartenait ; mais madame de Beaujeu lui fit entendre qu'un prélat, un cardinal déjà accablé d'infirmités, ne devait plus songer qu'aux richesses spirituelles ; elle appuya ses argumens de quelques troupes, par lesquelles elle fit occuper les places les plus importantes des cinq provinces qui dépendaient de cette succession, et le cardinal voyant bien qu'il serait toujours obligé de céder à la force, eut l'air de faire de bonne grâce un arrangement par lequel il abandonnait tous ses droits à son frère Pierre, sous la réserve de l'usufruit du Beaujolais, et d'une pension de vingt mille livres dont il ne jouit que six mois. Il mourut à Lyon, vers la fin de 1487, et fut enterré dans l'église primatiale de St.-Jean.

Ce prince prélat n'était point né pour les fonctions paisibles du sacerdoce, il n'avait de goût que pour le tumulte des armes ; il était brave, libéral, magnifique, galant et voluptueux. Louis XI se reposait volontiers sur lui du soin de faire les honneurs de la France, aux ambassadeurs et aux souverains étrangers, et il s'en acquittait avec beaucoup de grandeur et de dignité. Il fut un des premiers à prendre part à la guerre du Bien

Public, et nous l'avons vu commander avec son frère les troupes qui sauvèrent Moulins. Il avait pris pour devise *n'espoir ne peur*, devise qui convenait mieux à la bannière d'un chevalier qu'à celle d'un évêque. Après cette guerre, il regagna les bonnes grâces de Louis XI, et les conserva toujours. On le vit général, ministre, et sans cesse occupé de politique ou de guerre, plutôt que des fonctions épiscopales; le roi lui donna une grande marque de considération, en le choisissant pour être parrain du dauphin son fils, qu'il tint sur les fonds de baptême avec sa belle-sœur, Jeanne de France, duchesse de Bourbon.

Sa réputation peu canonique s'étendait hors de France: lors de l'entrevue de Louis XI avec le roi d'Angleterre, sur le pont de Péquigny, en Picardie, Louis XI invita Edouard, prince très-galant, à venir à Paris, où il verrait de jolies femmes, en ajoutant que s'il succombait à la tentation, il lui donnerait pour directeur l'archevêque de Lyon, qui ne se ferait pas prier pour l'absoudre. Je sais bien, répondit Edouard, en riant, que l'archevêque est bon compagnon. (1) On voit

(1) Désormeaux, d'après Commines.

par ce trait que le farouche Louis XI plaisantait quelquefois.

Le cardinal de Bourbon laissa, d'une de ses maîtresses, appelée Gabrielle Bartine, une fille que Charles VIII légitima, et qui fut mariée à Gilbert Chantelot, seigneur de la Chaise, d'une famille noble du Bourbonnais.

XXIV.

PIERRE II, *duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont en Beauvoisis, etc., prince souverain de Dombes, vicomte de Chatelleraut, etc, seigneur de Beauvoisis, pair et grand chambrier de France, gouverneur de Guienne, chef des conseils du roi Louis XI, tuteur de Charles VIII, administrateur et lieutenant-général du royaume, pendant l'expédition de ce prince en Italie.*

L'exemple de femmes qui ont éclipsé leurs maris n'est pas très-rare, mais il en est peu qui l'ait fait aussi complétement qu'Anne de France; et ce qui le rend plus remarquable, c'est que Pierre II était loin de ne pas avoir les moyens d'être quelque chose par lui-même.

S'il eût été absolument sans talens, Louis XI ne l'aurait certainement pas employé aussi continuellement qu'il le fit; il ne l'aurait pas mis à la tête des armées comme à celle des conseils. On vante sa prudence qui tempéra souvent la fierté et les emportemens de son habile épouse, qui, avec de grands talens, n'était pas sans défauts; (1) mais il était excessivement modeste, et peut-être assez politique pour avoir senti que sous un roi comme Louis XI, plus on faisait, plus il fallait avoir l'air de n'être capable de rien. Il prit en quelque sorte l'habitude de l'abnégation, et il la conserva auprès d'une femme qu'il aimait, qui lui imposait par un caractère plus prononcé que le sien, et par des talens réels. Il n'était que sire de Beaujeu lorsqu'il l'épousa, et le roi lui fit bien entendre que s'il lui donnait sa fille, il devait le regarder comme une faveur si grande, qu'il devait rester son serviteur.

Pierre fut continuellement employé, et avec un roi comme Louis XI, on n'avait pas toujours des commissions agréables. C'est lui qu'il chargea, en quelque sorte, de la ruine

(1) Certes, c'était une maîtresse femme, s'écrie Brantôme, un petit pourtant brouillonne.

des Armagnacs, qui fut utile sans doute à la tranquillité de l'état, mais qui fut accompagnée de circonstances qui ont jeté quelque intérêt sur leur malheur, et par conséquent quelque chose de fâcheux sur ceux qui en furent l'instrument, et qui d'ailleurs partagèrent les dépouilles de cette famille si infortunée, après avoir été si puissante. Sans doute Pierre n'osa pas refuser à son terrible beau-père, d'en prendre sa part, et l'on doit dire qu'il rendit presque tout ce qu'il en avait eu, lorsqu'il fut duc de Bourbon.

Nous venons de voir que l'activité d'Anne de France, l'avait mise en possession de ce titre, un peu plutôt qu'il n'aurait dû l'être ; et la mort de l'archevêque de Lyon ne tarda pas à le laisser jouir pleinement de la riche succession de son frère Jean ; mais après quinze ans de mariage, il avait le chagrin de se voir sans enfans, le seul qu'il avait eu étant mort au berceau. Madame, car elle préféra toujours ce titre à celui de duchesse de Bourbon, (1) était dans un âge à en espérer encore, mais son époux avait vingt ans de plus qu'elle, et si elle venait à le perdre sans

(1) On l'appelait quelquefois la grande duchesse.

postérité,

postérité, toute la grande fortune des Bourbons passerait à la couronne, si l'on suivait les conditions de son mariage ; (1) ou si l'on écoutait les prétentions des branches collatérales ; elle passerait à la branche de Montpensier. Pour le prévenir ; elle se fit donuer par Charles VIII ; ou plutôt elle se donna elle-même, au nom de son pupille, des lettres-patentes dérogatoires de son contrat de mariage, et qui permettaient à son mari de disposer de ses biens, par telles donations qu'il lui plairait de faire.

Gilbert de Montpensier, dont le père, Louis Ier., avait déjà fait des renonciations qui rendaient incertains ses droits à la succession de la branche aînée de sa maison, se voyant en danger d'en être tout-à-fait exclus, réclama auprès du Parlement, et Pierre II, sans en attendre l'effet, par esprit de justice, peut-être par attachement pour son nom ; convint, par un traité signé à Chinon, le 19 mars 1488, que s'il mourait sans enfans mâles, tous ses biens substitués passeraient à la branche

(1) Pour éviter les répétitions, autant qu'il est possible, je laisse à donner le détail de tous ces actes lorsqu'il sera question du procès du connétable, où ils seront nécessaires.

de Bourbon-Montpensier. Nous verrons cet acte, qui atténuait l'effet des lettres-patentes, détruit lui-même par d'autres actes.

Madame, en s'occupant de ses affaires particulières, ne perdait pas de vue les affaires publiques, qu'elle conduisait toujours d'une main ferme. On la voit poursuivre sans relâche le duc d'Orléans, qui contrariait toujours son administration, le faire prisonnier, et le traiter avec la dernière dureté. (1) On la voit former le projet de réunir de vive force la Bretagne (2) à la couronne, et exé-

---

(1) Après l'avoir détenu dans plusieurs châteaux, elle le fit renfermer dans la grosse tour de Bourges, où il passait toutes les nuits dans une cage de fer. Il devait être Louis XII et tout oublier.

(2) Pendant les guerres que Madame fit, ou suscita par ses propres sujets à l'héritière de Bretagne, Jean de Louan, gentilhomme du Bourbonnais, et capitaine du duc d'Orléans, se distingua par un dévoûment peu commun. Dunois, qui était alors le seul appui de la jeune duchesse de Bretagne, avait donné ce gentilhomme pour otage de la promesse qu'il avait faite d'amener la princesse à Nantes. De Louan ayant acquis la certitude qu'on ne voulait l'attirer dans cette ville que pour la forcer d'épouser le sire d'Albret qu'elle détestait, la fit avertir, en la conjurant de s'éloigner, et de l'abandonner à la fureur du vieux d'Albret et du maréchal de Rieux, chef de ce parti.

cuter ce projet en le modifiant, et en en faisant épouser l'héritière au roi; elle contient l'archiduc Maximilien ; elle cherche et trouve des ressources dans l'intérieur pour soutenir les finances qui étaient dans le plus mauvais état : quand on pense à sa jeunesse, on doit conclure que ce n'était pas une femme ordinaire, d'autant plus qu'on ne cite point parmi ses ministres, de ces hommes qui suppléent à tout ; mais à qui l'histoire aussi finit toujours par en laisser l'honneur. (1)

Cependant Charles VIII avançait en âge; il eût sans doute supporté long-tems encore la tutelle où le tenait sa sœur, mais le jeune monarque avait déjà des favoris qui, espérant gouverner sous son nom, voulaient éloigner Madame ; et faisaient honte à leur maître de se laisser traiter encore en enfant. Au mobile de l'amour-propre, ils joignirent celui de la pitié, qui ne pouvait manquer son effet sur le cœur d'un jeune prince compatissant et généreux. On parvint à exciter son indignation sur la manière cruelle dont était traité le duc

(1) Elle fut puissamment aidée par La Trimouille et par Graville, mais on ne voit pas qu'aucun des deux se soit jamais emparé du timon des affaires, qui étaient vraiment dans les mains de la princesse.



d'Orléans, et sans consulter sa sœur, sans l'avertir même, il alla ouvrir les portes de sa prison.

Madame était trop éclairée pour ne pas regarder dès ce moment son autorité comme ébranlée sans retour, et elle ne songea plus qu'à se retirer; mais pour le faire d'une manière honorable, elle ne voulut pas avoir l'air d'y être forcée, et chercha à terminer son administration par un acte utile et éclatant : c'est alors qu'elle parvint, malgré les obstacles que lui opposaient l'archiduc Maximilien et la princesse elle-même, à marier son frère à l'héritière de Bretagne. (1)

Après avoir établi ainsi son pupille, et lui avoir acquis par là la province la plus importante à réunir à la monarchie, elle lui remit les rênes du gouvernement ; elle ne quitta pourtant point encore la cour, et continua de donner des conseils qui ne furent pas toujours suivis, et sa vanité put être satisfaite, en voyant les fautes que faisaient les mêmes ministres, qui sous elle avaient bien administrés.

(1) Anne de Bretagne était fiancée avec l'archiduc Maximilien, et Charles VIII l'était avec la sœur de l'Archiduc ; il fallut rompre ce double lien, et renvoyer à l'archiduc, sa sœur qui était élevée en France, depuis l'âge de deux ans.

Rois de France. — Charles VIII.

Enfin, elle tourna ses regards vers les terres de son mari, et ne dédaigna point de leur consacrer ses talens; et l'un et l'autre fixèrent leur séjour à Moulins.

C'est pendant la première année de leur retraite que se décida cette première expédition d'Italie, si brillante d'abord, si funeste ensuite, prélude des guerres qui remplirent trois règnes, et où il périt, en moins de trente-deux ans, six princes de la maison de Bourbon. (1)

Le duc et la duchesse de Bourbon combattirent le projet, mais inutilement; cependant Charles leur prouva que, s'il ne cédait pas à leurs avis, il ne manquait pas pour cela de confiance en eux, puisqu'il nomma le duc, lieutenant-général du royaume, pendant son absence, et conduisit la reine Anne à Moulins,

(1) Gilbert, comte de Montpensier, vice-roi de Naples, mort de la peste à Pouzolles; Louis, son fils, mort, dit-on, des suites du saisissement qu'il éprouva à la vue du corps de son père qu'il avait fait exhumer; le comte de Vendôme, bisaïeul d'Henri IV, mort à Verceil; François, duc de Chatelleraut, frère du connétable, Bertrand, prince de Carency, tous deux tués à Marignan, et e[illegible] le connétable de Bourbon, tué sous les mu[illegible]



où elle resta presque tout le tems qu'il demeura en Italie, et qui devint le centre des affaires pendant ce tems-là.

Charles VIII, l'esprit toujours occupé de conquêtes, dont les suites de son expédition de Naples ne l'avaient pas désabusé, mourut à Amboise, le 7 avril 1498, et laissa pour successeur ce même duc d'Orléans, que Madame avait tant persécuté. Cette circonstance ne pouvait que lui rendre plus sensible la mort prématurée de son frère. Un des premiers actes du règne de Louis XII, ayant été de faire casser son mariage avec Jeanne de France, sœur de Madame Anne, elle dut en concevoir encore plus d'inquiétudes; mais le nouveau roi avait déclaré hautement que *le roi de France ne vengeait pas les injures faites au duc d'Orléans*, et non-seulement il tint parole pour le duc et la duchesse de Bourbon, mais au lieu de s'en venger, il fit pour eux ce qu'à peine ils auraient pu attendre de Charles VIII.

Depuis le traité fait à Chinon, en 1488, avec le comte de Montpensier, Pierre et Anne avaient eu une fille qui courait le danger d'avoir très-peu de chose des principaux domaines de la maison de Bourbon, qui pouvaient être

revendiqués, faute de mâles, ou par la couronne, ou par la branche de Montpensier. Dans cette occurrence, ils eurent encore recours à l'autorité royale, et Louis XII, dérogeant à tout ce qui pouvait avoir été fait, déclara leur fille habile à succéder à tous les biens de ses père et mère, de quelque nature qu'ils pussent être. Le comte Louis de Montpensier, protesta, comme avait fait son père, et tout ce qu'il en obtint fut de se brouiller avec le chef de sa famille, qui promit sa fille au duc d'Alençon, et qui ayant fait agréer cette alliance au roi, en obtint de nouvelles lettres-patentes, en vertu desquelles les enfans qui naîtraient de ce mariage devaient hériter de tous les biens de la maison de Bourbon, malgré les oppositions du comte de Montpensier.

Tandis que le duc et la duchesse de Bourbon cherchaient à assurer leurs vastes domaines à leur fille, ils s'occupaient d'embellir et d'enrichir le Bourbonnais, où ils résidaient presque toujours; mais le plus grand bienfait qu'il reçut d'eux, fut la rédaction de sa Coutume, qui fut faite en 1500, d'après des lettres-patentes de Louis XII, accordées sur la demande de Pierre et Anne; deux conseillers

au parlement de Paris, Thibault Baillet et Jean Besançon, furent commis par ces lettres-patentes pour y présider.

Cette rédaction avait été ordonnée pour tout le royaume, par Charles VII, qui cherchait à mettre de l'ordre partout ; le Bourbonnais n'en aurait peut-être pas encore recueilli le fruit, sans les soins d'Anne de France ; elle ne perdit jamais de vue ce grand ouvrage, qui souffrit plus d'une contradiction ; et ce n'est que vingt ans après son commencement, mais toujours sous son nom, joint à celui du connétable, qu'il fut terminé, après avoir été revu et de nouveau légalisé par d'autres lettres-patentes de François Ier. (1)

Ce fut le dernier acte important auquel Pierre II prit part; étant allé visiter le roi, qui était à Mâcon, la fièvre le prit à Cluny; il revint à Moulins, où, après avoir langui deux mois, il mourut en 1503, âgé d'environ soixante-un ans, regretté de tous ses vassaux, qu'il avait édifiés par sa piété et enrichis par sa bienfaisance. Son caractère conciliant lui avait fait

(1) Les commissaires nommés par François Ier, pour terminer cette rédaction, furent Roger-Barme, président, et Nicole Brachet, conseiller au parlement de Paris.

donner le surnom de *prince de la concorde et de la paix*. ROIS DE FRANCE. — Louis XII.

En lui finit la branche aînée de la maison royale de Bourbon, qui portait ce nom depuis cent soixante-quinze ans, et qui, à commencer de Robert, fils de Saint-Louis, possédait le Bourbonnais depuis plus de deux siècles, sans que la ligne directe eut été interrompue. Pierre, en mourant, sembla oublier plus que jamais les droits des branches collatérales, car, faisant usage de celui que lui avaient donné les lettres-patentes de Charles VIII, il institua Anne de France, sa femme, héritière universelle de tous ses biens, au défaut de sa fille Suzanne. Cependant on verra qu'il faisait élever avec soin, Charles de Bourbon-Montpensier, qui allait devenir l'aîné de la famille.

Anne (1) survécut vingt ans à son mari, et on la retrouvera souvent dans le chapitre du connétable; elle n'avait pas peu contribué à détruire, autant qu'il était possible, ses droits

(1) On trouve dans les mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XII, page 321, un poëme fait à la louange de cette princesse, avec des [illegible] qui p[illegible]e l'auteur, qui est ano-[illegible] d'Auvergne ou du

aux substitutions de la maison de Bourbon, et on la verra chercher à le faire jouir de tous ces biens, et ensuite à les lui faire conserver, lorsqu'on voulut l'en dépouiller.

Son mari avait eu d'elle :

1°. Charles de Bourbon, mort au berceau.

2°. Suzanne de Bourbon, mariée à Charles de Bourbon, comte de Montpensier, depuis duc de Bourbon, et connétable de France.

Pierre II, selon l'usage de ses pères, et d'après sa volonté, fut inhumé à Souvigny ; son cœur seulement fut mis dans un caveau de l'église de Notre-Dame de Moulins, qu'il avait continué de bâtir, et mis dans l'état où elle est restée. Ses obsèques furent célébrées avec une magnificence extraordinaire ; (1) le détail qui en a été conservé dans le cérémonial de France, donnera une idée de la puissance de ce prince et de la magnificence de sa cour.

Bourbonnais. On le suppose composé vers 1489, c'est-à-dire peu après l'époque où elle devint duchesse du Bourbonnais, par la cession du cardinal, à qui les mauvaises plaisanteries ne sont pas épargnées. L'entrée de la princesse à Moulins et les fêtes qu'on lui donna y sont détaillées. Ce poëme a 104 strophes de sept vers chacune.

(1) Jean Maréchal, chevalier, sieur de Fourchant, en fit les honneurs comme grand-maître des cérémoni[illegible]

« Cinq cents pauvres ouvraient la marche, dont cent vêtus de robes de deuil, ils portaient tous des torches de cire, du poids de quatre livres ; venaient ensuite le clergé séculier et régulier de Moulins et des villes voisines, il était suivi de la maison militaire, civile et domestique du feu duc, composée de seize cent cinquante officiers, couverts de longs habits de deuil, aux dépens des princesses : on distinguait parmi eux les huissiers de la salle, les héros d'armes, les trésoriers-généraux, les maîtres de la chambre aux deniers, les secrétaires des commandemens, les maîtres des requêtes, le chancelier, et une quantité étonnante de pages, de pannetiers, d'échansons, d'écuyers tranchans, d'écuyers ordinaires ou cavalcadours, de chevaliers pensionnaires, de maîtres d'hôtel et de chambellans ; plusieurs barons portaient les marques des dignités dont le duc était revêtu, telles que le guidon et l'enseigne de sa compagnie d'hommes d'armes, son écu, sa cotte d'armes et son épée de bataille ; d'autres entouraient le cercueil porté par vingt-quatre archers de la garde du corps, et son effigie en cire, décorée d'un chapeau ducal garni de rubis et de diamans, estimés quatre-vingt mille [illegible] ; sur le ce[illegible], couvert de drap [illegible] de même étoffe.

« On voyait ensuite le duc d'Alençon, le comte de Montpensier, François Monsieur de Bourbon, son frère, le comte de Vendôme et le prince de Carency; après eux marchaient les seigneurs feudataires de la maison de Bourbon, la chambre des comptes, les officiers de justice, et les principaux bourgeois de la ville.

« Ce convoi si nombreux se rendit à l'église du prieuré de Souvigny, sépulture des ducs de Bourbon, qui était éclairée par deux mille trois cents cierges de trois à quatre pieds de longueur; l'oraison funèbre fut prononcée par un religieux carme, docteur en théologie : à l'inhumation, un héraut d'armes appela les seigneurs qui portaient les honneurs qui furent jetés dans le caveau; il répéta ensuite trois fois, d'un ton lugubre : notre bon duc Pierre est mort, Dieu veuille avoir son ame; et après quelques momens de silence, il cria à haute voix : Vivent mesdames et damoiselle duchesses de Bourbon et d'Auvergne, comtesses de Clermont, etc. !

« Le cœur du prince fut inhumé avec la même pompe et les mêmes cérémonies, dans l'église collégiale de Moulins. »

Chapitre cinquième.

Du Connétable de Bourbon.

L'histoire du connétable de Bourbon a été écrite plusieurs fois; (1) tous les mémoires (2) du tems où il a vécu, sont remplis des actions de cet homme célèbre. Ces ouvrages sont connus, plusieurs sont encore lus; et dans ce chapitre, un des plus importans de l'histoire du Bourbonnais, on ne peut guères que répéter ce que l'on sait déjà, ou ce que l'on peut si facilement trouver ailleurs; mais si pour le fond, les faits historiques restent toujours les mêmes, je crois que le tems où l'on en parle fait beaucoup pour la manière de les présenter, et celui où nous avons vécu, nous fait envisager le passé sous des traits tout nouveaux.

(1) Par Marillac, d'Auvigny, Baudot de Juilly, Richer, Désormeaux, etc.

(2) Gui-Patin, du Bellai, Varillas, Gaillard, etc.

Rois DE FRANCE. — Louis XII.

Le connétable de Bourbon n'a pu être jugé par ses contemporains, qu'avec partialité; les amis sévères de l'ordre et du gouvernement, ne voyaient en lui qu'un traître, et leurs ennemis qu'un héros persécuté : il a été l'un et l'autre, et pour faire son portrait historique, on doit rapprocher les opinions les plus opposées.

Charles de Bourbon, d'abord comte de Montpensier, puis duc de Bourbonnais, (1) naquit le 17 février 1489; il était second fils de Gilbert, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague, et arrière-petit-fils de Jean Ier., duc de Bourbonnais, et de Marie

---

(1) Il prénait les titres suivans :

Charles III, duc de Bourbonnais, d'Auvergne et de Chatelleraut, comte de Clermont en Beauvoisis et de Clermont en Auvergne, de Forés, de Montpensier, de la Marche et de Gien ; dauphin d'Auvergne; prince souverain de Dombes ; vicomte de Carlat et de Murat ; seigneur de Beaujolais, de Mercœur ; de Bourbon-l'Anci, de Combrailles, d'Annonai, de la Roche-en-Reinier, de Thiers, etc. ; chevalier de St.-Michel ; gouverneur du Languedoc et du Milanais; pair, chambrier et connétable de France ; premier prince du sang.

Nota. Il n'a pu prendre cette dernière qualité, qu'après la mort du duc d'Alençon, c'est-à-dire quand il était hors de France.

de Berri. Son père, Gilbert de Montpensier, vice-roi de Naples, après la conquête de ce royaume, par Charles VIII, était mort de la peste à Pouzolles, laissant trois garçons en bas âge; l'aîné, Louis de Montpensier, ayant suivi le seigneur d'Aubigny à la seconde conquête de Naples, mourut, dit-on, de saisissement, à la vue du tombeau de son père, (1) Charles, qui jusqu'à ce moment s'était appelé Charles Monsieur, devint l'aîné de la branche Montpensier, et bientôt de toutes les branches de Bourbon. Pierre II, chef de cette maison, le fit venir près de lui, à l'âge de douze ans, pour prendre un soin plus particulier de son éducation. Pierre mourut deux ans après; la mère de Charles, Claire de Gonzague, n'était déjà plus, mais il en trouva une seconde dans Anne de France, veuve de Pierre, et un

(1) La fièvre le prit en assistant à un service qu'il faisait faire à Pouzolles même; il se fit porter à Naples, où il mourut, le 14 août 1501. On a bien pu croire que la douleur que lui causa le souvenir du malheureux sort de son père, avait contribué à sa maladie; on a dit qu'ayant fait exhumer son corps, c'est en considérant ces restes qu'il expira; mais il paraît qu'il n'est mort qu'à Naples. On rapporta son corps avec celui de son père, à Aigueperse, où ils sont enterrés.

(Voyez plus haut, page 325.)

appui et de bons conseils dans Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, son cousin, devenu son beau-frère, et son tuteur, par son mariage avec Louise de Montpensier, veuve en premières nôces d'André de Chauvigny.

Charles avait alors quatorze ans, ses droits sur l'immense succession de Pierre II, quoique contestés, et son titre de prince du sang, lui donnaient nécessairement une importance, qui, déjà l'année précédente, 1502, l'avait fait choisir pour un des otages que l'archiduc, depuis Charles-Quint, passant par la France, pour aller prendre possession de la couronne d'Espagne, exigea pour sa sûreté, et qui restèrent à Valenciennes tout le tems qu'il fut sur le territoire français.

Le comte Charles, c'est ainsi qu'on l'appelait à la cour d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais, était traité par cette princesse comme un fils aurait pu l'être. « Bien faisait-elle « nourrir et entretenir ledit comte Charles, » dit Marillac, qui fut son secrétaire, « lui faisant « apprendre le latin à certaines heures du « jour; et quelquefois à courir la lance, piquer « les chevaux, tirer de l'arc, où il était enclin; « autre fois aller à la chasse ou à la volerie,

« et

« et aussi an tous autres déduits et passe-tems, « où l'on a accoutumé d'induire les grands « seigneurs, et à tous le dit comte Charles « s'adonnait très-bien et lui séait bien de « faire tout ce où il se voulait employer, « comme à jeune seigneur de bonne nature et « de bonne inclination, et qui dès sa naissance « a apporté cette grâce qui est don spécial de « notre seigneur, qu'il a été et est affable à « toutes gens, et n'est aucun qui le regarde, « qui ne l'aime volontiers. »

La situation de Charles près de la duchesse de Bourbonnais, était cependant assez singulière; comblé de ses bontés, il n'en prétendait pas moins à dépouiller Suzanne de Bourbon, fille unique de la duchesse, de toute la succession de son père.

On a vu que Pierre II n'avait laissé que cette fille, et l'on croit qu'il la destinait d'abord à Louis de Montpensier, frère aîné de Charles; mais ce jeune prince, mal conseillé, s'était brouillé avec son oncle, et Pierre avait alors promis son héritière au duc d'Alençon. Les promesses furent données de part et d'autre, sous le dédit d'une somme de cent mille liv. Louis XII avait non-seulement appr[illegible] projet de mariage, mais il avait, [illegible]

Rois de France. — Louis XII.

l'a déjà vu, donné des lettres-patentes, en vertu desquelles les enfans qui en naîtraient hériteraient de tous les biens de la maison de Bourbon, nonobstant les conventions faites lors du mariage d'Anne avec Pierre, et malgré les prétentions et les oppositions du comte de Montpensier, qui avait déjà réclamé près du Parlement, ce qui l'avait brouillé avec le père de Suzanne. Le comte était mort en Italie, comme on vient de le dire, et ses droits avaient passés à Charles. Pierre mourut bientôt aussi, et ne put voir le mariage de sa fille avec le duc d'Alençon; mariage qu'il avait tellement à cœur, que pendant sa dernière maladie, il envoya chercher à la hâte ce prince, pour le voir s'accomplir. Mais il n'arriva qu'après sa mort, et Anne de France, qui peut-être formait d'autre projet, s'excusa sur son deuil pour retarder les nôces, ajoutant même qu'après la perte de son époux, elle se croyait obligée de consulter ses sujets sur une chose aussi importante pour eux. Le duc d'Alençon repartit après avoir pu se convaincre que l'esprit du pays ne lui était pas favorable.

Le comte Charles s'occupait cependant de réclamer ses droits; mais beaucoup mieux conseillé que son frère aîné, (1) il prit tous les

(1) Son conseil était composé du prince de la Roche-

moyens pour ménager la duchesse, ce qui lui était recommandé par la reconnaissance et peut-être par son intérêt. Ces droits étaient comme tous ceux qui ont déjà une origine un peu éloignée, et qui sont litigieux. Il était arrivé dans la famille de Bourbon, ce qui n'arrive que trop souvent : chaque génération n'ayant égard qu'à ce qui convenait à sa position, avait défait ou contrarié ce qu'avait fait la génération précédente ; chaque fois on avait pris ou cru prendre toutes les précautions possibles, pour rendre ces arrangemens solides, et l'on n'avait fait qu'accumuler les contradictions ; la plupart de ces arrangemens s'étaient faits avec l'agrément du roi, ou même avec la sanction royale, ce qui rendait ces contradictions d'une bien plus grande importance.

Comme je serai forcé d'entrer dans les plus grands détails à ce sujet, lorsque nous arriverons au fameux procès qui a décidé du sort du connétable, je vais me borner, dans ce moment, à rapporter le discours du prince de

sur-Yon ; son beau-frère et tuteur ; du sieur de Condé, son gouverneur ; du sieur Antoine de Ryom, gouverneur de son frère cadet, François Monsieur, et de Marillac, son secrétaire.



la Roche-sur-Yon, à la duchesse Anne, qui me paraît mériter de l'être par sa forme, son style, et parce qu'il donne déjà une idée des droits prétendus par le comte Charles. Le voici, tel qu'il se trouve dans Marillac, ainsi que la réponse de la duchesse.

« Madame, monsieur votre neveu est ici,
« qui a trouvé, par son conseil, qu'il vous
« devait faire remontrer aucune chose de son
« affaire, comme à la personne du monde à
« laquelle lui et tous ses parens, amis et ser-
« viteurs ont plus de foi, fiance et espérance,
« et s'il lui a plu m'ordonner (1) que je
« portasse la parole, laquelle chose je n'ai osé
« refuser pour deux raisons : la première,
« c'est l'alliance que j'ai à lui, d'avoir épousé
« sa sœur aînée, qu'il ne m'eut d'avoir son
« affaire à cœur, mêmement à cette heure,
« qu'il est si jeune qu'il ne le pourrait ni saurait
« faire; joint qu'il ne veut ni prétend autre chose
« de vous, que votre bon avis et conseil en
« son affaire, duquel combien qu'il peut toucher
« vous et madame votre fille, il vous tient

(1) Le prince de la Roche-sur-Yon était beau-frère et tuteur de Charles, mais Charles était l'aîné de la famille, et ce titre lui donnait, d'après l'esprit féodal, une espèce de souveraineté sur tous les cadets.

« si bonne, si droite, si entière, qu'en rien ne « voudriez, pour votre profit faire, ne de ma « dite dame votre fille, lui porter aucun dom- « mage, là où il se délibère de demeurer votre « très-humble et très-obéissant sujet et pauvre « parent de votre maison. L'autre raison si « est que je vous ai trouvé toujours encline à « secourir tous jeunes princes qui ont recours « à vous, et mêmement ceux qui sont issus « de cette maison dont vous êtes dame; et « pour ce, madame, je vous supplie n'en être « mal contente de moi, si je porte cette parole, « et aussi si je faus à bien parler : car mondit « sieur le comte Charles est en présence, « qui, s'il lui plaît, suppléera à mes fautes, « et tant y a que la bonne volonté de lui qu'il « montrera toute sa vie, par effet à vous « vouloir faire tout humble service, n'empi- « rera point par mon mal-parler. »

A quoi madame répondit qu'elle avait toujours aimé le bien et le profit de mondit sieur le comte Charles son neveu, et qu'elle entendrait très-volontiers tout ce que l'on dirait pour lui; alors le prince de la Roche-sur-Yon ajouta : « que par le traité (contrat de mariage) « fait entre le duc Jean Ier. et madame Marie « de Berri, entr'autres choses était convenu

« et accordé du consentement du roi, lors « régnant, et de feu monsieur le bon duc « Louis, lors vivant, père dudit duc Jean ; « que les mâles qui descendraient de ce « mariage, auraient et leur demeureraient les « duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, « comtés de Clermont et de Forez, et que du « duc Pierre son époux n'était démeuré aucun « enfant mâle, ledit comte Charles prétendait « lesdites terres lui appartenir. »

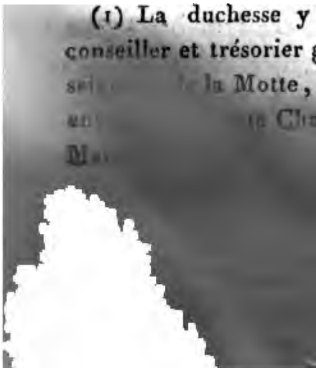
A quoi la duchesse répondit, qu'elle n'entretenait pas son neveu auprès d'elle, pour lui faire perdre aucune chose de son bien, mais pour plutôt le croître et augmenter; mais que touchant lesdits duchés et comtés, elle ferait chercher les titres de la maison, et après les avoir fait examiner, répondrait promptement à la demande.

Huit jours après, la duchesse fit appeler son neveu, à qui elle déclara qu'après avoir fait examiner les titres de la maison, elle était persuadée que ses prétentions n'étaient pas fondées; que cependant, pour prouver sa bonne foi, elle consentait à envoyer à Paris, deux membres de son conseil, qu'il en enverrait deux de son côté, pour consulter sur cette

affaire les plus habiles jurisconsultes. (1) Le résultat de la consultation fut que le comte Charles devait remplir les formalités nécessaires à la conservation de son droit, en attendant qu'il pût statuer sur le fond, et la plus importante de ces formalités était de rendre foi et hommage au roi des duchés et comtés qu'il réclamait. Rois de France — Louis XII.

Bien loin que la duchesse de Bourbon prît cette mesure en mauvaise part, pour que son neveu pût paraître à la cour d'une manière convenable à son rang, elle lui prêta sa vaisselle d'argent. Il se rendit à Blois, où se trouvait Louis XII, qui ne voulant pas préjuger la question, ne reçut pas l'hommage, mais fit donner une souffrance (un délai) qui suffisait pour maintenir les prétentions de l'un, sans porter atteinte aux droits de l'autre.

Les procédés d'Anne de France, dans les préliminaires d'une si grande contestation, prouvent assez qu'elle avait déjà quelques dispositions à donner sa fille à son neveu. Il



(1) La duchesse y envoya Philippe Billon, son conseiller et trésorier général, et Jean de Coulonges, sei[illegible] la Motte, son lieutenant d'Auvergne : les en[illegible] Cl[illegible] nt Antoine de Ryom te[illegible] M[illegible]

est facile de pénétrer les raisons qui pouvaient l'y porter. Le jeune comte ne demandait pas moins que la plus grande partie des grands biens de la maison de Bourbon. Sa demande pouvait être contestée, et malgré le rang du jeune prince, il est probable que si Suzanne avait épousé le duc d'Alençon, le crédit de ce dernier, plus proche parent du roi, réuni au respect et à la considération que la fille de Louis XI avait conservés à la cour; l'intrigue de la duchesse d'Angoulême, qui avait intérêt à faire regarder les filles comme habiles à succéder aux biens de la maison de Bourbon, tout aurait fait pencher la faveur du côté de Suzanne; et dans une affaire aussi embrouillée et qui intéressait tant de grands personnages, il était impossible que la faveur n'influât pas beaucoup sur sa décision; mais il aurait toujours fallu solliciter, intriguer, chose qui ne pouvait convenir à une princesse du caractère d'Anne de France, qui avait toujours commandé. Tout ce qui l'entourait ne parlait que du jeune Charles, de ses grâces, de ses talens, du mérite qu'il faisait déjà paraître. Les vœux du Bourbonnais n'étaient pas secrets, et les habitans de ce duché, gouvernés paternellement depuis deux siècles, par les Bourbons,

frémissaient à la seule idée de passer sous d'autres princes, qui ne l'auraient point habité, et qui en auraient tiré les revenus pour les dépenser ailleurs. Le jeune Charles s'élevait parmi eux, c'était, pour ainsi dire, leur enfant à tous, qui serait un jour le père des leurs. A ces considérations s'en joignait peut-être une plus puissante encore sur l'esprit de la princesse : l'amour de la domination qu'elle avait d'abord satisfait sur tout un royaume, ensuite sur son mari, et qu'elle espérait satisfaire encore sur un jeune homme qu'elle avait élevé, et dont jusqu'alors la reconnaissance et la soumission lui paraissait assurées; il n'avait encore que quinze ans, et n'ayant ni père ni mère, il resterait, en quelque sorte, sous la tutelle de sa belle-mère. De la part du duc d'Alençon, au contraire, prince d'ailleurs peu aimable, elle ne pouvait attendre ni dépendance, ni soumission. Quand elle comparait le personnel des deux princes, son amour pour sa fille devait aussi contribuer à la décider, d'autant plus que Suzanne, petite, laide et contrefaite, n'avait pu être insensible aux soins et aux attentions que le beau et jeune Montpensier avait pour elle.

« La duchesse de Bourbon, dit Désormeaux,

« d'après Marillac, ne pouvait être indifférente « au mérite éclatant de Montpensier, puis« qu'il était son ouvrage; elle ne s'en était fiée « qu'à elle-même, du soin de développer ses « sentimens nobles, et d'exciter son ardeur « pour la gloire; elle l'avait trouvé si docile, « si modeste, si sensible à la reconnaissance, « qu'elle ne crut pas faire de sacrifice en « achetant du duc d'Alençon la liberté d'en « faire son gendre : il lui en coûta le dédit de « cent mille livres. »

Il eut été sans doute plus délicat au duc d'Alençon, de refuser cet argent; mais peut-être aussi la noble fille de Louis XI aurait-elle cru sa dignité blessée en ne le payant pas.

Dès que la duchesse de Bourbon se fut décidée à cette alliance, elle s'occupa de la faire agréer au roi Louis XII, que le prince de la Roche-sur-Yon avait déjà disposé favorablement, en lui montrant la justice des droits du comte de Montpensier, les désagrémens du procès qui allait en être la suite, et qu'on pouvait prévenir par un mariage entre les parties. Elle obtint donc sans peine son consentement; d'autant plus que la reine Anne de Bretagne, peut-être pour contrarier la duchesse d'Angoulême qu'elle n'aimait pas, et qui pro-

tégeait le duc d'Alençon, employa tout son crédit pour faire réussir cette affaire, malgré l'amiral de Graville, un des seigneurs les plus éclairés du royaume, et les plus estimés du roi, qui combattit ce projet comme devant faire du jeune Charles un vassal trop puissant. (1)

Louis XII prit un intérêt si particulier à ce mariage, que désirant, d'après sa bonté ordinaire, qu'il eut d'heureux effets, il voulut que les articles du contrat fussent dressés, pour ainsi dire, à la face du royaume. Ce contrat fut discuté et signé dans une assemblée de princes, de grands, d'évêques, de magistrats, qu'il aurait présidée lui-même, si la goute

---

(1) Désormeaux dit tout le contraire, en citant Marillac que je suis ici et qu'il n'avait pas lu avec attention. Voici ce que ce dernier fait dire à Graville : « *Que mieux serait laisser parachever ledit mariage* » *d'Alençon*; car combien que ladite maison d'Alençon » en fut beaucoup plus grande qu'elle n'est, néanmoins » ne serait en si grosse force pour être les seigneuries » séparées de cent ou six vingt lieues entre deux : et » d'autre part, que ledit comte Charles y prétendait » querelle, qui serait cause de départir si grosse maison. » Le passage me paraît clair, et bien dans l'esprit d'un profond politique comme on peint Graville; comment Désorme[illegible] il tron[illegible] mais quel est l'écrivain qui n'a[illegible]

ne l'avait pas retenu au lit. Les deux époux, pour éteindre à l'avenir toutes querelles de famille, se firent une donation mutuelle de tous leurs biens. Les enfans à naître de leur mariage, devaient hériter de tous les domaines de la maison de Bourbon ; à défaut d'enfans, la succession était dévolue à François, Monsieur de Bourbon, frère unique de Charles, et de plus, celui-ci en assignant à sa future dix mille livres de rentes de douaire sur le duché d'Auvergne et le comté de Clermont, et en stipulant que le douaire d'Anne de France, veuve de Pierre II, serait hypothéqué sur le Bourbonnais, faisait acte de propriété que toutes les parties reconnaissaient. Enfin, le roi renonçait pour lui et ses successeurs aux droits que le traité de mariage du duc Pierre et d'Anne de France donnait à la couronne, sur tous les biens de la maison de Bourbon, à défaut d'hoirs mâles.

La duchesse douairière voulant de son côté augmenter la grandeur de ses enfans, leur fit don des comtés de Gien et de Châtelleraut, et de la basse Marche. Elle leur assura, par un autre acte, les biens immenses qu'elle tenait de la libéralité de son frère Charles VIII. Le roi signa le contrat, et la plus grande attention

ayant été donnée à sa rédaction, faite par ces gens éclairés, on crut avoir tout prévu pour assurer les droits de Charles; comme si les expressions, en apparence, les plus claires pour ceux qui les emploient, n'offraient pas aux autres, et sur-tout quand il s'est écoulé quelque tems, des interprétations souvent les plus opposées. Nous verrons de plus que malgré toutes ces précautions, on trouva à l'attaquer par un défaut de forme.

Dès que le contrat fut signé, les futurs furent fiancés par le cardinal d'Amboise, alors légat du pape, qui donna les dispenses de parenté, Charles étant cousin-issu-de-germain de Suzanne; il donna aussi dispense parce que le futur était filleul de la mère de la future. (1)

Enfin, au mois de mai 1505, les nôces se célébrèrent au château du Parc, près Moulins, (2) et Charles prit le titre de duc du Bourbonnais.

Cet événement répandit la joie parmi tous

---

(1) On ne pouvait pas épouser sans dispense l'enfant de son parrain ou de sa marraine, l'église ayant jugé que ce titre établissait une espèce de fraternité.

(2) Dans la paroisse d'Iseure, à une demi-lieue sud-est de la ville; ce n'est plus qu'une maison très-peu considérable.

les vassaux de la maison de Bourbon, et ils témoignèrent leur satisfaction autrement que par des paroles ; car les seuls habitans du Bourbonnais firent un don gratuit de cent mille livres, somme considérable pour ce tems-là.

Ce mariage tant souhaité par eux, semblait assurer leur tranquillité, et la splendeur du chef de cette maison de Bourbon, objet de leur amour. Le jeune duc se trouvait, après les têtes couronnées, le plus riche prince de l'Europe. Mais on peut croire que ce qui devait faire son bonheur, a été la cause des maux qu'il a faits à sa patrie, et qu'il s'est faits à lui-même. Si Charles de Montpensier n'eût point épousé sa cousine, ce funeste procès, qui fut renouvelé après la mort de cette princesse, se serait jugé pendant la jeunesse du prince : s'il l'eut gagné, on n'aurait plus pensé à le dépouiller ; s'il l'eut perdu, il était trop peu puissant alors, et son caractère n'était pas assez décidé pour qu'il eût songé à s'en venger ; il aurait été un personnage trop peu important pour que le plus grand monarque de l'Europe l'eût recherché, et eût animé sa vengeance ; il serait resté comte de Montpensier, peu riche pour un des premiers princes du sang, et n'en eut peut-être que mieux employé ses talens pour le service de l'état.

Son mariage décida donc de son sort; aussi ai-je cru devoir en parler avec le plus grand détail.

Bourbon, âgé seulement de seize ans, resta soumis à sa belle-mère, dont, au reste, les conseils étaient bons à suivre. Elle commença par lui faire visiter ses immenses domaines. Ce voyage fut un vrai triomphe; le peuple volait en foule sur ses pas, pour lui donner les marques les plus éclatantes de son attachement. Bourbon ne démentait pas l'espérance que ce peuple mettait en lui; il parut affable, appliqué, juste, généreux et sensible; il lisait les requêtes, corrigeait les abus, mettait tous ses soins à discerner les gens de mérite, pour leur distribuer les charges et les grâces. Il laissa partout des preuves de sa bienfaisance et de son amour de l'ordre; très-disposé à partager les goûts de sa belle-mère, qui n'oublia jamais qu'elle était fille d'un roi, et qu'elle avait gouverné un royaume, il se montra promptement libéral, magnifique; il ne marchait jamais qu'escorté d'une garde brillante, et entouré des chefs de la noblesse et de ses officiers, qui lui composaient une cour peu inférieure à celle d'un puissant monarque. (1)



Louis XII maria sa fille Claude à François, duc de Valois, héritier présomptif de la couronne. Les fiançailles se célébrèrent (en 1506,) au Montils-les-Tours. Anne de France y conduisit le jeune duc, qui y parut accompagné de cent vingt gentilshommes de sa maison, et de vingt-cinq archers de sa garde, tous montés et habillés magnifiquement. Bourbon eut l'honneur de remporter le prix du tournois; honneur fatal, si comme on le croit, ce fut là que la duchesse d'Angoulême conçut pour lui un amour qui devait se changer un jour en une haine implacable. Le jeune duc de Valois se lia si particulièrement avec le jeune duc de Bourbon, qu'il l'appelait toujours son frère, et Louise de Savoie applaudissait à cet attachement et l'encourageait.

Né dans un tems où tout prince naissait guerrier, Bourbon était loin de vouloir démentir le sang d'où il sortait: les premiers pas qu'il fit dans la carrière des armes, firent présager ce qu'il serait bientôt. Il n'avait pas encore dix-huit ans, lorsque [illegible]uis XII, voulant châtier les Génois, pa[illegible]i-même les monts, accompagné de tous [illegible]nds en état de porter les armes. C'est [illegible] notre jeune prince se lia et choisit pour [illegible]tres;

La

La Trémoille, La Palisse, Bayard, Louis d'Ars, et leur inspira à tous un grand intérêt par son courage et son application à ses devoirs militaires. Il se fit aussi remarquer et chérir des officiers particuliers, par l'attention qu'il mettait à consulter la plupart d'entr'eux, lorsque l'occasion les rapprochait de lui; et toute l'armée admira sa bonne mine et sa magnificence; car, suivant la manière qu'il avait adoptée, et qu'il conserva toute sa vie, autant qu'il le put, il avait une suite considérable; il entretint pendant cette campagne, à ses frais, cent hommes d'armes, et autant d'archers de sa maison; et sans recevoir aucun traitement du roi, qu'une pension qui lui avait été accordée lorsqu'il n'était encore que comte de Montpensier, il tenait table ouverte aux généraux et autres officiers qui méritaient d'être distingués par leur mérite.

A la fin de l'année, il fut atteint d'une fièvre qui le retint quelque tems à Sienne; dès qu'il fut guéri, il continua de visiter le Milanais et la Lombardie, pays déjà illustrés par tant de combats, où tout militaire pouvait trouver de grandes leçons, et qu'il devait illustrer lui-même.

A son retour en France, après avoir vu le

roi à Lyon, il revint trouver les deux duchesses de Bourbon à Chantelle, où elles résidaient alors. L'année 1508, il visita de nouveau toutes ses terres, toujours accompagné de sa belle-mère, qui se plaisait encore à lui donner ses conseils, et à lui en voir recueillir le fruit. Il assembla les états de ses provinces, écouta les plaintes de ceux qui avaient été foulés par les grands ou par ses officiers, en disant à tous : « Qu'il entendait préserver sesdits sujets « de tout trouble et exaction, mêmement de ses « juges et officiers, dont les méfaits tombent « sur la conscience du seigneur qui les y « souffre. (1) » Ses sujets lui firent présent de cent mille livres pour lui aider à servir le roi, qui ne lui avait rien donné jusqu'alors.

Ces marques sensibles d'attachement, que les vassaux de Bourbon lui donnaient, n'étaient pas perdues pour le pays ; il y répandait partout ses bienfaits ; mais la ville de Moulins était sans contredit celle qui en profitait le plus : capitale du Bourbonnais, et en quelque sorte des immenses terres de son seigneur, c'est là où à Chantelle, château qu'il avait agrandi, embelli et meublé magnifiquement, qu'il fixait

(1) Marillac.

son séjour, dès que le service de l'état lui laissait quelques loisirs. Il entretenait un grand nombre d'autres châteaux, soit en Bourbonnais, soit dans ses autres provinces. (1) Dans ceux qu'il habitait rarement, et peu de tems de suite; il tenait des officiers qui dépensaient dans le canton une partie de leur revenu.

La dernière campagne de Louis XII contre les Vénitiens, mit bientôt Bourbon à même de prouver qu'il avait profité de celle qu'il avait déjà faite. Dans cette campagne, suite de la ligue de Cambrai, où l'on vit une faible république lutter avec un courage inconcevable contre le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, et le roi de France, qui, au reste, fit tous les frais de la confédération; il servit encore, et entretint à ses dépens cent hommes d'armes, autant d'archers tous bien équipés; le roi voulant lui témoigner quelque confiance, lui donna le commandement de deux cents gentilshommes pensionnaires, qui avec leur suite formaient un corps considérable, et qui ne contribua pas peu à la victoire d'Aignadel. Les services que B[illegible]rbon rendit dans cette

(1) En Bourbon[illegible] Moulins, Bourbon, Souvigny, Mont[illegible]e, Toury, etc.

bataille, confirmèrent les espérances qu'il avait données dans la campagne de Gênes, et augmentèrent sa réputation. (1) Ce fut le seul avantage qu'il en retira, et malgré le zèle qu'il avait montré, quatre-vingt mille livres qu'il avait dépensées pour remplir honorablement l'emploi qui lui avait été confié, le roi, loin de l'en récompenser, lui témoigna à peine sa satisfaction. (2) On attribue cette conduite au désir qu'avait Louis XII de faire remarquer et d'avancer son neveu Gaston de Foix, (3) et le jeune comte de Dunois,

---

(1) Il avait auprès de lui, pour l'aider de leurs conseils, le sieur de Diors, son chambellan, et monsieur de la Queille, chambellan du roi, gens de mérite et qu'il aimait beaucoup.

(2) Désormeaux rapporte que Louis XII admira sa valeur, et déclara qu'il ne tarderait pas à le mettre à la tête des armées; mais Marillac qui écrivait presque dans le moment même, et l'on pourrait dire presque sous la dictée du duc, me semble devoir être cru, et il dit : « Néanmoins ledit roi oncques lui en donna un » écu davantage, ni en croissance de pension, ni en » bienfait, ni autrement, et si ne lui dit *un seul grand* » *merci* du service qu'il lui avait rendu pour ce jour » de bataille. » Désormeaux aurait craint sans doute de manquer au bon roi Louis XII, en rapportant le fait ainsi.

(3) Il était fils d'une sœur de Louis XII.

descendant du bâtard d'Orléans, le grand Dunois, si célèbre sous Charles VII, ce qui lui faisait relever tout ce que faisaient ces jeunes seigneurs, et non ce que faisait Bourbon, qui était à peu-près du même âge qu'eux, et qui, par son rang, avait plus de droits encore au commandement. On doit penser que Bourbon, qu'on pouvait déjà appeler le fier Bourbon, n'était pas insensible à cette injustice : on peut le juger par les plaintes qu'en fait son secrétaire Marillac, dans ce qu'il a écrit de sa vie.

Après cette campagne, il revint passer son quartier d'hiver en Bourbonnais, son séjour favori ; il ne le quitta que pour aller auprès du roi qui avait formé le projet de le renvoyer en Italie. Il y fut en effet, mais ce ne fut qu'un voyage, et il revint bientôt à Moulins, sans qu'on l'eût mis à même de rien faire de glorieux.

Bientôt Gaston de Foix fut tué en remportant la célèbre victoire de Ravennes, (en 1512;) tout le monde jetait les yeux sur Bourbon pour le remplacer, et c'est dans cette occasion que l'on prétend qu'il échappa à Louis XII de montrer sa défiance pour le jeune prince, en parlant de son air taciturne, et en [illegible]nt qu'*il n'y a rien de pire que l'eau qui dort* ; [illegible] fut-il p[illegible]oyé en Italie.

Cependant plusieurs motifs l'emportèrent sur cette défiance : son titre de prince du sang, sa réputation, et sur-tout les moyens de fournir promptement des troupes, et l'habitude qu'on lui faisait prendre de les fournir *gratis* ; les Anglais ayant paru sur les côtes de la Guyenne, Bourbon eut ordre d'y marcher avec quatre cents hommes d'armes qu'il leva dans ses seules terres. Il partit de Moulins le 15 juillet, et arriva rapidement à Bayonne, où se montrant déjà fier et mal-endurant, comme le nomma depuis François Ier., il disputa le commandement au jeune Dunois, duc de Longueville, qui, en sa qualité de gouverneur de la Guienne, ne voulait pas le lui céder, et le roi fut obligé d'y envoyer le duc de Valois, premier prince du sang, pour les accorder. Les Anglais s'étaient éloignés, et l'armée fut employée contre la Navarre ; elle aurait eu de grands succès, si le jeune Bourbon eût été secondé. Vers la fin de la campagne, qui se prolongea jusqu'à Noël, il revint à Moulins, où il passa l'hiver, avec les deux duchesses de Bourbon et sa sœur la princesse de la Roche-sur-Yon, à leur donner des fêtes, et à tenir une cour qui enrichissait le pays, et particulièrement sa capitale.

Dès le mois de mars suivant, le roi le manda à Blois, ne pouvant refuser quelques récompenses à ses services, il venait de lui donner le gouvernement de Languedoc, et forcé en quelque sorte par la voix publique, il lui proposa le commandement de l'armée d'Italie. Mais Bourbon ayant jugé les forces qu'on lui destinait insuffisantes pour cette expédition, s'en excusa, voyant bien que le roi lui-même ne serait pas fâché de son refus, qui avait été prévu, et le commandement destiné à La Trémoille, qui, selon les uns, n'eut que les troupes qu'on avait proposées à Bourbon, et selon Marillac, en eut le double, et n'en fut pas moins battu. (1)

Je ne passerai pas sous silence un des motifs que Bourbon donna pour faire agréer son refus; il avait fait le vœu d'aller en pélérinage à Notre-Dame du Puy, et, pour acquitter ce vœu, il demanda un congé au roi, l'ayant obtenu, il vint faire ses pâques à Moulins, d'où il se rendit au Puy, avec la plus grande dévotion. Quelques mois après, le roi le rappela pour l'employer en Picardie.

---

(1) Marillac sur ce point pourrait être suspect, par le [illegible] 'il a d'excuser en tout son prince, et de do[illegible] uves de sa [illegible] voyance et de ses talens.

Jusqu'ici, Bourbon avait montré les plus grandes dispositions pour la guerre, il y joignit bientôt la preuve qu'il savait aussi gouverner. La Bourgogne était menacée par les Suisses, qui y avaient déjà fait une irruption, et ne s'en étaient retirés que par une convention honteuse pour la France, que le roi n'avait pas confirmée. Cette province était en combustion : Louis XII, rendant cependant justice au duc de Bourbon, crut ne pouvoir mieux faire que de lui en donner le commandement, avec les pouvoirs les plus étendus. La Trémoille en était gouverneur, et dans ce tems, un gouverneur se regardait comme ayant seul le droit de commander dans son gouvernement; cependant il se soumit sans répugnance à un jeune prince de vingt-quatre ans; mais en lui disant que tout autre que lui, à qui on aurait donné une semblable autorité en Bourgogne, ne l'y aurait pas trouvé.

On ne saurait trop admirer les mesures que prit Bourbon dans cette circonstance. Non-seulement il avait à garantir le pays contre les étrangers, mais à le sauver du pillage de ses propres défenseurs. La Trémoille n'ayant aucun argent pour payer ses troupes, chose très-ordinaire dans ces tems-là, était forcé de fermer les yeux sur leurs déprédations;

l'habitude qu'elles avaient contractée, n'était pas facile à détruire, même en leur donnant de l'argent. Bourbon, aidé de La Trémoille lui-même, et du seigneur de la Queille, en qui il avait une confiance particulière, fit non-seulement les règlemens les plus sages, pour remédier à tous ses maux, mais il prit des mesures pour les faire exécuter, et ils le furent. Il est impossible de déployer plus de fermeté de caractère. Il fallut traiter en brigands des restes d'arrière-bans, qui après s'être rassemblés au nom du roi, faisaient la guerre pour leur propre compte, et bien plus aux habitans qu'à l'ennemi. Après avoir remis l'ordre dans le pays, il prit toutes les précautions que les moyens qu'il avait lui permettaient, pour remettre la frontière en état de défense, et fit si bien que les Suisses n'osèrent pas l'attaquer. Cette conduite porta sa réputation à un si haut degré, que Louis XII, malgré tout ce que la prudence lui inspirait contre un prince puissant par sa fortune, et qui savait peut-être trop bien gouverner les autres pour être facile à gouverner lui-même, paraissait décidé à lui donner l'épée de connétable, lorsque sa mort, [illegible]ée le prem[illegible] [illegible]nvier 1515, laissa à son [illegible]ur le [illegible] [illegible]cuter ce projet.

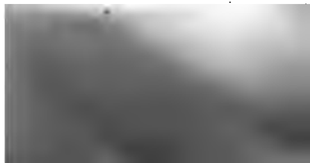
Un avenir nouveau semblait se présenter à Bourbon : la France perdait un bon roi, mais lui perdait un maître que l'expérience rendait défiant, qui avant d'être souverain, ayant été lui-même un sujet factieux, supposait qu'un prince puissant, et que son rang rapprochait du trône, devait toujours être surveillé. A sa place allait régner un jeune prince d'un caractère facile, ouvert, avec qui il était lié d'amitié et de fraternité d'armes, et qui au commencement d'un règne, pouvait avoir besoin de ses services, peut-être de son appui. Les dernières années de Louis XII avaient été orageuses par des guerres mal entreprises et mal soutenues; Bourbon venait pour ainsi dire de fermer une plaie qui avait menacé le cœur même de l'état, et Louis avait laissé à son successeur à l'en récompenser.

Il était à Moulins, où il venait de célébrer les fêtes de Noël, alors les grandes fêtes de l'église faisaient époque, lorsqu'il apprit la maladie du roi et bientôt sa mort. Il se hâta d'aller reconnaître son nouveau souverain, qui, pour premier acte de son règne, l'avait nommé connétable, ce qu'il apprit en route par Marillac, son secrétaire, qui était venu à sa rencontre pour lui donner cette nouvelle.

La première entrevue de François et de Bourbon ne pouvait donc qu'être agréable pour l'un et pour l'autre; François lui déclara lui-même qu'il l'avait fait connétable, et qu'il l'avait confirmé dans le gouvernement de Languedoc, et dans tous les autres états et pensions que les ducs de Bourbon avaient depuis long-tems des rois ses prédécesseurs; (1) en sorte que le nouveau connétable, en augmentant de dignités, aurait augmenté aussi de revenus, si on lui avait payé exactement ce qui lui était si magnifiquement promis.

Dès qu'il eut prêté serment et rendu hommage au roi, pour la place de connétable, il s'empressa de prouver qu'il était digne de la remplir. Il rassembla les maréchaux, les gouverneurs et autres capitaines expérimentés, pour rédiger avec eux des ordonnances pour la police des troupes, dans leur marche et dans leurs garnisons; les rois qui, pour lever des impôts, étaient alors sans cesse arrêtés par les priviléges des provinces, des grands, et même des particuliers, manquaient souvent d'argent

(1) A la mort d'un roi, toutes les places devenaient pour ainsi dire vacantes, et ceux qui les possédaient devaient y être confirmés par le nouveau monarque, pour les conserver.



ROIS DE FRANCE. — François Ier.

pour solder régulièrement des troupes qu'ils voulaient et ne pouvaient s'empêcher cependant de tenir toujours sur pied. (1) Il était impossible en les payant mal, de les contenir dans une exacte discipline. Bourbon en avait fait l'épreuve en Bourgogne, où il était venu à bout d'y remédier; il fit un nouvel essai sur tout le royaume, qui prouve son amour pour l'ordre : ces réglemens furent admirés, mais restèrent bientôt sans exécution.

Cette augmentation de crédit facilita le mariage de sa sœur avec Antoine de Lorraine, qui eut lieu dans ce tems-là. Il lui donna cent vingt mille livres de dot, somme à laquelle elle n'aurait pu prétendre, si son frère n'avait voulu faire preuve de générosité et de tendresse pour sa famille.

La magnificence de Bourbon se déploya sur-tout au sacre du roi et à son entrée à Paris; on cite sa robe longue de drap d'or, qui en contenait douze aunes, et coûtait deux

(1) On doit dire que Louis XII avait de lui-même diminué les impôts autant qu'il l'avait pu; après cela il avait entrepris au-delà de ses moye[illegible], et ce fut pour soulager son peuple, qu'il introdu[illegible] la vénalité des charges, contre laquelle on a tant c[illegible]epuis.

cent quatre-vingts écus d'or au soleil l'aune. (1) Il parut avec le même faste dans les fêtes qui se donnèrent à cette occasion, et où il eut le malheur d'être blessé au bras gauche, accident commun dans les tournois.

Rois de France. — François Ier.

La meilleure intelligence semblait être établie entre le nouveau roi et son connétable; ces deux jeunes princes, également braves, avaient également l'amour de la gloire; peut-être était-ce aussi tout ce qu'ils avaient de commun dans leurs goûts et dans leurs caractères; ce qui put bien contribuer à rendre leur attachement mutuel moins solide, et plus facile à détruire par ceux qui se trouvèrent avoir intérêt à le faire.

François Ier., gai, franc, loyal, avait toutes les passions de la jeunesse, et s'y livrait trop sans doute; mais il les ennoblissait en quelque sorte, par une grandeur d'ame qui avait sa source dans un fond de bienveillance qui rendait son caractère en même-tems aimable et généreux. La grandeur d'ame de Bourbon,

(1) L'écu d'or, selon Nicolaï, valait vingt-cinq sous sous Louis XI, ce qui pourrait revenir à 6 liv. 3 s. sous Louis XVI, ce qui ferait 1730 fr. l'aune de ce drap, au taux de cette époque, et 21,000 liv. environ pour l'é[illegible] de toute la robe.



Rois de France. — François Ier.

qui était loin d'en manquer, tenait à des sentimens plus relevés peut-être, mais bien moins fait pour plaire que pour être admirés; s'il connut les passions de la jeunesse, il sut les réprimer; fier jusqu'à l'orgueil, et par-dessus tout ambitieux, sa générosité venait souvent de la supériorité qu'il croyait se sentir sur les autres hommes; son caractère roide, sur-tout avec ses égaux et ses supérieurs, ne fut jamais adouci par l'empire que les femmes exerçaient alors, et qui tempérait l'âpreté des mœurs du tems. (1) On pourrait dire que la guerre seule avait le droit de l'attendrir, et le soldat obtenait de lui plus de prévenances que les belles. Cependant, il possédait à un haut degré la politesse des grands; mais il y joignait une gravité qu'il semblait croire inséparable de la grandeur, et par son extrême magnificence même, il marquait assez le point d'où il voulait être considéré. Aux avantages extérieurs que la nature lui avait donnés, elle avait joint les dispositions que l'éducation développa, pour en faire de bonne heure un grand guerrier et un grand homme d'état.

(1) Baudot de Juilly a fait un roman sur ses amours avec la sœur de François Ier., qui, s'il était plus amusant, pourrait faire honneur à l'imagination de l'auteur.

Bourbon sur le trône, aurait fait un grand roi; avec son caractère, trop de talens et trop de puissance n'en pouvait faire qu'un sujet dangereux.

François Ier. régnait à peine, qu'il avait déjà résolu la conquête du Milanais. Le connétable fut chargé d'en faire les préparatifs; et ce fut à Moulins même, (après pâques 1515) où il fit, avec sa magnificence ordinaire, une entrée particulière comme connétable, qu'il établit le centre de ses opérations. Tandis qu'il faisait marcher sans bruit des troupes vers Lyon, il négociait avec un des partis, qui se disputaient l'autorité à Gênes, pour faire rentrer ce petit état sous la puissance du roi, et il y réussit. Il revenait d'Amboise, où il était allé terminer le mariage de sa sœur avec le duc de Lorraine, et se trouvait au château de Bannegon, (1) sur les confins du Berri, lorsqu'il reçut cette heureuse nouvelle, qu'il fit promptement parvenir au roi, qui approuva les conditions du traité. La nomination du commandant du château de Gênes fut laissée au connétable, qui y envoya Monnétaie des

(1) Ce château existe encore, et appartient à la famille de Bon[illegible]

Forges, gentilhomme du Bourbonnais; qui s'y conduisit avec distinction.

Cet heureux préliminaire, si avantageux pour la campagne qu'on allait entreprendre, prouva les talens du connétable pour la négociation, et ses talens déjà reconnus pour la guerre, et son courage, ne tardèrent pas d'être mis aussi à l'épreuve.

En sa qualité de connétable, il commanda l'avant-garde, et fut en conséquence chargé de préparer à l'armée le passage des Alpes, alors si difficile. Un hasard heureux lui facilita cette entreprise, et il en profita en homme habile; ne donnant pas le tems à l'ennemi d'être instruit de sa marche, il chargea le brave La Palisse que le Bourbonnais avait vu naître, de se porter rapidement sur Ville-Franche, où se trouvait, dans une sécurité parfaite, Prosper Colonne, général d'une assez grande réputation, qui commandait l'armée ennemie, et de le surprendre, ce qui fut exécuté de la manière la plus heureuse. La Palisse avait avec lui Bayard.

Ce premier succès jeta l'épouvante parmi les alliés; les Suisses mêmes reculèrent jusqu'à Milan; et c'est près de cette ville que se donna, les 13 et 14 septembre 1515, cette

Rois de France. — François Ier.

fameuse bataille de Marignan, qui avait laissé une telle impression dans l'esprit des plus braves, qu'ils l'appelèrent *le combat des Géans*.

Sans entrer dans les détails de cette bataille, (1) dont il existe tant de relations, on peut dire que sans la surveillance du connétable, les Français, qui alors négociaient loyalement avec les Suisses, qui n'agirent pas de même, auraient été surpris et sans doute battus, ne pouvant s'attendre à être attaqués, lorsque toutes les paroles étaient déjà données, et l'argent en route pour l'exécution du traité. Le connétable qui entretenait des espions à ses frais, fut averti à tems; mais il eut d'abord de la peine à croire à cette trahison de la part d'une nation si estimée; cependant il n'en écouta pas moins sa prudence ordinaire. Il alla lui-même avertir le roi, et prit à tout hasard les précautions nécessaires à la sûreté de l'armée. Dans cette occasion, le capitaine Combaut (2) rendit de signalés services : placé au poste le plus avancé, le premier il reconnut

(1) Je ne ferai seulement qu'indiquer tous les détails militaires, que l'on peut trouver si aisément dans l'histoire de France, et qui lui appartiennent.

(2) Des environs de Gannat, sujet et suivant du duc de Bourbon, dit Marillac.

la marche des Suisses, et confirma, en envoyant promptement au connétable un gentilhomme d'ordonnance, l'avis que l'on avait et que l'on ne pouvait croire. Il tint ferme à son poste, jusqu'à ce que l'avant-garde eût eu le tems de se rassembler.

Le connétable, après avoir montré sa vigilance, eut bientôt besoin de montrer son courage. Il soutint les premiers efforts de ces Suisses qui avaient juré de vaincre, et qui, pour tenir leur serment, ne semblaient pas craindre de périr. Ce ne fut pas par un seul exploit que Bourbon signala ce combat mémorable : plusieurs fois il sauva l'artillerie, plusieurs fois il rallia les fuyards, plusieurs fois il chargea lui-même, et se précipita au plus fort du danger. Aussi eut-il ses armes fracassées, un cheval tué et un autre blessé sous lui. Après avoir vu périr son frère, le duc de Châtelleraut, presqu'à ses côtés, (1) il fut sur le

(1) François, Monsieur de Bourbon-Montpensier, frère cadet du connétable, pour qui François Ier, venait d'ériger Châtelleraut en duché pairie. Son corps fut apporté à Moulins et déposé d'abord à Notre-Dame, et de-là transporté à Souvigny où il fut enterré. Les officiers municipaux de la ville de Moulins prirent un arrêté pour aller *au devant du corps de Mgr. de Châtelleraut, mort en bataille pour le service du roi.*

point de périr lui-même, et dans le moment le plus critique, recourant au ciel, et l'unissant dans sa pensée à son pays, il fit vœu de fonder un couvent à Moulins. (1) Il semblerait que ni le ciel, ni son pays ne furent sourds à sa voix: ayant été démonté, il était tombé au milieu d'un gros d'ennemis, lorsque dix à douze cavaliers du Bourbonnais et de la Marche accoururent au moment où il était le plus en danger, et parvinrent à le sauver, en y périssant presque tous.

Rois de France. — François

Si cette circonstance peint l'esprit religieux du connétable, j'en rapporterai une autre bien moins grave, qui peut augmenter l'idée que l'on a déjà pu prendre de son luxe. Les Suisses ayant gagné beaucoup de terrain, furent maîtres quelque tems de la maison où il logeait; ils la pillèrent et y burent une charretée de vin de Beaune qu'il faisait conduire à sa suite.

La conquête du Milanais fut le fruit de la victoire de Marignan; l'Italie entière semblait prête à subir le joug des Français; mais bientôt eut lieu la fameuse conférence de

(1) Ce vœu eut son exécution, et il fonda, en 1516, le couvent des Jacobins de Moulins.
Voy[illegible], art.

Bologne, (1) où la politique du Pape triompha de la bravoure française, et prépara les revers qui allaient bientôt suivre la victoire. Ce fut là où se conçut et se conclut le Concordat qui fit tant de bruit dans le tems, qui fut si violemment attaqué, et que l'expérience a justifié. Il fut en grande partie l'ouvrage du chancelier Duprat, né en Bourbonnais, (2) homme de génie, mais d'une ambition qui le porta à l'intrigue, et qui ne peut paraître que sous un jour défavorable dans l'histoire du connétable de Bourbon, dont il était né le vassal, et dont il devint le persécuteur.

Après avoir passé trois mois dans le Milanais, François Ier revint en France, et laissa le connétable à Milan, avec le simple titre de lieutenant-général, mais avec les pouvoirs de vice-roi. Le maréchal de la Palisse fut son lieutenant. Si le roi lui laissait beaucoup d'autorité, il lui laissait peu de forces pour la maintenir. Aussi ce ne fut que par sa prudence, sa sagesse et son courage qu'il put résister, et aux efforts de l'empereur, et à l'esprit des

(1) Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine, dit qu'à cette entrevue, le Pape officia pontificalement, et que Bourbon et le duc de Lorraine servirent la messe.

(2) A Gannat.

habitans du pays, qui en général ne fut jamais favorable aux Français. Après avoir lutté près d'une année, pour ainsi dire, avec les seules ressources que lui procuraient son génie et sa réputation, une intrigue de cour le fit rappeler; (1) et dès-lors arrive une nouvelle époque de la vie de Bourbon.

A son retour, il fut d'abord reçu par le roi comme un prince de son sang, qui lui avait rendu de grands services. Ils se rencontrèrent à Vienne en Dauphiné, de-là ils vinrent ensemble à Lyon, puis à Moulins, en août 1516, où étaient les duchesses de Bourbon, et où le connétable reçut toute la cour pendant quatre ou cinq jours, avec sa magnificence ordinaire. Après le départ du roi, il alla passer quelque tems à Chantelle avec sa famille, pour se délasser des fatigues de la guerre. Il n'y resta cependant pas oisif, il ne tarda pas à aller tenir les états d'Auvergne à Riom; il s'occupa des abus qui avaient pu se glisser, et fit des ordonnances pour les redresser.

(1) Madame de Chateaubriand, alors maîtresse de François Ier., fit donner le commandement du Milanais au comte de Lautrec son frère; et l'on dit que la mère du roi, qui voulait rapprocher d'elle le connétable, dont elle étoit éprise, c[illegible] à cette nomination.

Après avoir donné quelque tems à l'administration de ses provinces, il alla retrouver le roi à Paris, fit avec lui un voyage en Normandie, et le suivit à Amboise. C'est là où il éprouva la première marque d'une défaveur qui devait aller toujours en croissant. Soit, comme l'ont prétendu quelques auteurs, que la mère du roi eût déjà reçu de lui des marques de mépris, et qu'elle cherchât à s'en venger, soit que le roi, poussé par Duprat et Bonnivet, ou peut-être seulement par l'effet de la différence de leur caractère, eût conçu de l'éloignement pour lui, lorsqu'il voulut demander le paiement de ce qui lui était dû pour ses différentes places, dont on ne lui avait encore rien payé, et quelques dédommagemens pour les avances considérables qu'il avait faites pendant son commandement du Milanais, il n'obtint qu'une réponse évasive, et peu après tous les traitemens qu'il devait avoir pour l'année 1516, lui furent retirés ; tandis que les autres princes et les favoris étaient comblés de grâces et de bienfaits. Sans cette dernière circonstance, on devrait peut-être excuser François Ier, car les troupes n'étaient guères mieux traitées que leur chef, et sous ce règne, la Gendarmerie servit des années entières à ses dépens.

Anne de France prit le parti de son gendre, se plaignit amèrement, et eut à ce sujet de vives altercations avec la mère du roi, qui, pour l'apaiser, promit que l'année suivante, le connétable jouirait de ses traitemens. En défendant les intérêts du connétable, elle défendait ceux de tous ses vassaux; il n'était pas homme à changer de manière, et il fallait que les seuls revenus de ses terres fournissent à sa magnificence. A peine daigna-t-il se plaindre lui-même, et il continua de remplir les devoirs de sa place; mais il se retira le plus souvent qu'il put à Moulins ou à Chantelle. C'est là qu'il se consolait des dégoûts que lui donnait la cour, et l'événement qu'il désirait le plus, vint, au moins pour quelque tems, les faire tout à fait oublier. La duchesse lui donna enfin la perspective d'avoir un héritier. Il devait y être d'autant plus sensible, qu'on le tenait, dit Marillac, pour une grâce de Dieu, tant on était persuadé qu'elle ne pourrait jamais avoir d'enfans.

C'est au mois de juillet 1517, que Suzanne de Bourbon accoucha, à Moulins, d'un fils qui apporta la joie dans la maison du connétable, et parmi ses vassaux, presqu'aussi intéressés [illegible] lui à cet [illegible]ement. Il se hâta

d'envoyer au roi un de ses principaux officiers pour lui porter cette nouvelle, et le prier de tenir son fils sur les fonds de baptême, avec la duchesse douairière de Bourbon. François y consentit et se rendit lui-même à Moulins avec sa mère, et la cour la plus nombreuse et la plus brillante; jamais la capitale du Bourbonnais ne vit autant de fêtes, et une semblable réunion.

Le connétable alla au devant du roi, jusqu'à deux ou trois lieues, escorté de plusieurs centaines de gentilshommes, les uns habillés à l'albanaise, les autres à l'espagnole, d'autres armés de toutes pièces. Plusieurs rompirent des lances, et donnèrent au roi, sur sa route, un de ses spectacles favoris. Le jour du baptême, qui eut lieu le 15 octobre 1517, (1) Bourbon parut suivi de cinq cents gentilshommes de sa maison ou de ses vassaux, tous vêtus de velours, tous parés d'une chaîne d'or qui leur faisait trois tours autour du cou. Le magnifique François Ier. fut lui-même étonné de tant de magnificence. Les fêtes, qui suivirent le baptême, durèrent quinze jours, pendant

(1) On peut conclure de ce que dit Marillac, et d'une note de Laval, qu'il se fit dans la chapelle particulière du château, et point dans la collégiale.

lesquels il y eut tournois, joutes, courses de bague, parties de chasses, illuminations, bals et festins les plus somptueux. On dépava la plus grande place de la ville, la place d'Allier, pour les lices dont elle a depuis retenu le nom; on l'entoura d'échafauds, et celui qui fut préparé pour le roi et la cour, était recouvert de drap d'or.

On doit bien croire que l'affluence qu'attira de semblables fêtes fut énorme; la plupart des curieux furent obligés de camper. On dressa des tentes jusqu'à une assez grande distance de la ville. Rien ne manqua pendant ces fêtes, l'habile et prévoyant connétable avait si bien donné ses ordres, que les vivres arrivaient tous les jours par convois en abondance.

Tant de faste pouvait plaire à François Ier., qui n'en était pas ennemi; mais le connétable devait s'attendre que la réflexion, soit qu'elle lui vint de lui-même, soit qu'elle lui fut suggérée, ne serait pas favorable, sur-tout après les demandes d'argent qu'il avait faites à la cour. Aussi le roi ne put bientôt se défendre d'un mouvement de dépit qui lui fit dire qu'un roi de France n'en pourrait pas faire autant.

C'en fut assez pour que l'on critiquât tant de dépenses de la part d'un sujet qui se plaignait de s'être ruiné pour l'état; on voulait y voir l'envie de faire montre d'une puissance qui pouvait se soutenir par elle-même, et marcher égale auprès de celle du souverain ; et peut-être doit-on convenir qu'il n'est pas impossible qu'un peu de cette pensée ne fut entré dans l'esprit du fier et dédaigneux Bourbon.

Cet événement qui semblait devoir rapprocher du roi le second prince de son sang, et le plus grand de ses sujets, ne fit donc, en quelque sorte, qu'aigrir les mécontentemens de l'un et de l'autre. Le connétable qui, à ce qui paraît incontestable, avait dédaigné les tendres sentimens qu'il avait inspirés à la mère du roi, n'ignorait pas le dépit qu'elle en avait conçu, et devait s'attendre à sa vengeance ; mais loin de chercher à la détourner, il semblait prendre à tâche de la provoquer. Il ne ménageait guère plus le roi lui-même ; ce monarque ne pouvait ignorer que ceux qui avaient des griefs contre la cour, cherchaient à se rapprocher du connétable qui ne les repoussait pas, qui ne se gênait pas dans ses censures du gouvernement, et qui applau-

tiessait aux sarcasmes que l'on lançait contre Madame et contre les ministres : et ce qu'un roi ne peut guères pardonner, plus son crédit baissait à la cour, plus sa considération augmentait dans le public.

On doit bien penser que sa malveillance pour tout ce qui entourait le monarque, lui était rendue et à usure. C'était une guerre sourde, mais qui ne pouvait manquer d'avoir un jour de terribles effets.

Duprat, homme en faveur, et Bonnivet, favori de François Ier., étaient surtout les objets de la haine du connétable. Tous deux étaient nés dans ses terres, et cette circonstance lui rendait peut-être plus insupportable le crédit qu'ils avaient, et auquel il pouvait attribuer une grande partie des dégoûts qu'on lui faisait éprouver.

Les plus petites circonstances ne sont pas celles qui contribuent souvent le moins à aigrir des esprits déjà mal disposés les uns pour les autres. Duprat et Bonnivet avaient des terres, le premier en Bourbonnais, et l'autre dans le comté de Chatelleraut; Duprat embellissait le plus qu'il pouvait son château de Verrières qui n'était pas très-éloigné de Chantelle, une des demeures fa[illegible] du connétable, et

Bonnivet avait fait bâtir à Bonnivet un château magnifique qui semblait dominer et éclipser celui de Chatelleraut, qui appartenait à Bourbon, qui y séjournait quelquefois. Il paraît qu'il éprouva le même sentiment qu'avait pu éprouver François Ier. aux fêtes de Moulins, et qu'il crut que ses deux vassaux, en ayant l'air de vouloir surpasser leur seigneur en magnificence, le faisaient pour le narguer, et montrer qu'ils pouvaient aller de pair avec leur suzerain. On rapporte que le roi, dans un voyage qu'il fit en Poitou, et où se trouvait le connétable, voulut lui faire admirer le château de Bonnivet, et que celui-ci, avec un ton méprisant et sévère, dit froidement que la cage était trop grande et trop belle pour un tel oiseau, (1) propos qui piqua autant le roi que son favori, et qui prouve que Bourbon était piqué lui-même.

Il semble que tout conspirait à la désunion du roi et du connétable ; l'amour même, ou du moins la galanterie qui a si peu occupé Bourbon, amena entre le roi qui aimait la raillerie, et lui qui ne l'entendait pas, une scène où ils finirent par se fâcher tous deux. Il paraît qu'ils avaient courtisé la même dame, et le roi lui en faisant quelques plaisanteries,

(1) *Brantôme*, *Désormeaux*.

le connétable répondit assez sèchement : *Monsieur, ce que vous me dites là ne doit pas me faire de dépit, mais bien à ceux qui n'ont pas été si avant que moi dans les bonnes grâces de la dame. Le roi, qui sentit bien l'application, se contenta de lui répondre : Ah! mon cousin, vous vous fâchez de tout, et êtes bien mal endurant.* Et de ce moment, le nom de *prince mal endurant* lui resta.

Dans le même tems Duprat, qui avait envie d'acheter les terres de Thiers et de Thoury, qui appartenaient au connétable, ayant voulu se rapprocher de lui, en fut traité avec le dernier mépris, et il en devint plus disposé à servir et à exciter le ressentiment de Madame d'Angoulême. Tout préparait cette funeste division, dont on ne prévoyait pas alors les effets, et qui n'attendait qu'une occasion pour éclater.

Cependant le roi ayant choisi la duchesse douairière de Bourbon pour marraine du dauphin, le connétable qui s'était retiré du conseil depuis que Duprat et Bonnivet y dominaient, qui vivait presque toujours dans ses domaines, (1) fut obligé de venir assister

(1) C'est dans ce tems là qu'il fit mettre la dernière main à la rédaction de la coutume du Bourbonnais, qui fut publiée le dix-huitième jour de mars 1520.

aux fêtes qui se donnèrent à la cour, à l'occasion de ce baptême. Il ne put se dispenser non plus de suivre le roi à son entrevue avec Henri VIII, roi d'Angleterre, au camp d'Ardres en Picardie, si fameux par la magnificence qu'on y déploya, qui le fit nommer le camp du drap d'or. Il était convenu que la première fois que les deux rois se verraient particulièrement, chacun serait accompagné de deux seigneurs seulement. François Ier. choisit pour les siens Bourbon et Bonnivet. On peut juger si le fier connétable fut flatté de cette accolade, et si cette circonstance dut lui rendre la commission agréable, et lui faire oublier ses autres sujets de mécontentement.

Ce mécontentement et le dépit de la duchesse d'Angoulême, n'auraient peut-être produit que des tracasseries de cour, sans le funeste événement qui vint changer l'existence du connétable, et donner à ses ennemis des prétextes pour l'attaquer. Cet enfant, filleul de François Ier., et dont la naissance avait été célébrée par de si brillantes fêtes à Moulins, était mort moins de deux ans après sa naissance. (1) La duchesse était devenue grosse

---

(1) Le connétable avait voulu que cet enfant, encore au berceau, fut fait chevalier des mains de Bayard qui

une seconde fois, mais elle se blessa et accoucha de deux enfans jumeaux morts ; cet accident, joint au chagrin que lui causaient les désagrémens qu'éprouvait son époux, acheva de ruiner sa santé qui avait toujours été faible. C'est dans cet état que, voulant ajouter autant qu'il lui était possible aux droits du connétable, sur les terres de la maison de Bourbon, prévoyant peut-être qu'ils seraient attaqués, elle fit à Montluçon, en 1519, un testament par lequel elle lui donnait de nouveau tous ses biens. Elle languit encore près de deux ans, et mourut à Chatellerault, au mois d'avril 1521.

Rois de France. — François Ier.

Ce malheur qui devait avoir de si funestes suites, n'empêcha pas le connétable de marcher vers la frontière de Champagne, attaquée par Charles-Quint ; c'est dans cette campagne qu'il reçut un affront dont il fit depuis un de ses plus grands griefs. (1) Le duc d'Alençon

---

passait à Moulins, dans l'espérance qu'il lui ressemblerait un jour ; peut être aussi craignait-il que les dangers de la guerre n'enlevassent le preux Bayard, et que son fils ne fut privé de recevoir l'accolade de ses mains.

Note de *Désormeaux*.

(1) On rapporte que depuis ce moment, on l'entendit souvent citer cette réponse [illegible] un Gascon à Charles VII, qui lui demandait [illegible] pourrait ébranler sa

à qui la duchesse d'Angoulême avait fait épouser sa fille, la célèbre Marguerite, depuis

---

fidélité : *Non, sire, non, pas même l'offre de trois royaumes comme le vôtre, mais bien un affront.*

A propos d'affront, on doit rapporter ici l'histoire d'un prétendu soufflet donné par François Ier. au connétable. Ce fait apocryphe a été rapporté par Périzonius, écrivain hollandais, dans ses Commentaires sur l'histoire. Il dit que Bourbon jouant à la paume, la duchesse d'Etampes se moqua d'un coup de maladresse qu'il fit, et qu'il lui cria *taisez-vous, P...* Le roi, outré d'entendre ainsi traiter sa maîtresse, s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. On peut opposer à ce récit, que la duchesse d'Etampes n'a été maîtresse de François qu'après son retour d'Espagne. On ne pourrait pas l'appliquer à Diane de Poitiers, que François n'a commencé à connaître tout au plus, qu'à l'occasion du procès du connétable. Il faudrait donc l'appliquer à Madame de Chateaubriant; mais Bayle en parle sans y croire, et si quelques auteurs en ont parlé, c'est pour le révoquer au moins en doute. On a rapporté à peu-près le même trait sur Louis XII, n'étant que duc d'Orléans, et l'on en a fait une des causes de la haine qui régnait entre lui et Anne de France. Cette princesse ayant de même, au jeu de paume, jugé défavorablement un coup joué par le prince, celui-ci se permit aussi une expression grossière sur son compte, que le duc de Lorraine vengea d'un soufflet. Mais l'un n'est pas plus probable que l'autre, et n'est rapporté d'une manière certaine, par aucun auteur digne de foi.

reine

reine de Navarre, eut le commandement de l'avant-garde, qui appartenait de droit au connétable; il se montra infiniment sensible à cette injustice; mais il n'en servit pas moins brillamment pendant toute la campagne; on lui dut entr'autres la prise d'Hesdin, où beaucoup de noblesse des Pays-Bas s'était réfugiée; c'est là où il trouva la comtesse de Rœux, dame en grand crédit à la cour de Charles-Quint, qu'il renvoya comblée d'égards et de politesse. Cette fatale connaissance ne contribua pas peu aux relations qui s'établirent bientôt entre l'empereur et lui, et où l'on verra le fils de cette dame jouer un rôle.

A la fin de la campagne, il se retira à Moulins, après avoir vu ses avis dédaignés, et toujours abreuvé de dégoûts auxquels on allait bientôt mettre le comble. On l'avait blessé dans ses prérogatives, on allait l'attaquer dans sa fortune et chercher à le dépouiller de la plus grande partie de ses biens.

La duchesse d'Angoulême était plus proche parente que lui de Suzanne de Bourbon, et elle prétendait en cette qualité, à tous les domaines qu' [illegible] dé Pierre II ; mais en avançan [illegible] dédains du connéta [illegible] gout qu'il

Rois de France. — François Ier.

lui avait inspiré; et l'on ne peut douter qu'elle ne fit faire des démarches, pour qu'un mariage entr'eux terminât tous leurs différends. (1) Il est hors de doute aussi que le connétable, en rejetant cette proposition, se permit les propos les plus méprisans sur le compte de la duchesse. Dès-lors elle se livra toute entière à l'esprit de vengeance, qu'animait encore son conseil, le chancelier Duprat. Celui-ci, homme habile dans l'art de la chicane, trouva qu'en donnant à différentes transactions de la maison de Bourbon, une adroite interprétation, la duchesse ou le roi pourrait enlever au connétable, presque toute sa fortune.

Bientôt le roi fit saisir La Marche, Carlat et Murat; madame d'Angoulême s'en tenait encore à des propositions d'arbitrage que le connétable rejetait toujours durement; mais

(1) Mézeray rapporte, mais seulement d'après une tradition, que c'est à cette occasion que François Ier., irrité de la manière méprisante dont le connétable parla de sa mère, s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet.

On prétend que la duchesse d'Angoulême, pour faire approuver à son fils ce mariage, que la disproportion d'âge rendait peu convenable, lui faisait entendre qu'elle ne pourrait plus avoir d'enfans, et qu'après elle il pourrait rentrer plus aisément dans les grands biens de la maison de Bourbon.

ce prince ayant fait en forme la demande de madame Renée de France, seconde fille de Louis XII, qui le refusa ; elle ne garda plus de mesures, et l'on vit commencer ce terrible procès, le plus important peut-être qui ait jamais été soumis à des juges civils.

Les parties n'étaient rien moins que le second prince du sang, la mère d'un roi, la fille d'un roi, et le roi lui-même.

Quatre avocats, les plus célèbres du parlement de Paris, (1) et dont trois furent bientôt jugés dignes de remplir les plus hautes places de la magistrature, plaidèrent cette cause : et après avoir lu leurs plaidoyers, on a de la peine à démêler les prétentions et encore plus les droits de chacun. C'est un amas de subtilités, de citations de lois souvent étrangères au sujet ; beaucoup de mauvais latin, et du français qui peut donner une idée de ce qu'était alors l'éloquence du barreau.

Le connétable, qui était saisi de toute cette fortune, prétendait avoir le droit de la garder ;

---

(1) Montholon, qui devint depuis garde des sceaux, plaida pour le connétable ; Poyet, qui fut chancelier, pour madame d'Angoulême ; Liset, avocat général du [illegible], depuis premier président, parla pour le [illegible], pour [illegible]dame Anne de France.

il s'appuyait d'abord sur une espèce de loi salique, établie de tems immémorial dans la maison de Bourbon; et ensuite sur des donations ou accords faits dans des tems plus rapprochés. Il étendait ses droits sur toutes les terres de sa maison; mais ici nous ne devons nous occuper que du Bourbonnais. Les titres qu'il invoquait pour en exclure les femmes, étaient: 1°. Un arrêt de 1211, rendu en présence de Philippe-Auguste, qui déclare la baronie de Bourbon indivisible, et l'adjuge à Archambaud VIII, à l'exclusion de sa sœur utérine la comtesse de Forcalquier. (1) 2°. Un autre arrêt de 1282, en faveur de Béatrix, femme de Robert de France, comte de Clermont, qui consacre encore l'indivisibilité du Bourbonnais. Sur ces deux actes, on pouvait lui opposer que le second ne faisait nullement mention du privilège des mâles, et que le premier, qui réglait la succession d'une femme qui avait bien hérité de cette baronie; lorsqu'il paraît qu'il y avait une branche masculine, laissait encore la chose fort équivoque; mais au reste, on ne s'arrêta guères sur ces titres anciens; on passa légérement aussi sur les lettres-patentes d'érection

(1) Voyez plus haut chap. 3. page 127.

en duché-pairie, qui ne prononçait pas davantage, et le contrat de mariage de Jean Ier., duc de Bourbon, avec Marie de Berri, fut le premier objet de la discussion, comme le titre le plus authentique sur lequel on avait assis le droit particulier de la famille de Bourbon. Le connétable le regardait comme la base de ses droits, puisqu'il excluait positivement les filles, et seulement à défaut de mâles descendant dudit mariage, déclarait le Bourbonnais reversible à la couronne : le connétable descendait de Marie de Berri, et son droit paraissait incontestable ; mais l'avocat du roi interprétant la clause, (1) prétendait qu'elle voulait dire, à défaut d'hoirs mâles en ligne directe, et excluait Charles de Bourbon-Montpensier, comme descendant d'un fils cadet de Jean Ier. et de Marie de Berri. Il opposait aussi des renonciations faites par ce fils cadet, Louis de Bourbon-Montpensier, lorsque son frère Charles lui avait donné un supplément d'apanage. Ainsi les prétentions des deux partis se fondaient sur le même titre, et tenaient à son interprétation. Enfin le connétable, par surabondance, s'appuyait sur son

(1) Elle porte ces mots: *primogenitum et sic primogenito in primogenitum*.

contrat de mariage même, et les donations mutuelles, pleines et entières, que, par cet acte, Suzanne son épouse et lui s'étaient faites; la confirmation qu'y avait donné Louis XII, ainsi que sa renonciation à tous les droits que la couronne pouvait avoir sur les biens donnés.

L'avocat du roi s'appuyait surtout sur le contrat de mariage de Pierre, sire de Beaujeu, et d'Anne de France, fille de Louis XI, par lequel le sire de Beaujeu déclarait reversibles à la couronne, en cas qu'il mourut sans enfans mâles, toutes les terres qu'il posséderait à sa mort; car il ne pouvait pas désigner les terres que son frère possédait encore. Louis XI sentait bien lui-même la fraude et l'iniquité d'une semblable clause, par laquelle Pierre disposait de ce qu'il n'avait pas; mais c'était jeter un brandon dans les affaires d'une famille puissante, et c'était beaucoup pour lui. On a vu que Pierre II avait fait un traité avec Gilbert, comte de Montpensier, qui renversait toutes ces dispositions, et qu'ensuite ayant eu une fille, il avait eu recours à l'autorité royale pour lui rendre les droits auxquels il avait lui-même porté atteinte. Chacun invoquait ou repoussait ces actes contradictoires; et certes, jamais les avocats n'avaient eu plus beau jeu

pour embrouiller la matière et embarrasser les juges.

Madame d'Angoulème, sans s'arrêter au privilége des mâles, réclamait la succession de madame Suzanne de Bourbon, comme plus proche parente que le connétable; effectivement, elle était, ainsi que Suzanne, petite-fille de Charles Ier., duc de Bourbon, (1) dont le connétable n'était que le petit-neveu. Mais deux autres filles de ce même Charles, avaient laissé postérité, qui avait les mêmes droits que la duchesse, et l'on ne découvre pas par quelle raison le duc de Gueldres, petit fils de Catherine de Bourbon, et Charles-Quint lui-même qui, par Isabelle de Bourbon, femme de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, était au même degré que Louise de Savoie, n'ont fait aucune réclamation. On peut penser que Charles-Quint dédaigna cette affaire, et qu'il regardait comme au-dessous de sa dignité, de comparaître, même par procureur, devant les tribunaux qui devaient la juger; mais pour le duc de Gueldres, il faut qu'il y ait eu d'autres raisons, que l'histoire n'a pas conservées. Les titres de la duchesse d'Angou-

(1) Voyez la postérité de [illegible] Ier. chap. 4. pag. 299.

lême se fondaient sur le droit commun, et si son avocat n'avait pas voulu subtiliser comme les autres, il aurait pu se borner à dire qu'elle était la plus proche parente de Suzanne, et que si cette princesse, quoique fille, avait hérité des terres de la maison de Bourbon, elle devait en hériter à son tour avant Charles de Montpensier. Alors on lui aurait opposé la donation faite par le contrat de mariage; mais Duprat avait découvert que la jeune princesse n'était pas en âge, lorsqu'on avait passé ce contrat, et qu'il était frappé de nullité. (1) On n'en pouvait pas dire autant du testament fait à Montluçon, aussi n'y trouve-t-on aucune

(1) Ceux qui l'avaient rédigé, prétendaient qu'ils n'avaient pas été arrêtés par ce défaut d'âge, parce que le contrat avait été fait en présence du roi, et que cette présence relève les défauts civils comme celle de l'évêque, les défauts ecclésiastiques. Le procès n'ayant pas été jugé, on ne sait pas qu'elle aurait été sur cela la jurisprudence du Parlement.

On ne voit pas que l'avocat de la duchesse d'Angoulême ait cherché à montrer que dans l'ancienne maison de Bourbon, on trouvait deux exemples de filles ayant hérité de la baronie de Bourbon, quoiqu'il existât des mâles dans des branches collatérales. (Voyez chap. 3. pag. 131.) Il se borna à interpréter à sa manière le contrat de mariage de Jean Ier. et de Marie de Bo[illegible]

réponse; on ne sait pourquoi il n'en est pas même fait mention dans les débats.

L'avocat de madame Anne de France n'avait à parler que pour ses droits matrimoniaux, et son douaire, qui avait été hypothéqué sur le Bourbonnais : il dit peu de choses, et on ne lui repliqua pas.

Ces débats durèrent de délai en délai, depuis le 26 février 1522, jusqu'au 6 août 1523. (1) Ce jour là le Parlement accorda encore un délai jusqu'à la St.-Martin suivante; mais la haine active de la duchesse d'Angoulème, et peut-être plus encore celle de Duprat, n'était pas satisfaite de ces délais, pendant lesquels le connétable jouissait toujours de toute sa fortune; ne pouvant faire juger le procès, ils parvinrent au moins à obtenir que le séquestre fut mis sur les biens en litige; et dès-lors Bourbon se trouvait à peu-près sans revenu.

Pendant la durée de cette procédure, madame Anne de France termina à Chantelle, le 14 novembre 1522, une carrière qui avait commencé d'une manière brillante, mais dont la fin fut troublée par la perte de sa fille

(1) *Laval*, (procès du connétable.) Désormeaux ne fait durer [illegible] onze mois.

unique et la situation où elle laissait son gendre. Les dégoûts qu'elle avait éprouvés elle-même, la jalousie qui avait toujours existé entr'elle et Louise de Savoie, ont porté quelques historiens à croire que ses conseils, qui avaient été si utiles au connétable dans sa grande jeunesse, n'avaient pas toujours été aussi sages depuis, et qu'elle avait pu contribuer à l'écarter de son devoir; mais ces soupçons ne sont appuyés sur aucune preuve, et son nom, resté célèbre dans l'histoire de France, fut long-tems cher au Bourbonnais, qu'elle administra avec sagesse, et où elle laissa des preuves de sa munificence et de sa libéralité. (1) Elle fit avant de mourir un testament par lequel elle confirmait toutes les donations qu'elle avait faites au connétable, et disposait en sa faveur de tout le reste de ses biens. Elle avait payé de ses deniers des dettes considérables pour la maison de Bourbon, elle avait par-là beaucoup de reprises à faire sur les biens contestés, et par sa donation, elle espérait renforcer les droits de son gendre sur ces biens. Il est hors de doute, que s'il avait voulu attendre le jugement, il en eût tiré parti; et si les droits de la couronne eussent passés avant ces reprises,

(1) Voyez tom. 2, art. Bourbon et Moulins.

il était impossible qu'elles n'eussent pas passées elles-mêmes avant les droits de Louise de Savoie, qu'elles auraient peut-être absorbés, lors même qu'on les aurait jugé bien fondés.

Anne de France fut enterré à Souvigny, auprès de son époux.

Cependant la recommandation du connétable n'était pas encore sans effet sur l'esprit du roi, car il osa lui demander ce que madame de Châteaubriant, sa maîtresse, n'osait pas demander elle-même, une entrevue pour Lautrec, frère de cette dame, qui venait de perdre le Milanais, et contre qui François Ier. était furieux; il l'obtint, et l'explication ayant prouvé que la duchesse d'Angoulême avait employé les sommes que l'on devait faire passer à l'armée, le malheureux général fut pleinement justifié, et l'odieux qu'il jeta sur la duchesse, aurait été fait pour plaire à Bourbon, qui peut-être l'avait prévu, si la suite de cette affaire n'avait causé la mort d'un innocent. Semblançai, sur-intendant des finances, succomba sous le crédit de la mère du roi, et, par suite de cette affaire, perdit la vie sur un échaffaud, comme concussionnaire. (1)

(1) Le 14 août 1523; sa mémoire fut réhabilitée depuis.

Si le connétable n'avait cherché qu'à se venger d'une femme jalouse qui le persécutait, on l'excuserait sans doute; mais il ne s'en tenait pas là, et il n'est que trop certain que, longtems avant l'arrêt qui ordonna le séquestre de ses biens, il entretenait une correspondance suivie avec la comtesse de Rœux, et lui laissait assez entrevoir ses dispositions, pour que l'empereur, à qui cette dame communiquait sa correspondance, se crut autorisé à lui faire des propositions. Le fils de la comtesse, Adrien de Croï, seigneur de Baurain, fut chargé de la négociation. Baurain pénétra jusqu'à Chantelle, après avoir traversé le royaume, déguisé en paysan. Il apporta au connétable un projet de traité, par lequel l'empereur Charles-Quint donnait à Charles de Bourbon, sa sœur Eléonore, veuve du roi de Portugal, en mariage, et en cas de refus de la part d'Eléonore, Catherine son autre sœur. (1) La future épouse devait apporter en dot deux cents mille écus, sans aucune restitution; et le connétable lui

(1) Cette alternative, qui est consignée dans la déposition de St.-Vallier, qui fournit ce qu'on a de plus certain sur ce traité, dément ce que dit Désormeaux sur des fiançailles qui auraient été célébrées secrétement en France, entre le connétable et la princesse Eléonore,

assignait pour douaire les revenus du Beaujolais. En cas où l'empereur et son frère l'archiduc mourrait sans enfans, tous leurs royaumes et toutes leurs souverainetés devaient revenir à l'épouse du connétable. Celui-ci devait être compris dans un traité que l'empereur venait de conclure avec le roi d'Angleterre, d'après lequel les Anglais devaient pénétrer par la Picardie, et les Impériaux par le Languedoc, aussitôt que François Ier. aurait passé les Alpes. Le connétable, qui devait rester dans le royaume, n'était tenu de se déclarer qu'après que les alliés auraient été pendant dix jours devant une ville de France. (1)

C'est à Montbrison, où le connétable s'était rendu, et où Baurain revint le trouver, que se traita cette affaire. S'il faut en croire St.-Vallier, (2) il fit au connétable les représentations les plus vives et les plus touchantes ; il

(1) On trouve dans l'Histoire politique des grandes querelles entre Charles-Quint et François Ier., tous les détails concernant ce traité, et aussi dans le recueil des pièces du procès du connétable de Bourbon.

(2) Jean, comte de Poitiers, seigneur de St.-Vallier, père de la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II, après l'avoir été, ce que l'on croit, de François Ier.

paraît certain que Pierre Popillon, chancelier du Bourbonnais, qui avait aussi la confiance de son maître, blâma l'entrevue et le traité; mais Bourbon avait sans doute pris son parti; il se contenta de répondre à St.-Vallier: *Cousin, je ne baillerai aucun scellé et ne ferai aucun serment dans cette affaire, il en viendra comme il pourra; mais j'aurai deux cordes à mon arc, et ne serait raison que je mécontentasse l'empereur.*

Heureusement pour la France, aucune des parties ne traitait franchement; cet aveu du connétable prouve assez son but, et le caractère de Charles-Quint, répond de ce qu'il pensait; le roi d'Angleterre n'avait point du tout envie d'augmenter la puissance de l'empereur, ni celui-ci, celle du roi d'Angleterre; tous deux voulaient affaiblir la France, et le connétable jugeait peut-être bien lui-même, qu'on ne cherchait à faire de lui qu'un instrument de troubles, pour le laisser se briser après contre la puissance même qu'on voulait lui faire attaquer; mais la passion étouffait en lui la sagesse, et peut-être l'amour-propre lui exagérait-il aussi ses moyens: il était encore bien près d'exemples capables de l'égarer. Il n'y avait pas trente ans, que Jean II, duc de Bourbon

parlait en maître à la cour de Charles VIII, (1) forcé de recourir à lui. Le père de ce même Jean II, Charles Ier. avait osé combattre l'autorité royale, et s'il avait été contraint un moment à s'humilier, le résultat ne lui avait pas été funeste. Il est vrai que le duc d'Alençon (2) avait été deux fois condamné à mort; mais ce seul exemple ne suffisait pas pour détruire l'opinion d'indépendance qu'un grand vassal, prince du sang, aimait à conserver; un duc de Bourbon ne pouvait pas se regarder comme un sujet ordinaire, et dans ses illusions féodales, il est probable qu'il n'envisageait pas sa démarche comme un crime.

Le connétable fut aussi, sans doute, ébloui par l'importance que Charles-Quint semblait mettre à l'attirer à lui; aussi disait-il à St.-Vallier : *Baurain est chez moi, tu le verras ce soir, tu jugeras toi-même du prix que l'empereur attache à mon alliance.*

Il fut question, dans les conférences, de lui faire un royaume dans le midi de la France; il

---

(1) Voyez plus [illegible], page 288.

(2) Père de [illegible] Marguerite de Valois, et [illegible] de l'avant-garde au [illegible]

se regardait déjà comme roi de Provence, (1) et n'était plus Français.

Après avoir congédié Baurain, qu'il fit accompagner par St.-Bonnet, il envoya secrètement La Mothe des Noyers (2) en Espagne. Il ne se contentait pas de vouloir disposer de sa personne, il chercha à soulever les provinces et particulièrement la Normandie, dont il voulait livrer l'entrée au roi d'Angleterre. Ces manœuvres, ces intrigues prévinrent le mal en le découvrant. Il avait envoyé le seigneur de Lurcy, son secrétaire, pour gagner Matignon et d'Argouges, seigneurs puissans en Normandie, qui avaient été élevés dans la maison de Bourbon, et lui paraissaient attachés; mais loin de servir ses projets, quoique Lurcy leur eût fait promettre le secret sur la foi des

(1) Il prétendait avoir quelques droits sur le comté de Provence, par sa grand'mère. Dans le traité de Madrid, il fut stipulé qu'il aurait la liberté de les revendiquer juridiquement.

(2) La terre de la Mothe- [illegible]-Noyers, près la Palisse, ayant été dans l'ancienne [illegible] de Mar[illegible] on a cru que ce confident du con[illegible] [illegible]it de [illegible]lle; mais cependant, d'après *Be*[illegible] commentarii) qui devait ê[illegible] qu'il était de la famille de St. A[illegible]

Rois de France.

François Ier.

sermens, après avoir consulté leurs confesseurs, ils se crurent obligés de les dénoncer.

Bourbon qui attendait avec impatience que le roi et la meilleure partie de ses troupes fussent hors de France (1) pour éclater, ne tarda pas à apprendre qu'on soupçonnait au moins ses démarches. Le roi avait annoncé qu'il le laisserait en France, avec le titre de lieutenant-général du royaume, pendant que la duchesse d'Angoulême serait régente : ce qui prouvait qu'il était loin encore de se défier de lui. Tout à coup il lui écrivit de se tenir prêt à le suivre en Italie. Cet ordre qui contrariait son plan, le jeta dans la plus grande inquié-

(1) Il paraît que le plan était bien véritablement d'attendre que le roi fut avancé en Italie, ce qui ne s'accorde pas avec le projet de le faire arrêter, que l'on prête aussi au connétable. Comme dans toutes les grandes aventures politiques, il courut alors les bruits les plus absurdes et les plus contradictoires, et dont quelques-uns ont été recueillis par plusieurs écrivains. On prêtait au connétable, sans doute pour le rendre plus odieux, le pr[illegible] d'arrêter le roi et sa mère, et de *faire des pâtés* [illegible] *fans de France*. Le procès ne prouve rien [illegible] il pensait sans doute à bouleverser le roy[illegible] n'est pas probable qu'il ajoutât à [illegible] rocités.

tude, et feignant d'être malade, il demanda à être dispensé de l'exécuter.

François Ier., dont la conduite fut dans ce moment là pleine de modération, s'étant mis en route pour l'Italie, résolut de passer par Moulins, et d'y voir le connétable. Il était déjà à St.-Pierre-le-Moûtier, lorsqu'on lui amena Matignon et d'Argouges, qui avaient été interrogés à Blois par le chancelier. Le roi les écouta lui-même, et leur déposition lui ayant inspiré quelqu'inquiétude, il attendit deux jours quelques troupes pour l'escorter, puis il se remit en route et arriva à Moulins, où tout lui parut calme, mais dont il fit néanmoins occuper les portes par ses soldats. Le connétable le reçut au lit; le roi lui parla avec franchise et en même-tems avec bonté: « On « m'assure, lui dit-il, que vous entretenez des « liaisons secrètes avec l'empereur; il cherche « à profiter de vos chagrins pour vous séduire, « mais je me fie à vous; vous êtes de la maison « de France, et de la race de Bourbon, qui « n'a jamais produit de traîtres. » Le connétable avoua que l'empereur lui avait envoyé Baurain; et il s'excusa de ce qu'il ne l'en avait pas averti, sur ce que S. M. devant passer à Moulins, il avait attendu à pouvoir lui en

parler lui-même, plutôt que de confier à une lettre un semblable secret.

On fait dire beaucoup d'autres choses au roi et au connétable, dans cette entrevue, qui ne peuvent être que très-incertaines, puisqu'elle n'avait pas de témoins, et que ces deux personnages n'avaient pas de raison pour rendre compte de ce qu'ils s'étaient dit; mais ce que l'on sait mieux, c'est que le fier et malendurant fut cette fois le dissimulé Bourbon; que le roi se retira satisfait, et qu'il résista au conseil que lui donnaient ses ministres, de le faire arrêter : conseil sage sans doute; et François, qui avait peut-être trop écouté jusque-là, les ennemis du connétable, cette fois ne les écouta pas assez. Pour essayer de se le rattacher, il lui promit de le dédommager en cas qu'il perdit son procès; mais il devait bien penser que le connétable ne se fierait point à cette promesse vague, et d'après son caractère bien connu, il fallait faire cesser les causes de son mécontentement, ou prendre des mesures pour en prévenir les effets.

Le roi se contenta d'exiger par écrit la promesse de lui rester fidèle, et verbalement celle de le suivre le plutôt que sa santé le permettrait: ... ndant près de lui Perrot de la

Bretonnière, de Warty, sous le prétexte de lui rendre compte de sa santé, mais véritablement pour épier sa conduite, ce que le connétable ne pouvait manquer de pénétrer; aussi, après l'avoir amusé quelques jours, il le renvoya au roi pour lui annoncer qu'il allait se mettre en route. Il espérait que François Ier. continuerait la sienne pour l'Italie, et qu'il gagnerait du tems jusqu'à ce qu'il eût passé les Alpes; mais le roi ne se laissant plus abuser, renvoya Warty, avec ordre de le faire partir de gré ou de force. Le connétable en étant averti, se mit en marche lui-même avant le retour de Warty, qu'il rencontra à St.-Gerand-le-Puy. Feignant toujours d'être malade, il se faisait porter en litière, et alla ainsi jusqu'à la Palisse, à très-petites journées; mais bien résolu de ne pas aller plus loin, et voulant se défaire de son surveillant, un grand tumulte éveille Warty, qui en ayant demandé la cause, il lui fut répondu que le connétable se mourait. Après quelques difficultés, il parvint auprès du malade, et Bourbon, d'une voix éteinte, lui dit : *Vous voyez l'extrémité où je suis réduit, partez, [illegible] informer le roi du regret que j'ai de ne p[illegible] lui ren[illegible] de nouveaux services.* Warty [illegible] dup[illegible]

de cette comédie, mais n'ayant aucun moyen de forcer le connétable à le suivre, il partit seul, et alla promptement apprendre au roi qu'il était joué et trahi. (1)

Le prétendu malade ne perdit pas de tems de son côté, et montant promptement à cheval, il eut bientôt gagné Chantelle, dont il était éloigné de sept à huit lieues, place forte alors, et où l'on fit sur-le-champ tous les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. Warty ne tarda pas à reparaître, en annonçant qu'il était chargé d'une lettre du roi. *Vous me chaussez les éperons de bien près*, lui dit le connétable. *Monseigneur*, lui répondit Warty, *vous en avez de meilleurs que je ne pensais, vous ne veniez pas avec cette diligence*.

Le connétable s'excusa sur ce qu'il avait appris qu'on voulait attenter à sa liberté ; il ajouta qu'il ne sortirait point de Chantelle, et qu'il y attendrait le bâtard de Savoie et le maréchal de Chabannes. Il lui donna ensuite des lettres pour ces deux seigneurs et pour le roi, en lui disant de les aller porter. Warty qui avait ordre de ne pas perdre le connétable de vue, refusa d'abord la commission ; mais Bourbon lui ayant dit d'un ton impérieux,

(1) *Désormeaux*, d'après la déposition de Warty.

Faites ce que je vous ordonne, il jugea qu'il était prudent d'obéir.

Dès que le roi apprit la retraite du connétable à Chantelle, il donna ordre au bâtard de Savoie et au maréchal de Chabannes, d'aller le chercher à la tête de quatre compagnies d'hommes d'armes, et de l'amener mort ou vif. *Le perfide*, s'écria-t-il, *ma bonté aurait dû lui crever le cœur, mais puisqu'il veut périr, qu'il périsse.* (1)

Bourbon voulut pourtant faire une tentative d'accommodement; mais il la fit avec sa fierté ordinaire : il sommait plutôt qu'il ne priait son roi, de lui rendre, et sur-le-champ, la paisible et entière possession des biens de la maison de Bourbon ; à cette condition, il lui promettait de le servir. L'évêque d'Autun, (Huraut de Chiverni) qui se chargea de faire cette proposition, fut arrêté à la Pacaudière ; on porta ses papiers au roi, dont l'indignation fut porté au comble, en voyant son sujet lui vouloir dicter des lois.

Bourbon apprit promptement que l'évêque d'Autun était arrêté, et que le bâtard de Savoie et le maréchal de Chabannes marchaient pour l'arrêter lui-m[illegible]. Il n'y

(1) *Du Bellay.*

avait pas de tems à perdre pour prendre un parti. Quelques-uns de ses officiers étaient d'avis de se défendre dans Chantelle, et d'attendre là le secours des alliés; mais le connétable avait trop d'expérience, pour adopter un tel parti, qui bientôt n'aurait laissé d'autres ressources que la captivité ou la mort. Celui de la fuite avait aussi de grands dangers, mais il offrait plus d'espérances, et il n'hésita pas à l'embrasser. Quel moment pour Bourbon que celui où il se décida à quitter un séjour qui lui était cher, à l'abandonner à ses ennemis, à fuir comme un coupable, et à cacher le grand prince, sous la livrée de l'aventurier! Mais quand on est poussé par la nécessité, elle vous épargne bien des réflexions, et l'espoir de la vengeance qu'il emportait dans son cœur, le rendait capable de tout supporter.

La nuit du 7 au 8, (Laval dit du 9 au 10) septembre 1523, il sortit de Chantelle, suivi de toute sa maison, et se rendit à Herment, petite ville d'Auvergne, où commandait le seigneur de Lallières, (1) dont l'attachement lui était connu. Il n'y resta qu'un jour, et la nuit

(1) [illegible]ri Arnaud, seigneur de Lallières, trisaïeul [illegible]aud de Port Royal. Il fit ferrer à rebours

suivante, accompagné du seul Pompérant, (1) et sous les habits de son domestique, monté ainsi que lui sur un cheval ferré à rebours, il sortit secrétement d'un côté, tandis que sa suite, ayant à sa tête Montagnac des Tençannes, qui avait pris les habits et le cheval de bataille de son maître, sortit d'un autre, croyant toujours accompagner le connétable. Dès que le jour parut, Montagnac se découvrit à ceux qui la composaient, et leur déclara que Bourbon avait disparu, et qu'il était chargé

---

le cheval dont se servit le connétable dans sa fuite; le maréchal ayant déclaré que c'était par son ordre qu'il l'avait fait, sa maison fut pillée, et il fut obligé de s'enfuir; il rejoignit le connétable en Franche-Comté.

(1) Gentilhomme célèbre par son esprit, son courage, son adresse, et par beaucoup d'aventures galantes; il avait brillé à la cour de François Ier., mais ayant eu le malheur de tuer en duel Chissai, favori de ce monarque, il fut contraint à se cacher. Madame Anne de France, qui se trouvait alors à la cour, s'intéressait à son sort, et le recommanda au connétable, qui n'avait que trop de penchant à accueillir ceux que le roi poursuivait. Il ne tarda pas à le rendre dans la plus grande amitié, et Pompérant de [illegible] côté lui resta fidellement attaché dans ses malheurs. [illegible] François Ier. à la bataille de Pavie, ce qui fa[illegible] où il fut rétabli dans tous [illegible]

de les remercier de leurs fidèles services. (1)

On peut juger quelle consternation répandit dans toute cette troupe une semblable nouvelle; le connétable, grand et généreux envers tous ses serviteurs, en était adoré; aussi la plupart de ses officiers cherchèrent-ils les moyens de le rejoindre; et plusieurs y parvinrent et s'attachèrent à son sort.

Tandis que les personnes de sa suite se dispersaient et cherchaient à se mettre en sûreté, Bourbon continuait son voyage aventureux, qui pourrait fournir le sujet d'un roman, pour peu que l'écrivain voulut en embellir les circonstances. Je me bornerai à rapporter ici le récit simple qu'en a fait Du Bellay. Après sa sortie d'Herment, (2) il le fait coucher chez

(1) Montagnac déguisé en abbé, alla se cacher au château de Puy-Guillon, près Montmarault, qui appartenait à Beaucaire, évêque de Metz, qui était son parent et son filleul. Montagnac était alors âgé de quatre-vingts ans, ce qui ne l'empêcha pas d'aller rejoindre le connétable, qui le fit depuis commandant du château de Milan, emploi qu'il remplit avec une vigueur au-dessus de son grand âge. On croit qu'il est mort en Espagne.

(2) Du Bellay ne parle pas du déguisement de Montagnac, mais l'autorité de Beaucaire, que j'ai suivi jusque-là, ne permet pas de le mettre hors de doute.

Pompérant, qui avait un château dans les montagnes, et de là aller au Puy; ensuite, « laissant Lyon à la main gauche, vint loger « à St.-Bonnet le Froid, en une hôtellerie « séparée hors du village : et parce que mon « dit seigneur de Bourbon n'avait repu, furent « contraints d'y arrêter, espérant y repaître « sans être aperçu ni connu, parce qu'il n'y « avait qu'une vieille hôtesse audit logis. Mais « le soir bien tard, y arriva celui qui tenait « la poste pour le roi à Tournon, venant de « Lyon pour faire repaître son cheval, qui « fut cause que lesdits seigneurs de Bourbon « et Pompérant délogèrent sur l'heure, et « toute nuit allèrent repaître à un village à « deux lieues de là, nommé Vauquelles, dont « l'hôtesse dudit lieu reconnut Pompérant, et « lui dit nouvelles comme ses grands chevaux « avaient passé le jour précédent par-là : et « pour laquelle connaissance, l'hôtesse lui « prêta une jument de relai, parce que son « cheval était recru, et lui bailla son fils « pour guide.

« Dudit Vauquelles partit mondit seigneur « de Bourbon, feignant être serviteur de « Pompérant, environ minuit : et au point du « jour arriva à Dauce, près de Vienne, [illegible]

« la rivière du Rhône entre deux. Le seigneur « de Bourbon demeura caché derrière une « maison, craignant qu'il y eut garde de par « le roi sur ladite rivière, cependant que « Pompérant alla pour entendre des nouvelles: « lequel étant arrivé près du pont de Vienne, « trouva un boucher auquel il fit entendre « qu'il était archer de la garde du roi, lui « demandant si ses compagnons n'étaient pas « venus à Vienne, pour garder le passage à « ce que monsieur de Bourbon ne passât la « rivière, et que ses compagnons lui avaient « mandé que leur enseigne s'y devait trouver. « Le boucher fit réponse qu'il n'y en avait « aucun, mais avait-il bien entendu qu'il y avait « force gens de cheval du côté du Dauphiné. « Pompérant ayant entendu le passage « n'être gardé, retourna devers monsieur « de Bourbon, et conclurent de ne passer point « le pont, craignant d'être connus, mais aller « passer à un bac, à demi-lieue de là: auquel « lieu étant embarqué, dix ou douze soldats « de pied s'embarquèrent avec eux, chose « qui étonna ledit Bourbon: même qu'étant « au milieu de la rivière, Pompérant fut « reconnu par aucuns desdits soldats, qui donna « plus grande terreur à mondit seigneur de

« Bourbon ; toutefois il fut rassuré par ledit « Pompérant, disant que s'il connaissait quel- « que hasard, il couperait la corde, pour « faire tourner le bac vers le pays de Vivarais, « où ils pourraient gagner les montagnes, et « se mettre hors de danger : mais ils ne tom- « bèrent pas en cet inconvénient.

« Ayant mesdits seigneurs de Bourbon et « Pompérant passé la rivière, tant qu'ils « furent à la vue des hommes, suivirent le « grand chemin de Grenoble : puis tournèrent « à travers les bois, droit à St.-Antoine de « Viennois, et allèrent loger à Nanty, en la « maison d'une ancienne dame veuve, laquelle « durant le souper reconnut Pompérant, et « lui demanda s'il était du nombre de ceux « qui avaient fait les fous avec monsieur de « Bourbon. Pompérant répondit que non, « mais que bien il voudrait avoir perdu tout « son bien, et être en sa compagnie. Sur la « fin de table, vinrent nouvelles que le « prévôt de l'hôtel était ou avait été à une « lieue de là, bien accompagné, à la pour- « suite de monsieur de Bourbon, dont il fut « étonné, de sorte qu'il se voulut [illegible] « table pour se sauver ; mais il en fut [illegible] « par ledit Pompérant, pour crainte d[illegible]

« soupçon à la compagnie ; au sortir de table, « montèrent à cheval et allèrent loger à six « lieues de là, auquel lieu séjournèrent un « jour pour reposer leurs chevaux : parce que « c'était un lieu inconnu dans les montagnes.

« Le mardi suivant, dès le point du jour, « prirent le chemin du Pont de Beauvoisin, « pour tirer droit à Chambéry, où par les « chemins trouvèrent grand nombre de cava- « lerie, allant à la suite de l'armée que con- « duisait monseigneur l'amiral de Bonnivet, « en Italie, dont ils eurent grand peur d'être « connus. Enfin le mercredi, sur le tard, « arrivèrent à Chambéry, où ils conclurent « de prendre la poste jusqu'à Suze, et de là « prendre le chemin par les pays de monsieur « de Savoie, pour arriver à Savonne ou à « Gênes, et là s'embarquer pour aller en « Espagne, trouver l'empereur : mais le matin « qu'ils devaient partir, le comte de St.-Paul « passa en poste, prenant ledit chemin de « Suze pour aller trouver monsieur l'amiral « en Italie, par quoi ils changèrent leur dessein, « prenant le chemin du mont du Chat, et à « huit lieues au-dessus de Lyon, repassèrent « le Rhône, prenant le chemin de St.-Claude ; « et y étant arrivés, ne trouvant le cardinal

« de la Baume, n'y firent séjour que d'une « nuit, et allèrent trouver ledit cardinal à la « Tour de May, maison dépendante de l'abbaye « de St.-Claude, où il faisait sa demeure: auquel, « parce qu'il était serviteur de l'empereur, il « se fit connaître. Le lendemain, avec bonne « escorte de cavalerie que lui bailla ledit abbé, « il s'en alla coucher à Poligny, et de là à « Passerant, et y fit séjour de huit ou dix « jours. Partant dudit Passerant, alla monsieur « de Bourbon à Besançon, et de Besançon à « Liere en Ferrette, auquel lieu se trouvèrent « la plupart des gentilshommes qui avaient « abandonné le roi et leurs maisons pour le « suivre : desquels étaient le seigneur de « Lurcy, Lallières, Montbardon, le Peloux, « le seigneur d'Espinasse, le Péchin, Tan- « sannes et plusieurs autres. Et pareillement « le vinrent trouver le capitaine Imbault, et « l'élu Petitdey, lui pensant persuader de « retourner en France, se faisant forts que le « roi mettrait en oubli les choses passées avec « bon traitement, tel que le roi lui avait offert « passant à Moulins, à quoi il ne voulut con- « descendre : tellement qu'ils s'en retournèrent « en France sans avoir rien exploité. [illegible]

---

(1) Les envoyés de François Ier. n'ayant pu [illegible] dans leur négociation, Imbault demanda à B[illegible]

« Partant de Liere, ledit Bourbon, accom-
« pagné de soixante ou quatre-vingts chevaux,
« traversa les Allemagnes, puis au bout de
« six semaines arriva à Trente, auquel lieu,
« après y avoir fait séjour de deux ou trois
« jours; alla à Mantoue où il fut reçu du
« marquis en grande amitié, d'autant qu'ils
« étaient cousins-germains, parce que la mère
« dudit duc de Bourbon était sœur du feu
« marquis de Mantoue, père d'icelui,
« lequel mit icelui seigneur de Bourbon en
« tel équipage qu'il appartenait à un tel prince,
« de chevaux, d'armes, mulets et autres
« choses nécessaires tant pour lui que pour
« les siens. Le quatrième jour de son arrivée,
« partant de Mantoue alla à Crémone, auquel
« lieu il fut bien recueilli par le gouverneur.
« Le lendemain, avec bonne escorte de
« chevaux, fut conduit à Plaisance où le vint
« trouver dom Charles de Lanoi, vice-roi de
« Naples.

---

de la part du roi, l'épée de connétable et le collier de l'ordre de St.-Michel : c'est alors que Bourbon répondit : *L'épée, ne me l'a-t-il pas ôtée au voyage de Valenciennes, lorsqu'il a disposé du commandement de l'avant-*[illegible] *en faveur de monsieur d'Alençon ? Pour le collier,* [illegible] *à Chantelle, sous le chevet de mon lit.*

« Après avoir communiqué ensemble des « affaires de la guerre, ledit seigneur de « Bourbon partit pour aller à Gênes pour « s'embarquer et faire son voyage en Espagne, « auquel lieu attendant le vent ; il séjourna « cinq semaines : et aussi attendant le retour « du seigneur de Lurcy, lequel, dès qu'il était « en Allemagne, il avait dépêché devers « l'empereur, pour entendre sa volonté. Fina- « lement n'ayant plus d'attente au retour « dudit de Lurcy, délibéra de passer outre ; « mais alors qu'il pensait s'embarquer, des- « cendit au port de Gênes messire Adrien de « Croï, seigneur de Rœux ; (1) et avec lui « le seigneur de Lurcy, lesquels apportèrent « réponse de l'empereur : c'est qu'il baillait en « option audit seigneur de Bourbon, ou d'aller « en Espagne, ou bien de demeurer en Italie « avec l'armée. Sur lesquelles offres, il conclut « de demeurer audit duché de Milan, pour « voir à quelle fin tournerait ces deux grosses « armées de l'empereur et du roi, et sur ladite « résolution, alla trouver le vice-roi de Naples « et l'armée impériale à Finale. »

De ce moment l'histoire du connétable de

---

(1) Le même dont il a été parlé [illegible] Baurain.

Bourbon devient étrangère à celle du Bourbonnais ; leurs liens se trouvèrent rompus : il ne devait plus en jouir, il ne devait plus le revoir. Les détails de sa vie ne lui appartiennent plus, et les grands événemens qui ont rempli le peu d'années qu'il vécut encore, sont connus de tout le monde. ROIS DE FRANCE. — François Ier.

Il ne tarda pas à éprouver qu'il avait échangé des dégoûts qui l'honoraient en quelque sorte, pour d'autres qui devaient l'humilier.

Son cœur dut retentir long-tems des dernières paroles que lui adressa Bayard mourant, ce Bayard dont il avait tant estimé le courage et la vertu. (1)

Avec quel dépit ne dut-il pas apprendre la réponse de ce grand d'Espagne à Charles-Quint, qui lui demandait sa maison pour loger Bourbon : *Je n'ai rien à refuser à votre Majesté, mais dès qu'il en sera sorti, j'y mettrai le feu comme à un lieu souillé par la présence d'un traître, et indigne d'être habité par un homme d'honneur.*

---

(1) Ah ! Bayard, que je vous plains, lui dit-il. — Moi, monseigneur, non, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, je meurs en homme de bien ; mais c'est vous qui portez les armes contre votre serment, votre roi et [illegible]tre patrie.

En sortant de France, il avait cru échapper à l'envie, et il la retrouva plus que jamais attachée à ses pas. Ses opérations furent contrariées, ses avis souvent dédaignés. Il avait voulu jouer à tout prix un grand rôle; mais c'est dans son pays qu'il aurait voulu le jouer : la première et la seule tentative qu'il put faire pour y rentrer, échoua; il assiégea inutilement Marseille, et il ne fit qu'entrevoir cette Provence où il prétendait régner.

Sa vengeance dut sans doute être satisfaite en voyant François Ier. dans les fers, et Bonnivet étendu sur le champ de bataille; mais il avait déjà dû apprécier ce qu'il pouvait attendre de ceux à qui il avait fait remporter une si grande victoire. Envain Charles-Quint lui prodigua-t-il les plus grands honneurs lorsqu'il se rendit à Madrid; les noms de rebelle, de traître, retentissaient sans cesse autour de lui. L'empereur lui-même ne caressait en lui que l'ennemi des Français, et il était bien loin de vouloir tenir à Bourbon, qui n'avait plus que son nom, ce qu'il avait promis au connétable de France, qui devait bouleverser ce royaume. Il fallut renoncer à la main de la douairière de Portugal; il fallut retourner en Italie, à la vérité avec de beaux titres et

de belles promesses; mais pour y être bientôt livré aux seules ressources de son génie.

Sans la tache inéfaçable qu'il avait jeté sur sa vie, Bourbon, sans doute, ne paraîtrait jamais plus grand que lorsqu'avec sa seule réputation, il lève une armée, et agit en Italie plutôt en souverain qu'en lieutenant de l'empereur. Mais que de maux étaient à la suite de cette existence aventurière! Quelle complaisance dangereuse et en quelque sorte basse ne fallait-il pas avoir pour des troupes qu'aucune autre loi que leur volonté et l'espoir du pillage ne retenait sous les drapeaux. Les invasions des Barbares étaient moins affreuses que celles de ces guerriers qui se rendaient indignes de ce nom. Ce Bourbon, si ferme à la tête des armées françaises, le seul qui peut-être dans ce tems, y eût fait observer quelque discipline, était réduit à ne parler que de pillage à celle qui s'était assemblée à sa voix, mais qu'il ne retenait que par l'espoir de s'enrichir. En avouant à ses soldats qu'il n'avait rien à leur donner, et que le fier et magnifique Bourbon n'était plus qu'un pauvre chevalier sans domaines et sans patrie, il les enivrait des plus magnifiques promesses. Ils lui payaient d'avance ces promesses en louanges

et en dévoûment. Dans leurs chansons, les plus grands conquérans n'étaient rien auprès du vainqueur de Pavie. (1) Il ne leur disait pas où il prétendait les conduire, et ils lui criaient dans le langage le plus énergique, qu'ils le suivraient partout. (2)

Sa mort prématurée n'a pas permis de connaître le plan qu'il s'était fait; on lui en a supposé un, qui serait honorable pour sa mémoire, et qui n'était pas indigne de son caractère : il voulait, dit-on, conquérir le royaume de Naples, peut-être ensuite toute l'Italie, pour donner le tout à François Ier., et faire sa paix avec lui, aux dépens de l'empereur, d'une manière dont il n'aurait pas eu à rougir, et dont il aurait pu régler les conditions.

Mais Rome devait être le terme de sa vie et de ses vastes projets; le 6 mai 1527, un coup d'arquebuse, parti, dit-on, de la main d'un prêtre, (3) le blessa mortellement, et il

---

(1) Le refrein d'une de ces chansons était :
Calla calla, Julio Cæsar, Hannibal, Scipion,
Viva le fama de Bourbon.

(2) « Nous vous suivrons partout, dussiez-vous nous mener à tous les diables. »

(3) Varillas, dans son histoire de François Ier., penche à croire que le coup partit de la main d'un

ne survécut que quelques momens à sa blessure. Ses soldats furieux le vengèrent de la manière la plus affreuse. Sa situation était telle, que malgré ses grandes qualités, il ne fut pleuré et regretté que par eux, et par les paisibles habitans du Bourbonnais, qui espéraient toujours le voir revenir, et tenaient si fort à cette espérance, qu'ils furent long-tems sans vouloir croire à sa mort. François Ier. se regarda comme délivré d'un dangereux ennemi, Charles-Quint d'un hôte fort incommode, et l'Italie entière d'un autre Attila.

La cruauté des soldats égala l'enthousiasme que leur chef leur avait inspiré de son vivant, et qui sembla s'augmenter par sa mort; ils lui prodiguèrent toutes les sortes d'honneurs. Tant qu'ils restèrent à Rome, son corps fut déposé dans une église qui fut respectée par

---

de ses soldats, poussé à ce crime par Lannoi, vice-roi de Naples. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut plusieurs coups de tirés dans le même moment, puisque Bridier, son écuyer, fut tué à côté de lui.

Les gens qui aiment à rapprocher les situations les plus opposées, n'ont qu'à penser à Bourbon servant la messe à Boulogne, au pape Léon X, et à Bourbon bravant également les caresses et les censures de son successeur Clément VII, et prêt à livrer Rome aux horreurs du pillage.

l'impiété de ces furieux, dont un grand nombre était déjà sectateurs de Luther. Enfin, quand ils laissèrent respirer cette malheureuse ville en la quittant, ils emportèrent ces restes qui leur étaient si précieux; ils les conduisirent en pompe au château de Gaëte, (1) où ils furent d'abord inhumés sous un tombeau de marbre, d'où ils furent ensuite retirés, et placés dans une grande armoire vitrée, où ils ont été conservés long-tems, exposés à la vue de tout le monde. (2)

Parmi les nombreuses épitaphes que l'on fit

(1) Son cœur fut porté à Besançon, dans l'église de St.-Etienne.

(2) Le duc de Guise dit dans ses Mémoires, comme l'ayant vu : « Le corps de Bourbon était debout dans » une caisse ouverte, vis-à-vis la chapelle, appuyé » sur un bâton de commandement, avec son chapeau » sur la tête, botté et revêtu d'une casaque de velours » vert galonné d'or : il est fort bien conservé. Il était » de fort belle taille, et des plus grands hommes de » son tems. On remarque tous les traits de son visage, » et il paraît d'une mine fort fière, telle que pouvait » l'avoir un homme d'un aussi grand mérite. »

Il paraît qu'il était resté ainsi jusque vers le milieu du siècle dernier, que le roi de Naples, qui est devenu depuis roi d'Espagne, le fit remettre dans son tombeau, avec les honneurs dûs à son rang.

pour lui, on en a remarqué deux qui n'ont rapport qu'aux dernières années de sa vie. On trouve dans Brantôme la traduction de la première qui avait été faite en Italien :

Rois de France. — François Ier.

« D'assez, assez a fait Charlemagne le preux,
« Alexandre de peu, fit bien plus grande chose ;
» Mais de néant a fait plus que n'ont fait les deux,
» Charles, duc de Bourbon, qui ci-dessous repose. »

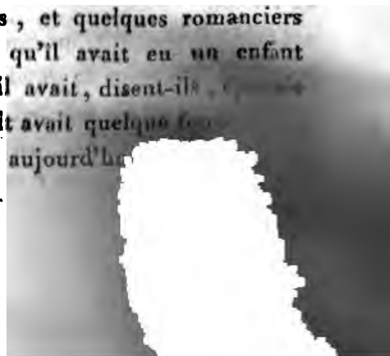
L'autre en latin a été très-célèbre :

Aucto Imperio,
Gallo victo,
Superatâ Italiâ,
Pontificè obsesso,
Româ captâ,
Borbonius hic jacet.

Après avoir aggrandi l'Empire,
Vaincu les Français, dompté l'Italie,
Assiégé le Pape, et pris Rome,
Cy gît Bourbon.

Le connétable de Bourbon n'avait que trente-huit ans lorsqu'il périt ; (1) avec ses

(1) Il ne laissa point de postérité légitime ; quelques auteurs Espagnols, et quelques romanciers Français, ont prétendu qu'il avait eu un enfant d'une dame espagnole, qu'il avait, disent-ils, [illegible] secrètement ; mais si le fait avait quelque [illegible] il ne serait plus incertain aujourd'h[illegible] ne l'eût pas laissé ignorer.



talens et surtout son caractère, on ne peut calculer ce qu'il aurait fait, si la mort ne l'avait pas arrêté au milieu de sa carrière. Charles-Quint, qui commençait à le craindre, le traita mieux en quelque sorte après sa mort qu'il ne l'avait traité de son vivant; il prit soin de tous les Français qui l'avaient suivis ou rejoints dans son exil; presque tous furent placés avantageusement; un d'entr'eux, le Peloux, l'accompagnait lorsqu'il traversât la France pour aller apaiser la révolte des Pays-Bas. (1) Pompérant et l'évêque d'Autun rentrèrent en grâce près de François Ier.; le seul Jonas, qui s'était trouvé près de son maître, lorsqu'il reçut le coup mortel, et avait recueilli ses derniers soupirs, eut un sort funeste: ayant été fait prisonnier par l'armée de Lautrec, on lui fit son procès, et il fut décapité. De tous les complices du connétable

---

On lui donne une fille naturelle, mais née en France.

Catherine, mariée à Bertrand de Salamar, seigneur de Ressis.

(1) Ce fut lui, dit-on, qui l'avertit qu'on tourmentait François Ier. pour le retenir prisonnier, et que ce prince paraissait ébranlé, et qui lui conseilla de gagner la duchesse d'Etampes, ce qu'il fit.

qui avaient été arrêtés en France, aucun n'avait péri; sur dix à qui l'on fit le procès, un seul, le comte de St.-Vallier, fut condamné à mort, et reçut au pied de l'échafaud la commutation de cette peine, en celle d'une prison perpétuelle. Ce fut, dit-on, aux charmes de sa fille, la fameuse Diane de Poitiers, qu'il dut cette faveur.

Les dix accusés étaient *François d'Escars*, *Pierre Popillon*, chancelier du Bourbonnais; *Jean Hurault*, évêque d'Autun; (1) *Jean de Poitiers*, seigneur de St.-Vallier; *Aimard de Prie*; *Antoine de Chabannes*, évêque du Puy, frère du maréchal de la Palisse; *Hector d'Angery*, dit *St.-Bonnet*; *Bertrand Simon*, dit *Bréant*; *Antoine d'Esguierres*, homme d'arme de la compagnie du connétable; et *Gilbert Guy*, dit *Boudemange*.

Le procès du connétable qui avait été suspendu pendant sa vie, fut repris aussitôt après sa mort, et, par arrêt du 7 juillet 1527, il fut déclaré atteint et convaincu du crime de félonie et de lèze-majesté; sa mémoire abolie

(1) Après son élargissement, il trouva moyen de rejoindre le connétable, qui le fit faire chancelier de Milan. Il revint depuis en France où il fut réintégré dans tous ses bénéfices.

à perpétuité, tous ses biens féodaux tenus de la couronne de France, immédiatement acquis à ladite couronne, et ses autres biens, meubles ou immeubles, confisqués.

Il avait pourtant été stipulé, par le traité de Madrid, qu'il ne serait point inquiété pour son absence du royaume; qu'il jouirait de tous ses biens sans être obligé d'y rentrer, et sans que personne put y rien prétendre pendant sa vie; mais dès que François Ier. fut libre, on regarda ce traité de Madrid comme un acte extorqué par la force, et dont on pouvait au moins éluder l'exécution. Cependant Charles-Quint, peut-être pour avoir un prétexte de plus pour inquiéter François Ier., n'abandonna pas la mémoire du connétable; par le traité de Cambrai, il exigea encore que tous *ses biens* fussent rendus à ses héritiers, qui étaient alors la duchesse de la Roche-sur-Yon, et ses enfans; mais cette expression *ses biens* laissaient place aux interprétations, puisqu'on lui avait disputé juridiquement la possession de presque tous; enfin trente-trois ans après la mort du connétable, c'est-à-dire en 1560, (la transaction qui fut passée à Orléans, par suite de la décision, n'est que de 1561,) et sous le règne de François II, son neveu, le duc

de Montpensier, en vertu d'une commission formée de plusieurs membres du Parlement, obtint une très-petite portion de cette immense succession, et à condition de faire toute renonciation aux meubles du connétable qui avaient été vendus ou donnés, et aux arrérages des revenus des biens que l'on trouvait juste de lui rendre. Le Bourbonnais fut déclaré, par suite du contrat de mariage de Jean Ier, et de Marie de Berry, soumis à la loi des apanages, réuni à la couronne; et nous verrons dans le chapitre suivant ce qu'il devint.

Chapitre sixième.

Depuis la réunion du Bourbonnais à la Couronne, jusqu'à son engagement à la maison de Condé.

Après la fuite du connétable, le Bourbonnais fut le premier objet de l'attention de François Ier. On connaissait l'attachement de ses habitans pour un prince qui avait toujours cherché à les rendre heureux; mais isolés au milieu d'un grand royaume, que pouvaient-ils entreprendre ? Les alliés qui devaient attaquer la France, étaient bien loin. Une invasion tentée sur la frontière de Champagne, par quelques milliers de Lansquenets, que l'activité de la Mothe des Noyers avaient fait accourir d'Allemagne, fut aussitôt repoussée qu'entreprise, et la présence du bâtard de Savoie, du maréchal de Chabannes, et de leurs compagnies d'armes, suffisaient bien pour imposer à une faible province. Ils avaient marché d'abord sur Chantelle, que le com-

mandant avait rendu à la première sommation faite au nom du roi; et le 11 septembre 1523, ils se rendirent à Moulins, où, dans la grande cour du château, ils déclarèrent le Bourbonnais et toutes les terres de la maison de Bourbon, saisis et mis sous la main du roi, pour les garder et conserver à qui y avait droit. Tout s'exécuta sans la moindre résistance.

Cependant un gentilhomme des environs de Montaigu en Combrailles, le capitaine Montclou, qui depuis quelque tems avait rassemblé un nombre assez considérable d'aventuriers, qui pensaient plutôt à piller qu'à servir le connétable, chercha à pénétrer en Bourbonnais, où il commit quelques dégâts; mais n'osant pas se mesurer avec les compagnies d'armes qui s'y trouvaient, il se rejeta sur le Berri et le Poitou, où cette troupe, que l'espoir de s'enrichir avait porté jusqu'à six ou sept mille hommes, se gorgea de pillage et de meurtres. Enfin, le chef fut arrêté et conduit à Paris, où il eut la tête tranchée. (1)

Le sort du Bourbonnais resta incertain jusqu'à la mort [illegible] table, ce qui y avait entretenu l'esp[illegible] ! Enfin après

(1) A [illegible]

l'arrêt que François Ier. fit rendre contre lui, il en donna la jouissance à sa mère, et comme si les plus grands ennemis de Bourbon avaient dû partager sa dépouille ; le chancelier Duprat eut les terres de Thiers et de Thouri-sur-Allier. (1)

A la mort de Louise d'Angoulême, en 1531, le Bourbonnais entra au domaine de la couronne, et y resta jusqu'en 1543, qu'il fut donné à Charles, duc d'Orléans, second fils de François Ier., qui n'en jouit que deux ans. A la mort de Henri II, il fit partie du douaire de la célèbre Catherine de Médicis, qui l'affectionna, et y fit tenir, en 1566, la fameuse assemblée de Moulins. En 1568, elle s'en démit en faveur de son fils chéri, Henri-Edouard-Alexandre, duc d'Anjou, depuis roi de France, sous le nom de Henri III, qui l'habita quelquefois. (2) A la mort de son frère Charles IX, il le donna pour douaire à sa

---

Un arrêt du Parlement, de 1569, ôta ces terres à ses héritiers.

(1) On prétend qu'il avait déjà pris sa part des beaux meubles de Chantelle, dont il avait meublé sa maison de Verrières.

(2) La Description du Bourbonnais, par Nicolaï, a été faite dans ce tems-là, et sans doute par ses ordres.

veuve, Elisabeth d'Autriche, et à la mort de cette princesse, arrivée en 1592, sa veuve, à lui-même, en jouit au même titre, et y finit ses jours en 1601. (1)

Henri IV le réunit de nouveau à la couronne, et après lui il devint encore le douaire de sa veuve, Marie de Médicis, qui le posséda 21 ans, et à qui il fut ôté lorsqu'elle sortit du royaume sans l'agrément de Louis XIII son fils. Il resta uni à la couronne depuis 1631, jusqu'a 1643, que pour la cinquième fois, il fut affecté au douaire d'une reine, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, en fut investie, et y renonça en 1662, que le roi l'engagea à Louis II, prince de Condé, connu sous le nom du Grand Condé, en échange du duché d'Albret; (2) et sa postérité en a jouit jusqu'à nos jours.

Pendant ces mutations, et après avoir perdu ses ducs particuliers, son peu d'importance semblait assurer encore davantage sa tranquillité; cependant il ne put échapper entièrement à la secousse terrible, que les troubles causés par l'établissement de la religion réformée, fit [illegible] toute la France. Ce

(2) Louise de [illegible] [illegible]lins, tom. 2.

(1) Voyez [illegible]

Rois de France. — François 1er.

n'est pas que la réforme ait jamais fait de grands progrès en Bourbonnais; les Protestans n'y étaient pas même assez nombreux pour y obtenir l'exercice public de leur religion, (1) comme il leur était accordé par plusieurs traités, lorsqu'ils étaient un certain nombre; mais les armées des différens partis y ont passé plusieurs fois, et si le fanatisme de tous n'y a pas causé autant de ravages qu'ailleurs, il n'en a pourtant pas été tout à fait exempt. Depuis 1568 jusqu'en 1590, on voit trois fois le Bourbonnais être le théâtre de la guerre. C'est en 1568, (2) que se donna, à quelques lieues de Gannat, la bataille de Cognat, où les Protestans gardèrent le champ de bataille, mais eurent deux de leurs chefs, Sadaret et Ponsenat, tués, ce qui les empêcha de profiter de leur victoire. Il périt aussi beaucoup de Catholiques, entr'autres le seigneur de Cognat, de la maison de Motier La Fayette; son

(1) Il paraît qu'ils eurent un Temple à Averme, près Moulins, mais ils ne l'eurent que peu de tems, et le droit de l'avoir leur fut toujours contesté.

(2) C'est la même année qu'une femme, Marie de Brabançon, veuve du sieur de Neuvy, défendit le château de Banegon contre Montaret, avec un courage qui a mérité que l'on conservât sa mémoire.

avaient

château fut brûlé ainsi que l'église du village. Peu de tems auparavant les Catholiques avaient battus Ponsenat au bas de Cervière, et lui avaient tués trois cents hommes ; ils étaient commandés par Montmorin-St.-Hérem, grand-prieur de Malthe et gouverneur d'Auvergne; il avait avec lui le baron de Lastic, Gordes, d'Urfé, Bressieu, qui fut tué, et l'évêque du Puy, que l'on voyait le casque en tête et la cuirasse sur le dos.

C'est vers ce tems-là que Montaret, lieutenant du duc de Nemours, gouverneur du Bourbonnais, y commandait en son absence. Sa mémoire est restée chargée de plusieurs traits de cruauté envers les Protestans, qui ont peut-être été exagérés, comme beaucoup de faits le sont dans un tems où règne l'esprit de parti. On ne peut guères douter que l'on ne se rendit alors le mal pour le mal, et un chef qui laissait faire la populace, était toujours celui qui en causait le plus. C'est ainsi que celle de la ville de Moulins massacra le seigneur de Follet, gentilhomme du voisinage, et un [illegible] nommé Claude Brisson, parce que [illegible] particuliers [illegible]aient joints un moment [illegible] de l'ar[illegible] prince de Condé, [illegible] conduisait à

Orléans, et qui avait voulu en passant attaquer Moulins, dont il fut obligé de lever le siége.

La guerre civile, qui n'était suspendue que par quelques traités éphémères, ne produisit rien de remarquable en Bourbonnais, jusqu'à la St.-Barthélemi, qui y fit répandre peu de sang, et l'on n'y voit point d'armée, jusqu'en 1576; c'est dans le commencement de cette année que celle du prince de Condé, composée de Reitres, de Lansquenets (1) et de quelques troupes francaises, après avoir traversée la Bourgogne, où elle prit et pilla plusieurs villes, passa la Loire, prit Vichi par composition, y passa l'Allier et menaça l'Auvergne. Cette province s'étant rachetée du pillage pour cinquante mille écus, cette armée mal disciplinée se jeta sur le Bourbonnais : Charroux ayant voulu se défendre, fut bientôt obligé de se rendre, en payant une forte contribution. Le duc de Mayenne était campé devant Moulins, (2) ce qui sauva sans doute

(1) La cavalerie que l'on levait en Allemagne, s'appelait Reitres, et l'infanterie Lansquenets.

(2) On trouve, dans la généalogie de la famille de Menz, un certificat de service donné à François de Menz, par messire Jean Leaumont, grand maréchal général des camps, daté du camp de Moulins, le 11 mars 1576.

cette ville, mais ne se trouvant pas en force, il laissa passer le prince de Condé, qui opéra sa jonction avec le duc d'Alençon ; ce qui amena deux grands événemens : la paix qu'Henri III accorda aux Protestans, et la formation de la Ligue, qui s'arma sous le prétexte de cette paix que les Catholiques zélés trouvaient honteuse et funeste pour l'état.

Après ces événemens, le Bourbonnais jouit encore de toute la tranquillité dont on pouvait jouir dans ces tems-là. Quoique la religion catholique y fût presque exclusivement professée, et que le duc de Nemours, frère de Mayenne, eut été gouverneur de la province, la Ligue y fit peu de progrès ; monsieur de Chazeron qui lui succéda bientôt dans le gouvernement, s'y conduisit avec sagesse et fermeté : il ne songea qu'à servir son roi ; il s'opposa et aux Protestans et aux Ligueurs ; il imposa assez

---

Le père Maimbourg, dans son histoire de la Ligue, fait passer la revue des armées du prince de Condé, du duc d'Alençon et du maréchal Damville, près de Moulins en Bourbonnais, et porte cette réunion à 35,000 hommes. Il paraît qu'elle eut lieu dans les [illegible] de Sauzais, sur les confins du Berri, le [illegible] prince de Condé venait des envi[illegible] marchait vers la Touraine, et le d[illegible] du Poitou.

aux uns et aux autres, pour que l'intérieur du pays fut exempt de grands malheurs. En 1589 et 1590, il ne put empêcher la prise de plusieurs places, par les lieutenans de monsieur de la Châtre, zélé ligueur, qui gouvernait en maître le Berri. Montrond, St.-Amand, Ainay, Sancoins, le Veurdre, furent pris par le sieur de Neuvy-le-Barois, avec lequel Chazeron fit des traités qui furent mal tenus, ce qui l'obligea à reprendre ces places de vive force. Sancoins fut encore repris par le duc de Nevers, qui s'empara aussi d'Aspremont dont il fut bientôt chassé. Monsieur de Chazeron reprit encore, en 1590, les villes de Varennes et de Vichy, qui avaient été occupées par le duc de Nemours, qui s'approcha même de Moulins où il croyait avoir des intelligences; mais la bonne contenance des habitans le força à se retirer. (1)

Enfin la soumission de tout le royaume au grand Henri suivit bientôt, et le Bourbonnais, qui s'était maintenu au milieu de tant d'orages, dans sa fidélité au roi, eut l'honneur de n'avoir point de traité à faire, et en fut récompensé, en quelque sorte, en voyant sur le trône le descendant de ses anciens seigneurs.

---

(1) Hist. du Berri, par *La Thomassière.*

Laval. Remontrance à la cour, pour la ville de Moulins.

La France respira sous un gouvernement ferme, et si l'esprit de parti, sagement comprimé, ne put s'éteindre que lentement, au moins il n'arma plus les citoyens les uns contre les autres. Le Bourbonnais, d'après les dispositions où il était déjà, profita aisément de ce bienfait ; sa paix intérieure ne fut plus troublée, pas même par l'orage passager de la Fronde auquel de sages magistrats l'empêchèrent de prendre part. (1) Dans ce calme il oublia peu-à-peu les avantages qu'il avait perdu en perdant la cour brillante qui l'avait enrichi pendant près de deux siècles. Les tribunaux royaux remplacèrent ceux des ducs; et quoique le domaine utile fut souvent engagé, tout s'y fit bientôt au nom du roi. (2) Sa capitale devint le chef-lieu d'une généralité assez considérable, qui comprenait, outre le Bourbonnais, la plus grande partie du Nivernais et de la Marche, et pendant quelque tems, il fut le centre d'un des douze grands gouvernemens. (3).

---

(1) Voyez art. Moulins, tom. 2.

(2) On trouvera dans les notices des villes, toutes les époques de ces différens changemens.

Voyez tom. 2.

(3) Réception du duc d'Alençon et du maréchal de St.-André, en qualité de gouverneurs, citée dans Laval.

Mais malgré ses faveurs, redevenu, après avoir perdu ses princes, une petite province de l'intérieur d'un grand royaume, la plupart des événemens qui ont pu s'y passer, ont été d'un trop faible intérêt pour être digne de l'histoire, et pour mériter même qu'on en ait conservé le souvenir. Quelques-uns, comme le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, la fameuse Assemblée de Moulins, et d'autres moins importans, appartiennent à l'histoire particulière des villes où ils sont arrivés, et se trouveront à leur article.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Table des Chapitres.

…is, épouse …ur de Perreux.	Millesinde.

Pétronille, religieuse.	Guillaume.

…, épouse …de Vierzon, …y de Sully.	Jeanne.	Ma…

…d, …Gerand, …érité.	Beatrix, épouse Archambaud VIII, Seig. de Bourbon.

…ite, épouse …Champagne, Navarre.	Béatrix, épouse en 1238, Beraud 8e. Seigneur de Mercœur.	…e

...is, épouse ...ur de Perreux.	Millesinde.

Pétronille, religieuse.	Guillaume.

..., épouse ...de Vierzon, ...y de Sully.	Jeanne.	Ma...

...d, ...Gerand, ...érité.	Beatrix, épouse Archambaud VIII, Seig. de Bourbon.

...ite, épouse ...Champagne, Navarre.	Béatrix, épouse en 1238, Beraud 8e. Seigneur de Mercœur.	e...